

Vannes, 7, 9 et 11 rue des 4 frères Créac'h

Rapport final d'opération
Fouille archéologique

Etude d'une rue de la ville antique et de ses abords



sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

**Rozenn Battais
Philippe Cocherel
Richard Delage
Arnaud Desfonds
Laure Simon**

Inrap Grand-Ouest

Novembre 2011

Vannes, 7, 9 et 11 rue des 4 frères Créac'h

Etude d'une rue de la ville antique et de ses abords

sous la direction de

Romuald Ferrette

avec la collaboration de

**Rozenn Battais
Philippe Cocherel
Richard Delage
Arnaud Desfonds
Laure Simon**

Inrap Grand-Ouest

37, rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Novembre 2011

1 Données techniques, scientifiques et administratives

Fiche signalétique
Mots-clefs du thesaurus
Intervenants
Notice scientifique
Localisation de l'opération
Arrêté de prescription
Arrêté d'autorisation de fouille
Cahier des charges scientifiques de l'Inrap

1.1 Le cadre de l'intervention

1.1.1 Introduction
1.1.2 Le contexte topographique et géologique
1.1.3 Le contexte historique

1.2 Descriptif technique et scientifique de l'opération

1.2.1 Aspects techniques du décapage
1.2.2 Perturbations et aménagements récents
1.2.3 La séquence de remblai moderne et contemporaine
1.2.4 Le site au terme du décapage : nature et état de conservation de l'occupation antique

1.3 Déroulement de la fouille

1.3.1 Les choix de terrain
1.3.2 Enregistrement et archivage des données des terrains

2 Résultats

2.1 Evolution de la rue

2.1.1 Le sondage 2
2.1.1.1 Etat 1
2.1.1.2 Etat 2
2.1.1.3 Etat 3
2.1.1.4 Etat 4
2.1.1.5 Les aménagements latéraux

2.1.2 Le sondage 5
2.1.2.1 Etat 1
2.1.2.2 Etat 2
2.1.2.3 Etat 3

2.1.3 Le sondage 1
2.1.3.1 Etat 1
2.1.3.2 Etat 2
2.1.3.3 Etat 3
2.1.3.4 Etat 4

2.1.4 Les données du sondage 6
2.1.5 Le décapage de la rue
2.1.6 Les structures en creux présentes sur l'emprise de la rue

2.1.7 Synthèse sur la rue

2.2 Les aménagements en bordure de la rue

2.2.1 L'îlot nord

2.2.1.1 L'unité construite 1

2.2.1.2 L'unité construite 2

2.2.1.2.1 L'UC 2-Etat 1

2.2.1.2.2 L'UC2-Etat 2

2.2.1.2.3 Les installations à l'emplacement de l'unité construite 2

2.2.1.3 Les unités construites 3 et 4

2.2.1.3.1 L'UC 3

2.2.1.3.2 L'UC 4

2.2.1.3.4 Les aménagements rencontrés à l'emplacement des UC 3 et 4

2.2.1.4 Le secteur au nord-ouest de la rue

2.2.1.4.1 Le sondage 3

2.2.1.4.2 Le sondage 4

2.2.2 L'îlot sud

2.2.2.1. Les fossés

2.2.2.2. L'unité construite 5 et l'axe de circulation 71

2.2.2.2.1 L'UC 5

2.2.2.2.2 L'axe de circulation 71

2.2.2.2.3 Le secteur sud-ouest

3 Le mobilier

3.1 Le mobilier céramique

3.1.1 Présentation par US du mobilier

3.1.2 Le mobilier du puits 263

3.1.3 Le mobilier du puits 387

3.2 Le numéraire

3.2.1 Gaule

3.2.2 Rome

3.2.3 Epoques médiévale et moderne

3.2.4 Epoque contemporaine

3.3 L'*instrumentum*

3.3.1 Identification des fibules

3.3.2 Analyses par EDS couplée au microscope électronique à balayage de l'IMN

3.4. Inventaire et datation des récipients en verre

4 Eléments de synthèse

4.1 Evolution de la chaussée et premiers éléments comparatifs

4.1.1 Etat 1 : l'apparition de la chaussée

4.1.2 Etat 2 : mise en place d'une nouvelle chaussée

4.1.3 Etat 3 : une réfection de la chaussée et l'apparition de nouveaux équipements

4.1.4 Etat 4 : la persistance de la rue après l'Antiquité ?

4.2 Les occupations des îlots : corrélation avec la rue

- 4.2.1 Phase 1 - De l'époque augustéenne à la fin du règne de Tibère
- 4.2.2 Phase 2- Le développement du bâti vers le milieu du premier siècle
- 4.2.3 Phase 3- La seconde moitié du Ier siècle et le début du suivant
- 4.2.4 Phase 4 – Première moitié du deuxième siècle
- 4.2.5 Phase 5- L'abandon du site et le devenir de la rue

4.3 L'apport de la fouille des 7, 9 et 11 rue des 4 Frères Créach' dans la connaissance de l'histoire de Vannes

- 4.3.1 Une des rues majeures de la ville antique de Vannes
- 4.3.2 Un secteur urbanisé ?
 - 4.3.2.1 Les données du plan
 - 4.3.2.2 La fonction du bâti
 - 4.3.2.3 Un espace foncier mesuré

4.4 Le devenir de la rue après l'époque gallo-romaine

5. Conclusion générale

Bibliographie

Inventaires techniques

Inventaire du mobilier céramique

Liste des figures et des clichés du RFO

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (35)

Commune
Vannes

Lieu-dit
7, 9 et 11 rue des 4 frères Créac'h

Codes

Codes INSEE
56 260

Numéro de l'entité archéologique

Coordonnées géographiques et altimétriques

X : 217940
Y : 301082
Z : 15,39 m

Référence cadastrale

Commune
Vannes

Section(s)
AO

Parcelle(s)
211, 212, 223 et 222

Propriétaire du terrain

Commune de Vannes
Hôtel de Ville BP 509
56019 Vannes cedex

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de l'opération
2007-131 en date du 20 décembre 2007

Numéro de l'opération
DA 05019502

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Vannes Golf Atlantique
4, rue du Commandant Charcot
BP 56
56002 Vannes Cedex

Surface du projet d'aménagement

2240 m²

Opérateur d'archéologie

Imap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Kornald Ferrette

Organisme de rattachement

Imap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 611131
35577 Cesson-Sévigné
et Centre archéologique Imap
37 rue du Bignon
CS 611131
35577 Cesson-Sévigné

Date d'intervention sur le terrain

du 14 septembre au 20 novembre 2009

MOTS-CLÉS DES THÉSAURUS

Chronologie

<input type="checkbox"/>	Paléolithique
<input type="checkbox"/>	Inferieur
<input type="checkbox"/>	Moyen
<input type="checkbox"/>	Supérieur
<input type="checkbox"/>	Mésolithique et Épipaléolithique
<input type="checkbox"/>	Néolithique
<input type="checkbox"/>	Ancien
<input type="checkbox"/>	Moyen
<input type="checkbox"/>	Récant
<input type="checkbox"/>	Chalcolithique
<input type="checkbox"/>	Protohistoire
<input type="checkbox"/>	âge du Bronze
<input type="checkbox"/>	ancien
<input type="checkbox"/>	moyen
<input type="checkbox"/>	récent
<input type="checkbox"/>	âge du Fer
<input type="checkbox"/>	Hallstatt (premier âge du Fer)
<input type="checkbox"/>	La Tène (second âge du fer)

<input checked="" type="checkbox"/>	Antiquité romaine (gallo-romain)
<input type="checkbox"/>	République romaine
<input checked="" type="checkbox"/>	Empire romain
<input checked="" type="checkbox"/>	Haut-Empire (jusqu'en 234)
<input checked="" type="checkbox"/>	Bas-Empire (de 235 à 476)
<input checked="" type="checkbox"/>	Époque médiévale
<input checked="" type="checkbox"/>	haut Moyen-âge
<input checked="" type="checkbox"/>	Moyen-âge
<input type="checkbox"/>	bas Moyen-âge
<input type="checkbox"/>	Temps modernes
<input type="checkbox"/>	Époque contemporaine
<input type="checkbox"/>	Ère industrielle

Sujets et thèmes

<input type="checkbox"/>	Édifice public
<input type="checkbox"/>	Édifice religieux
<input type="checkbox"/>	Édifice militaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Bâtiment
<input type="checkbox"/>	Structure funéraire
<input checked="" type="checkbox"/>	Voie
<input type="checkbox"/>	Hydraulique
<input type="checkbox"/>	Habitat rural
<input type="checkbox"/>	Villa
<input type="checkbox"/>	Bâtiment agricole
<input type="checkbox"/>	Structure agraire
<input checked="" type="checkbox"/>	Urbanisme
<input type="checkbox"/>	Maison
<input checked="" type="checkbox"/>	Structure urbaine
<input type="checkbox"/>	Foyer
<input checked="" type="checkbox"/>	Fosse
<input type="checkbox"/>	Sépulture
<input type="checkbox"/>	Grotte
<input type="checkbox"/>	Abri
<input type="checkbox"/>	Mégalithe

Artisanat alimentaire

<input type="checkbox"/>	Argile : atelier
<input type="checkbox"/>	Atelier métallurgique
<input type="checkbox"/>	Artisanat
<input type="checkbox"/>	Autre

Mobilier

<input type="checkbox"/>	Industrie lithique
<input type="checkbox"/>	Industrie osseuse
<input checked="" type="checkbox"/>	Céramique
<input type="checkbox"/>	Restes végétaux
<input type="checkbox"/>	Faune
<input type="checkbox"/>	Flore
<input checked="" type="checkbox"/>	Objet métallique
<input type="checkbox"/>	Arme
<input type="checkbox"/>	Outil
<input type="checkbox"/>	Parure
<input type="checkbox"/>	Habillement
<input type="checkbox"/>	Trésor
<input checked="" type="checkbox"/>	Monnaie
<input checked="" type="checkbox"/>	Verre
<input type="checkbox"/>	Mosaïque
<input type="checkbox"/>	Peinture
<input type="checkbox"/>	Sculpture
<input type="checkbox"/>	Inscription
<input checked="" type="checkbox"/>	Matériaux de construction
<input type="checkbox"/>	Autre

Études annexes

<input type="checkbox"/>	Géologie
<input type="checkbox"/>	Datation 14C
<input type="checkbox"/>	Anthropologie
<input type="checkbox"/>	Paléontologie
<input type="checkbox"/>	Zoologie
<input type="checkbox"/>	Botanique
<input type="checkbox"/>	Palyndologie
<input type="checkbox"/>	Macrorestes
<input type="checkbox"/>	An. de céramique
<input type="checkbox"/>	An. de métaux
<input type="checkbox"/>	Acq. des données
<input checked="" type="checkbox"/>	Numismatique
<input type="checkbox"/>	Conservation
<input type="checkbox"/>	Restauration

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom, nom, organisme de rattachement	Fonction générale	Fonction affectée dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle de l'opération
Emile Bernard, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Yves Romégoux, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Michel Bailly, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Romald Ferrière, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom, nom, organisme de rattachement	Fonction générale	Fonction affectée dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle de l'opération
Emile Bernard, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Yves Romégoux, SRA	Conservateur du patrimoine	Prescription et contrôle de l'opération
Marc Talon, Inrap	Directeur interrégional par intérim	Mise en place et suivi de l'opération
Amand Lhuissier, Inrap	Administrateur	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Bailly, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Marie Nollher, Inrap	Logicienne	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent, Inrap	Gestionnaire de centre	Mise en place et suivi de l'opération

Equipe de fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Fonction générale	Fonction affectée dans le cadre de l'opération
Romald Ferrière, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Laurent Aubry, Inrap	Charge d'études et de recherches	Conduite d'engin, fouille et relevés de terrain
Rozenn Battais, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille et relevés de terrain
Delphine Barbier-Pain, Inrap	Spécialiste Paléontologie	Fouille et relevés de terrain
Céline Belanger, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille et relevés de terrain
Julie Cavemillas, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille et relevés de terrain
Philippe Cochereau, Inrap	Technicien d'opération	Fouille et relevés de terrain
Jessica Freitas-Ferreira, Inrap	Technicien d'opération	Fouille et relevés de terrain
Emrick Leblanc, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Topographe
Marie Millet, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille et relevés de terrain

Equipe de post-fouille

Prénom, nom, organisme de rattachement	Fonction générale	Fonction affectée dans le cadre de l'opération
Romald Ferrière, Inrap	Assistant d'études et d'opérations	Responsable scientifique
Rozenn Battais, Inrap	Technicienne d'opération	Infographie
Philippe Cochereau, Inrap	Technicien d'opération	Tri et inventaire du mobilier
Richard Delage, Inrap	Charge d'études et de recherches	Etude du mobilier gallo-romain, infographie
Amand Desfonds	Assistant d'études et d'opérations	Infographie, mise en page
Laure Simon, Inrap	Assistante d'études et d'opérations	Etude et inventaire du mobilier gallo-romain

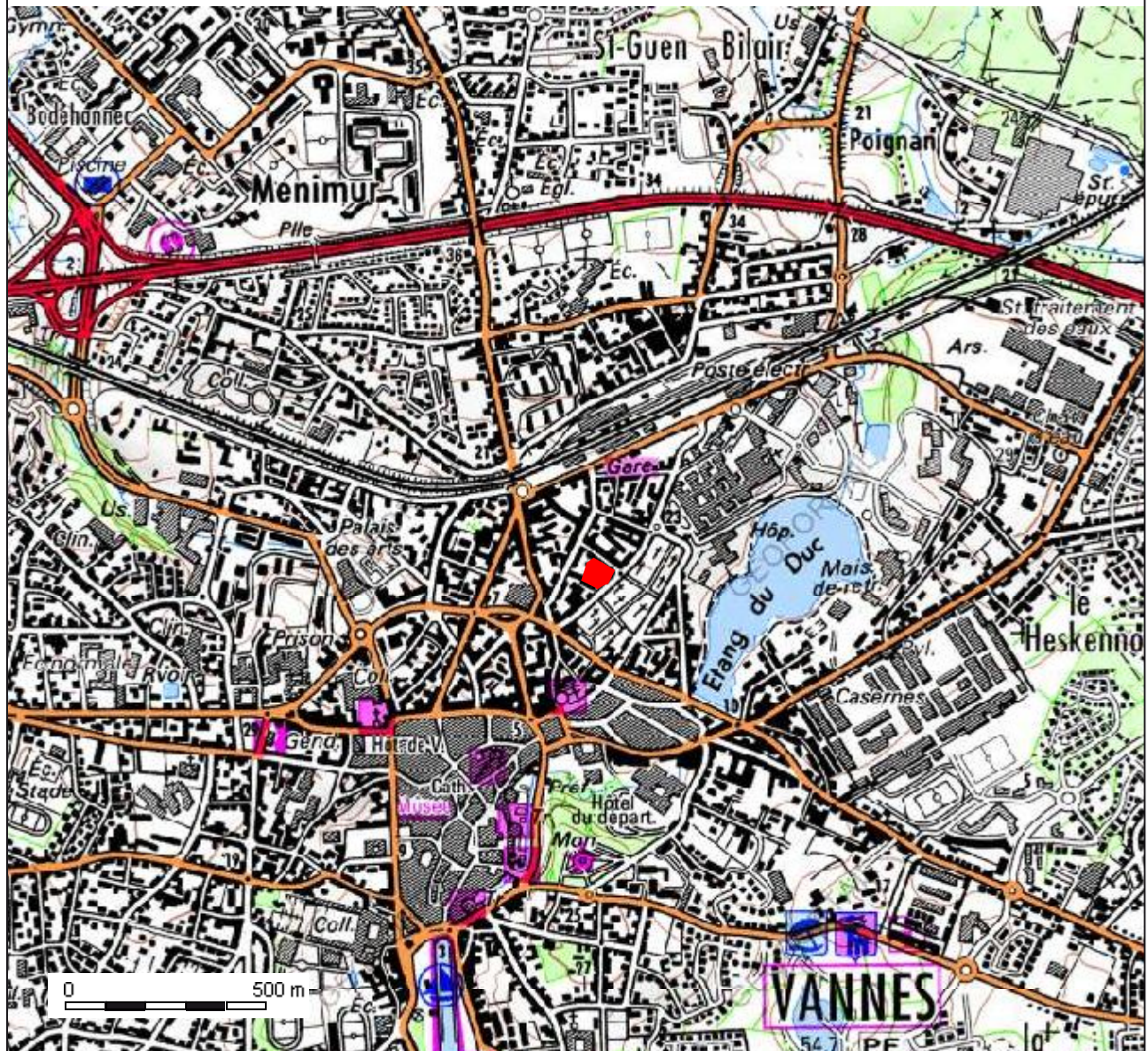
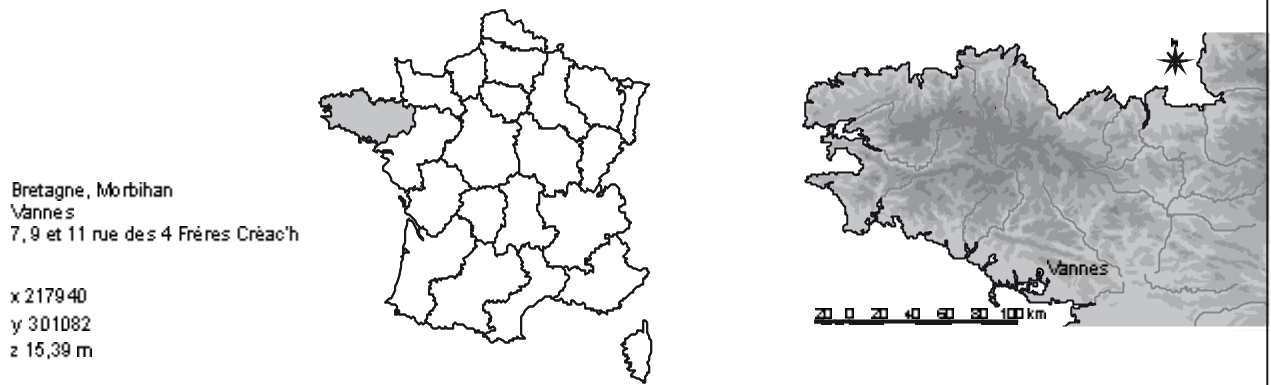
Notice scientifique

La fouille préventive de la rue des 4 Frères Créac'h concerne le secteur nord-ouest de la ville antique de Vannes/*Darioritum*, chef-lieu de Cité des Vénètes. L'opération s'inscrit entre le complexe monumental identifié au *forum* et le quartier de Saint-Symphorien, présumé appartenir à la périphérie de l'agglomération gallo-romaine. D'une superficie de 1650 m², la fouille concerne l'une des principales rues de la ville antique. Cette artère relie le quartier situé au nord du *forum* à celui de Saint-Symphorien puis rencontre, à la sortie de l'agglomération, la voie Vannes/Corseul. L'étude d'un segment, dégagé sur près de 40 m, a révélé 4 états principaux. Le premier, sans doute contemporain de la création de la ville, se signale par un simple cailloutis installé sur le terrain naturel. Le deuxième état marque la mise en œuvre d'un radier de granite surmonté d'une série cailloutis de circulation délimités par des fossés latéraux. Le troisième se traduit par un programme global de réfection avec la création d'une nouvelle fondation et l'apparition de caniveaux, sans doute dans le courant de la seconde moitié du II^e siècle. La dernière séquence illustre une continuité de l'utilisation de l'axe de circulation, dont l'entretien est désormais sommaire. Cette fréquentation s'accompagne d'une migration progressive en direction du nord-ouest de la bande de roulement et de la mise en place d'un nouveau réseau parcellaire. Il est en effet assuré que cet état dépasse largement l'Antiquité et concerne aussi le Moyen Âge. La découverte d'une monnaie du XIV^e siècle du duché de Bretagne dans l'une des dernières recharges constitue un élément en faveur de cette proposition.

La longévité de l'axe antique, qui doit finir par ressembler à un chemin creux, s'explique sans doute par son importance puisqu'il permet de rejoindre un itinéraire régional dont le tracé a pu persister après la période gallo-romaine. L'existence au nord-ouest de la fouille d'une chapelle dédiée à Saint-Symphorien, détruite en 1964, et d'une petite nécropole pourrait aussi avoir joué un rôle dans sa conservation.

Les façades des deux îlots comportaient des vestiges de constructions très arasées. Une occupation dès la période augustéenne est envisagée à partir du mobilier, notamment un lot de céramiques découvert dans un puits. Les aménagements sont diffus et se limitent à des creusements. Peu à peu, le quartier va s'urbaniser et voit apparaître plusieurs constructions à soubassements maçonnés ou sur sablières basses. Au milieu III^e siècle, l'îlot au nord de la rue semble ainsi occuper par une série de halles ou d'entrepôts à vocation économique. Ces bâtiments sont finalement détruits dans le courant du Bas-Empire.

Localisation de l'opération



Localisation en rouge de l'intervention sur fond de carte IGN.



REÇU LE

06 FEV. 2008

693
LA RAIR G.O.
DB05019502

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

ARRETE n° 2007-131 portant prescription de fouille archéologique préventive

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le rapport du diagnostic archéologique prescrit par arrêté n° SRA 2007/013 du 2 février 2007 ; reçu le 9 octobre 2007

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 13 décembre 2007

CONSIDERANT que le diagnostic a mis en évidence les vestiges d'une voie antique;

ARRETE

Article 1^{er} : Est prescrite une fouille préventive préalable aux aménagements, ouvrages ou travaux portant sur le terrain sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Vannes

Lieu-dit : 7, 9 et 11 rue des frères Créac'h

r

Cadastre : section : AO parcelles : 271, 272, 553 et 555

Propriétaire : Commune de Vannes

Numéro d'entité archéologique dans la base de données « Patriarche » :

Article 2 : La fouille sera réalisée conformément au cahier des charges annexé, sous la maîtrise d'ouvrage de Vannes Golfe Habitat, qui projette d'exécuter les travaux donnant lieu à la présente prescription

Sa réalisation peut être confiée, au choix du maître d'ouvrage, à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à un service archéologique territorial agréé ou à tout autre opérateur de droit public ou privé titulaire de l'agrément prévu au chapitre IX du décret susvisé

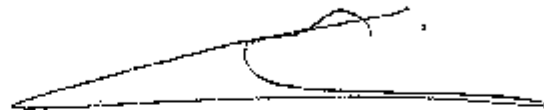
Le contrat conclu avec l'opérateur comporte le projet d'intervention de celui-ci précisant les modalités de mise en œuvre des prescriptions contenues dans le cahier des charges

Article 3 : La fouille ne pourra être entreprise qu'après autorisation par le préfet de région, délivrée à la demande de la personne qui projette d'exécuter les travaux, au vu du dossier transmis comprenant le contrat mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 41 du décret susvisé

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de Vannes

Fait à Rennes, le 20 décembre 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : mairie de Vannes

copie à : préfecture de région



REÇU LE
08 FEV. 2008

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

M. R. A. P. G. O.

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

Prescriptions de fouille archéologique préventive
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2007-131

région : Bretagne

département : Morbihan

commune : Vannes

lieu-dit : 7, 9 et 11 rue des frères Créac'h

cadastre : section : AO parcelles : 271, 272, 553 et 555

propriétaire : Commune de Vannes

Emprise de la fouille archéologique : 2 200 m²

Contexte :

Le diagnostic archéologique mené en juillet 2007 a mis en évidence les vestiges d'une voie antique d'orientation nord-est/sud-ouest sur l'emprise du projet de construction de 35 logements et de 220 places de parking en sous-sol par Vannes Golfe Habitat. Les terrains concernés sont situés dans un secteur archéologique sensible, à proximité de découvertes importantes : chapelle St Symphorien, villas, forum, etc. Lors d'une opération archéologique en 2007 sur la parcelle AO 556, un tronçon de voie ancienne a été identifié, mais il ne semble pas que son orientation soit identique à la portion trouvée rue des 4 frères Créac'h.

Données scientifiques et principes méthodologiques :

La fouille aura pour objectifs :

- la reconnaissance de la totalité de la voie sur les parcelles concernées, son orientation, l'analyse de son mode de construction, l'adaptation éventuelle au terrain naturel, les réfections effectuées; la datation de ces phases, les fossés bordiers;
- la reconnaissance des abords de la voie, qui devra mettre en évidence le cas échéant les fossés d'emprise de la voie romaine, ainsi que d'éventuelles structures et/ou bâtiments associés. Les fossés bordiers devront faire l'objet d'une fouille par échantillonnage;
- l'analyse de ce secteur de la ville et sa caractérisation.

Qualifications du responsable scientifique :

Le responsable scientifique de l'opération devra avoir une spécialité dans le domaine de l'archéologie urbaine gallo-romaine, avoir une expérience de fouille et d'étude des voies romaines et posséder une bonne connaissance de l'archéologie régionale.

Nature prévisible des travaux :

- décapage de l'emprise de la voie romaine sur la totalité de l'emprise, soit 40 mètres de long sur 40 de large, suivant le plan annexé à cette prescription;
- réalisation d'un écorché de la voie;
- relevé topographique des structures et relevé de détails avec cotes altimétriques;
- fouille manuelle après décapage;
- analyses complémentaires en tant que de besoin;
- rédaction du rapport final et remise en trois exemplaires;
- inventaire des mobiliers, mise en condition d'étude, conditionnement en bacs normalisés en tenant compte des prescriptions de conservation préventive;
- inventaire des prélèvements réalisés;
- inventaire de la documentation produite par l'opération, y compris numérique, avant sa remise au Service régional de l'archéologie de Bretagne

Mesure à prendre pour la conservation préventive des vestiges mis au jour :**Vestiges immobiliers :**

Les éléments issus de la phase de diagnostic ne nécessitent aucune préconisation particulière. Le responsable scientifique de l'opération devra informer dans les plus brefs délais le Service régional de l'archéologie de toute découverte à caractère exceptionnel nécessitant des mesures préventives particulières.

Vestiges mobiliers

L'opérateur devra prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation des objets mis au jour, en particulier pour les matériaux organiques ou métalliques. Ces objets pourront être mis en condition d'étude (collage, radiographie, déchloruration...) à l'exclusion de tous travaux de restauration à caractère définitif. Les mobiliers devront être, à l'issue des études, conditionnés en bacs normalisés conformément aux prescriptions du Service régional de l'archéologie, et remis à ce service accompagnés de leur inventaire.

Délai limite pour la remise du rapport final :

3 mois après la fin de l'intervention sur le terrain.

Fait à Rennes, le 20 décembre 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

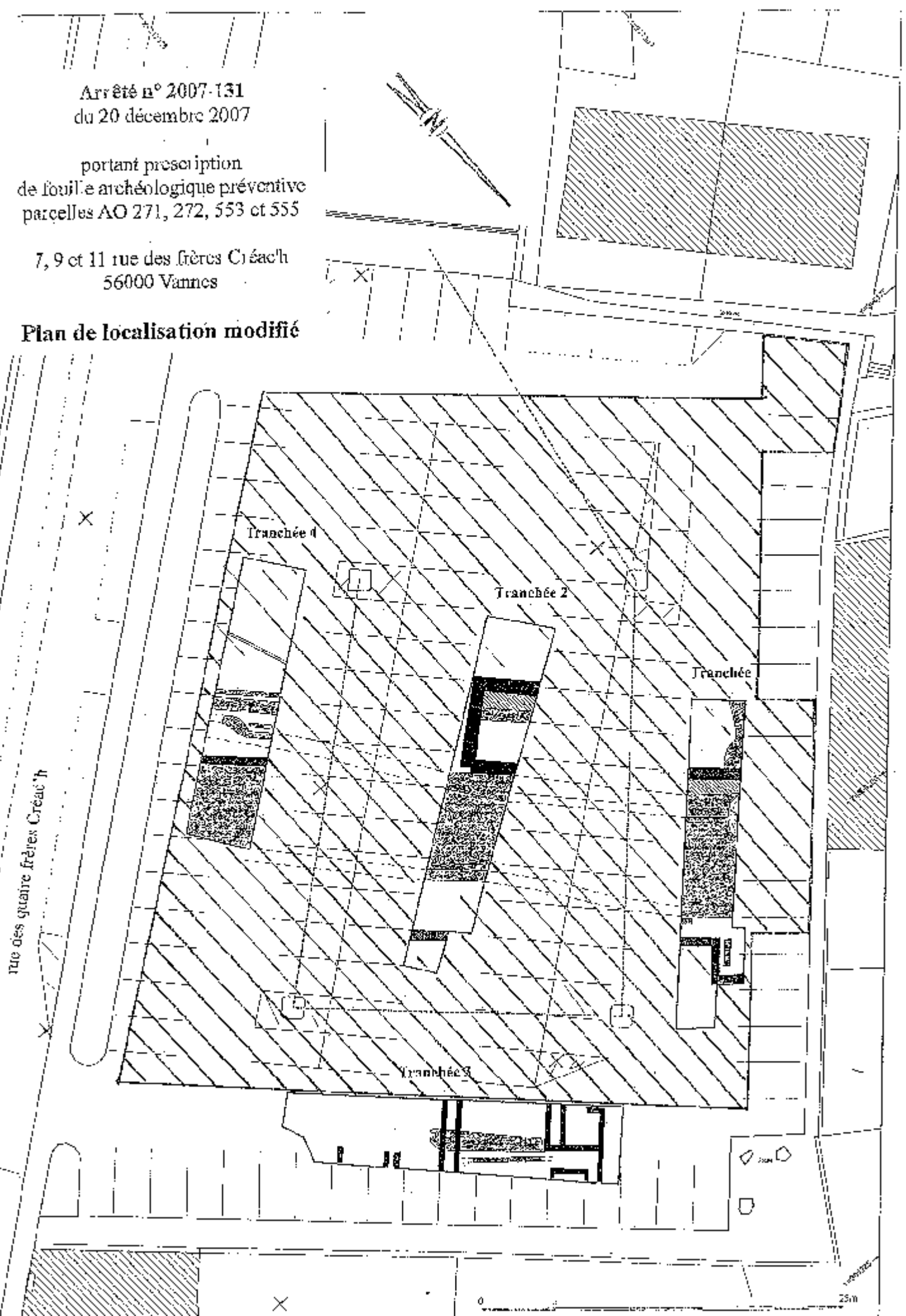

Stéphane Deschamps

Arrêté n° 2007-131
du 20 décembre 2007

portant prescription
de fouille archéologique préventive
parcelles AO 271, 272, 553 et 555

7, 9 et 11 rue des frères Créac'h
56000 Vannes

Plan de localisation modifié



09/09 2009 17:07 FAX 02 97 62 01 58

SERV TECH OPC HLM VANNES

002

**MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION****PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE****le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,****ARRETE n° 2009-025 portant autorisation de fouille archéologique préventive**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté de prescription de fouille archéologique n° 2007-131 du 20 décembre 2007 et son cahier des charges ;

VU le contrat conclu pour la réalisation de la fouille prescrite reçu le 9 mars 2009 et l'ensemble des autres pièces du dossier de demande de l'autorisation ;

VU l'avis de la commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 13 décembre 2007 ;

CONSIDERANT que le contrat et, notamment, le projet d'intervention de l'opérateur, sont conformes au cahier des charges prescrit ;

ARRETE

Article 1^{er} : Vannes Golfe Habitat, maître d'ouvrage du projet est autorisé à faire réaliser par l'Institut de recherches archéologiques préventives (INRAP), opérateur, sous la direction scientifique de Monsieur Romuald FERRETTE, la fouille archéologique préventive portant sur le terrain sis en :

Département : Morbihan

Commune : Vannes

Lieu-dit : 7, 9 et 11 rue des 4 frères Créac'h

Cadastre : section : AO parcelles : 271, 272, 553 et 555

Numéro d'entité archéologique : 56-260-0127

Propriété de : commune de Vannes

Article 2 : L'aménageur et l'opérateur notifieront au service régional d'archéologie les dates de début et de fin de la fouille au moins cinq jours ouvrables avant le début de l'opération et faciliteront par tous moyens aux représentants de l'Etat l'exercice de leur mission de contrôle. Avec le responsable scientifique, ils veilleront, chacun pour ce qui le concerne, à la mise en œuvre des observations et des instructions formulées par le représentant de l'Etat lors de visites ou de réunions de chantier.

Article 3 : Aux fins de son étude scientifique, le mobilier archéologique issu de la fouille est placé sous la garde de l'opérateur qui en dresse l'inventaire, prend les dispositions nécessaires à sa sécurité et, en tant que de besoin, à sa mise en état pour étude.

A l'expiration de la période de garde, qui ne peut excéder deux ans à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération de terrain visée à l'article 5, l'opérateur remet le mobilier à l'Etat avec la documentation scientifique constituée au cours de l'opération.

09/09 2009 17:07 FAX 02 97 82 01 58

SERV TECH OPC HLM VANNES

003

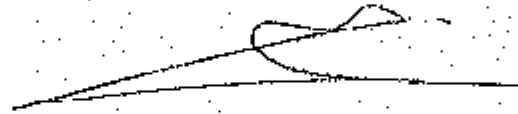
Article 4 : Lorsqu'il n'est pas lui-même propriétaire du terrain, l'aménageur communique au service régional de l'archéologie le nom et l'adresse du ou des propriétaires afin que ceux-ci puissent, le cas échéant, exercer leurs droits sur le mobilier dont l'inventaire leur sera transmis par l'Etat.

Article 5 : L'aménageur notifie l'achèvement de l'opération de fouille sur le terrain. Dans les quinze jours suivant la réception de cette notification, une attestation de libération du terrain lui est délivrée. Faut de délivrance de l'attestation dans ce délai, celle-ci est réputée acquise.

Article 6 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Vannes Golfe Habitat - 4 rue du Commandant Charcot B.P. 56 - 56002 Vannes cedex et à L'Institut national de recherches archéologiques préventives, Direction interrégionale Grand-Ouest, 37 rue du Bignon - CS 67737 - 35577 Cesson-Sévigné cedex.

Fait à Rennes, le 24 mars 2009

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : Vannes Golfe Habitat
copie à : mairie de Vannes
préfecture de région

DEFINITION DES MOYENS - DEVIS DE FOUILLE

Site de : » la rue des 4 frères Créac'h à Vannes »

Code opération : DB 05 0195 02

Affaire suivie par : Michel BAILLIEU

1 . IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Morbihan
Commune :	Vannes
Lieu-dit	7, 9 et 11 rue des 4 frères Créac'h
Surface prescrite :	2 200 m ²
Références cadastrales :	Section AO, n°271, 272, 253 et 255
Nom ou raison sociale :	Vannes Golf Atlantique
Adresse :	4 rue du Commandant Charcot-BP.56 – 56 002 Vannes Cedex

1.2 Opération

Arrêté préfectoral n° 2007-131 émis le	20 décembre 2007
Courrier de saisine reçu le :	06 février 2008
Démarrage de l'opération au plus tôt le :	01 juillet 2009
Fin de l'opération et libération du terrain au plus tard le :	30 novembre 2009
Fin de l'étude et remise du rapport au plus tard le :	20 décembre 2010
Responsable pressenti :	Gaëtan Leclourec ou Romual Ferrette
Nature de l'occupation :	Site stratifié : voie gallo-romaine
Epaisseur des stériles :	1,40 m en moyenne
Epaisseur de la stratigraphie :	0,40 m en moyenne

2 . VOLUME DES MOYENS PREVUS (EN JOURS OUVRES)

2.1.1 Préparation chantier :

- Responsable d'opération : 4 jours
- Topographe : 2 jours

2.1.2 décapage

- Responsable d'opération : 15 jours
- Technicien de fouille : 60 jours (4 techniciens pendant 15 jours)
- pelle mécanique : 15 jours (pelle à chenille munie d'un godet lisse, d'un godet de curage et d'un BRH)
- Tracto-benne : 60 jours (4 tracto-bennes pendant 15 jours)

2.1.3 Fouille :

- Responsable d'opération : 20 jours
- Technicien : 80 jours (4 techniciens pendant 20 jours)
- Spécialiste : 10 jours (expertises diverses)
- Topographe : 7 jours
- Photographe : 3 jours

- Mini-pelle (5,5t avec chauffeur) : 10 jours
- Nacelle élévatrice (avec conducteur) : 3 jours

2.1.4 Etude :

- Responsable d'opération : 35 jours
- Spécialiste : 10 jours (études diverses)
- Spécialiste : 20 jours (céramologue)
- Technicien : 20 jours (traitement du mobilier et archivage de la documentation)
- Dessinateur : 20 jours
- Topographe : 3 jours
- Photographie : 2 jours

2.1.5 Analyses et consolidation de mobilier :

- Analyses : 3000 euros

2.1.6. Installation de chantier

- prévoir l'installation d'une plate forme d'environ 460 m² ?
- prévoir un raccordement électrique
- prévoir raccordement eau potable
- prévoir 3 bungalows (dont 1 vestiaire, 1 bureau et une salle de vie)
- prévoir 1 container outil et 2 sanitaires

Contraintes techniques particulières à prendre en considération dans l'élaboration du contrat :

- présence d'un réseau électrique pour l'utilisation de lampadaires qui devra être mis hors service
- Dépose des 4 lampadaires
- Problème d'accès au porte-char de la pelle à chenille (interruption de la circulation ?)
- Suppression des places de parking sur la rue des frères Créach (sur une bande de 60 m de long le long du chantier de fouille).
- Clôture du chantier
- Problème de l'évacuation des terres vers une décharge compte tenu de la qualité très hétérogène des déblais
- Problème de blindage ou d'étalement éventuel à l'extrémité de la zone nord si dépassement de la prescription dans la zone de contact avec le diagnostic du 6 bis de la rue de Cisson (G Lecloirec, 2007)

DB 03010502 frères Créac'h à Vannes

17/11/08

**PROJET SCIENTIFIQUE DU SITE ANTIQUE DES
« QUATRES FRERES CREAC'H » A VANNES**

I. CONTEXTE

Le projet de réalisation par l'office public HLM Vannes Golf Habitat d'un ensemble immobilier sur 3 300 m² a entraîné la mise en place d'un diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP (R. Ferrette, RFO, sept 2007). En effet, les terrains concernés se situent au cœur de la ville antique à moins de 200 m au Nord-Ouest de l'ensemble monumental du « forum » étudié par A. Tristic dans les années 1980 et dans un secteur très sensible de Vannes où plusieurs opérations archéologiques ont révélé l'existence de vestiges gallo-romains. L'ensemble le plus important (site de l'école Germaine de Staël) se développe au nord-ouest de notre projet et correspond à un vaste habitat périurbain, exploré à de multiples reprises depuis la fin du 19^e siècle.

Ces différentes occupations antiques trouvent un écho dans les vestiges d'une voirie gallo-romaine, partiellement étudiée en 1993 dans la parcelle adjacente (M. Le Clainche, RFO, 1993). Enfin, une intervention plus récente avait permis de retrouver cette voirie au 6 bis de la rue Olivier de Clisson (G. Le Cloirec, RFO, 2007).

Le diagnostic réalisé rue des 4 frères Créac'h valide avec précision le tracé de la voie antique mise au jour au 6 bis de la rue de Clisson sur la totalité de l'emprise concernée par le projet immobilier, c'est-à-dire sur une longueur supérieure à 40m. Cela aura également permis de confirmer son orientation jusque là imprécise et de mettre en perspective dans ce secteur des éléments de la trame viaire avec des vestiges de l'habitat contemporain.

Deux grandes phases de construction ont été reconnues mais la fouille pourrait révéler une complexité plus grande si l'on se réfère aux informations de la tranchée 4. En l'état de nos connaissances, cette voie pourrait fonctionner entre le début et le milieu du 1^{er} siècle et semble être abandonnée ou tout au moins tombée en désétude dès la période flavienne (vers la fin du 1^{er} siècle de notre ère).

II. RAPPEL DES OBJECTIFS

La découverte d'une portion significative (plus de 40m) d'une voie gallo-romaine au cœur de la ville antique de Vannes constitue une opportunité rare dans un contexte urbain. Une étude morphologique et environnementale des éléments la constituant peut être envisagée de manière optimale. Il s'agira notamment de noter s'il existe une véritable uniformité de mise en œuvre de la voie, ou bien si elle s'adapte plutôt à des conditions naturelles parfois différentes, qu'il s'agisse de la topographie, de la géologie ou de l'hygrométrie des lieux. Les informations ainsi collectées seront confrontées aux données issues de fouilles plus anciennes où des tronçons de voirie certes plus limités ont déjà pu être observés. On pense en premier lieu à la fouille du « forum » mais également au quartier artisanal de Saint-Catherine

DU 0-019303 Fôres Créac'h à Vannes

17/11/08

(A. Tiiste, P. André) et de la ruelle du recteur (M. Baillieu, RFO, 1991) où l'activité semble s'organiser de part et d'autre d'une voie. L'objectif premier de cette confrontation sera de contribuer à la réflexion sur la mise en place de la trame urbaine de la ville de Vannes et à travers elle, de tenter de restituer les principales phases chronologiques de son urbanisation.

Cette opération peut également constituer un véritable apport à la connaissance sur ce secteur de la ville antique. En effet, la voie gallo-romaine des 4 frères Créac'h pourrait constituer une limite entre le cœur de la ville antique qui s'étend au sud-ouest et le quartier péri-murain de Saint-Symphorien situé à une cinquantaine de mètres au nord-ouest et qui adopte une orientation sensiblement divergente. L'environnement immédiat de la chaussée, caractérisé par une occupation lâche et tenue et notamment par l'absence de bâtiment important renforce cette hypothèse. Enfin, la question de l'abandon progressif de cette voie qui selon nos premières observations pourraient se situer à la fin du premier siècle constitue un élément de réflexion prépondérant qu'il faudra approfondir pour comprendre l'évolution de l'urbanisation de cette partie de la ville antique.

III. REALISATION DE L'OPERATION

III-1. PHASE TERRAIN :

Préparation de l'opération :

La phase terrain sera précédée par une période de mise en place de l'opération étalée sur deux jours durant lesquels l'archéologue responsable de l'opération assisté d'un technicien et d'un topographe prendra connaissance du contexte archéologique, géologique et technique de l'intervention. Il mettra ce délai à profit pour coordonner la mise en place des infrastructures de chantier et préciser le mode opératoire de la fouille en adéquation avec les moyens matériels et humains affectés à l'opération, les objectifs scientifiques définis précédemment, et les contraintes techniques inhérentes au site. Les protocoles d'enregistrement des données archéologiques de même que les différents modes opératoires mis en œuvre lors de la fouille seront définis, en corrélation avec la hiérarchie des objectifs attribués à chaque étape de l'intervention. Seront également mis en place les différents dispositifs et équipements individuels ou collectifs nécessaires à la mise en sécurité du chantier et des personnels, de même qu'un bon déroulement de la phase terrain. Le topographe procédera à l'implantation des deux zones de fouille à partir du plan annexé à la prescription.

Décapage :

Cette phase, d'une durée estimée à environ dix jours, comprend le décapage exhaustif de l'assiette prescrite soit environ 2200 m³. Elle mobilisera une pelle mécanique munie d'un godet lisse de 3 m de large et trois archéologues (le responsable de l'opération assisté de deux techniciens de fouille). Compte tenu de l'exiguïté de la parcelle d'une part mais également de l'importante couche de stérile (1,40 m en moyenne) le stockage des terres de déblais in situ n'est pas envisageable. Aussi, une rotation de quatre camions-bennes sera mise en place

DB 95019502 frères Créac'h à Vannes

17/11/08

durant toute la phase de décapage afin d'assurer l'évacuation régulière et continue des terres de déblais vers une décharge

Dès cette étape, le reste de l'équipe de fouille (deux techniciens) procédera à la mise en évidence, à la délimitation, à la numérotation, ainsi qu'au nettoyage des principaux vestiges afin d'asseoir les principes méthodologiques et les choix stratégiques de la fouille. Au terme de celle-ci, un premier levé planimétrique et topographique nécessitant l'intervention d'un topographe sera effectué afin de faciliter ou d'orienter les premières étapes de l'opération.

Fouille des vestiges : principes généraux

Afin de répondre aux préconisations du cahier des charges et d'atteindre les objectifs scientifiques développés plus haut, cette phase de fouille, consécutive à l'achèvement des décapages, est prévue pour une durée d'un mois avec une équipe d'archéologue constituée d'un responsable d'opération et de quatre techniciens de fouille.

Dans un premier temps, une partie des moyens sera consacré au dégagement, au nettoyage et au relevé précis des vestiges permettant d'apprécier le niveau de conservation des éléments constitutifs de la voie ainsi que la densité des structures périphériques qui pourraient s'y rattacher. L'assiette de la fouille (2200 m²) permet non seulement d'étudier la voie sur une longueur respectable (plus de 40 m) mais elle pourrait également permettre d'accrocher des limites parcellaires antiques prenant appui sur la voie ou des traces d'occupation autres permettant de reconstituer une partie de son environnement.

Cela permettra notamment de procéder très rapidement au choix d'implantation des sondages manuels visant à étudier la stratigraphie de la chaussée conformément aux objectifs scientifiques définis dans les chapitres précédents.

Cette méthode d'approche en sondage pourrait être couplée à la réalisation d'un écorché de la voie destiné à mettre en évidence les différentes strates de la chaussée, selon la méthode du dégradé. Bien évidemment, celui-ci sera réalisé dans un secteur suffisamment bien conservé pour mettre au jour la totalité de ces niveaux. Cette méthode sera également employée pour les accotements qui encadrent la surface de roulement. Ces bas-côtés ont très bien pu également subir des transformations en même temps que la chaussée. La surface de la chaussée, c'est-à-dire les niveaux de circulation, devront faire l'objet d'une attention particulière, pour la raison que ceux-ci peuvent avoir fossilisé les empreintes d'ornières ou piégé des éléments mobiliers susceptibles d'apporter des informations, sinon de la date de mise en place de la voie, du moins sur son temps d'utilisation.

Les niveaux sous-jacents de l'ouvrage, c'est-à-dire ceux du chantier de construction de la voie, seront particulièrement inspectés, dans la mesure encore où ils peuvent receler des fragments de charbons de bois, possibles témoins d'un défrichage.

Des levés topographiques seront réalisés au fur et à mesure de l'avancée de la fouille et autant que de besoin pour apporter les compléments indispensables à l'élaboration du plan général des vestiges par zone et des plans par phase.

DZ 03019502 frères Créach à Vannes

RFO

Concernant la présence de structures fossoyées (traces de parcellaire ancien ou premiers éléments de la trame viaire antique), la méthode d'approche en sondage sera privilégiée (fouille par échantillonnage). Des sondages régulièrement espacés sur le tracé de ces éléments linéaires viendront compléter l'approche morpho-chronologique et renseigner la nature des processus de comblement (naturels et/ou anthropiques ; phases de curages ou d'entretien...). Ils seront le plus souvent réalisés au moyen d'engins de terrassement adaptés (pelle mécanique ou mini-pelle). Dans les sections livrant des ensembles de mobiliers conséquents et définis en position de rejet primaire, la fouille manuelle (stratigraphique ou par passe) sera privilégiée.

Les autres structures en creux feront l'objet d'un échantillonnage manuel. Le choix sera arrêté sur la base de leur participation ou non à une des étapes de l'organisation du site, ou encore sur l'apport d'informations chronologiques par la seule présence de mobiliers. Ainsi, les trous de poteau entrant dans la composition d'architectures cohérentes seront fouillés par moitié et si nécessaire, intégralement vidés. Les éléments isolés et déconnectés de toute implication dans la compréhension du site seront négligés.

Les fosses seront abordées selon le principe de l'échantillonnage par segments alternés, techniques permettant le relevé des profils et de la stratigraphie sur les axes longitudinaux et transversaux. En cas de comblements homogènes ou indifférenciés, le prélèvement du mobilier sera effectué par passe. Là encore, une fouille complète pourra être entreprise en fonction de la qualité des informations collectées dans la première étape.

La phase terrain est estimée à environ un mois et demi dont 2 semaines destinées au décapage archéologique. L'équipe de base sera constituée du responsable d'opération, assisté de quatre techniciens de fouille pendant toute la durée de la phase terrain. Elle sera complétée en fonction des besoins du responsable par des spécialistes (micro-morphologue, dessinateur, topographe, photographe, ...) pour une durée maximale de 20 jours.

III-II. PHASES D'ETUDES

Dès l'achèvement de la phase terrain, il sera demandé au responsable d'opération d'apprécier l'adéquation des moyens à la finalité de l'étude et de proposer, le cas échéant une réorientation d'une partie de ceux-ci.

En l'état actuel des données, la phase étude est prévue pour une durée d'environ un mois et demi pour le responsable d'opération. Il sera assisté d'un dessinateur et d'un technicien pour les tâches de traitement, de conditionnement et d'inventaire de données. Le traitement de la documentation graphique sera conçu avec un souci de clarté afin de répondre à la fois aux exigences du document final (DPS) et à celles d'une future publication. Une

DJ 03019502 files Clisson à Vannes

17/11/28

céramologue, spécialiste de la période antique assurera l'étude du mobilier. Si la présence d'autres types de mobilier se confirmait (fauc, métal, céramiques protohistoriques ou médiévales...), leur étude serait confiée à des spécialistes afin d'en assurer la caractérisation et éventuellement la datation.

Le document final de synthèse consistera en une présentation des problématiques générales et des connaissances archéologiques préalables, ainsi que les grandes orientations méthodologiques. Il comportera ensuite la présentation des résultats. Enfin, une synthèse générale sera proposée afin de replacer l'intérêt du site dans les problématiques régionales, en mettant en exergue les principaux apports de l'opération. Ces derniers serviront de base à la réflexion pour juger des suites à donner à l'opération (publication, action de valorisation ou de communication...). Cette synthèse sera enrichie de l'étude des sources existantes. Cela passe bien entendu par une compilation des données historiques et archivistiques anciennes (mentions de découvertes fortuites dans le secteur du cimetière de Boismoteau, fouilles du 19^{ème} sur le quartier Saint-Symphorien) mais également par la reprise et l'intégration des résultats de fouilles ou de diagnostics plus récents (avenue Saint-Symphorien et rue Olivier de Clisson). A cet égard, il conviendra d'utiliser les données cartographiques issues du système d'information géographique (SIG de Vannes) développé au sein de la carte archéologique du Service Régional de l'Archéologie de Bretagne. Cette outil permet d'approfondir la réflexion sur les modes d'implantation et d'urbanisation et leur évolution dans le temps et l'espace à travers la confrontation entre les différentes couches d'information (cadastre ancien, courbes de niveau, plan des vestiges par phases, etc).

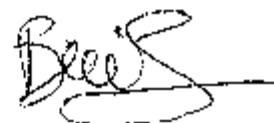
Le choix du responsable proposé par l'INRAP sera fait ultérieurement, en fonction notamment du calendrier de l'opération. Ce profil de ce dernier sera bien entendu celui d'un spécialiste de l'archéologie urbaine, ayant une bonne connaissance des villes antiques de Bretagne.

Ce dernier s'assurera que l'ensemble de la documentation aura été référencée et inventoriée afin d'assurer son archivage et sa transmission au SRA de Bretagne conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-707 du 1^{er} Août 2003.

La phase d'étude sera conduite par le responsable d'opération pendant un mois et demi assisté d'un technicien pour le traitement des données et du mobilier, d'un dessinateur et d'un céramologue antique pendant un mois. Le reste des moyens sera réparti entre les différents spécialistes en fonction de la pertinence et de l'intérêt des études à réaliser

L'Adjoint Scientifique et Technique

Michel BAILLIEU



1.1 Le cadre de l'intervention

1.1.1 Introduction

L'opération d'archéologie préventive conduite au 7, 9 et 11 rue des 4 Frères Créac'h à Vannes (56) s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier avec parking souterrain sous l'égide de l'office public HLM Vannes GOLF Habitat. Cette fouille fait suite à un diagnostic réalisé en juillet 2007. Celui-ci a démontré que les parcelles concernées par les futurs aménagements accueilleraient une des rues de Vannes antique, ainsi que des indices de construction. C'est la découverte de ces vestiges qui a motivé le Service régional de l'Archéologie de Bretagne à émettre un arrêté portant prescription d'une fouille préventive avant leur destruction (arrêté n° 2007-131 en date du 20 décembre). Le maître d'ouvrage a confié la direction de la fouille à l'Inrap et l'intervention s'est déroulée du 14 septembre au 20 novembre 2007.

La campagne de prospection mécanique de 2007 a conduit à l'ouverture de 4 fenêtres destinées à appréhender la trajectoire d'un axe de circulation antique, partiellement mis en évidence en 1993 par M. Le Clainche (fig. 1, Le Clainche 1993, sondage 4). Ces fenêtres ont permis d'identifier la rue sur une distance approchant les 40 m. Sa largeur est variable et oscille entre 7,25 m et 8,5 m (Ferrette 2007, p. 11). La chaussée est longée au sud par un large fossé, encore récemment inscrit dans le paysage en tant que limite parcellaire. Au nord, la bande de circulation est contenue par un creusement beaucoup plus modeste. Deux grandes phases d'aménagements ont été identifiées. La première consiste en un cailloutis damé de quartz de quelques centimètres d'épaisseur, installé directement sur l'arène granitique compactée au préalable (Ferrette 2007, p. 11 et 16). La seconde phase se signale par un apport de terre sur lequel est installé un lit de cailloux et de matériaux antiques assez frustes. Ces caractéristiques ont conduit à envisager un abandon rapide ou sinon un entretien sommaire de la rue. Cette suggestion est appuyée par les découvertes mobilières puisque l'essentiel des céramiques se cantonne au Ier siècle de notre ère. En filigrane, l'échec de l'urbanisation de cette partie de la ville antique de Vannes se pose (Ferrette 2007, p. 27). En effet, les abords de la voirie n'ont pas montré une densité d'occupation importante puisque seul le mur d'une construction maçonnée a été mis au jour. Dans la tranchée 3, implantée au nord de la rue, aucun indice antique significatif n'a été décelé. L'espace est occupé par des constructions récentes, parfois sur cave, et la topographie montre une forte remontée du terrain naturel qui est sans doute à l'origine d'une érosion des occupations anciennes. Au sud-est de la voie, seuls quelques fossés considérés comme des éléments d'un parcellaire ont été retrouvés. Le secteur sud-ouest de l'emprise est resté un point d'interrogation, car il n'a pas pu faire l'objet d'investigation en raison de l'existence d'un réseau d'éclairage public enterré et non recollé.

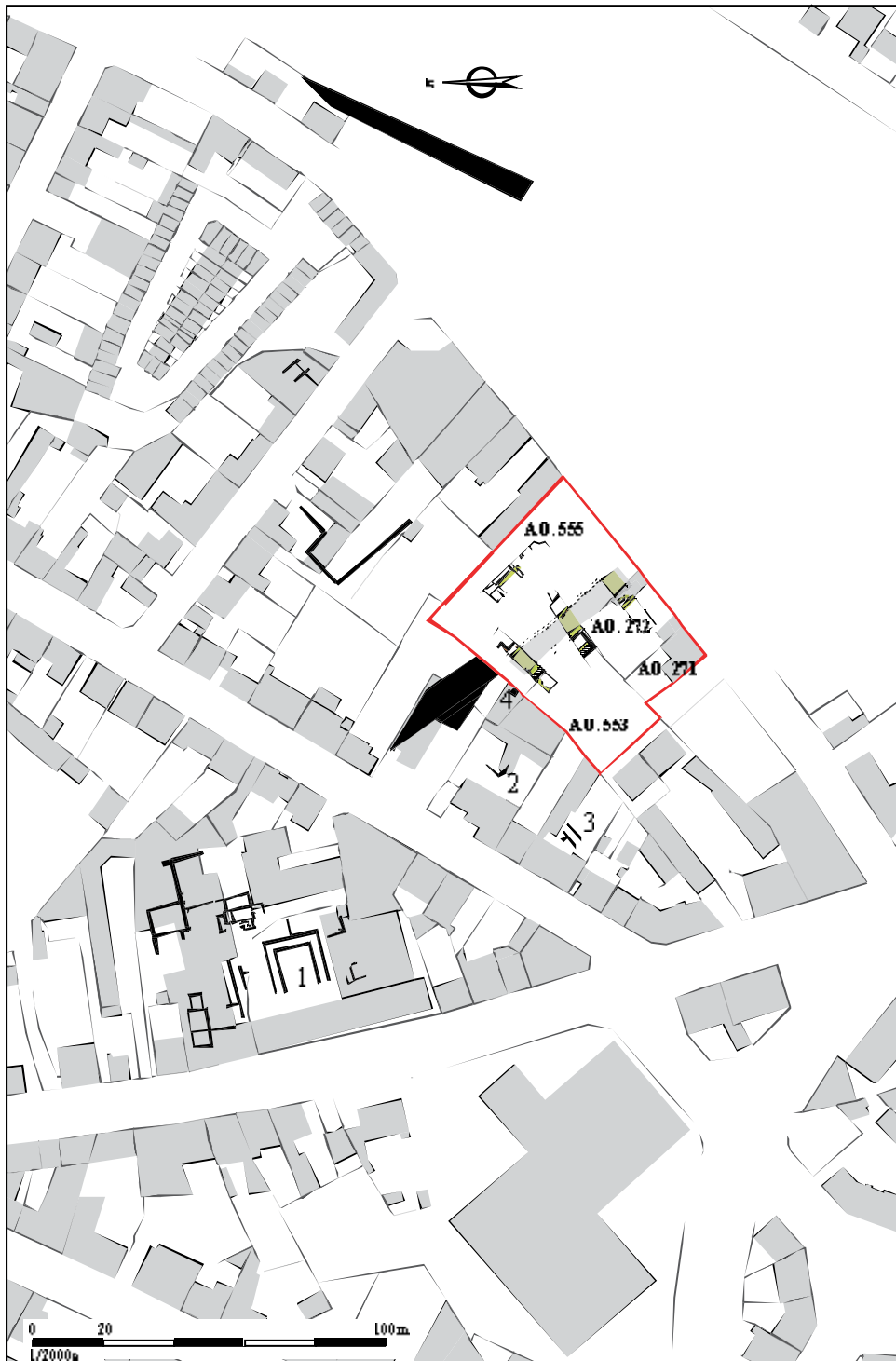


Fig. 1 : Résultat du diagnostic de 2007 et interprétation du trajet de la rue.

1.1.2 Le contexte topographique et géologique

La ville de Vannes est implantée au fond du golfe Morbihan, à l'emplacement de trois collines granitiques : Le Méné, Boismoreau et la Garénne. Entre ces reliefs, dont les sommets s'établissent entre 17 et 27 m, s'écoulent le Rohan et le Bilaire qui se rejoignent pour former la Marle avant de se jeter dans la mer. Le paysage actuel a largement été modelé par l'homme ou par les alluvions. Des forages profonds ont ainsi permis de déterminer qu'à l'époque antique la mer s'engouffrait entre les collines du Méné et de Boismoreau. On retiendra donc de ce rapide tableau un déploiement de l'occupation gallo-romaine dans un relief marqué qui a pu contraindre à adapter l'organisation viaire de la ville.

L'occupation antique de la rue des 4 Frères Créac'h se déploie sur le tiers supérieur du versant sud-est de la colline de Boismoreau, à une cote maximale de 15,75 m avant décapage. Ce toit n'est cependant qu'artificiel et dû à un apport de remblais au fil des siècles. On observe en effet un pendage à la fois est-ouest et sud/est nord/ouest assez fort. Il existe ainsi un dénivelé de près de 2 m entre le quart nord-est et l'angle sud-ouest du décapage.

Les formations naturelles se rattachent au complexe métamorphique sud-morbihannais qui se déploie en une bande nord-est/sud-ouest le long du littoral. Ces formations comprennent des gneiss, des granites et des granitoïdes, plus ou moins altérés. Sur le terrain, l'arène granitique illustre la décomposition avancée du socle ancien. Quelques affleurements rocheux ont également été rencontrés à l'emplacement de la rue antique, où ils ont servi d'assise au niveau de circulation le plus ancien. Pouvant être épaisse de quelques décimètres, l'arène coiffe le socle rocheux comme l'a montré la fouille de puits à eaux. Elle est surmontée par le paléosol brun et sableux, épais de moins de quinze centimètres et dans lequel sont creusées les structures archéologiques. La nappe phréatique est peu profonde. Les puits antiques rencontrent en effet l'eau 3 m sous le niveau de décapage, ce qui a sans doute facilité l'implantation humaine.

1.1.3 Le contexte historique (fig. 2)

Il est désormais admis que la ville gallo-romaine de Vannes/Darioritvm est une fondation ex-nihilo de l'administration romaine, sans doute au cours de la décennie qui précède le changement d'ère. Les premières occupations se sont établies sur la hauteur de Boismoreau. Elles se traduisent par le creusement de fossés, de fosses, l'implantation de bâtiments sur poteaux, à l'image des découvertes effectuées à l'emplacement du complexe monumental identifié au forum du chef-lieu vénète. Des installations modestes se développent au sud de ce futur ensemble, rue du Four (CAG 56, p. 342) ou rue de la Tannerie, à la fin du Ier siècle av. J.-C. /début du Ier ap. J.-C. (Le Cloirec 1998, p. 154). La voirie semble mise en place à partir du second quart du Ier siècle d'après les données de fouille (CAG 56, p. 342). La période flavienne et le début du IIe siècle, représentent pour Vannes, à l'image des autres chefs-lieux bretons une période d'essor et de développement. Cela se concrétise par la réalisation des premiers travaux du complexe monumental ou encore l'apparition de bâtiments privés utilisant la pierre et adoptant des schémas parfois méditerranéens. L'apogée de la ville est fixée à la fin du IIe siècle. Elle couvre alors une surface estimée à 50 hectares (CAG 56 p. 343), sans doute jalonnés de zones non construites. Le IIIe siècle marque un rapide déclin et certains sites sont délaissés ou voient leurs occupations évoluées, à l'image de celui de la ruelle du Recteur où la voirie est percée par plusieurs fosses. Cette période inaugure une série de difficultés dont un témoignage tangible est fourni par nomination d'un curateur chargé de la gestion des affaires de la cité sous les règnes de Septime Sévère et de Caracalla (Maligorne 2006, p. 172-173). A la fin du IIIe siècle ou au début du suivant, la colline du Méné est ceinturée par une enceinte qui augure un déplacement progressif de l'agglomération. C'est en effet à l'intérieur de cette muraille que la ville du Moyen Age va progressivement s'épanouir.

L'intervention conduite à l'emplacement des parcelles 271, 272, 553 et 555 intéresse une zone archéologique sensible puisque les terrains explorés concernent la partie nord-ouest de la ville antique de Vannes/Darioritvm. Ils s'inscrivent entre le secteur présumé périurbain de Saint-Symphorien à l'ouest et l'ensemble monumental étudié entre 1988 et 1991 par l'équipe d'A. Triste (Vannes 1992 ; CAG 56, p. 345-355). L'environnement de la fouille est jalonné de constructions, connues seulement par bribes. Dans la parcelle AO. 319, l'angle d'un bâtiment a été repéré lors de la construction des locaux du Centre de Gestion (Paulet-Locard 1994 ; fig. 2, n° 2). En 1998, des sondages réalisés dans la parcelle AO. 295, contiguë à la fouille, ont démontré l'existence d'un bâtiment à galerie, sans doute un habitat, construit au cours de la période flavienne (Simon 1998 ; fig. 2, n° 3). L'ensemble de Saint-Symphorien correspond aussi à un vaste habitat sans doute aristocratique, exploré à de multiples reprises depuis la fin du XIX^e siècle (fig. 2, n° 1). Une chapelle détruite en 1964 (Lecornec 1967) s'installe à une époque assez confuse à l'emplacement d'une construction antique. Ce secteur est relié au centre de la ville gallo-romaine par une voie dont un premier segment a été observé en 1993. A l'époque, l'implantation du sondage 4 n'a pas permis de saisir son orientation (Le Clainche 1993). En janvier 2007, un diagnostic entrepris au nord de cette intervention, a mis en exergue deux niveaux de circulation interprétés comme une chaussée d'orientation nord-ouest/sud-est. Ces niveaux

traduisent deux états d'aménagements et semblent indiquer une migration vers le nord de la voie initiale. L'emprise de la chaussée est fixée à 8 m à partir d'autres exemples bretons (Le Cloirec 2007, p. 18), mais seul le fossé sud du second état de la chaussée a été retrouvé. Ce diagnostic a donc permis de confirmer l'existence d'un axe de circulation, de préciser sa direction, complétant les données recueillies en 1993. L'interrogation sur une possible migration de l'axe primitif est aussi une information complémentaire importante. Au terme de l'intervention de juillet 2007, le problème du parcours de la rue se trouve toutefois de nouveau posé puisque le tracé restitué alors ne s'accorde pas avec l'option retenue par G. Le Cloirec.

Un décapage en aire ouverte était donc la seule manière d'apprécier définitivement le tracé cette rue. Outre l'étude de la voirie proprement dit, la surface prescrite permettait d'étudier ses abords et de préciser l'organisation et les rythmes de développement de deux îlots de la ville antique de Vannes.

La trame urbaine de Vannes est en outre encore largement méconnue, puisque seuls 7 tronçons de celle-ci ont été observés (CAG 56, p. 342), parfois anciennement à l'image de la chaussée découverte à la fin du XIX^e siècle lors de l'agrandissement du cimetière de Boismoreau. Un maillage orthogonal semble néanmoins se dessiner autour du forum, tandis que les constructions et le parcellaire du nord-ouest de la ville antique ne respectent pas cette organisation. C'est également le cas des aménagements de la rue du Four ou de la place du Général de Gaulle. La topographie accidentée explique pour beaucoup ces changements d'axes. La taille de la ville vénète, perçue comme beaucoup plus petite que ses consœurs bretonnes, est aussi invoquée par certains chercheurs (Le Cloirec 2008b, p. 321-322). Le quartier de Saint-Symphorien occuperait ainsi une situation périphérique, justifiant une orientation divergente. Il pourrait ainsi marquer la sortie de la ville, essentiellement concentrée autour du forum.

On mesure donc tout l'intérêt de la fouille conduite à l'emplacement du parking de la rue des 4 Frères Créac'h. Outre de fixer la trajectoire de la voie, l'opération pouvait amener de nouveaux renseignements sur l'extension de la ville antique et son degré d'occupation.



Fig. 2 : Localisation de la fouille et des principaux vestiges antiques périphériques sur le cadastre.

1.2 Descriptif technique et scientifique de l'opération

L'arrêté de prescription émis par le Service régional de l'archéologie de Bretagne prévoyait un décapage exhaustif de l'emprise de la voirie (40 m de long) et de ses abords, sur une surface de 2 200 m². La fouille devait s'attacher à mettre en évidence son orientation et analyser ses phases de construction, en tenant compte des aménagements spécifiques liés à des contraintes topographiques ou à son fonctionnement, à l'im age des fossés bordiers. Elle devait aussi permettre de caractériser les occupations périphériques et de préciser leur organisation. L'objectif était de resituer les vestiges rencontrés à l'échelle du quartier pour en comprendre l'organisation et alimenter la réflexion sur la mise en place de la trame urbaine de Vannes et, à travers elle, de tenter de restituer les principaux épisodes chronologiques qui accompagnent son développement.

1.2.1 Aspects techniques du décapage (fig. 3)

L'intervention a débuté le 15 septembre par le décapage. Celui-ci a été mené à l'aide d'une pelle à chenille équipée d'un godet lisse de 3 m de large. L'évacuation des déblais a été assurée par une rotation de quatre camions bennes chargés de mettre en dépôt les stériles. Leur enlèvement s'est opéré depuis le secteur nord-ouest de l'emprise prescrite. Ce choix s'est naturellement imposé par le maintien d'une aire de circulation pour les camions afin d'évacuer les déblais. En outre, les informations issues du diagnostic montraient à l'évidence que la partie nord-ouest du site risquait d'être la plus porteuse sur le plan archéologique. L'objectif était d'atteindre le plus rapidement possible la chaussée afin de procéder aux premiers nettoyages. D'une manière générale, la phase d'ouverture n'a pas soulevée de difficulté majeure, si ce n'est la rotation parfois lente des camions, et s'est achevée à la date prévue (14 jours ouvrés). On ajoutera cependant que le décapage de la partie sud-est de l'emprise n'a pas été accompli dans son intégralité faute d'occupation ancienne et de la nécessité de laisser aux engins mécaniques une aire de chargement et de circulation.

Le fort pendage est-ouest du terrain, relevé lors du diagnostic, s'est trouvé vite confirmé. Un dénivelé de plus de 2 m s'observe en effet entre les angles nord-est (14,60 m) et sud-ouest (12,40 m). L'assiette du parking subit ce pendage et oscille entre 15,75 m et 14,69 m. Ce dénivelé naturel a conduit à la réalisation de paliers de sécurité sur les flanc ouest, sud et sud-est, dans des terrains parfois instables, afin de prévenir tout risque d'effondrement. Par ailleurs, une marge de sécurité intéressant les aménagements des terrains adjacents devait être respectée. La paroi nord de la fouille, plus résistante et limitée parfois par des murs contemporains, n'a pas nécessité de gradins, d'autant que le sommet du décapage se situe à une cote plus élevée. Une rampe d'accès pour une mini-pelle a aussi été réalisée à l'angle sud, dans un secteur vierge en vestiges archéologiques. La circulation piétonne s'opérait depuis une seconde rampe implantée à l'angle nord-est. L'espace nord du parking a été réservé à la base vie de l'équipe et à une aire de stationnement. Au final, la surface ouverte s'élève à 1 626 m², chiffre en-dessous de la prescription pour les raisons évoquées dans les lignes précédentes.

La fouille a généré un volume de déblais qui devait être stocké sur place. Certaines perturbations, vidées totalement ou partiellement lors du décapage, ont servi à cet effet. Puis, en fonction des secteurs d'étude, il a finalement été décidé d'entreposer les déblais le long des limites décapées, plutôt que de créer des cheminements longs et complexes, dans un terrain particulièrement accidenté et soumis fréquemment aux précipitations automnales.

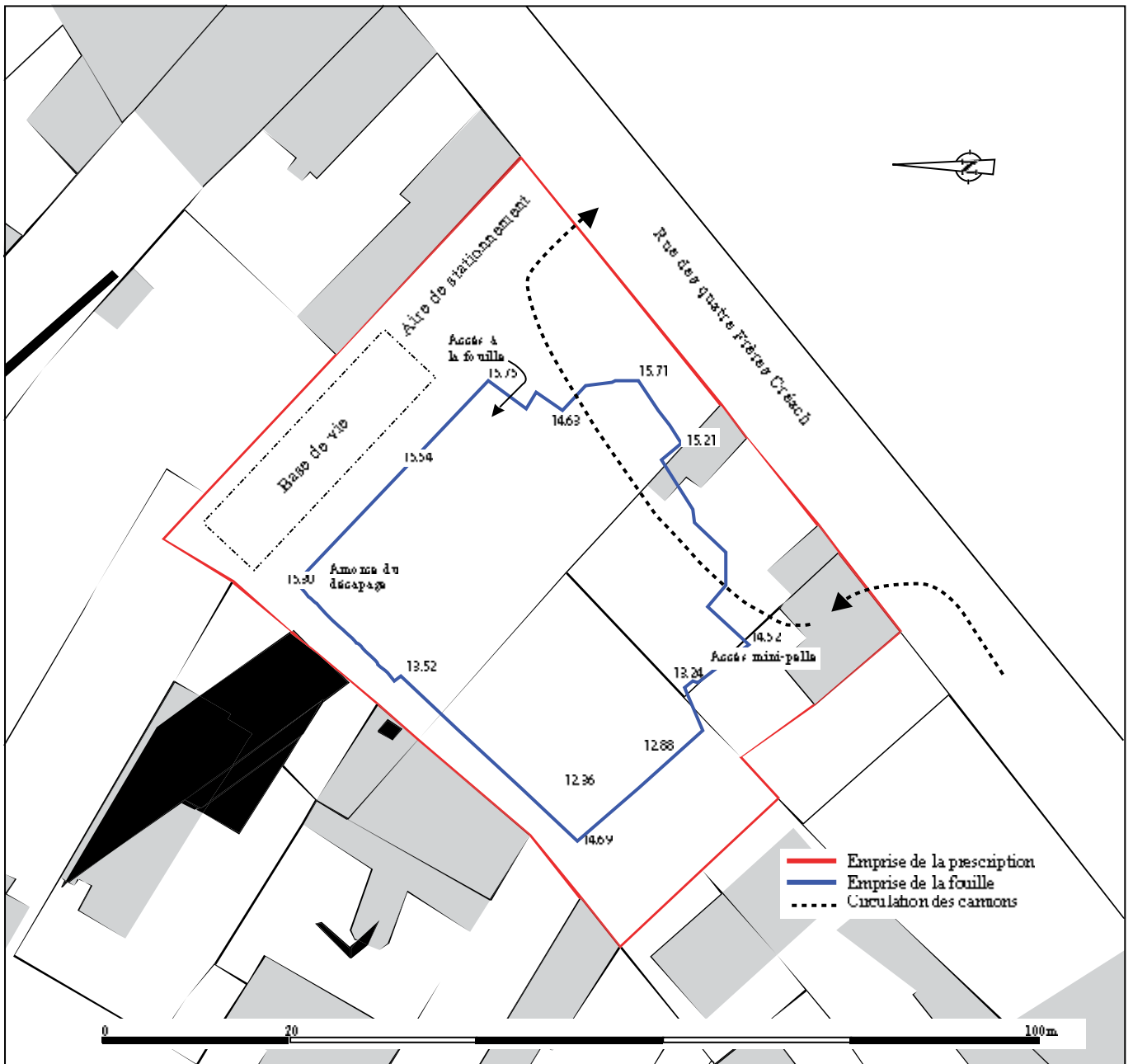


Fig. 3 : Aspects techniques du décapage

1.2.2 Perturbations et aménagements récents (fig. 4)

Les parcelles 271, 272, 553 et 555 forment l'assiette d'un parking public et goudronné, présentant une légère inclinaison nord-sud, qui ne rendait pas compte de la topographie naturelle du site et des aménagements masqués, même si le diagnostic avait déjà apporté plusieurs informations sur ces deux sujets. Le cadastre napoléonien souligne que ce secteur de la ville de Vannes est occupé au milieu du XIX^e siècle par des champs. Le cadastre actuel, dans sa version la plus récente, signale deux habitations, détruites avant la création du parking, et situées respectivement dans les parcelles AO 271 et 272. Le cadastre de 1977 montre quant à lui l'existence de deux imposantes constructions dans les parcelles 318 (aujourd'hui AO 555) et 273 (AO 553). Les plans de ces édifices ont partiellement été retrouvés à l'occasion du diagnostic de 2007. Ils possèdent parfois des caves qui ont oblitéré complètement les séquences anciennes au nord de la zone prescrite (Ferrette 2007, tranchée 3). Sur l'emprise de la fouille, ces bâtiments conservent encore de puissantes maçonneries solidement ancrées dans le substrat. Celle-ci perçoit les vestiges antiques et ont simplement été dérasées par la pelle mécanique. Associés à ces murs, plusieurs longrines, dalles ou encore plots en béton, ont nécessité l'emploi d'un BRH afin de procéder au décapage (**cliché 1**). Certains d'entre eux percent ponctuellement les vestiges, à l'image des fondations sur pieux d'un bâtiment situé au sud-ouest de la fouille.

Cliché 1 : Vue générale de la stratigraphie recouvrant les vestiges antiques. On distingue nettement dans la coupe une longrine en béton (R. Ferrette-Inrap, inv. 24 04 2009 1523).



D'une manière générale, ces perturbations ne nuisent pas à la lecture en plan du site. La plus dommageable est une ancienne cuve en béton qui a détruit une partie d'une construction maçonnée ainsi qu'une portion d'une voirie secondaire. Curieusement, on note que les maçonneries récentes s'alignent sur l'axe antique principal, à l'exception d'un mur nord-est/sud-ouest qui empiète sur sa frange sud et perce une limite fossoyée. Cette singularité résulte sûrement d'une fossilisation de l'axe antique sous la forme d'une limite parcellaire. Les vestiges antiques sont aussi peu nombreux dans la portion sud-est de la fouille. La plupart des indices d'occupation concernent en effet la période récente avec des maçonneries et des fosses de plantation d'arbres.

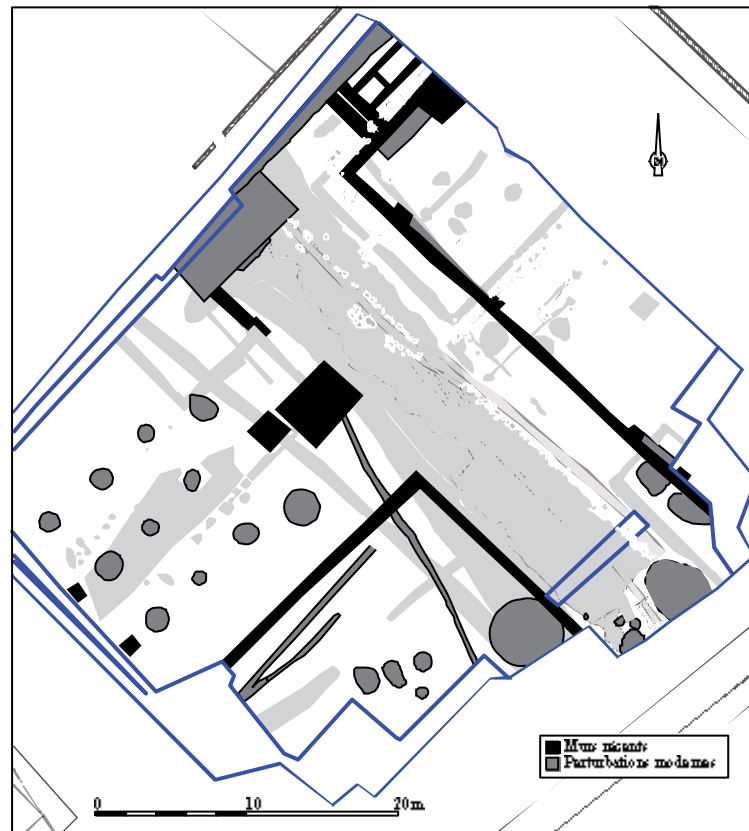


Fig. 4 : Cartographie des principales perturbations.

1.2.3 La séquence de remblai moderne et contemporaine

Cette série sédimentaire n'a pas été étudiée et enlevée directement lors du décapage. Elle se compose surtout d'un ensemble terreux et monotone sous lequel sont apparus les vestiges antiques. Son épaisseur est variable car ces dépôts épousent la topographie du site. Sa puissance est d'environ 1 m à l'angle nord-ouest du décapage et atteint 1,50 m au sud-ouest. La date d'installation de ce remblai n'est pas connue, mais les fondations maçonnées des constructions récentes sont installées dedans (cliché 2). Cette séquence terreuse, qui comprend à sa base quelques éléments antiques fragmentés (tuiles, céramiques), est directement recouverte par des couches de bitume qui correspondent à la période de fonctionnement et aux réfections successives du parking. À l'emplacement des constructions récentes, la séquence terreuse est écrêtée sur une épaisseur voisine de 0,50 m et remplacée par des apports de matériaux modernes.

Cliché 2 : Illustration de la séquence terreuse recouvrant les vestiges antiques et recoupée par les aménagements récents (R. Ferrette-Inrap, inv. 24 09 2009 1528).



On retiendra en conclusion que cette couche de terre recouvre l'intégralité des vestiges antiques, y compris les tranchées de récupération de certains édifices. Sa formation, sans doute ancienne, est au vu des informations disponibles le résultat d'une accumulation naturelle au fil des siècles, alors que les terrains sont retournés au milieu rural. Ce remblai est signalé au 6 bis rue Olivier de Clisson (Le Cloirec 2007, p. 7, fig. 3) et se poursuit au numéro 4 de cette même rue où elle se réduit à une cinquantaine de centimètres, sans doute suite à des terrassements anciens (Simon 1998, p. 14).

1.2.4 Le site au terme du décapage : nature et état de conservation de l'occupation antique

Au terme du décapage, l'occupation antique du parking Créac'h s'est révélée plus dense qu'attendue. La rue a bien été retrouvée sur une longueur approchant les 40 m. Le principal apport réside dans la mise en évidence de plusieurs constructions de part et d'autres, et dans la découverte d'un axe de circulation secondaire de direction nord-ouest/sud-est. Plusieurs fosses, fossés complètent le tableau et peuvent traduire une évolution de l'occupation avec le développement progressif d'un tissu véritablement urbain.

D'une manière générale, ces vestiges sont très arasés. La séquence stratigraphique antique est le plus souvent inférieure à 20 cm, hormis à l'emplacement de certaines parties de la rue. Cela se traduit par l'apparition au même niveau d'aménagements non contemporains. On est donc plutôt en présence d'une stratigraphie en plan, plus proche de celle d'un milieu rural, que d'un cadre urbain. Cette érosion de la séquence archéologique, d'origine naturelle ou anthropique, trouve un écho dans le mobilier qui se cantonne pour l'essentiel au I^{er} siècle de notre ère, confirmant en cela les éléments recueillis lors du diagnostic.

Très peu de bâtiments puissamment fondés se sont établis sur l'emprise de la fouille, aspect qui a certainement constitué un facteur aggravant l'érosion, puisqu'aucun important dépôt de démolition n'a pu se former. On note un seul bâtiment sur fondation maçonnée au sud de la rue et un second au nord, déjà signalé lors du diagnostic (Ferrette 2007, p. 19-20). Ces deux édifices ont en outre fait l'objet d'un démontage presque systématique avant l'installation du remblai terreux qui recouvre les vestiges antiques. La récupération des matériaux a de fait contribué au ravalement de la séquence antique. Le reste du bâti se résume à des empreintes de sablières basses qui trahissent une architecture légère avec des élévations en terre, peu propices à une formation et une conservation des dépôts sur le long terme. Quelques structures particulières indiquent peut-être une activité artisanale liée aux arts du feu. Au sud de la voie, hormis l'axe secondaire, plusieurs niveaux de circulation ont été repérés. Ils sont difficilement associés à un bâtiment et désignent sans doute des sols extérieurs. Dans le secteur sud-est et au sud, quelques fossés, dont la trame respecte globalement l'orientation de la rue principale, peuvent correspondre à une organisation parcellaire qui se continue en dehors de l'emprise de la fouille.

Même si le maillage des constructions apparaît assez lâche, avec semble-t-il, peu de chevauchements, les vestiges mis au jour de part et d'autre de la rue méritaient d'être pris en compte dans le cadre de la fouille. Il convenait en effet de saisir l'apparition des occupations les plus anciennes, afin de préciser si elles étaient contemporaines de la création de la voirie ou légèrement plus récente. Cette problématique intéresse au premier chef la concrétisation d'un programme urbain et la colonisation progressive par le bâti d'espaces destinés à être lotis. En outre, l'identification d'une possible activité artisanale, même sporadique, pouvait laisser penser à une évolution de la physionomie du quartier avec le retrait de celle-ci en lien avec l'extension progressive de la ville. Enfin, la thématique de l'abandon de ces aménagements en bordure de voie prenait tous son sens afin de répondre à l'une des questions posées dans

le cadre du diagnostic, qui concernait l'échec de l'urbanisation de ce secteur de la ville antique de Vannes (Ferrette 2007, p. 27).

1.3 Déroulement de la fouille

1.3.1 Les choix de terrain

Même si l'étude de la rue restait la priorité, la problématique de l'opération devait tenir compte de l'occupation de ses abords afin d'avoir une vision globale du site. C'est pourquoi, outre la fouille de la voie principale, l'équipe s'est intéressée très vite aux aménagements situés au nord de celle-ci car ce secteur apparaissait susceptible de fournir le plus de données. L'étude de l'axe viaire a débuté par un nettoyage de surface de sa bande de roulement afin de déterminer son envergure (**cliché 3**).



Cliché 3 : Vue depuis le sud-ouest de la rue après un premier nettoyage de sa surface. On perçoit bien son emprise jalonnée d'ornières. Au centre de la photo, une cuve en béton qui a détruit en partie l'UC 5 (R. Ferrette-Inrap, inv. 07 10 2009 1538).

Deux sondages transversaux, implantés à ses extrémités, ont ensuite inauguré sa fouille (**fig. 5** sondages 1 et 2). Ces fenêtres ont été positionnées au plus près des tranchées du diagnostic afin de disposer d'une première série de repères stratigraphiques. Le sondage 2 concerne la partie occidentale de la chaussée, dans une portion où sa conservation est bonne. Il intègre les fossés bordiers, ainsi que des empreintes de maçonneries mises en évidence de part et d'autre de la voie.

A l'opposé, le sondage 1 a été entrepris dans un secteur où la chaussée apparaissait très érodée. Une maçonnerie récente n'a pas permis d'aborder le fossé qui longe la rue au sud-est, tandis que l'arce d'un bâtiment a été étudiée au nord.

Un troisième sondage (n° 5) a été implanté dans la portion centrale de la voie. Son objectif était de confirmer et d'expliquer les différences stratigraphiques notées à chacune des extrémités de l'axe viaire.

Une dernière fenêtre intéresse le fossé bordier nord (**fig. 5**, sondage 6) dont le tracé indique une migration soudaine vers l'ouest, à la hauteur de deux bâtiments. Enfin, à la fin de l'opération, l'intégralité de la rue a été décapée à la mini-pelle pour dégager sur une grande surface l'état le plus ancien et repérer d'éventuels aménagements antérieurs, à même de dater sa création.

Le protocole d'étude du deuxième axe de circulation est identique mais plus succinct. Il a débuté par un simple nettoyage en plan de la surface de roulement pour déterminer son emprise. Sa facture s'est révélée très différente de

celle de la rue principale, confirmant son rôle secondaire. Un seul sondage (n° 7) a permis d'établir son agencement et de reconnaître les dépôts qui le précèdent. A la fin de l'intervention, la bande de roulement a été intégrale-

ment décapée pour retrouver d'éventuelles occupations antérieures.

L'étude de l'îlot nord a commencé par un nettoyage manuel suivi de la fouille des aménagements repérés. L'ambition était de dégager au maximum les plans des constructions et de préciser leur organisation par rapport à la rue, voire si possible leur nature. Une attention particulière a été portée à l'extrémité nord-ouest du décapage où des niveaux de circulation semblaient se déployer au contact d'un édifice (*infra* 2.2.1.4). Ils pouvaient constituer la suite des occupations détectées en janvier 2007 par G. Le Cloirec et dont la nature restait à confirmer (Le Cloirec 2007). Une fouille quasi exhaustive de ce secteur, au demeurant très perturbé, a donc été entreprise. En fin d'opération l'intégralité de l'îlot a fait l'objet d'un second décapage. Il a favorisé l'étude de l'état le plus ancien d'un édifice (l'UC 2) et la découverte d'un fossé auparavant masqué (US 375). L'étude du secteur s'est achevée par la fouille mécanique de deux puits qui ont livré chacun un lot non négligeable de mobilier (US 263 et 387).

L'approche de l'îlot sud est différente. En raison de son état de conservation, l'unique bâtiment repéré a été exploré de façon sommaire. Dans la partie sud-est, la présence exclusive de fossés a conduit à accomplir quelques sondages mécaniques afin de recueillir du mobilier et cerner leur abandon. L'analyse du secteur sud-ouest a été peu porteuse d'enseignements. Cette zone est occupée par une série de sols en lambeaux, impossible à suivre et à cartographier sans une débauche de moyens humains pour des résultats sans doute bien maigres. Ces sols ne sont pas limités par des aménagements construits (trous de poteau, sablières basses, murs) et ont été interprétés comme des niveaux extérieurs. Ils ont finalement été décapés à la mini-pelle afin d'examiner s'ils recouvraient ou non des occupations plus anciennes.

Toutes ces investigations ont entraîné un dépassement du nombre de jours hommes prévus initialement dans le projet scientifique établi par l'Inrap (195 jours, spécialiste et topographe compris). Au final, l'opération aura mobilisé 9 agents au maximum sur le terrain, avec un renforcement de l'équipe en cours de fouille, et une consommation de 250 jours hommes.

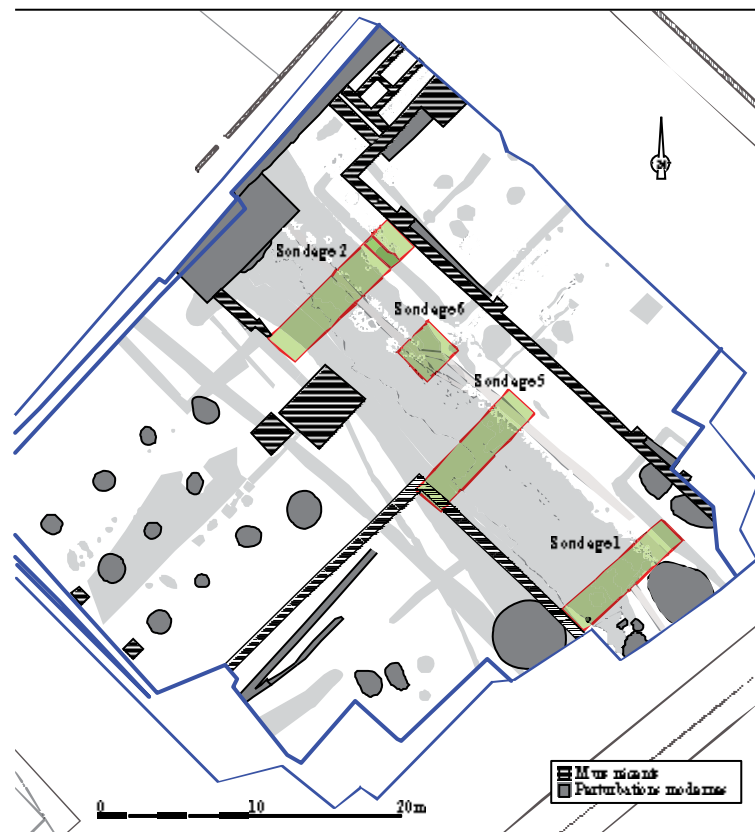


Fig. 5 : Implantation des sondages de la rue.

1.3.2 Enregistrement et archivage des données des terrains

Compte tenu du contexte d'intervention, la collecte de l'information et du mobilier a été établie sur la base de l'unité stratigraphique qui renvoie à un événement limité dans le temps et l'espace. Les données ont été rassemblées sur un modèle de fiche papier qui compile les principales informations indispensables à la post-fouille (nature US, description, relation stratigraphique, minute de terrain, n° cliché, objet prélevé...). Aucun zonage n'a été établi à l'issue du décapage et l'enregistrement des US s'étale de 1 à 400. Ces fiches restent non informatisées et sont réunies dans un classeur.

La réalisation du plan a bénéficié du concours de P. Le Blanc, topographe à l'Inrap. Le relevé de la rue et de certaines installations a été accompli au moyen d'une série de clichés numériques, redressés ensuite à l'aide du logiciel Photoplan (fig. 6). L'ambition n'était pas, concernant la voirie, de réaliser un dessin pierre à pierre, mais de pouvoir situer son emprise très précisément ou de repérer certaines caractéristiques difficilement perceptibles en l'absence d'une vision verticale (ornières, léger changement d'orientation de la circulation, aménagements particuliers...). Les vestiges simples et linéaires (fossés, tranchées d'épierrement de maçonneries) ont été relevés par le topographe. Dans le cas d'installations plus complexes, un dessin manuel en plan, reporté sur le plan masse de la fouille, se substitue au levé topographique.

La fouille a généré plusieurs coupes stratigraphiques ou dessins, ne serait-ce qu'au niveau des sondages intéressants les axes viaires. Ces représentations, qui forment un total de 20 minutes au format A3, ont été réalisées au 1/20e puis digitalisées dans le cadre de la phase d'étude. Elles constituent l'essentiel de la documentation graphique de cette livraison.

Ce fond s'accompagne d'une couverture photographique des vestiges les plus significatifs réalisée à l'aide d'un appareil numérique. Les clichés sont classés par date de prise de vue, suivie d'une indexation automatique délivrée par l'appareil.

Enfin, ayant à disposition un niveau de chantier, la plupart des sols de circulation ont été nivelés, les altitudes réelles étant ensuite recalculées par rapport à un point géo-référencé.



Fig. 6 : Assemblages des différentes photographies redressées de la rue.

II. Résultats

2.1 Evolution de la rue

La rue, d'orientation nord-ouest/sud-est, a été dégagée sur une longueur totale de 35 m. Son emprise apparaît assez irrégulière ; elle est de 5,6 m au nord-est puis tombe à moins de 3 au sud-ouest. Elle est en fait détruite partiellement sur son flanc sud par un puissant fossé dont l'envergure totale frôle les 3,50 m à la hauteur du sondage 2 (fossé 104=193). Celui-ci, orienté nord-ouest/sud-est, a connu plusieurs états, essentiellement postérieurs à l'axe viaire antique. Au niveau du sondage 2, les terrassements successifs entament les différents niveaux de circulation, entraînant une troncature oblique du flanc sud de la rue (inv. n° a fig. 10). Au nord, une limite fossoyée très nette et beaucoup plus réduite que le fossé 104=193 borde la chaussée. Le tracé de ce second creusement n'est pas rectiligne, puisqu'il se déporte légèrement au sud-ouest, à la hauteur du pignon nord-ouest de l'UC 2, aboutissant de fait à une réduction du tiers inférieur de la rue large de 2,8 m au minimum.

La dernière surface de circulation consiste en un empierrement grossier, peu structuré, qui vient sceller le comblement du fossé bordier nord. De nombreux blocs émoussés et des ornières plus ou moins marquées confirment la circulation d'attelages. Le nettoyage de ce dernier grand état (US 1, 2, 3, 5 et 6) a livré un mobilier très hétérogène qui comprend quelques fragments de céramiques modernes mélangés à des tessons antiques. Il règne également une grande hétérogénéité parmi ces derniers puisque le spectre chronologique s'étend du I^{er} au I^{ve} siècle. On signalera également la découverte d'un aes 4 de Constantin I^{er} frappé à Trèves entre 332-333 ap. J.-C. au dessus du comblement du fossé bordier nord (inv. monnaie n° 10). L'impression dominante, à l'issue de ces premières investigations, était celle d'une troncature de la séquence antique, suite à une forte érosion ou à un arasement volontaire. Une continuité de l'utilisation de la rue après l'Antiquité était aussi une piste à ne pas négliger.

2.1.1 Le sondage 2

En raison de l'existence d'une perturbation en limite de fouille et pour une gestion optimale des déblais, ce sondage a été implanté 1,5 m à l'ouest de la tranchée de diagnostic n° 1 de 2007. Mesurant 2,5 m de large, il concerne la chaussée ainsi que les aménagements limitrophes se déployant au nord et au sud (fig. 10). Compte tenu de l'existence du fossé 104, l'emprise conservée de la rue stricto-sensu est seulement de 2,80 m.

Quatre états ont été mis en évidence. Ils attestent d'une part une dégradation progressive des surfaces de roulement, d'autre part une migration vers le nord des trajectoires de circulation.

2.1.1.1 Etat 1 (fig. 7 et 10)

La réalisation de la première chaussée débute par un défrichage du terrain et par le retrait de la couche de terre végétale afin d'atteindre l'arène granitique plus ou moins argileuse par place. Les ouvriers étalent ensuite directement sur le sommet de cette surface un lit de galets mêlés à de nombreux petits éléments ferreux et fragments de céramique (US 363) puis damés. La présence d'objets métalliques a conduit à la formation d'une croûte oxydée assez résistante et compacte, qui a autorisé la circulation des attelages malgré une épaisseur assez faible (de l'ordre de 2 à 3 cm). Ce premier aménagement a été reconnu sur une bande de 1,80 m de long. Au sud, le cailloutis 363 est coupé par le fossé 104, tandis qu'on le perd progressivement au nord (cliché 4). A priori, compte tenu de la topographie du terrain, on peut penser qu'il est conservé uniquement à l'emplacement d'une dépression naturelle ou grâce à l'inclinaison du substrat. Il n'est pas possible de déterminer l'emprise initiale de la bande de roulement et de savoir si, dès sa création, la rue est contenue par des fossés bordiers.

Une couche liée à ce premier état de fonctionnement surmonte le cailloutis

363 (US 362). Elle correspond à une strate de granulométrie fine et de couleur grise. On interprète ce dépôt comme une pellicule boueuse liée à l'utilisation de la première chaussée. On ajoutera que le niveau de circulation 363 a été retrouvé en amont du sondage 2, notamment dans les sondages 5 et 1. Les éléments de chronologie absolue se résument aux tessons découverts dans l'US 363. Généralement de petite taille, il s'agit de terra nigra, de céramiques communes non tournées ou d'amphores vinaires espagnoles. Ils indiquent une ambiance augusto-tibérienne et témoignent d'une mise en place de la rue au début du Haut-Empire.



Cliché 4 : Sondage 2 - Vue depuis le sud-est du niveau de circulation initial (US 363) de la rue (M. Millet-Inrap, inv. 16 11 2009 2145).

2.1.1.2 Etat 2 (fig. 7 et 10)

L'état 2 commence avec l'étalement du remblai 361, épais d'une quinzaine de centimètres au maximum sur le flanc sud de la chaussée. Recouvrant directement l'US 362 de l'état 1, il se compose d'un sédiment brun orangé mélangé à de l'arène granitique dans lequel ne figure aucun matériel. L'US 361 est manifestement destinée à niveler les irrégularités de terrain qui ne devaient guère faciliter la circulation. Un argument probant est fourni par son sommet qui est dorénavant conforme à celui du sol naturel dégagé au nord du lambeau de la chaussée de l'état 1. On peut aussi estimer, compte tenu de sa matrice, que le remblai 361 jouait un rôle d'assainissement.

Les ouvriers installent ensuite un radier de pierres de granite serrées et posées plus ou moins à plat au-dessus de 361 (US 194, **cliché 5**). Au sud, l'US 194 vient s'appuyer contre un empierrement de blocs de même nature (US 105), au gabarit beaucoup plus important et posés à plat (**cliché 5**). Cet empierrement, qui forme une ligne assez régulière, peut amorcer la terminaison de la fondation de la bande de roulement. En effet, ces blocs plus volumineux étaient certainement destinés à renforcer la cohésion de la chaussée et à la contenir en formant un épaulement. Dans cette optique, le bord nord du fossé 104 doit se trouver pratiquement à l'aplomb de la limite d'emprise du second état de la rue.

Cliché 5 : Sondage 2 - Vue depuis le sud-est du radier 194 installé au-dessus du remblai de nivellement 361 (M. Millet-Inrap, inv. 29 10 2009 1915).



A l'opposé, on finit par perdre progressivement le radier 194, détruit par des aménagements plus récents. Au final, cette fondation est reconnue sur une largeur assez faible, de l'ordre de 2,6 m. D'après les données du sondage 1, il est très probable que son développement est restreint à l'origine par le fossé 113 (*myra* 2.1.3). Ce dernier présente un faible gabarit (profondeur de 20 cm) et une largeur estimée à une quarantaine de centimètres car il est coupé par un creusement plus récent. On restitue par défaut une limite sud occultée par le fossé 104. L'envergure de la bande de roulement serait alors voisine de 4,5 m. Cette assise est recouverte par un cailloutis damé de quelques centimètres d'épaisseur et formé de petits graviers (US 195, état 2a). Très altéré, le cailloutis 195 a été retrouvé seulement dans la portion sud du sondage 2, sans doute parce que l'axe préférentiel des trajectoires était situé au centre de la bande de roulement, le préservant ainsi d'une complète destruction sur une bande de 0,50 m environ. Son érosion au centre de la chaussée a contraint les charriots à circuler directement sur le radier 194, expliquant le caractère émoussé de nombre de ces éléments. Cette dégradation de la surface de roulement a nécessité un premier rechapage (US 187, état 2b), à l'aide d'un cailloutis non damé mêlé de l'arène granitique. Ce nouveau niveau de circulation vient recouvrir l'intégralité de l'US 195 et partiellement le radier 194. Épaisse de 5 cm au maximum, cette réfection succincte, d'une largeur minimale de 1,60 m, pourrait avoir intéressée principalement l'espace central de la chaussée. On ne peut cependant conclure, au vu de cette simple observation, à une réduction significative de la bande de roulement puisque sa dimension d'origine reste inconnue.

On suppose, sans pouvoir l'affirmer en l'absence de connexions, que la voirie est toujours limitée par un fossé au nord (US 113). Aucun élément ne permet de saisir la période de ces différents aménagements faute de mobilier, ce qui n'est guère étonnant compte tenu de la nature des couches abordées.

L'état 2c se traduit par l'installation d'un nouveau cailloutis constitué d'arène de granite (US 183). D'une épaisseur d'une douzaine de centimètres, l'US 183 forme, avec la portion la moins altérée par le trafic de l'US 187 au sud, une nouvelle surface de circulation reconnue sur une largeur minimale de 2,20 m, qui vient recouvrir la portion nord du radier 194. Même si la terminaison nord de l'US 183 est détruite par des aménagements de l'état 3, on estime que ce nouveau niveau de circulation participe d'une réfection globale de l'axe viaire destinée à restaurer une bande de roulement praticable sur toute sa largeur. Malheureusement, la conservation de la chaussée fait que son observation a été possible seulement dans ce sondage.

On aurait donc à la fin de l'état 2c une surface de roulement composée de deux niveaux de circulation non contemporains : l'US 187 (état 2b) et l'US 183 (état 2c). Il s'agit ici d'une situation assez classique qui veut qu'on restaure principalement les trajectoires privilégiées empruntées par les

charriots, aboutissant ainsi à la mise sur le même plan de cailloutis d'époques distinctes, mais qui fonctionnent momentanément de façon synchrone. Un exemple analogue concerne le decumanus du site du Couvent de la Visitation à Remes (Chevet et al., à paraître).

L'US 183 est recouverte par un dernier niveau de circulation moins épais (8 cm, US 103, état 2d). Il est constitué de petites pierres de granite aux surfaces émoussées mêlées à une terre brune et de nombreux gravillons. Aucun dépôt intercalaire de fonctionnement n'a été observé entre les deux couches. Le sol 103 est très régulier et damé (**cliché 6**). Plusieurs lentilles ponctuelles constituent autant de petites recharges qui signalent l'entretien de cette aire de circulation. Au sud, l'US 103 est de nouveau tronquée par le fossé 104 (US 208a). A l'opposé, elle semble s'interrompre ou être détruite bien avant le fossé 113 supposé encore en fonction. Cette disparition doit être mise sur le compte de son érosion. La bande de roulement est conservée au final sur une largeur minimale de 1,90 m.

Cliché 6 : Sondage 2- Illustration depuis le nord-est du niveau de circulation 103. Sous la mire, le comblement de la limite nord de la rue (M. Millet-Inrap, inv. 10 10 2009 1793).



L'US 103 est surmontée par un dépôt terreux brun à la granulométrie assez fine, renfermant quelques charbons de bois (US 102). Son épaisseur est assez irrégulière, notamment au sud où elle atteint 8 cm. Une erreur d'interprétation, compte tenu de la matrice de la couche supérieure ou de la proximité du fossé 104, est plausible. Au nord, l'US 102 vient recouvrir ponctuellement le cailloutis 183 de l'état 2c et le radier 194 de l'état 2a. Elle est interprétée comme un dépôt d'utilisation liée au fonctionnement final de l'état 2, dépôt dont la formation résulte peut-être de la pente imprimée par la topographie qui a pu contribuer à l'accumulation de boue dans cette partie basse de la rue. La datation de l'état 2d, comme sa phase d'utilisation, souffre de l'absence totale de mobilier, à l'image des états 2b et 2c.

2.1.1.3 Etat 3 (fig. 7 et 10)

Il signe une dernière grande réfection de la rue. Il débute par la mise en place au-dessus de l'US 102 (état 2d) d'un remblai terreux, légèrement piétiné, qui renferme quelques cailloux et du gravillon jaunâtre, sans doute issus de l'altération des niveaux antérieurs (US 101). Relativement plan, il épouse au nord le pendage de l'US 102 pour venir recouvrir la pointe du radier 194 de l'état 2, alors qu'au sud, une confusion avec 102 est plausible. L'étalement du remblai 101 est suivi de l'installation d'un lit de pierres de granite légèrement compacté (US 90). La surface de roulement proprement dite n'est pas conservée, mais l'usure des constituants de l'US 90 montre de toute évidence qu'on a fini par rouler sur celle-ci. La voie adopterait alors un profil bombé assez classique. On ajoutera également que cette séquence correspond à ce qui avait été mis en évidence lors du diagnostic à la hauteur de la tranchée 1 (**cliché 7**).

Cliché 7 : Illustration de la séquence stratigraphique finale de la portion sud de la rue en 2007. On reconnaît le cailloutis 103 (= US 1006 du diagnostic) surmonté par les niveaux terreux 102 et 101 qui sont scellés par l'US 90 (= US 1010 du diagnostic) (R. Ferrette-Inrap).



Un équipement assez caractéristique limite au nord le développement de l'US 90. Il comprend une série de gros blocs de granite, installés directement sur l'US 90 (US 90b), et qui servaient à contenir le niveau de circulation aujourd'hui disparu. Ces éléments forment un aménagement rectiligne nord-ouest/sud-est qu'on retrouve en amont du sondage 2. Immédiatement au nord du fossé 113, un second rang de blocs de granite, l'US 93, parallèle au précédent, participe du même état. L'US 93 est formée de pierres quadrangulaires et posées à plat, qui présentent généralement une face plane sur leur flanc sud. On observe également qu'elles surplombent légèrement le fossé 113, impliquant nécessairement l'antériorité de ce dernier. Les US 93 et 90b, distantes de 0,70 m, matérialisent dorénavant l'emplacement d'un cariveau qui se substitue au fossé initial. Le comblement du fossé 113 a d'ailleurs connu sur son flanc sud un terrassement qui s'arrête à la hauteur de l'US 90b (US 92). Ce creusement peut matérialiser l'emplacement du cariveau en lui-même qui serait large au maximum de 0,50 m. Un cuvelage de planches de bois verticales, calées par l'US 90b et par le comblement initial du fossé 113, est probable. Par contre, il n'est pas possible de restituer le fond de l'égout en raison d'un remplissage monotone.

A l'inverse de l'état antérieur, quelques fragments de céramiques ont été recueillis dans l'US 90. Au nombre de 4, ils ne délivrent toutefois qu'un repère assez vague qui se cantonne au I^{er} siècle de notre ère en raison de la présence d'un fragment de *terra nigra*. Le comblement initial du fossé 113, l'US 106, a livré un lot un peu plus conséquent. Il suggère une condamnation du creusement aux alentours du milieu du I^{er} siècle par la présence d'une assiette Drag. 15 de Montans et d'une coupelle Drag. 24/25 en sigillée. Le reste du mobilier n'apporte pas de compléments notables : coupes Menez 59 et 75 en *terra nigra*, gobelets type Beuvray, amphores Pascual 1, Dressel 7/11 et 20 pour les plus significatifs. On retiendra que cette datation rejoint celle établie en 2007 concernant le comblement du fossé bordier découvert dans la tranchée 2 (Ferrette 2007, p. 18). Même, si les céramiques de l'US 106 se trouvent en position secondaire, cette proposition chronologique met en avant une succession a priori rapide des 3 premiers états de la voirie du sondage 2.

2.1.1.4 Etat 4 (fig. 7 et 10)

Ce dernier état, dont la datation antique est loin d'être assurée, souligne plus une continuité de la circulation, qu'un entretien propre et soigné digne d'un cadre urbain. Il se concrétise par l'étalement d'une couche de pierres de granite de petit module associées à des fragments de terre cuite, le tout étant lié à la terre (US 89). Épais d'une dizaine de centimètres, cette couche recouvre le comblement du cariveau 92 (US 91), impliquant son abandon, ainsi que celles des bordures 93 et 90b. Au sud du cariveau, le radier 90 ne semble pas concerner par ce recouvrement, même si on a dû circuler à son sommet, et seul un niveau de terre, correspondant à l'une des phases de comblement du

fossé 104 (US 208a), a été mis en évidence au-dessus de celui-ci. Quoi qu'il en soit, cette recharge sommaire semble traduire un déplacement de l'axe de circulation car elle se poursuit jusqu'au contact d'une tranchée de récupération d'une maçonnerie (US 216, **clichés 8 et 9**).

Cliché 8 : Etat de la portion nord-ouest de la rue avant le début de la fouille du sondage 2. On perçoit bien les bordures du caniveau 92. Elles sont recouvertes, à l'instar de son comblement, par le niveau de pierres 89 qui se prolonge au nord-ouest. A gauche du cliché la bande terreuse désigne l'US 208a du fossé 104. L'impression dominante est celle d'un déportement des trajectoires de circulation (R. Ferrette-Inrap, inv. 08 10 2009 1560).



Cliché 9 : Le sondage 2 en cours de fouille et son environnement depuis le nord. Au centre de la fenêtre le cailloutis 103 bordé au sud par le large fossé 104. Après le fossé se devine un niveau de cailloutis blanc (US 125). On perçoit également bien l'empierrement 89 qui se prolonge au nord-ouest du caniveau 92 délimité par de gros blocs de granite (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1832).



Le sommet de l'US 89 est fortement émoussé et les tuiles fragmentées traduisant certainement une circulation souterraine. Il est difficile d'imputer cette usure évidente à des piétons qui ferait de l'US 89 un simple niveau de trottoir. Sa prolongation de part et d'autre de la limite nord de la voie de l'état 3, matérialisée par le caniveau 92 et ses bordures 90b et 93, invite bien à y voir un axe emprunté par des charriots. On observe surtout une usure flagrante des blocs des US 90b et 93 qui appuie cette idée. Dans cette optique, on privilégiera le déplacement progressif de la bande de circulation qui tend dorénavant à s'incliner fortement au nord-ouest. Cet aspect soulève en corollaire plusieurs interrogations, la première étant sa cause. Une deuxième question concerne l'environnement de cette dernière chaussée car elle s'approche de secteurs a priori construits. Enfin, la mise en évidence de cet ultime niveau carrossable fait plus penser à un chemin qu'à une rue d'une ville antique. Malheureusement, aucun mobilier ne permet de préciser l'installation de l'US 89. Les seules indications proviennent du comblement du caniveau 92 (US 91) mais elles désignent de nouveau le I^{er} siècle de notre ère : sigillée sud-gauloise des années 40-80, assiettes Menez 7/11, coupes Menez 66, 94, 95 et 96 en *terra nigra*.

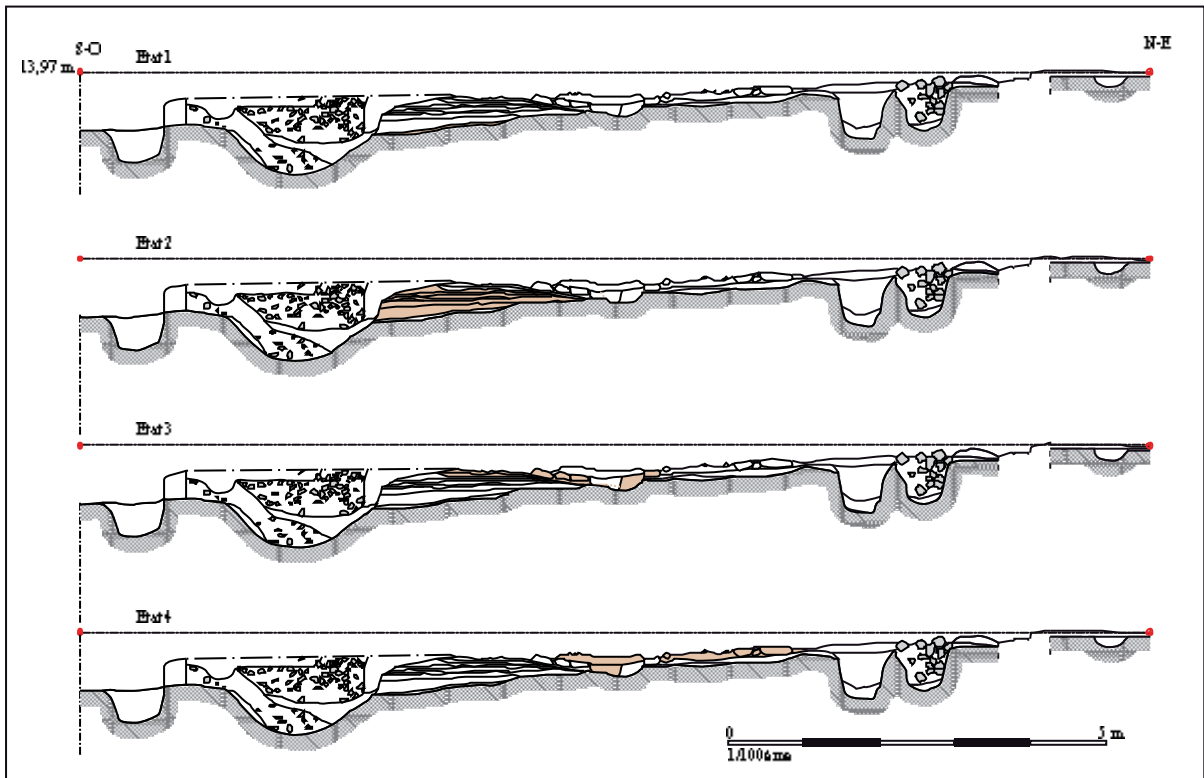


Fig. 7 : Evolution de la rue à la hauteur du sondage 2.

2.1.1.5 Les aménagements latéraux (fig. 10)

Il s'agit ici d'examiner les installations se développant en bordure immédiate de la rue, c'est-à-dire jusqu'aux premières constructions. Au sud du sondage 1, les vestiges restent très limités et perturbés par le fossé 104. Ils se résument à un niveau de circulation (US 125), constitué d'un cailloutis damé mêlé à une terre argileuse ocre-brune (cliché 10 et *supra* cliché 9).

Cliché 10 : Sondage 2 - Illustration depuis le nord-ouest du lambeau de cailloutis 125 coupé à sa gauche par le fossé 104. A l'opposé la tranchée de récupération 123 d'une maçonnerie de l'UC 5. Au centre, le bourrelet jaune est un aménagement récent lié au mur 209 enlevé lors du décapage (M. Millet-Inrap, inv. 21 10 1810).



L'US 125 est conservée sur une faible surface ; elle est coupée au nord par le fossé 104 et n'a pas été retrouvée au contact de la tranchée de récupération 123 du mur 124 qui appartient à l'UC 5 se déployant au sud-ouest de la rue. Elle repose sur une couche brune et monotone (US 126), considérée comme le paléosol. L'US 125 est interprétée comme un niveau de trottoir. Compte tenu de sa situation altimétrique, une relation avec le premier état de la rue apparaît crédible, ce qui signifie qu'aucun dépôt postérieur au début du Haut-Empire n'est conservé dans ce secteur.

Aucune limite méridionale à la rue n'est conservée et aucun indice matériel ne permet d'affirmer son existence à la hauteur de ce sondage. Pourtant, la situation topographique du terrain, marquée par une pente nord-est/sud-ouest assez prononcée, invite à restituer un fossé ou un cariveau au sud de la voie, afin de recueillir et de drainer les eaux de ruissellement. L'hypothèse la plus simple consiste à positionner cet aménagement à l'emplacement du fossé 104 (*infra* sondage 5), dont les terrassements répétés ont fini par en gommer toute trace. Cette proposition induit l'existence d'un espace piéton entre la rue et les constructions pouvant exister au sud, validant ainsi l'interprétation de l'espace occupé par le cailloutis 125.

Dans sa plus grande largeur, le fossé 104 affiche une ouverture minimale de 3,40 m. Sa limite sud a été détruite par une maçonnerie récente (US 209), tandis qu'au nord il coupe les aménagements liés à la voirie. Affectant un profil arrondi, sa profondeur maximale est de 1,10 m sous le niveau de décapage.

Ces dimensions assez conséquentes masquent en fait plusieurs creusements successifs, comme en témoigne la dynamique de comblement. Le plus récent est un creusement au profil en cuvette et profond de seulement 0,30 m (US 206). Son ouverture reste incertaine, car son sommet se perd dans une terre brune et monotone. Un deuxième état correspond à l'US 208b. Cette couche se démarque par une abondance de pierres de granite, associées à quelques tuiles, et noyées dans une terre brune. On peut penser que ces matériaux proviennent à l'origine de constructions antiques proches et qu'ils ont pu servir à réaliser un talus démantelés puis rejetés dans le fossé. Les bords de ce second état sont dissymétriques, tandis que le fond est assez plat et large de 1,3 m.

Un troisième état est illustré par les dépôts 208a et 208e. Il s'agit de couches terreuses et brunes contenant peu de matériaux (pierres ou tuiles). La profondeur du creusement est alors de 0,90 m. Enfin, la séquence la plus ancienne correspond aux US 208d et 208c, la seconde étant un dépôt naturel issu de l'érosion de la paroi. L'envergure initiale du creusement reste inconnue.

Aucun mobilier n'a été rencontré dans ces différentes couches qui composent le tracé 104. Il n'est donc pas possible d'envisager une quelconque datation à partir des éléments du sondage 2. On retiendra qu'aucun de ces états ne semble antique. Quant à sa fonction, l'hypothèse d'une limite parcellaire importante, qui se serait fixée sur l'ancienne voie reste la plus convaincante. On note d'ailleurs que cette limite a survécu jusqu'à nos jours puisque elle sépare les parcelles AO 555 et AO 272/553 et que le mur récent 325 s'aligne dessus.

Les informations ne sont guère plus riches au nord-est de la rue, où la puissance stratigraphique atteint péniblement la vingtaine de centimètres. On observe un intervalle proche de 2,60 m entre la bordure du cariveau 92 et la tranchée de récupération 216 de l'UC 4. Cet espace, de 8,5/9 pieds, peut désigner un trottoir contemporain de l'état 3 de la rue. Malheureusement, on ne peut guère dépasser ce simple constat. La dernière recharge de la voirie, l'US 89, recouvre un simple niveau terreux renfermant des nodules de mortier, quelques pierres et tuiles (US 157). Cette couche repose directement sur le substrat ou coiffe un second dépôt terreux, sans particularité notable (US 174). Le mobilier recueilli dans l'US 157 est hétérogène et s'étage du I^{er} siècle à la première moitié du III^e siècle. Le répertoire en sigillée du Centre de la Gaule réunit ainsi une assiette Drag 15 (25-50 ap. J.-C.), une assiette de type indéterminée fabriquée entre 130-170 ap. J.-C. et un mortier Curle 21 (140-190 ap. J.C.). Le corpus comprend aussi un gobelet en céramique métallescente et quelques fragments de terra nigra. Ces éléments situent l'installation de l'US 89 au plus tôt dans le courant du II^e siècle, voire durant le suivant. Leur dispersion chronologique semble surtout indiquer un bouleversement de l'US 157 et une disparition des dépôts les plus anciens. On retiendra donc de la présentation de cet espace l'existence probable d'un trottoir d'environ 2,60 m, au moins durant l'état 3, trottoir déjà détruit lors de l'installation de l'US 89 (état 4). Cette proposition renforce l'idée que la dernière chaussée est sans doute postérieure à l'époque antique, ou sinon encore utilisée après cette période, même si les arguments chronologiques font défaut.

2.1.2 Le sondage 5

Cette seconde fenêtre est implantée dans la partie médiane de la rue, au contact de la tranchée de diagnostic n° 2 (Ferrette 2007). La largeur conservée de la chaussée est beaucoup plus importante et de l'ordre de 5,60 m, fossés non compris. Au sud de l'axe de circulation se déploie le fossé 193 qui est la continuité du creusement 104 du sondage 2. Il est traversé en son centre par le mur contemporain 325 et n'a donc pas été exploré. À l'opposé, l'emprise de la rue est contenue par une limite peu importante qui a connu deux états de fonctionnement (US 197/205). L'état de conservation est assez médiocre puisque la stratigraphie est préservée sur une vingtaine de centimètres au maximum dans la portion méridionale du sondage. Elle est donc beaucoup moins complète que dans la première fenêtre et seulement 3 états sont identifiables.

2.1.2.1 Etat 1 (fig. 8 et 10)

Comme précédemment, l'état 1 débute par le défrichage et l'enlèvement de la terre végétale à l'emplacement de la future rue. Le sol naturel affiche un profil légèrement incliné au sud de son emprise, contrairement au secteur opposé où son sommet reste assez plat. On ignore cependant si cette particularité résulte des travaux de défrichage ou si elle est naturelle. Quoi qu'il en soit, un cailloutis est ensuite étalé au-dessus du sol naturel (US 220). La surface de ce premier niveau de circulation forme une croûte compacte en raison de la présence de nombreux éléments ferreux. Il est interprété comme la continuité de la couche 363 du sondage 2. L'US 220 est présente seulement dans la partie méridionale de la vignette, sur une longueur de 2,40 m contre 1,80 m dans le cas de l'US 363 du sondage 2. Vers le nord-est, le niveau 220 s'arrête bien avant la limite fossoyée 197/205. Il n'est donc pas possible d'affirmer qu'il se prolongeait jusqu'à sa hauteur. Il est détruit en effet à partir d'une légère dépression semblant correspondre à une ornière (US 400). Au sud, il disparaît avant le fossé 193 mais, entre sa terminaison et ce creusement, le substrat comporte deux entailles qui évoquent des ornières, indiquant que l'US 220 devait s'étendre plus amplement à l'origine (**cliché**

II). Son épiderme montre d'ailleurs l'existence de plusieurs traces de charriots, généralement peu marquées, orientées nord-ouest/sud-est. La plus large (10 cm), l'US 238, est délimitée par des petites pierres usées. A l'image du sondage 2, ce niveau de circulation initial emprisonne de nombreux tessons fragmentés dont des éléments d'amphores de Tarraconaise, d'Italie ou de Bétique, des panses de *terra nigra* et une lèvre de céramique de type « Besançon ». Ces poteries, bien qu'en position secondaire, confirment l'installation de la première chaussée au début du Haut-Empire.

Cliché 11 : Sondage 5 - Illustration depuis le nord-ouest du niveau de circulation 220 installé sur le substrat. On remarque sa disparition soudaine sur la gauche du cliché, à partir d'une probable trace d'attelage (US 400) (C. Bélanger-Inrap, inv. 03 11 2009 1988).



Les US 220 et l'ornière 238 sont recouvertes par un dépôt limoneux et sableux, assez fin, de couleur grise (US 226). Celui-ci renvoie à la période de fonctionnement de la chaussée et doit être considéré comme une couche de boue. Une équivalence avec l'US 362 du sondage 2 apparaît par conséquent cohérente. L'US 226 se poursuit jusqu'au contact du fossé 193 et son pendage obéit à celui du terrain naturel. Cette particularité pourrait indiquer la proximité de la fin de l'emprise de la chaussée et l'existence à l'origine d'un fossé bordier au sud de la rue primitive. Cette limite aurait été ensuite détruite par le creusement 104=193 bien après la période antique. Quelques fragments d'amphores vinaires espagnoles et de *terra nigra* découverts dans l'US 226 suggèrent une datation dans le courant de la première moitié du I^{er} siècle. Ces tessons doivent provenir en fait de la structure même de la chaussée à laquelle ils ont été extraits par le trafic.

2.1.2.2 Etat 2 (fig. 8 et 10)

Ce deuxième épisode voit l'étalement d'un remblai plus ou moins terreux contenant du granite décomposé (US 223) et destiné à corriger les irrégularités du terrain avant la réalisation de la structure de la nouvelle chaussée. Cet apport surmonte l'US 226 et est épais au maximum de 8 cm. La portion nord de l'emprise est occupée par l'US 221 qui se distingue de la précédente par un faciès plus arénisé et orangé. Il n'est pas certain que son installation procède du même état ou qu'elle n'a pas été bouleversée par des actions plus récentes. On observe tout de même que le sommet des deux couches forme une surface assez plane.

L'US 221 semble limitée au nord par le fossé 197/205 qui doit dès lors être en fonction si ce n'était le cas lors de l'état 1 (US 205). Ce dernier offre une profondeur inférieure à 20 cm, soulignant son caractère arasé. Au sud, l'US 223, dont l'épaisseur diminue progressivement, s'achève bien avant l'arrêt présumé de la chaussée, sans qu'on puisse trancher entre une terminaison originelle ou artificielle et due aux aménagements ultérieurs. Une confusion entre les US 223 et 226 est aussi envisageable.

La couche 223 et une faible portion de 221 (?) sont surmontées par une terre brune homogène (US 219) qui forme une interface de quelques centimètres entre celles-ci et le niveau supérieur (US 218). On interprète cette interface comme la conséquence d'un piétinement liée à l'installation de l'US 218. Cette dernière correspond à un radier de pierres de granite de gabarit moyen et liées à la terre. L'US 218 n'est présente que dans la portion sud de l'emprise théorique de la rue, mais il est probable qu'elle se poursuivait à l'origine jusqu'à la hauteur du creusement 197/205. On observe en effet à sa hauteur un alignement de blocs de granite (US 218b) qui pourraient constituer les derniers indices de la bordure nord de la chaussée (**cliché 12**). Dans cette optique, l'US 218b fonctionnerait avec le fossé 197 (état 2b) qui succède au tracé 205. Néanmoins, certains éléments du sondage 1 prouvent que l'US 218b relève d'un état qui n'est plus illustré à la hauteur de cette vignette. Le fossé 197 offre une ouverture de 0,60 m pour une profondeur ne dépassant pas les 20 cm. Il est comblé par une terre brune sableuse et comprend quelques pierres à sa base qui peuvent provenir de la structure de la chaussée (US 196).

La limite du radier 218 n'a été mise en évidence au sud de la rue, mais la fouille du sommet du tracé 193=104 a démontré qu'une partie de son remplissage devait être antérieure à son installation (**cliché 13**). Il n'est pas possible de pousser plus loin la réflexion, mais ce point confirme que la terminaison sud de la voirie doit être fixée à l'emplacement du fossé 193=104, confirmant la proposition émise à partir du pendage de la couche d'utilisation 226. On ajoutera qu'on retrouve au sommet du fossé 193 une densité de pierres importantes qui évoque le faciès de l'US 208b du sondage 2.

Aucun cailloutis de circulation n'a été rencontré au-dessus de l'US 218. On doit donc en conclure à sa disparition totale, ce qui expliquerait l'aspect émaillé de quelques pierres, la circulation finissant par s'établir directement au sommet du radier. Enfin, son agencement désigne sans ambiguïté la continuité de l'US 194 abordée dans le sondage 2.

Les éléments de chronologie absolus contenus dans ces différentes couches de la chaussée sont quasi-nuls puisque seulement 5 tessons de céramique commune claire ou sombre sont répertoriés dans l'US 223 et 5 autres dans l'US 219. Le comblement 204 du fossé bordier nord délivre un terminus post quem vague, à situer durant la seconde moitié du I^{er} siècle en raison de la présence de *terra nigra* et d'une amphore G.3/G.5. Le comblement 196 n'est guère plus riche avec 14 tessons. L'ambiance générale suggère une datation à situer dans le courant du I^{er} siècle de notre ère. L'élément le plus remarquable se résume en effet à une coupe carénée Ménez 96 en *terra nigra*



Cliché 12 : Sondage 5 - Illustration depuis le nord-ouest du fossé 197/205 et de la bordure 218b. Au centre du cliché la couche 221 (R. Battais-Inrap, 02 11 2009 1977).

Cliché 13 : Sondage 5 – Illustration depuis le nord-ouest du remplissage sommital du fossé 193 dont le flanc nord est recouvert notamment par les US 223 et 218. Le fossé est lui-même coupé sur sa droite par la maçonnerie 325 (C. Bélanger-Inrap, 29 10 2009 1909).



2.1.2.3 Etat 3 (fig. 8 et 10)

Il est marqué par l'installation d'une première recharge assez sommaire, l'US 217, conservée uniquement dans la portion méridionale de la rue sur une épaisseur de 6 cm. Elle est composée de petits cailloux de granite liés à la terre, certains de ces composants étant émoussés. Ce niveau, directement posé sur le radier 218, est recouvert par un apport de petits cailloux et de terres cuites architecturales mélangés à de la terre (US 188), qui peut correspondre à une réfection de la portion la plus usée de l'US 217, à l'emplacement des trajectoires préférentielles des charriots. De nombreux éléments de l'US 188 sont émoussés, dénonçant un niveau de circulation sommaire. En outre, il surmonte par endroits le radier 218 de l'état antérieur, semblant corroborer cette proposition. Il est conservé sur une largeur maximale de 1,30 m, puis on finit par le perdre au nord-est, à l'exception de quelques nappes diffuses (US 188b).

Le mobilier de ce troisième état se résume à 5 tessons découverts dans l'US 188. Ils n'offrent aucune indication chronologique pertinente puisque le plus caractéristique est un morceau de *terra nigra*. L'établissement d'une équivalence avec le sondage 2 n'est pas évident, compte tenu de la facture de l'ensemble. L'hypothèse d'une surface de circulation tardive est plausible mais ne peut être prouvée. On retiendra pour le moment que ces aménagements peuvent concerner les états 3 ou 4 de fenêtre 2.

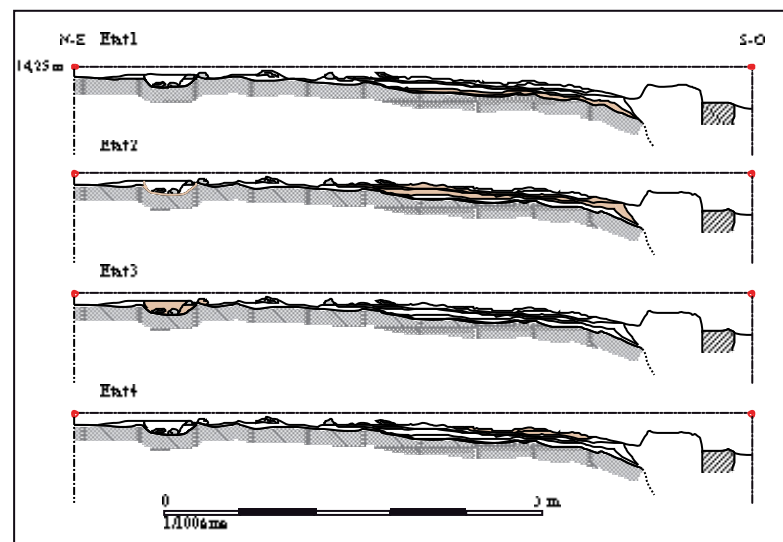


Fig. 8 : Evolution de la rue à la hauteur du sondage 5.

2.1.3 Le sondage 1

Cette troisième fenêtre transversale est située à l'extrémité sud-est de la rue, au contact de la tranchée 4 du diagnostic (Ferrette 2007). L'amplitude de la chaussée est ici de 6,80 m, fossé bordier nord non compris. Comme pour le sondage 5, le fossé sud, traversé par la fondation contemporaine 325, n'a pas été fouillé. A l'opposé, le fossé nord (US 86) est bordé par une tranchée de récupération d'une maçonnerie (US 62) de l'UC 1 (*infra* 2.2.1.1). L'épaisseur moyenne des dépôts archéologiques est de 25 cm, avec une puissance maximale de 45 cm au centre de l'axe de circulation. D'une manière générale, la conservation de la chaussée est très dégradée et beaucoup de couches se présentent sous forme de lambeaux (**cliché 14**).



Cliché 14 : Sondage 5 depuis le sud-est en fin de fouille. Au premier plan se devine le contour de la tranchée de diagnostic de 2007 (R. Battais-Inrap, 28 10 2009 1895).

2.1.3.1 Etat 1 (fig. 9 et 10)

A l'instar des deux premières fenêtres, l'installation de la voie débute par le nettoyage de son emprise et l'enlèvement de la couverture végétale, jusqu'à atteindre parfois des pointements rocheux. Le terrain naturel est en effet ponctué au nord du tracé d'affleurements déjà mis en évidence en 2007, tandis qu'au sud du sondage 5 se rencontre une couche naturelle et arénisée (US 178). Le sommet de celle-ci, dont on ignore s'il est conforme au pendage naturel du terrain ou le résultat d'un aplanissement, comporte des indices anthropiques, à l'image de nodules de terre cuite ou des charbons de bois. Leur présence peut s'expliquer par la préparation du terrain avant l'installation de la première chaussée ou lors des travaux de l'état suivant.

Le premier niveau de circulation, l'US 179, est assez mal conservé (US 4010 du diagnostic, Ferrette 2007, p. 16). Il a été observé seulement dans la partie nord de la rue, sur une faible largeur (0,50 m), et à l'emplacement d'une ornière. Il consiste en un simple cailloutis compact de galets de rivière posés directement sur le terrain naturel. Plusieurs traces de charriots indiquent qu'on a circulé sur l'affleurement rocheux présent à cet endroit (**cliché 15**). La nature de l'US 179 et sa position stratigraphique autorisent à établir une équivalence entre celle-ci et les niveaux 220 (sondage 5) et 363 (sondage 1). La mauvaise conservation de cette rue primitive n'autorise nullement à affirmer que son emprise est déjà bordée par un fossé au nord, tandis que les données du sondage 5 appuient l'existence d'une telle limite au sud.

On conclura sur ce premier état en précisant que le mobilier se résume à un fragment d'un arneau en alliage en cuivreux qui ne fournit aucune indication chronologique concernant l'apparition de l'axe viarie.

Cliché 15 : Sondage 5 - Vue depuis le sud-est du cailloutis 179 et de l'affleurement rocheux. Le creusement circulaire à sa gauche correspond à une fosse médiévale (4005) fouillée lors du diagnostic de 2007 (R. Ferrette-Inrap, 08 10 2009 1566).



2.1.3.2 Etat 2 (fig. 9 et 10)

L'état 2 commence par l'étalement d'un remblai terreux de couleur brun à orangé et contenant de l'arène (US 158=166, équivalent aux US 4009 et 4021 du diagnostic, Ferrette 2007, p. 16 et 17). Son épaisseur varie en fonction de la topographie du terrain qui doit correspondre *grosso modo* au niveau de circulation de l'état 1. D'une dizaine de centimètres dans la partie sud de la chaussée, ce remblai ne mesure plus que 4 cm d'épaisseur à l'approche du fossé 86. Cela aboutit à la création d'une surface assez régulière puisque son sommet varie de quelques centimètres (14,29 m au sud et 14,32 m au nord). Cette entreprise de nivellement est suivie de l'installation d'un radier de pierres de granite (US 115 égal à l'US 4006 du diagnostic, Ferrette 2007, p. 17-18). Celui-ci réunit des blocs de différentes tailles, agencés de façon assez dense et posés à plat. On observe surtout à l'approche du fossé 86 une inclinaison de cette fondation qui démontre la contemporanéité des deux aménagements (**cliché 16**). Ce profil est moins flagrant au sud, sans doute en raison de la proximité la maçonnerie 325 et de sa tranchée de fondation.

Cliché 16 : Sondage 1 – Détail de la portion nord du radier 115 en bordure du fossé 86 montrant son agencement et son pendage. On devine entre certaines pierres un cailloutis jaunâtre, dernier témoin d'un niveau de circulation disparu. Le creusement circulaire au premier plan est une fosse datant de l'époque moderne (US 88). (R. Battais – Inrap, 20 10 2009 1748).



Le radier 115 est épais au maximum d'une dizaine de centimètres et beaucoup de ses constituants présentent encore des angles assez saillants. La situation est différente dans l'axe de la bande de roulement où les blocs, toujours aussi denses, sont émoussés (US 97). Cette usure ne désigne pas un rechapage postérieur sommaire, mais indique seulement que la circulation a fini par s'établir directement sur le sommet du radier de l'état 2.

Le niveau de circulation initial était un cailloutis jaunâtre, observé principalement

dans la partie méridionale de la bande de roulement (US 114). Son épiderme n'est pas conservé et il subsiste le plus souvent en lambeau, principalement entre les pierres du radier 115. Son épaisseur est d'au moins 4 cm.

On terminera cette présentation des vestiges de l'état 2 en précisant que le fossé bordier 86 comporte un profil en cuvette arasée (ouverture de 0,70 m, profondeur de 20 cm). À l'inverse du sondage 5, un seul état de fonctionnement est attesté.

Les éléments de datation sont de nouveau assez rares. Le mobilier du remblai préparatoire 158=166 a livré quelques fragments de céramiques du I^{er} siècle (*terra nigra*, amphore Dressel 2/4 italique, céramique commune non tournée). Le niveau de circulation 114 comprend une coupe carénée Menez 99 qui est utilisée dans cette partie de la Bretagne entre la deuxième moitié du II^e siècle et le IV^e siècle. Compte tenu du contexte de découverte, ce récipient fournit au mieux un jalon assez vague sur le fonctionnement de la rue.

2.1.3.3 Etat 3 (fig. 9 et 10)

Il est illustré seulement par un aménagement situé sur la frange sud du fossé 86. Il s'agit de l'US 83 qui est un alignement de blocs de granite, disposés de chant ou à plat et reconnu sur une longueur de 2,5 m et large de 0,60 m. Il est difficile d'identifier dans cet un amas singulier une organisation cohérente. On retiendra cependant que l'US 83 est installée à cheval sur le comblement du fossé 86 (US 85) et sur l'US 115. Elle est aussi positionnée dans le prolongement de la bordure 218b du sondage 5 et quelques pierres éparses, situées sur le même axe, s'observent entre les deux fenêtres. Cet aménagement doit par conséquent matérialiser les vestiges d'un état de la rue totalement dégradé et synchrone de l'US 218b. Dans cette optique, l'US 83 peut correspondre aux vestiges d'une bordure.

Les éléments de chronologie absolue les plus significatifs sont issus du comblement du fossé 86 car l'US 83 n'a livré que 11 tessons de céramique commune sombre ou à pâte claire. Le comblement inférieur du fossé est constitué d'une terre sableuse (présence d'arène) brune à orangée (US 100) qui contenait un tesson d'une assiette en sigillée de la Graufesenque produite entre 60 et 120 ap. J.-C. Il est associé notamment à des fragments de *terra nigra*, deux morceaux d'amphores vinaires de Tarraconaise qui sont résiduelles. Le comblement supérieur, l'US 85, est un limon brun caillouteux dont le mobilier se réfère au début du Haut-Empire (amphore Pascual 1, pot de type « Besançon » notamment). On retiendra donc comme terminus post quem à l'état 3 le tesson de sigillée de l'US 100 qui fixe le colmatage du fossé bordier nord au plus tôt à la période flavienne.

2.1.3.4 Etat 4 (fig. 9 et 10)

Ce dernier épisode ne se singularise pas par de nouveaux aménagements importants, mais dénote une continuité de la fréquentation de l'axe viarie. On rattache à cet état une ornière (US 184) qui se développe au sud de la portion usée du radier 115 de l'état 2, l'US 97. Cette empreinte offre une envergure de 0,80 m et une profondeur voisine de 20 cm. Elle est comblée par un limon brun associé à de la pierraille et de l'arène (US 67). Immédiatement au nord de l'US 97, on perçoit une usure importante qui se concrétise par un dépôt de terre assez fine sur une largeur de 0,90 m (US 63). La profondeur de cette dépression, qu'on considère comme une ornière (US 185), est de 6 cm. L'écartement entre les négatifs 184 et 185 est d'environ 1,60 m.

Le dernier dépôt individualisé correspond à une couche de petites pierres de granite mélangées à de la terre (US 96) et qui vient recouvrir par endroits l'US 97. L'éventualité d'une recharge sommaire et tardive, sur un axe encore en fonction, mais mal entretenu, est à prendre en considération.

Le mobilier céramique recueilli n'est guère plus nombreux par rapport aux états antérieurs, tout en se révélant riche d'informations. Ainsi, le comblement de l'ornière 184 contient un tesson de sigillée du Centre de la Gaule daté des années 160-220 ap. J.-C. L'US 63 fournit un gobelet en céramique

métallescente de même provenance, de la fin du II^e siècle ou du début du suivant. Il se trouve associé à une coupe en *ferra nigra*, dite tardive, qui comprend un décor guilloché. Ces quelques jalons montreraient par conséquent une fréquentation de la rue au moins jusqu'au début du III^e siècle, alors que sa structure est sans doute fortement dégradée faute d'un entretien correct. Toutefois, l'objet à la fois le plus remarquable et le plus troublant est une monnaie du XIV^e siècle, plus précisément une émission du duc de Bretagne Jean III le Bon (1312-1341). Cette frappe a été trouvée au contact entre l'US 97 et l'ornière 184 (inv. monnaie n° 12). Le contexte de sa découverte apparaît assez fiable, dans le sens où l'on est assuré qu'elle ne provient pas d'une perturbation. Sa perte semble indiquer que la rue était encore empruntée bien après l'époque antique, par conséquent qu'elle était encore visible dans le paysage.

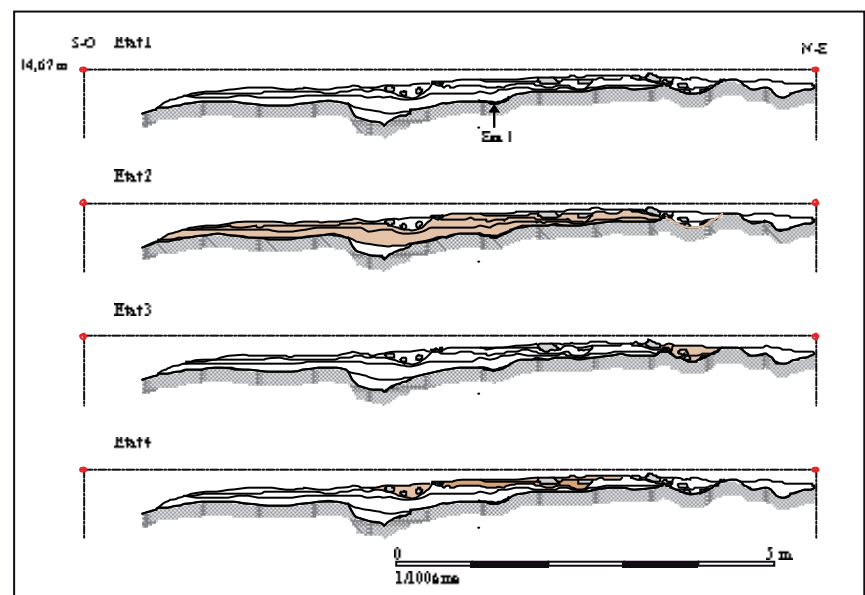
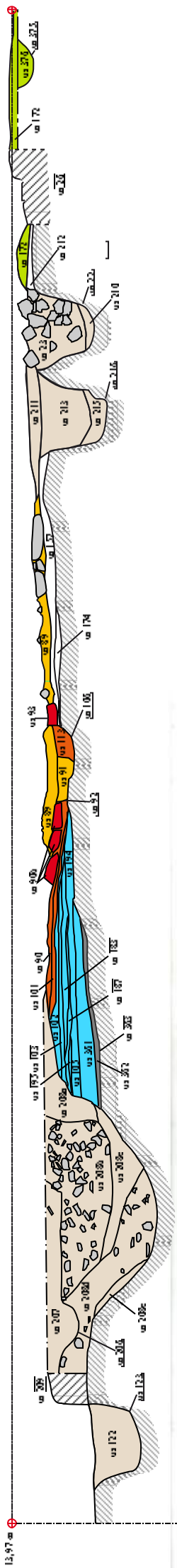


Fig. 9 : Evolution de la rue à la hauteur du sondage 5

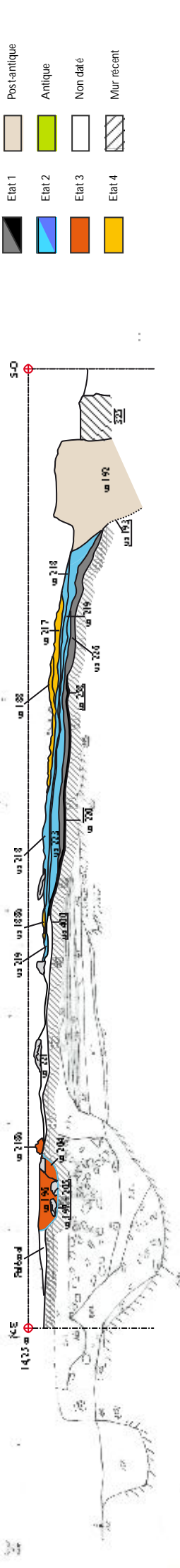
Coupe sondage 2

S-O



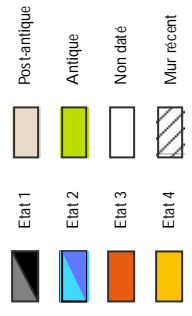
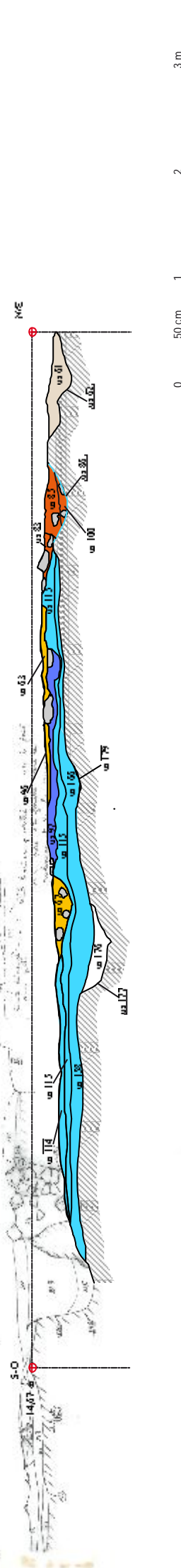
Coupe sondage 5

S-O



Coupe sondage 1

S-O



● : Coupes stratigraphiques détaillées des sondages 2, 5 et 1.

2.1.4 Les données du sondage 6

La réalisation de cette fenêtre n'avait pas pour ambition d'étudier la structure de la rue dans le détail, mais de s'intéresser à sa limite nord. Il existe en effet un décalage entre le cariveau 92 du sondage 2 et le fossé 86=197/204 des vignettes 1 et 5. Le premier de ces aménagements est déporté de 0,75 m vers le sud par rapport au fossé, ce qui peut conduire à une réduction de la voirie, au moins sur une distance de 13 m, si sa limite méridionale reste stable. En outre, cette réduction s'opère à la hauteur des pignons de deux constructions de l'îlot nord (UC 2 et 4). Cette singularité semble indiquer à première vue qu'elle est en relation avec l'apparition ou le fonctionnement de l'un de ces bâtiments.

Le sondage 6 s'est donc attaché à déterminer la relation stratigraphique unissant ces deux aménagements fossoyés. Fossé et cariveau sont recouverts à cet endroit par une couche de cailloux émoussés, plus ou moins denses, et mêlés à de la terre (US 227). Ce dépôt, épais de quelques centimètres seulement, recouvre directement le sol naturel, ainsi que le comblement du cariveau, l'US 230 1. La position stratigraphique de l'US 227 illustre clairement l'érosion de la séquence antique dans ce secteur, ainsi que son caractère sans doute tardif. Il est donc tentant de l'assimiler à l'US 89 du sondage 2. Le spectre chronologique fourni par le mobilier est d'ailleurs hétérogène, ce qui s'accorde bien avec l'idée d'un niveau de circulation sommaire, tardif et composite. Les objets les plus anciens renvoient à la période augusto-tibérienne (coupe Menez 64 et vase bobine Menez 125 en *ferra nigra*), tandis que les plus récents sont des sigillées de Gaule centrale de la deuxième moitié du II^e siècle.

Le cariveau 229 est large quant à lui de 0,70 m, mesure supérieure de 20 cm à celle observée dans le sondage 2. Cette dimension se réduit fortement à la hauteur du pignon nord-ouest de l'UC 2 puisque son ouverture au niveau du substrat n'est plus que de 18 cm. Il forme ensuite une simple saignée, déviant légèrement au nord-est, avant de s'achever à la hauteur du creusement 261 de l'UC 2. On peut dès lors se demander si le cariveau 229=92 n'est pas en partie lié à cet édifice. Une autre proposition affirme son érosion totale en amont de cette terminaison qui serait alors artificielle.

La direction du fossé 234 est d'abord conforme à celle de la limite nord de la rue mise en évidence dans les sondages 5 et 1. Il s'infléchit brusquement à la hauteur du pignon nord-ouest de l'UC 2, avant de rejoindre le cariveau 229, expliquant sans doute l'élargissement de ce dernier (**cliché 17**). Le nettoyage en plan a prouvé l'antériorité du colmatage du fossé, ce qui peut induire une évolution du système d'évacuation des eaux pluviales. Cette donnée rejoint en tout point les informations recueillies dans le sondage 2 où le cariveau succède à un fossé. Le fossé est conservé sur une hauteur de 10 cm. Son comblement semble intervenir dans le courant de la seconde moitié du I^{er} d'après une cruche Santrot 429/433 ou quelques tessons d'amphore G.3/G.5 de Gaule Narbonnaise. Ce *terminus post quem* s'accorde avec les indications issues du sondage 2.

La relation stratigraphique entre ces deux aménagements pose aussi le problème de la matérialisation de la limite nord de la voirie après la condamnation du fossé 234. Surtout, le tracé et le changement de direction traduisent une réduction de la rue dès l'apparition de cette limite. Ce cheminement singulier semble aussi accompagner le développement de l'UC 4 de l'îlot nord (*infra* 2.2.1.3.2).

1 A la hauteur du sondage 6, le cariveau et le fossé ont reçu respectivement les numéros 229 et 234.

Cliché 17 : Sondage – 6 Jonction depuis le nord-ouest du caniveau 229 et du fossé 234 après enlèvement de l'US 227. A l'arrière plan se devine le fossé 197/205 du sondage 5 (M. Millet-Inrap, 03 11 2009 1995)



2.1.5 Le décapage de la rue

Au terme de l'étude manuelle, la rue a été entièrement décapée au moyen d'une mini-pelle, afin de fouiller d'éventuels vestiges antérieurs. Partant du principe que les 3 sondages principaux suffisaient à expliquer son évolution, le décapage a consisté à ôter les empièvements pour atteindre le terrain naturel ou des aménagements significatifs.

Cette entreprise aura permis de révéler deux informations majeures.

Au sud-est du sondage 2, le radier 194 se prolonge sur une très faible surface, formant une bande le long du fossé 104=193. Il est recouvert par une succession de cailloutis, aspect conforme aux données déjà présentées (**cliché 18**). Plutôt que d'interpréter le radier 194 comme un état de la chaussée totalement détruit sur le reste de son emprise, il faut y voir un renfort du radier initial de la rue de l'état 2 (sondage 2), à l'emplacement d'une cuvette naturelle. Cette hypothèse a le mérite d'expliquer les recharges de cailloutis, rendues nécessaires par un tassement progressif de la fondation.

Cliché 18 : Illustration depuis le nord-ouest de l'état de conservation de la chaussée de l'état 2 (radier 194 et niveaux de circulation afférents). La coupe au premier plan correspond à la limite du sondage 2 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 11 2009 1286).



La suite du niveau de circulation primitif 179=220 a été retrouvée à l'est du sondage 5 (US 297). Constituée d'un cailloutis damé et compact de couleur rouille, l'US 297 est installée sur le terrain naturel et amorce un pendage à l'approche du fossé 104=193. A moins d'envisager une ornière ou une dépression naturelle, cette indication incite à restituer une limite fossoyée primitive (US 323), détruite ensuite par le creusement 104/193.

Le cailloutis 297 plonge aussi à l'emplacement d'une dépression naturelle ou d'une structure ancienne, légèrement courbe, et vidée à l'époque antique (US 303) prouvant le raclage complet du terrain avant son installation. Large de 1,40 à 1,50 m et profonde de 0,30 m, le bord sud-est de l'US 303 est recouvert par le cailloutis 297 (fig. 11). Cette dernière est comblée à sa base par un sable grossier dans lequel a été retrouvé au détecteur un fragment de potin de type indéterminé (US 327, inv. monnaie n° 1). Ce dépôt est coiffé par une couche sableuse contenant des fractions du cailloutis initial de circulation, sans doute altéré par le passage des chariots (US 326). Cette couche devient légèrement plus terreuse à son sommet (US 298).

On associe au creusement 303 l'US 307 qui se prolonge jusque dans le sondage 1 (US 177, *supra* fig. 10). L'US 177 est comblée par un dépôt terreux et sableux, de couleur brun gris, recelant quelques inclusions de terre cuite (US 176).

Hormis le potin en bronze, le mobilier est rare et se résume à 3 tessons de céramique dans l'US 298 (*terra nigra*, engobe micacée et commune sombre non tournée). Ceux-ci dénoncent un dépôt à la fin du Ier siècle avant/début du Ier siècle après au plus tôt.

On retiendra au final de ce décapage la mise en évidence d'un cailloutis primitif sur une envergure de 5 m, limité au sud-est par un fossé largement détruit par des aménagements ultérieurs.

2.1.6 Les structures en creux présentes sur l'emprise de la rue (fig. 11)

Hormis les deux creusements précédents, la réalisation de sondages ou le décapage de la chaussée à la fin de l'opération ont conduit à la découverte d'un certain nombre de creusements, essentiellement des fosses ou des trous de poteau, dont le calage stratigraphique est loin d'être assuré.

Les plus simples à commenter restent les creusements postérieurs à l'Antiquité. Cela concerne seulement deux fosses abordées à l'occasion du sondage 1 (fosses 82 et 88, *cliché 19*). De forme circulaire, elles étaient visibles dès le décapage. La fosse 82 offre ainsi un diamètre de 0,80 m, des bords assez verticaux, et une profondeur de 0,35 m. Son comblement (US 81) a livré entre autres des fragments d'ardoises et 4 tessons de céramiques modernes.



Cliché 19 : Illustration en plan et depuis le nord de la fosse 82 qui perce le cailloutis 114 et le radier 115 (R. Ferrette-Inrap 12 10 2008 1588).

La structure 87 offre des caractéristiques proches. Également circulaire (diamètre de 0,75 m), ses bords sont droits et sa profondeur de 25 cm. Son remplissage (US 87) contient aussi de l'ardoise et 15 tessons de céramiques modernes. Il est tentant d'associer ces deux creusements aux découvertes effectuées lors du diagnostic dans ce même secteur (Ferrette 2007, p. 18, fosses 4004, 4005 et 4007). L'hypothèse de fosses de plantation est envisagée. Trois trous de poteau ont été mis en évidence sur le flanc sud de la rue lors de son décapage à la mini-pelle (US 302, 318 et 320) et un quatrième lors la réalisation du sondage 1 (US 169). Ils ne forment pas un alignement cohérent et les écartements sont variables, tous comme les diamètres à l'ouverture. Aucun n'est calé en stratigraphie relative. La confrontation du levé topographique avec l'assemblage des clichés redressés de la rue souligne que les négatifs 169, 318 et 320 sont positionnés dans des endroits où la chaussée ne dispose plus d'aucun empierrement et en bordure du fossé 104/193. Seul le trou de poteau 302, d'un diamètre de 0,65 m, apparaît scellé par le radier 115 (état 2 du sondage 1). Les creusements 314 et 315, situés dans la partie centrale de la rue, sont aussi recouverts par des empierrements qui ont été ôtés mécaniquement.

La chronologie relative entre les structures en creux du sondage 5 et la rue n'est pas certaine non plus, car elles se situent à des endroits où la chaussée est fortement dégradée, puisqu'aucun radier ou niveau de circulation construit n'est conservé (portion nord du sondage). L'US 247 est un trou de poteau de 30 cm et profond de 10 qui apparaît isolé. Trois autres sont accolés (US 241, 243 et 245). 243 présente une profondeur de 0,47 m, des bords droits et verticaux, un diamètre de 27 cm. À l'inverse, 241 et 245 sont des fonds de creusements d'une trentaine de centimètres à l'ouverture et profonds de 10 à 12 cm. Il est tentant de relier ces 3 éléments à une action récente (implantation d'un poteau en bois électrique ou téléphonique par exemple) compte tenu des caractéristiques de 243 (**cliché 20**).

Cliché 20 : Sondage 5 – Creusements 241, 243 et 245 depuis le sud-ouest (C. Bélanger-Inrap, 03 11 2009 2008).



Le mobilier, lorsqu'il est présent, n'éclaire pas la datation de ces aménagements car il est rare et peut avoir été piégé par tassement. Le comblement du trou du trou de poteau 169 comprend 5 fragments de céramique commune sombre et un dernier en *terra nigra* (US 168). Un fragment de gobelet métalléscent (190-260 ap. J.-C.) figure dans le remplissage de 241 (US 240). 243 a livré un fragment de bol Drag 37 en sigillée des années 160-210 ap. J.-C (US 242). Le mobilier des creusements 245 et 247 n'est quant à lui pas déterminant. On retiendra au final l'absence de céramique très ancienne, antérieure à notre ère. À l'inverse, les plus récentes peuvent attester d'une fréquentation de cette partie de la ville de Vannes à la fin du II^e siècle ou au suivant.

Une seule fosse est attestée sur toute l'emprise de la rue (US 300). De nouveau, elle se situe dans un secteur décapé à la mini-pelle et où la structure de la voirie est fortement dégradée. Demeurée imperceptible après le décapage, son remplissage est formé d'une terre brune contenant de nombreuses pierres plus ou moins bien organisées (US 299). Cette particularité semble signaler un tassement du radier de la chaussée à son emplacement. La fosse 300 pourrait par conséquent être antérieure à la rue, malheureusement son comblement ne contient aucun matériel. On signalera cependant, malgré une incertitude réelle sur son contexte, la découverte au détecteur d'un *dupondius* d'Antonin Le Pieux à l'emplacement du creusement. Il est probable que la perte de cette monnaie soit intervenue après le comblement initial de la fosse 300.

En conclusion, l'absence d'occupation importante à l'emplacement de la rue est avérée. Elle traduit certainement une délimitation ancienne de cet espace public, dès la fondation de la ville antique, même si la concrétisation du projet peut intervenir quelques années après. L'absence de mobilier antérieur à l'époque romaine apparaît aussi significative.

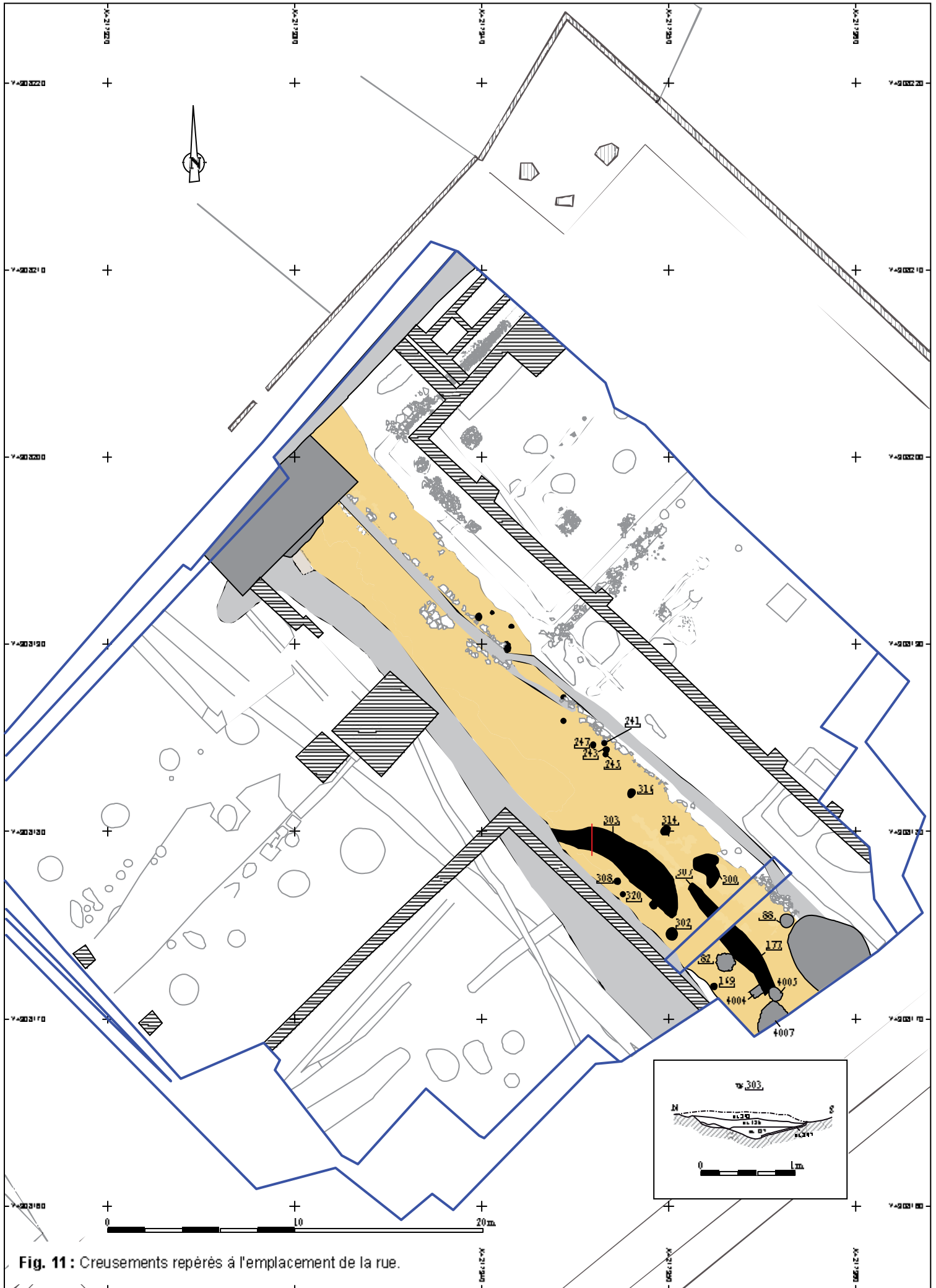


Fig. 11 : Creusements repérés à l'emplacement de la rue.

2.1.7 Synthèse sur la rue (fig. 12)

Il s'agit maintenant de résumer les grandes tendances de l'histoire de la chaussée par l'établissement de correspondances stratigraphiques entre les sondages 1, 2 et 5. Après analyse des données, on peut raisonnablement retenir 4 phases principales, scandées par des aménagements ponctuels ou globaux, que la fouille ne permet pas de distinguer en raison du caractère dégradé des vestiges.

Le premier état est présent dans les 3 sondages principaux, ainsi qu'entre les vignettes 1 et 5. Il est illustré par un cailloutis damé qui recouvre le terrain naturel, impliquant des travaux préparatoires qui se limitent à un défrichage et au raclage de la terre végétale et du paléosol (US 179, 220, 297, 363). Malgré des dépressions, on n'a pas jugé nécessaire de créer une surface plane et régulière. Ce choix explique la conservation de la bande de roulement primitive dans des secteurs essentiellement en creux. La largeur de celle-ci est au moins supérieure à 5 m et son flanc méridional est bordé par un fossé (US 323). Des ornières et des dépôts boueux illustrent sa période de fonctionnement (US 226 et 362). Le mobilier autorise à situer la création de la rue au début du Haut-Empire.

Le deuxième état marque l'apparition d'une chaussée assez solide. Les travaux préparatoires débutent par l'étalement d'un remblai destiné à corriger les irrégularités du terrain et à obtenir une surface propre (US 158=166, 223 et 361). On installe ensuite un solide radier (US 194, 218 et niveaux de travail 219, 115) contenu peut-être par des bordures (US 105). Une nouvelle surface de circulation est créée au-dessus (US 195 et 114), mais elle est fortement dégradée par la fréquentation de la rue. Au sud-ouest de l'emprise, une dépression naturelle et un tassement des dépôts a nécessité plusieurs recharges successives (US 187, 183, 103) ou permis une meilleure conservation des surfaces de circulation. Il n'est pas possible en effet de savoir si ces recharges participaient de programmes globaux, intéressant toute la bande de roulement. La dernière recharge est surmontée par un dépôt d'utilisation (US 102). Grâce au sondage 1, on sait dorénavant que la rue est longée au nord par un fossé qui a pu connaître plusieurs états de fonctionnement d'après la vignette 5 (US 86, 113=234 et 204 puis 297). L'aspect principal de ce tracé est son déportement vers l'ouest, à la hauteur du sondage 6 (0,75 m), qui pourrait réduire d'autant la chaussée. Par défaut, on estime en effet que sa limite méridionale persiste (US 323). La bande de roulement est alors estimée à 7 m dans sa portion nord-est et tombe à 4,5 m au sud-ouest.

Le troisième état débute par l'étalement d'un remblai dont l'étendue ne peut être cernée (US 101) et qui est présent dans la section inférieure de la voie. S'ensuit l'installation d'un lit de pierres qui faisait office de radier d'un sol de circulation aujourd'hui disparu (US 90). C'est durant cette étape qu'intervient le comblement définitif des fossés bordiers (US 106, 85/100, 204/196), remplacés dorénavant, du moins au nord, par un caniveau dont les éléments sont conservés dans la partie basse de la rue (US 90b, 92 et 93). A l'opposé, un alignement de pierres dans le sondage 5 (US 218b) et une concentration plus importante de blocs à la hauteur du sondage 1 (US 83) pourraient constituer les derniers indices de l'une des bordures de cet équipement. La création de ces aménagements se produit au plutôt à l'époque flavienne, voire sous Trajan d'après un tesson issu de l'US 100. Quelques panses de G. 3G. 5 de Narbonnaise indiquent un intervalle plus large, débutant vers le milieu du Ier siècle. Ces éléments fournissent un *terminus ante quem* à la phase 2.

La dernière période (état 4) ne voit pas la réalisation d'un programme d'envergure, bien au contraire. Elle semble plutôt marquer une continuité de la fréquentation de l'axe viarie, désormais entretenu sommairement. Le caniveau, condamné et remblayé (US 91), est recouvert par un amas de pierres, noyées dans de la terre, et qui sert de niveau de carrossable (US 89). Les attelages finissent néanmoins à rouler sur les anciens aménagements. C'est

peut-être seulement lors de cette phase que sont installés l'empierrement 217 puis sa recharge 188 qui occupent le centre de la voirie. Dans la partie supérieure de la rue, les charriots finissent par circuler sur le radier de l'état 2 (US 97) et provoquent d'importantes ornières (US 184/67 et 185/63). Quelques recharges sporadiques et sommaires se remarquent encore (US 96).

D'après la céramique, cet axe serait encore en fonction à la charnière des II^e et III^e siècles. La découverte d'une monnaie du XIV^e siècle semble repousser bien au-delà de l'Antiquité son utilisation. Son usage prolongé peut expliquer l'aspect dégradé des derniers niveaux et leur caractère fruste qui évoquent plutôt un chemin. Le fossé 104=193 apparaîtrait lors de cette phase. Il coupe tous les aménagements antérieurs, du plus ancien (US 363) au plus récent (US 90). Les dernières occupations sont des fosses et des maçonneries contemporaines (US 209 et 325) qui signalent l'abandon définitif de l'axe viaire.

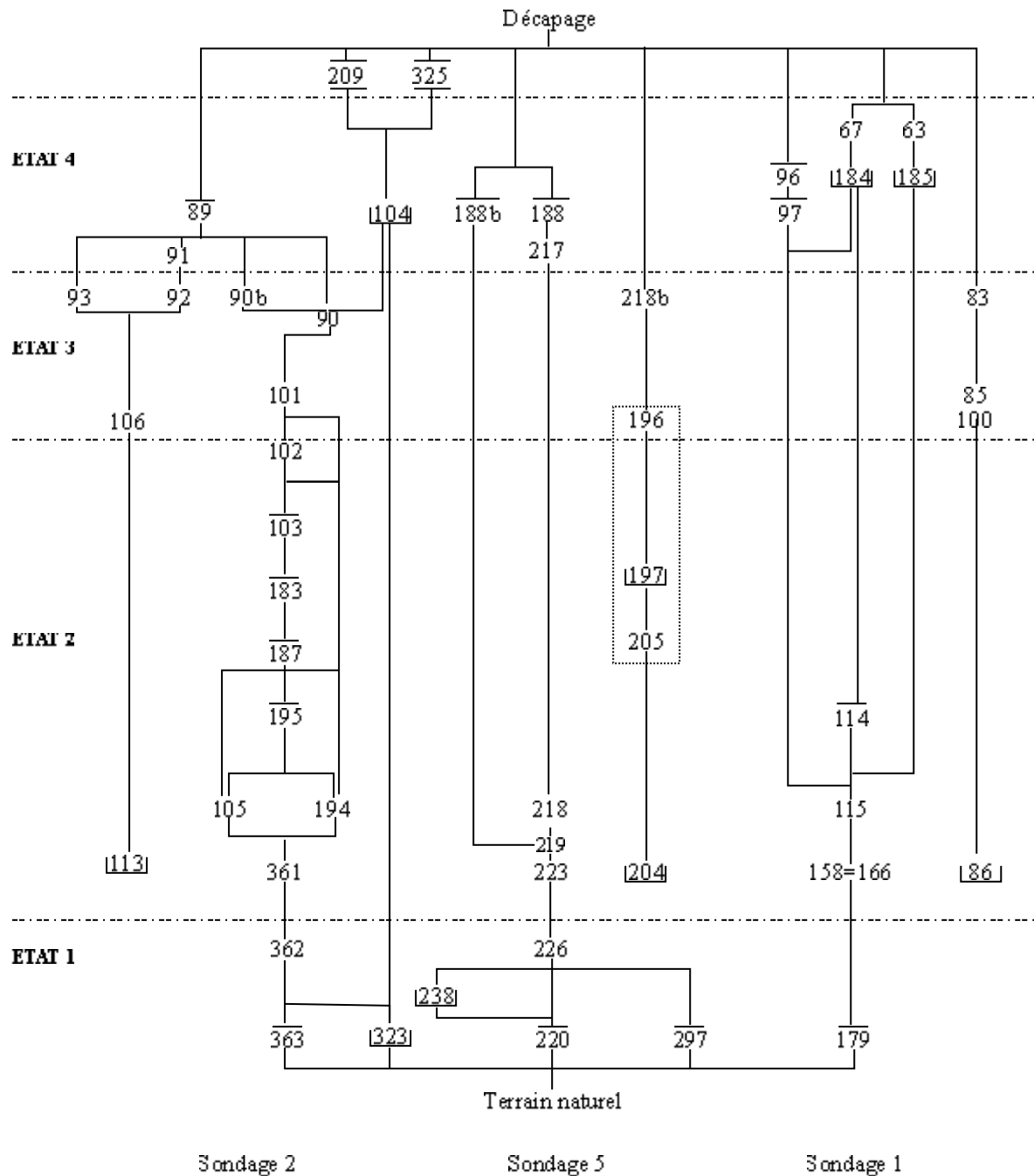


Fig. 12 : Diagramme stratigraphique de la rue.

2.2 Les aménagements en bordure de la rue

Les occupations antiques se déployant dans les deux îlots bordant la voie sont d'une manière générale très arasées et recouvertes directement par des remblais modernes. Il s'agit essentiellement de structures fossoyées qui déterminent différentes séquences chronologiques, plus rarement des niveaux de sols ou des maçonneries. Dans ce dernier cas, celles-ci ont été épierrées et aucun remblai ou niveau de circulation ne peut leur être associé de façon certaine.

2.2.1 L'îlot nord

Seule la façade de ce quartier est concernée par l'intervention. Elle offre une organisation assez cohérente qui illustre son occupation par des bâtiments sur une distance d'au moins 37,5 m. Les plans incomplets de 4 édifices ont été observés (UC 1 à 4), tandis qu'un espace difficilement caractérisable existe au nord-ouest de l'UC 4. Des lambeaux de sols, des fosses, fossés ou encore fours, mis en évidence à l'emplacement de ces bâtiments, paraissent traduire une évolution de l'occupation.

2.2.1.1 L'unité construite 1 (fig. 13)

C'est sans doute une position topographique dominante (altitude moyenne de 14,50 m) qui explique l'état de conservation de l'UC 1 qui se déploie à l'extrémité nord-est de la fouille. Son plan est incomplet mais elle semble former un rectangle long d'au moins 10 m et large de 5,75 m. Elle est traversée par le mur 26, appartenant à une construction récente, et deux fosses modernes non fouillées occupent son espace interne. La construction est en outre implantée en bordure du fossé bordier, ce qui pose la question du franchissement de celui-ci si elle est ouverte sur la rue. Une solution propose de restituer un caniveau couvert de dalles, et non pas un simple fossé ouvert.

Les soubassements de la construction sont illustrés par les tranchées de récupération des murs. La fouille de l'empreinte 62 souligne une fondation installée dans le rocher. Sa largeur est estimée à 0,70 m pour une profondeur conservée n'excedant pas la vingtaine de centimètres. Quelques pierres, noyées dans un limon brun meuble (US 61), tapissent le fond de la tranchée. Celle-ci semble couper un creusement antérieur sur son flanc sud. Les indices sont cependant trop ténus pour y déceler deux phases de construction successives (*infra* fig. 10). La limite nord de l'UC 1, non fouillée, apparaît beaucoup moins large (0,35 m), mais il s'agit ici d'une conséquence du décapage. Quoi qu'il en soit, si l'UC 1 avait des soubassements maçonnés, on mesure avec cet exemple l'importante érosion du site.

Les éléments de datation se retrouvent à 15 tessons récoltés dans le comblement de l'US 62 (US 61). Comme souvent, ils n'apportent guère de précisions. Aucun élément de forme n'est conservé et ils appartiennent à des céramiques communes ou à engobe rouge.

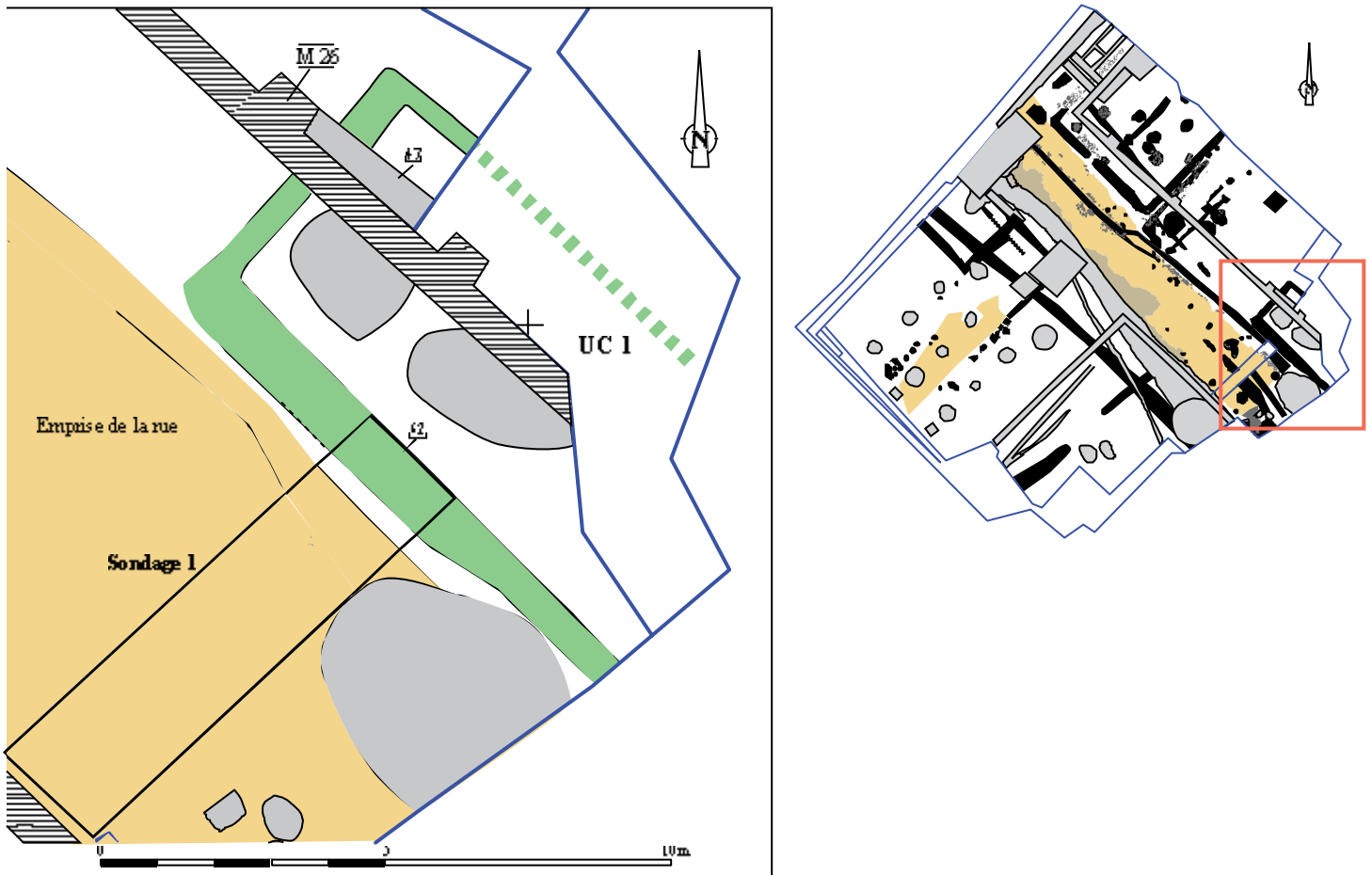


Fig. 13 : Plan de l'unité construite 1.

2.2.1.2 L'unité construite 2

Ce deuxième édifice s'intercale entre l'UC 1 et les UC 3 et 4. De nouveau son plan est incomplet puisque seules ses limites nord-ouest et sud-ouest sont conservées. On ne peut donc estimer sur la base de ces éléments, ni sa longueur, ni sa largeur. En outre, l'UC 2 a connu deux états de constructions qui semblent se superposer, aux moins pour le pignon nord-ouest.

2.2.1.2.1 L'UC 2-Etat 1 (fig. 14)

L'état le plus ancien se signale par un ensemble de creusements assez rectilignes et interprétés comme des négatifs de sablières basses.

Le pignon nord-ouest est matérialisé au sol par l'empreinte d'une sablière (US 337), remplacée à l'état 2 par une fondation en pierre (US 30). Le négatif 337 est large d'une cinquantaine de centimètre et profond de 20 cm au minimum. Il affiche un profil régulier et un fond plat. Il est installé dans une terre arénisée reposant directement sur le sol naturel (US 234). On suit cette sablière sur une distance de 7,5 m. Au sud, elle se raccorde sur une seconde empreinte parallèle à la rue (US 260), tandis qu'au nord elle s'achève avant deux trous de poteau (US 341 et 386). En outre, la sablière 337 est doublée sur ses flancs par une série de trous de poteau (US 382 à 385), portant la largeur totale de cette limite de l'UC 2 à 0,75 m (cliché 21).



Cliché 21 : Vue depuis le nord-est de la sablière 337, de son arrêt et des trous de poteau qui l'encadrent. A droite se devine le négatif du mur 251 de l'UC 4 (M. Millet-Inrap, 18 11 2009 2195).

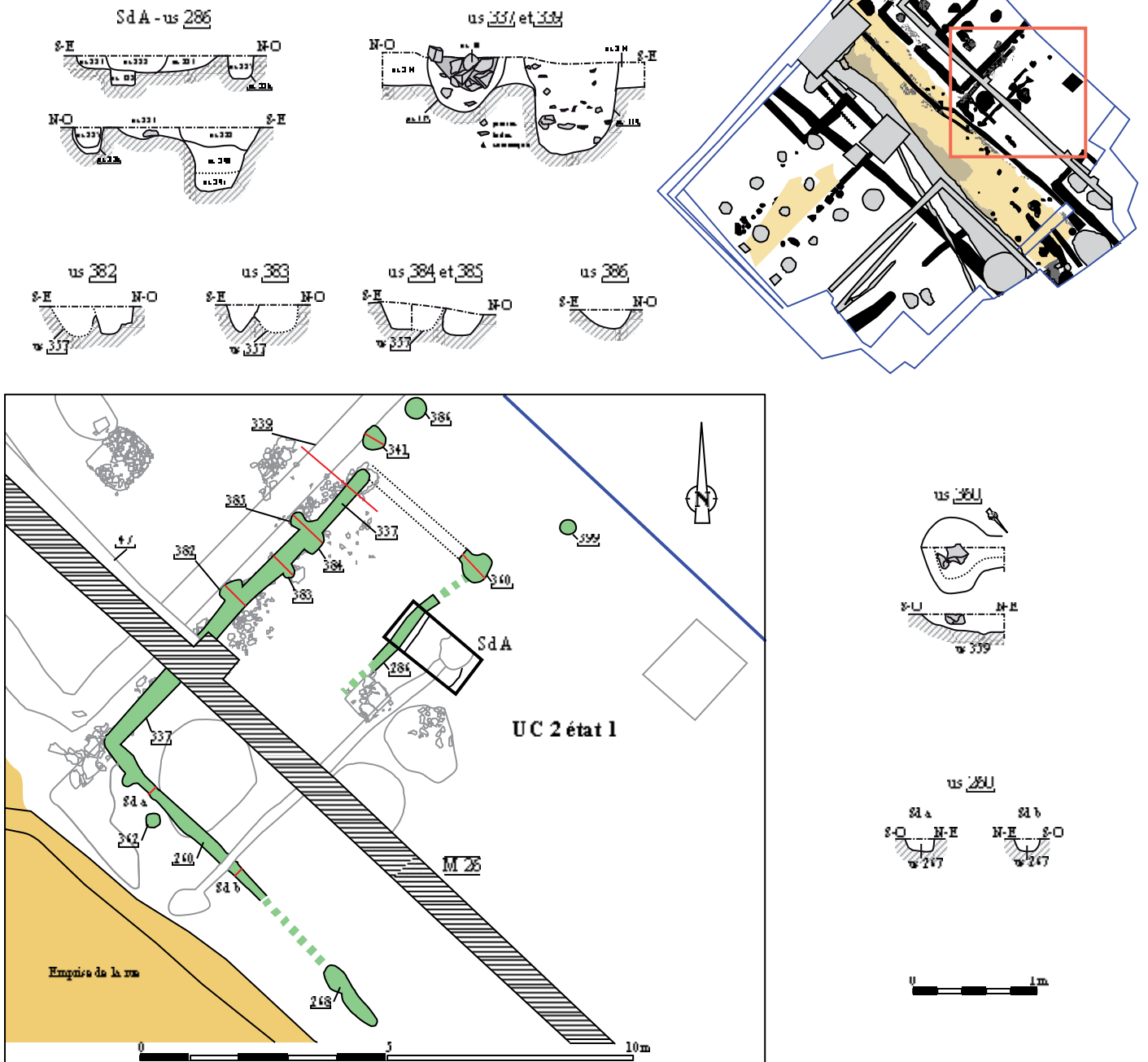


Fig. 14 : Plan du premier état de l'unité construite 2.

La découverte de ces trous de poteau démontre à l'évidence que la sablière 337 trouve un prolongement au nord-est. Son arrêt soudain signale certainement un aménagement particulier. On peut en effet présumer, compte tenu de la topographie naturelle, que l'UC 2 était construite en légère terrasse. La terminaison de la sablière 337 pourrait matérialiser dès lors la fermeture des salles de l'UC 2 en façade de la rue mais le bâtiment se développerait sur une longueur d'au moins 9 m. Il serait alors limité seulement par poteaux, à moins que l'érosion n'ait effacé toute trace de la sablière. Tous ces composants sont comblés par un limon brun foncé à noir, soulignant sans doute une destruction lors d'un incendie.

Le long de la rue, le retour à l'US 337 est assurée par la sablière 260, dégagée sur près de 4,5 m avant d'être totalement effacée. Dans son prolongement se rencontre un creusement linéaire long de 1 m (US 268), qui pourrait indiquer la continuité de l'UC 2 au moins jusqu'à sa hauteur, c'est-à-dire sur une distance d'environ 8 m. L'érosion des soubassements de la construction explique l'ouverture assez irrégulière de la sablière 260. Large de 0,35 m à l'angle sud-ouest de l'édifice, son empreinte se résume à une quinzaine de centimètres avant sa disparition. A l'inverse de l'US 337, aucun emplacement de pilier n'est à signaler, à l'exception du creusement 362 (diamètre de 18 cm, profondeur de 13 cm) qui apparaît isolé. Les deux sondages réalisés montrent des profils à fond plat et des bords verticaux conservés sur 10 cm.

Une empreinte de sablière enterrée (US 286), parallèle à l'US 337, pourrait constituer le seul indice d'une organisation interne. Distante de 2,5 m du pignon, elle a malheureusement été repérée sur une longueur inférieure à 3 m. Il s'agit d'un creusement régulier (20 cm x 20), à fond plat et bords verticaux. Son comblement, plus sombre au centre, paraît avoir conservé le fantôme de la sablière (US 285). Au nord, elle semble s'achever sur un trou de poteau circulaire (US 360, diamètre de 0,60 m) qui comporte sur son flanc nord-ouest une protubérance rectangulaire de 25 cm de large. Quelques cailloux semblent désigner les vestiges d'un calage. On note surtout que ce poteau est implanté perpendiculairement à l'arrêt de la sablière 337, confortant l'hypothèse d'une limite physique à sa hauteur.

Les indices permettant de déterminer la période de fonctionnement de l'UC 2- état 1 sont peu nombreux et à manier avec précaution. Ils proviennent en effet des creusements qui la composent ; on ignore donc s'ils se sont déposés lors de sa création ou de sa destruction. Le trou de poteau 282 a livré 2 tessons de céramique commune et le numéro 285 des morceaux de tuiles canal. Le comblement 338 de la sablière ne se montre pas plus riche avec seulement 8 fragments de vases qui désignent timidement le Ier siècle de notre ère (*terra nigra* et commune sombre non tournée notamment). Le remplissage de la sablière 261 (US 267) contient un tesson d'assiette en sigillée du Sud de la Gaule, caractéristique des productions tibériennes. Enfin, la couche 234, qui tapisse l'arène granitique, fournit des éléments hétérogènes qui s'étalent sur les Ier et IIe siècles¹. Au final, l'apparition de l'UC 2 peut s'intégrer dans une fourchette chronologique intéressant les premières décennies de notre ère.

2.2.1.2.2 L'UC2-Etat 2 (fig. 15)

L'état 2 marque la reconstruction de l'UC 2 dont le nouveau plan semble respecter, au moins au nord-ouest, l'emprise initiale. En effet, le pignon du nouveau bâtiment est implanté au-dessus de la sablière 337. Il s'agit d'un alignement de blocs de pierres (US 30) disposés en épi dans une tranchée (US 253). Quelques blocs débordants semblent aussi indiquer que sa largeur devait être proche du mur de l'état 1 (**cliché 22 et 23**). Leur mise en œuvre en épi se comprend par un souci de drainer les eaux d'infiltrations afin de protéger l'élévation faite en matériaux périssables.

1 L'US 234 a été fouillée à la pioche, en passe mécanique, ce qui peut expliquer le caractère hétérogène du mobilier.

Cliché 22 : Illustration depuis le nord-est de la partie méridionale des fondations en épi du mur 30 de l'UC 2. On devine sur son flanc ouest l'emplacement probable d'un poteau. A droite, le négatif du mur 251 de l'UC 4. A l'arrière plan, le sondage 6 (R. Ferrette-Inrap, 03 11 2009 2004).



Cliché 23 : Coupe sud-ouest des sablières 337 et de la fondation 30 installée dans la couche 334. A droite, le négatif du mur 251 de l'UC 4 (J. Freitas-Ferrera-Inrap, 12 11 2009 2107).



Au sud, le mur 30 s'achève sur un ensemble de pierres de gros calibre (**cliché 22**), moins de 1 m avant le fossé de la rue. Une amorce de retour (?) vers le sud-est, matérialisée par une bande terreuse qu'on perd rapidement, pourrait alors se dessiner. Au nord, ce soubassement s'achève de nouveau brusquement, à l'emplacement de la terminaison de la sablière 337. La cause avancée dans le cas du premier état 1 peut de nouveau être invoquée pour justifier cet arrêt soudain. On suit au final l'US 30 sur une longueur approchant les 9 m. Il est également possible que l'ancienne limite en façade de la rue ait été conservée lors de ces transformations, même si aucun indice matériel ne confirme cette idée.

À l'est de la sablière 286 (UC 2-état1), une tranchée large d'une vingtaine de centimètre en moyenne au niveau du décapage, et qu'on suit sur une distance de 7,50 m, a été identifiée (US 261=US 329). Son écartement avec le solin

30 est voisin de 3,25 m (11 pieds). Elle est implantée à la perpendiculaire de la terminaison supposée du creusement 239 du sondage 6. Au sud du mur moderne 26, l'US 261 croise la sablière 260 de l'état 1 puis elle se termine à la hauteur d'une tache ovale (US 270). La fouille de cette dernière n'a pas permis de résoudre sa fonction, mais la possibilité d'un négatif arasé d'un poteau cornier est envisagée. Les deux sondages pratiqués dans l'US 261 révèlent un creusement à fond plat et bord verticaux, large de 15 à 20 cm et profond d'une vingtaine. Le remplissage (US 269) est une terre fine à noire, avec des traces de charbons de bois et de l'arène jaune (**cliché 24**). L'US 269 a fourni un petit lot de mobilier qui se cantonne surtout au I^{er} siècle de notre ère. Le marqueur le plus récent est un bol Drag 37 de Gaule centrale, produit durant l'intervalle 140-190 ap. J.-C.

Au nord du mur 26, la tranchée 329 garde son orientation avant de s'infléchir très légèrement à l'est. On finit par la perdre à la hauteur d'un creusement plus récent et mal compris qui pourrait, à titre d'hypothèse, être un fond de fossé post-antique (US 289). Les trois segments fouillés soulignent un profil rectangulaire à fond plat et aux bords verticaux (profondeur maximale d'une vingtaine de centimètres). Le comblement (US 328) est un limon brun plus ou moins sableux en raison de l'encaissant. Il fournit 16 tessons qui s'inscrivent dans le courant du I^{er} siècle de notre ère.

L'US 329 croise également sur son chemin une fosse, l'US 292 (*infra* 2.2.1.2.3), mais leur relation stratigraphique n'est pas claire car elle a été détruite par le pseudo-fossé 289. Ce dernier, lorsqu'il a été repéré, semble s'implanter au-dessus du cheminement de l'US 329 (**cliché 25**). Celle-ci coupe également une structure ancienne mal comprise, l'US 284, dont le développement en plan reste inconnu. La largeur de l'US 284 est estimée à 1,10 m, son fond est plat et régulier. Le mobilier ramassé dans son comblement (US 283) est insuffisant pour avancer une datation fiable. On note également dans son environnement la découverte d'un double tournois du Duché de Bouillon, (Frédéric-Maurice, 1623-1652 ; monnaie n° 13) qui souligne une nouvelle fois l'érosion du site². On terminera le propos en précisant que l'US 261=329 adopte un pendage conforme à la topographie naturelle. Son fond se trouve à 14,07 m au contact de la fosse 292, puis à 13,98 m au niveau du sondage 329c. La base du segment 261 est à une cote de 13,89 m (sondage 261 a) pour tomber à moins de 13,80 m à sa jonction avec la fosse 1370.



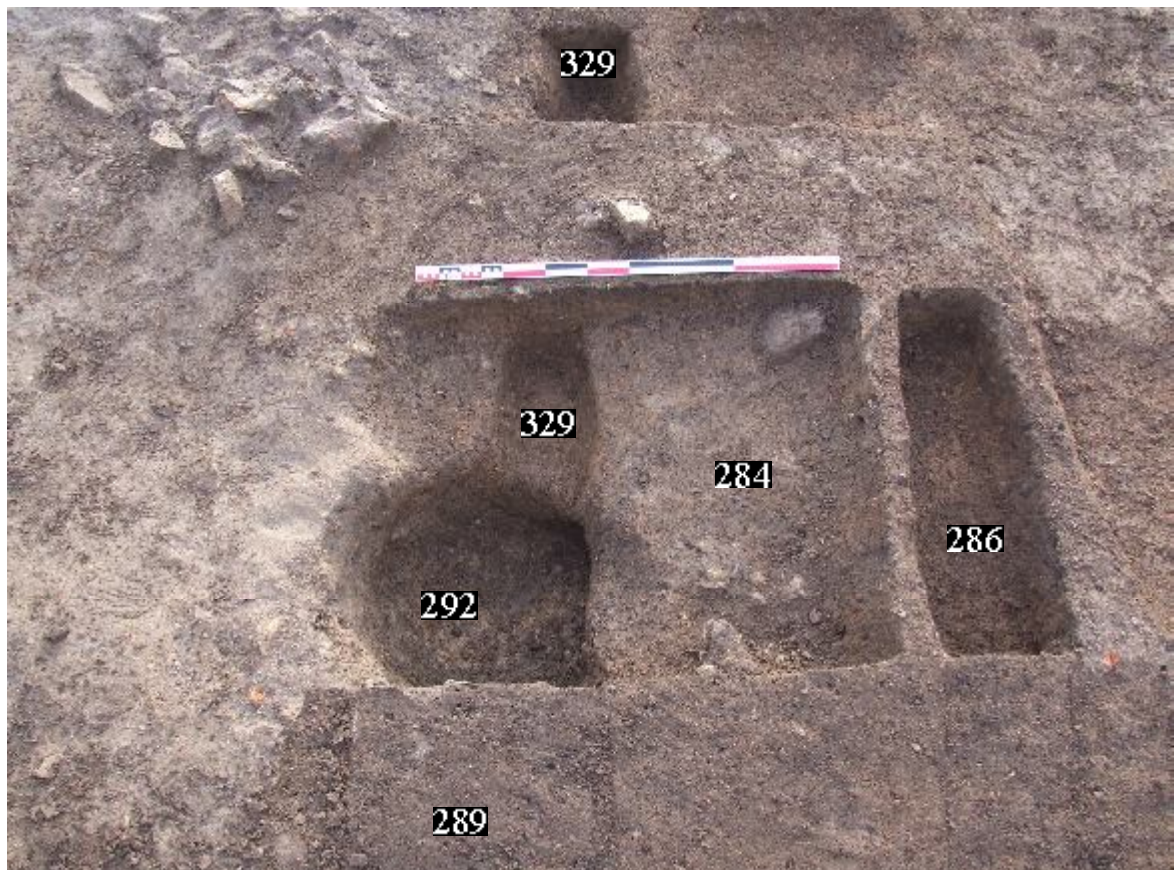
Cliché 24 : Détail depuis le sud-ouest de la saignée 261 (R. Ferrette-Inrap, 05 11 2009 2055).

² Cette monnaie a été trouvée au détecteur en fin de fouille. Sa provenance est donc incertaine. Elle a le mérite cependant de montrer une nouvelle fois le bouleversement des vestiges antiques.

Ce pendage peut s'appliquer à une canalisation. Cette proposition éclaire l'alignement troublant entre la saignée 261 et la fin supposée du caniveau 229. Dans cette perspective, 270 ne serait pas un trou de poteau. Cette hypothèse explique également la relation stratigraphique qui semble unir l'US 329 et le plot maçonné 37 qui supportait un pilier.

Ce dernier est associé par défaut à ce deuxième état de l'UC 2, car il vient recouvrir le négatif 286. Il est aussi installé au-dessus de l'emplacement de la tranchée 329, signifiant qu'il est plus récent ou que celle-ci ne correspond pas à une sablière enterrée. Seule subsiste une fondation de blocs de granite posés à plat. On estime qu'elle formait à l'origine un carré de 0,75 m de côté distant de moins de 3 m du mur 30. Il est installé au-dessus d'un remblai terreux aux contours diffus et riche en mobilier (US 39). Outre de la céramique, on y recense de nombreux clous, des morceaux de verre et en alliage cuivreux. Son installation est située au plus tôt au milieu du II^e siècle ap. J.-C. d'après une sigillée de Gaule centrale (coupelle L. 044) et des récipients en céramique commune sombre, comparables aux productions de l'atelier voisin de Surzur et datées de la seconde moitié du II^e siècle au IV^e (Triste et Daré 2008). On notera aussi la présence de 2 fragments de céramiques modernes qui montre que ce dépôt se trouve au contact des remblais récents enlevés lors du décapage.

Cliché 25 : Illustration depuis le nord des creusements observés entre les sablières 286 et la saignée 329 (C. Bélanger-Inrap, inv. 09 11 2009 2071).



2.2.1.2.3 Les installations à l'emplacement de l'unité construite 2 (fig. 16)

Les puits

On note l'existence de 2 puits dans l'environnement de l'UC 2. Le premier, l'US 263, se situe au bord de la chaussée, au contact de la sablière 261 de l'état 1. Le premier nettoyage de surface n'a pas permis de résoudre la question de la chronologie relative entre ces deux éléments. Le puits 263 affiche au niveau du décapage un plan irrégulier et mesure dans sa plus grande dimension 2 m d'envergure (cliché 26).

Cliché 26 : Illustration depuis l'est du puits 263 et de son environnement. On devine au nord une couronne sableuse liée à sa mise en œuvre (R. Ferrette-Inrap, 17/11/2009 2180).



Son exploration a été conduite à l'aide d'une mini-pelle équipée d'un gobet lisse et, compte tenu de la nature de l'encaissant, aucune coupe stratigraphique n'a été effectuée. Il s'agit donc plus d'une opération de curage que d'une véritable fouille, qui a tout de même permis d'atteindre le fond du creusement. La nappe phréatique, assez haute dès l'Antiquité, n'a pas nécessité un terrassement très profond. Malgré cette méthode un peu brutale, plusieurs observations intéressantes ont été effectuées et un abondant mobilier ramassé, puisque l'équipe a systématiquement fouillé les déblais (1184 tessons au total, voir chapitre 3). Un plomb de scellé du XX^e siècle, découvert au détecteur, provient certainement de remblais n'ayant rien à voir avec le puits (inv. monnaie n° 14). Il constitue le seul élément intrusif parmi le mobilier.

Le sommet du puits est ceinturé par une couronne sableuse et blanchâtre, visible par endroits dès sa surface. Ce dépôt est épais de 0,80 m et son installation a nécessité le terrassement de l'épiderme altérée du substrat, expliquant l'ouverture conséquente du creusement, puisque celui affiche en fait un plan rectangulaire (2,10 m x 2,30 m.). Sans doute faut-il restituer sur cette hauteur de 0,80 m un chemisage en pierre doublé à l'arrière d'un remblai drainant, illustré par ce dépôt sableux. Cette hypothèse explique les nombreux blocs de granite retrouvés dans la couche intermédiaire du remplissage (US 377) si cet aménagement a fini par s'effondrer. Cette couronne sableuse est coupée par l'installation de la sablière 260. Dans cette optique, le puits est donc antérieur au premier état de l'UC 2.

Quatre vingt centimètres en dessous du décapage, les ouvriers ont atteint la roche saine, entraînant une réduction significative de la largeur du puits puisque le terrain naturel stable n'implique plus d'appareillage (**cliché 27**). Il affiche désormais un plan carré de 1,20 m de côté. L'adoption de cette forme géométrique ne relève pas d'une question chronologique (puits gaulois), mais plutôt du pragmatisme des ouvriers. Un puits circulaire aurait été beaucoup plus dur à réaliser dans la roche. On note aussi dans la paroi, sans doute à intervalles réguliers, de petites encoches triangulaires qui peuvent correspondre aux riches des lampes à huile employées pour éclairer les ouvriers (**cliché 28**).

Cliché 27 : Illustration depuis le sud-ouest de l'aspect en plan du puits 263 au niveau de la roche en place (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 1772).



Cliché 28 : Vue depuis l'ouest du puits 263 en cours de fouille. On devine à l'aplomb du jalon deux encoches dans la paroi (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 2179).



A partir de cette cote de -0,80 m, la forme et les dimensions du puits restent constantes, jusqu'au fond qui a été atteint à -4 m en dessous de la surface de décapage.

Son comblement est formé de trois couches principales, illustrant autant de séquences archéologiques. La base est constituée d'un dépôt boueux à vaseux de couleur gris et contenant de nombreux charbons de bois et des fragments de céramiques (US 381). Ce dépôt illustre le fonctionnement de la structure. La couche intermédiaire, l'US 378, est un niveau de démolition constitué de pierres, de tuiles fragmentées, d'argile cuite et de céramiques. Elle souligne un remblaiement rapide, sans doute volontaire du puits.

La dernière couche (US 270), qui apparaît dès le sommet de la fosse, est un dépôt de terre brune renfermant des matériaux antiques. Ce remblai, qui doit en fait regrouper plusieurs US bouleversées et d'origine anthropique, s'est sans doute formé à la suite de tassements.

L'abondance du mobilier prélevé dans ces 3 strates autorise une datation assez fiable du comblement. Il peut être fixée entre 30 et 40 de notre ère d'après un fragment d'assiette Drag. 15 du Sud de la Gaule. Plusieurs pièces sont largement antérieures à ce *terminus* et concernent la période 10/30 ap. J.-C. On observe ainsi 4 estampilles italiques ; 2 au nom d'ATEIVS, 1 de CRESTVS et la dernière au nom de ZOILUS (*infra* chapitre 3). A cela s'ajoute un probable semis d'Auguste à l'autel de Lyon (inv. mornaie n° 3).

La relation stratigraphique observée entre le puits et la sablière 260 de l'UC 2-état 1 prouve à l'évidence que la création de cette dernière n'est pas antérieure à la fin du règne de Tibère.

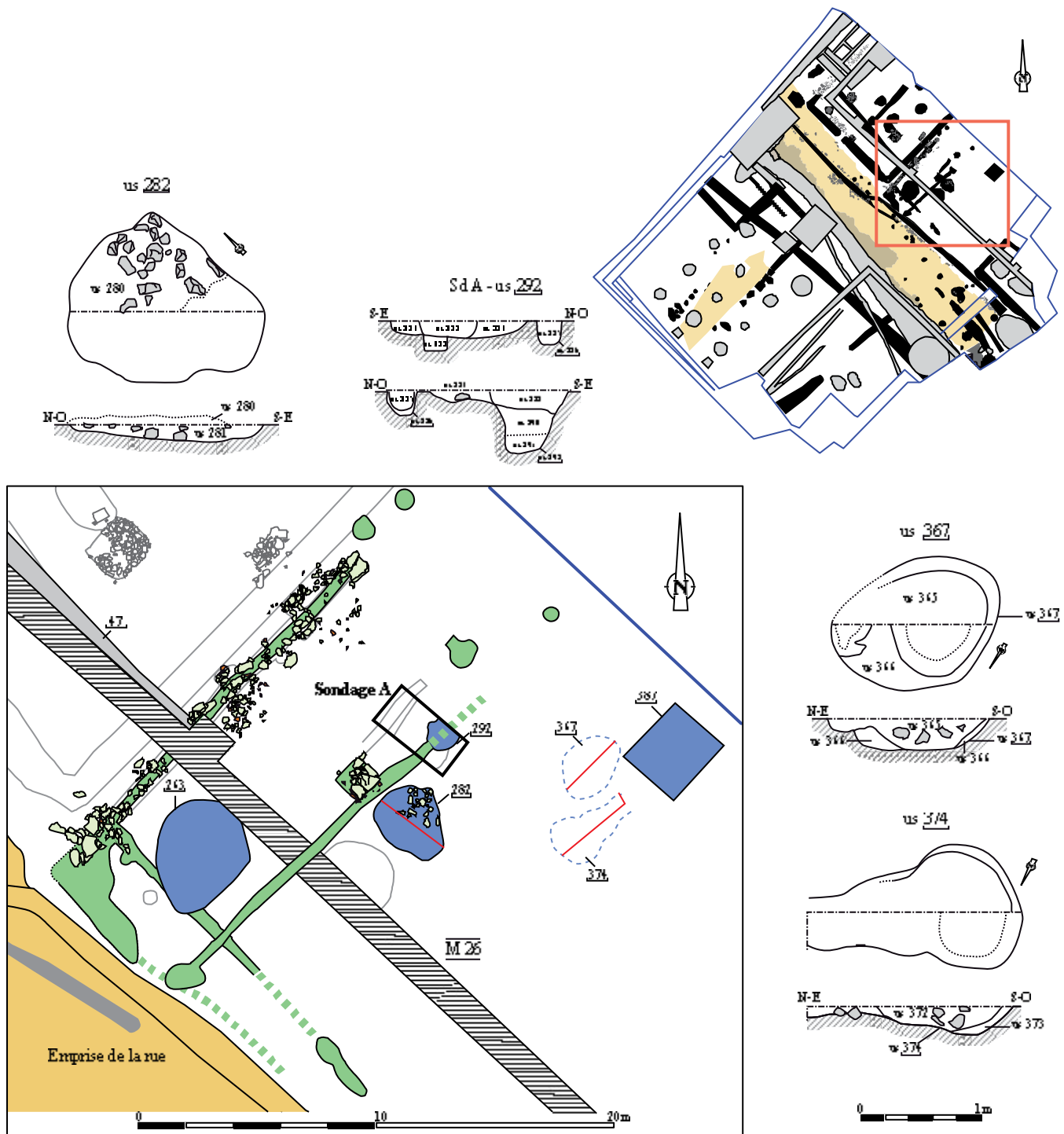


Fig. 16 : Aménagements à l'emplacement de l'UC 2.

Le second puits, l'US 387, est localisé au nord-est des vestiges de l'UC 2, à proximité de la borne de la fouille. Son environnement est marqué par l'existence d'un empiérement dont la fonction n'est pas établie et qui a fait l'objet seulement d'une observation superficielle. Il scelle toutefois une partie du sommet du creusement. Le nettoyage de ces aménagements a livré un petit lot de céramiques dans lequel les objets les plus récents se réfèrent au milieu et à la deuxième moitié du II^e siècle (US 364). Sont répertoriés un bol Drag. 37 (140-190 ap. J.-C.) et une assiette L. 025 (130-170 ap. J.-C.), issus des ateliers de Gaule centrale. Ces pièces cohabitent avec des sigillées plus anciennes mais postérieures au milieu du I^{er} siècle de notre ère.

La méthode d'investigation est la même que celle décrite précédemment.

Compte tenu de la situation du puits (proximité de la berne, nécessité de conserver un accès à la fouille), les observations sont par contre moins fines. Sa mise en œuvre semble identique à celle de 263. Le sommet, taillé dans l'arène sableuse et instable, est plus large que le tronc du creusement, sans doute pour permettre l'installation d'un chemisage en pierre. Une fois le rocher atteint, le puits 287 affiche un plan rectangulaire (1,40 m x 1,10 m) qu'il conserve jusqu'à sa base, située à -2,75 m sous le niveau de décapage. Cette faible profondeur s'explique par une remontée rapide de l'eau (**cliché 29**).



Cliché 29 : Illustration en fin de fouille du puits 387 depuis l'ouest (R. Ferrette-Irrap, 18 11 2009 2172).

Son comblement s'opère en 3 temps. La période de fonctionnement est illustrée par une couche vaseuse et sableuse renfermant des pierres (US 390). La séquence intermédiaire est un remblai de terre brune à noire avec des poches argileuses (US 389). Ce remblai comprend des fragments de tuiles et de nombreuses céramiques. Le sommet du puits est obturé à l'aide d'une couche de terre contenant de nombreux blocs de granite et des morceaux de tuiles (US 388). Il s'agit à l'évidence d'un remblai de démolition, au même titre que l'US 389.

Le mobilier récolté est de nouveau assez abondant avec 1299 tessons, mais il est réparti de manière inégale : 54 fragments dans la couche de fonctionnement, 524 dans l'US 389 et 721 dans l'US 388. La confrontation des indices chronologiques permet toutefois de proposer une datation cohérente, au cours des deux premières décennies du II^e siècle, pour l'abandon du puits. Ce dernier pourrait être comblé lorsque s'opère la création du second état de l'UC 2.

Les fours

Deux fours très arasés ont été découverts au sud-ouest du puits précédent³. Ils sont apparus sous le niveau de nettoyage/décapage manuel 364, qui rassemble des éléments postérieurs au milieu du II^e siècle. Le premier four, l'US 367, dispose d'une orientation nord-est/sud-ouest. Il affecte un plan ovale et mesure 1,40 m par 1,10 m. Sa partie sud-est est détruite et il offre une profondeur maximale de 25 cm. Il se décompose en deux espaces distincts ; une fosse circulaire qui correspond à l'emplacement de la chambre de chauffe est précédée par un second creusement, plus petit, évoquant l'amorce d'un alandier (**cliché 30**). Les bords et les parois du four sont rubéfiés, parfois sur une profondeur importante (18 cm) dans sa partie nord-est (US 366). À l'inverse, la dépression centrale n'est pas brûlée, laissant entrevoir la disparition d'un aménagement. Le comblement est une terre noire et cendreuse, contenant quelques pierres et céramiques (US 365). À l'exception d'un tesson moderne, le lot est dominé par du mobilier des années 30-60 ap. J.-C. : assiettes en sigillée Drag. 15 de Montans et Menez 16 en *ferr a nigra* notamment.

³ Suite à une erreur, l'emplacement de ces deux fours n'a pas été topographié. Leur situation est donc restituée sur la figure 15.

Cliché 30 : Le four 367 depuis le nord-ouest (R. Battais-Inrap, 10 11 2009 2084).



Le second four (US 374), implanté au sud-est du précédent, bénéficie d'une orientation identique. Il partage aussi avec l'US 367 un plan similaire. Une fosse ovale (1,10 m x 1 m), désignant l'emplacement de la chambre de chauffe, est devancée par un creusement allongé s'apparentant à un canal de chauffe. La profondeur maximale relevée est de 20 cm. Les parois sont rubéfiées par place et parfois en profondeur (US 373). L'ensemble est comblé par un dépôt charbonneux mêlant des tessons de céramiques et des pierres. Le mobilier recueilli s'inscrit dans la même ambiance chronologique que le comblement du four 367. Il réunit des assiettes tибériennes en sigillées de Montans (Drag. 16 et Montans 1), deux coupes en *terra nigra* Menez 75 fréquentes entre 30 et 50 ap. J.-C.

La fonction de ces deux structures de combustion n'est pas résolue. L'hypothèse de simples équipements domestiques apparaît crédible. Par contre, on ignore s'ils sont à l'intérieur ou à l'extérieur d'une construction.

Les fosses

Deux fosses sont à mentionner. L'US 292 a été mise en évidence lors de l'étude de la tranchée 329 (fig. 16, sondage A). Le diamètre de ce creusement est estimé à 0,60 m pour une profondeur sous le décapage de 0,40 m. Son comblement, constitué des US 290 et 291, est un limon brun ou brun gris, riche en charbons de bois et en fragments de terre cuite. Un prélèvement de l'US 291 a permis de mettre en évidence qu'elle contient des battitures, trahissant ainsi la présence d'un atelier de métallurgie à proximité. Le mobilier du comblement supérieur (US 290) comprend 34 tessons qui concernent le début du Haut-Empire, sans doute la période tибérienne (gobelet type Beuvray à décor de guillochis ou de palmettes, céramique de type Besançon, à engobe blanc, *terra nigra*...). L'US 291 ne renferme quant à elle que 2 fragments.

La fosse 282 se trouve à l'est de la saignée 329. Son comblement, l'US 281, est masqué partiellement par un amas de cailloux, piégé sans doute par tassement, à moins qu'il ne fasse partie du remplissage initial (US 280). Elle affiche une forme ovale (1,30 m x 1,60 m) et une profondeur n'excédant pas 15 cm (cliché 31). Son comblement est un limon brun gris, avec des traces de charbons de bois et de nombreux fragments de céramique (US 281, 124 tessons). Ces derniers situent son colmatage durant l'intervalle 40-80 ap. J.-C. Sont en effet présents 1 coupelle Drag. 27 en sigillée, 3 coupes Menez 75 et 1 assiette en *terra nigra* inspirée du Drag. 18 en sigillée.

Cliché 31 : La fosse 282 depuis le sud-est. A sa gauche, la saignée 329 (C. Bélanger-Inrap, 13 11 2009 2137).



Des lambeaux de niveaux de circulation

Ce secteur est jalonné de sols de circulation très dégradés, présents par places, et qui apportent peu d'informations. Il s'agit exclusivement de cailloutis, mais on peine à déterminer s'ils se rapportent à des espaces extérieurs ou non (**cliché 32**). En effet, aucun d'entre eux ne peut être associé avec certitude aux limites de l'UC 2 ou à des aménagements fossoyés. On les citera donc juste pour mémoire : US 35, 36, 287, 370=371. Seules les US 35 et 370=371 sont en relation. La première forme une bande de terre avec des cailloux, des tuiles à plat et des tessons de céramiques. Sa facture évoque dans ce cas un niveau de cour. Le mobilier prélevé comprend entre autres un pied de Drag. 37 du Centre de la Gaule, daté du dernier tiers du II^e siècle au plus tôt. Il est associé à une assiette de même provenance, mais légèrement plus ancienne.

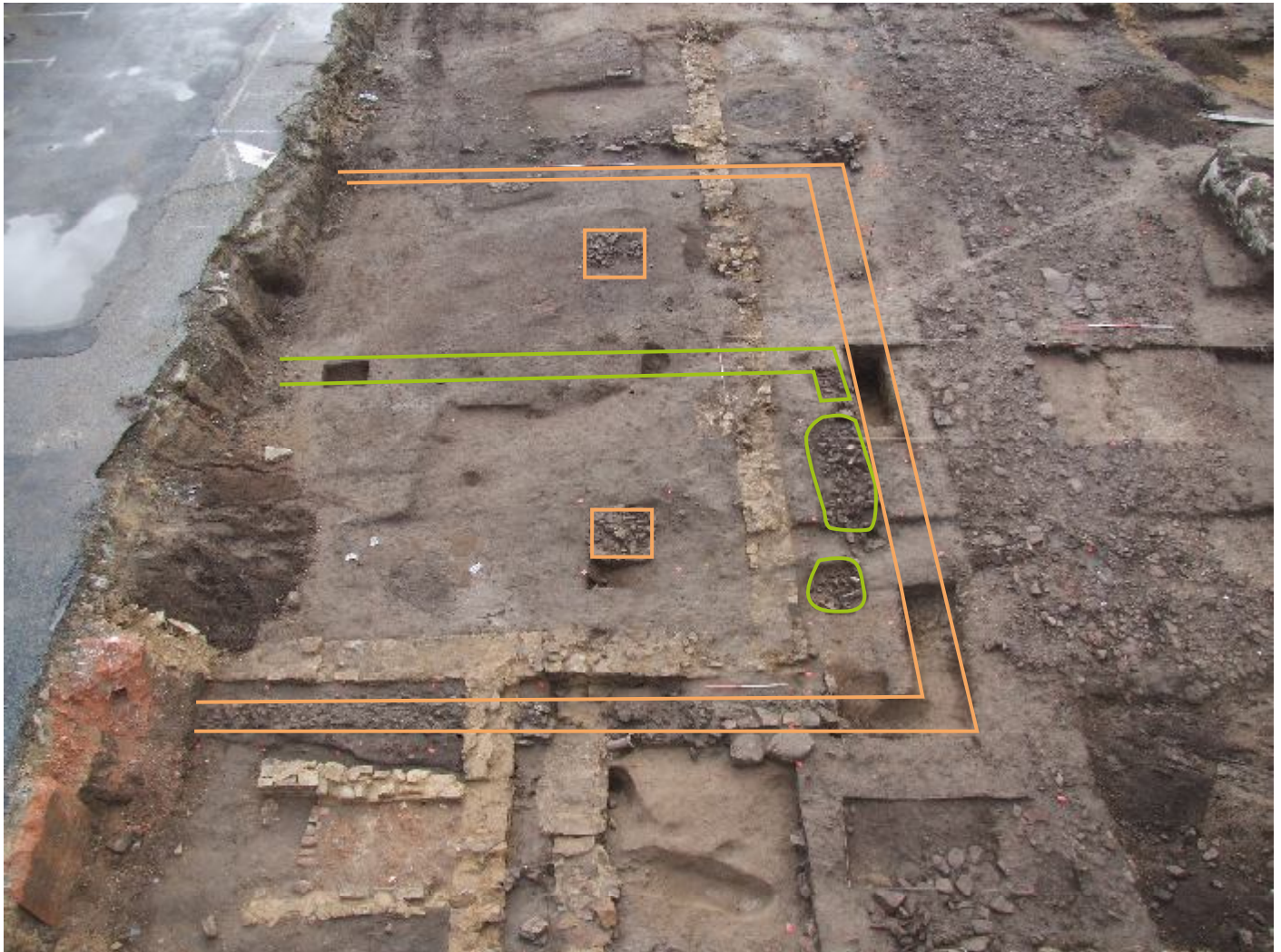
L'US 35 recouvre en partie le niveau 370=371 composé de petits cailloux et de morceaux émoussés de terre cuite. Ce reste de sol peut aussi bien désigner un espace interne qu'externe. Le mobilier prélevé entre les pierres ou à sa surface se rapporte au début du Haut-Empire (*terra nigra*, amphore de Tarraconaise).



Cliché 32 : Détail depuis le sud-ouest du lambeau de cailloutis 370=371 (C. Bélanger-Inrap, 16 11 2009 2159)

2.2.1.3 Les unités construites 3 et 4

Ces deux derniers édifices se déploient à l'ouest de l'UC 2. Ils occupent une bande de terre longue de 13 m et large d'au moins 10 m. Les plans de ces édifices sont incomplets et aucun remblai de construction ou sol ne subsiste. Ils sont connus grâce à leurs radiers de fondation ou leurs tranchées de récupération (**cliché 33**). L'UC 3 apparaît la plus ancienne d'après l'étude du mobilier.



Cliché 33 : Illustration depuis le nord-ouest de l'emprise au sol des vestiges conservés des UC 3 (en vert) et 4. Au premier plan le sondage 3 (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1834).

2.2.1.3.1 L'UC 3 (fig. 17)

Seule la façade donnant sur la rue et le flanc nord-est de la construction sont connus. Le pignon opposé a été détruit par des bâtiments récents ou par l'UC 4. En effet, les informations des sondages 3 et 4 soulignent l'absence de bâtiments au nord-ouest des UC 3 et 4 (*infra* 2.2.1.4). L'arrière de l'édifice se trouve quant à lui en dehors de l'emprise décapée.

La façade de l'UC 3 se compose de 3 creusements (US 20, 22 et 24). L'US 20 est une fosse circulaire qui avait déjà été observée à l'occasion du diagnostic (Ferrette 2007, p. 20, TP 1015). Elle comporte un diamètre de 0,90 m et une profondeur de 0,60 m. Son fond est plat et son bord assez vertical. Son comblement est un amas de pierres et de fragments de tuiles envoyés dans une terre brune (US 21). Aucune organisation cohérente ne s'y remarque.

Le creusement 22 s'intercale entre les fosses 20 et 24. Il s'agit d'une fosse oblongue, longue de 3,30 m et large de 0,80/0,85 m. Elle est réunie à la précédente par deux alignements de pierres (**cliché 34**), pouvant signaler un calage de

sablière, aspect déjà évoqué à l'issue du diagnostic (Ferrette 2007, US 1017, p. 20 et photo 16). La fosse 22 est comblée en surface par de nombreuses pierres, à l'agencement serré, et qui évoquent un radier de fondation. Sa fouille a révélé une profondeur de 0,65 m, un fond en U et des bords s'évasant légèrement. Les blocs de pierres, qui entrent dans son comblement, s'observent pratiquement jusqu'au fond du creusement (*supra* **fig. 10**, US 23). Ils tendent néanmoins à se raréfier à l'approche du fond et sont contenus alors dans un limon brun. La base du creusement est tapissée par un petit dépôt arénisé (**fig. 10**, US 210). La fosse 24 comporte des bords réguliers qui dessinent un rectangle de 0,80 m par 0,60 m. Elle est profonde de 0,40 m (**cliché 35**). Son comblement (US 25) se rapproche fortement de celui de l'US 20. Il est constitué par un limon brun, renfermant des blocs de granite et des cassons de tuiles, le tout étant légèrement compacté.

Cliché 34 : Vue depuis le nord-ouest de la fosse circulaire 20 et du creusement allongé 22. A l'arrière plan, la structure 24 (P. Cocherel-Inrap, 13 10 2009 1667).



Cliché 35 : Illustration depuis le sud-ouest de la terminaison de la fosse 22 et du négatif de la fosse 24. Les creusements au premier plan appartiennent à l'UC 4 (M. Millet-Inrap, 27 10 2009).



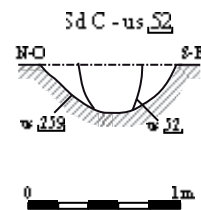
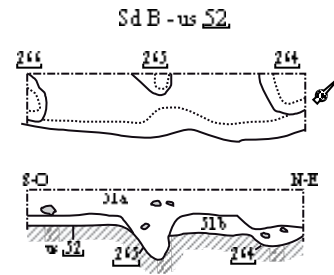
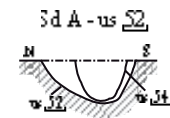
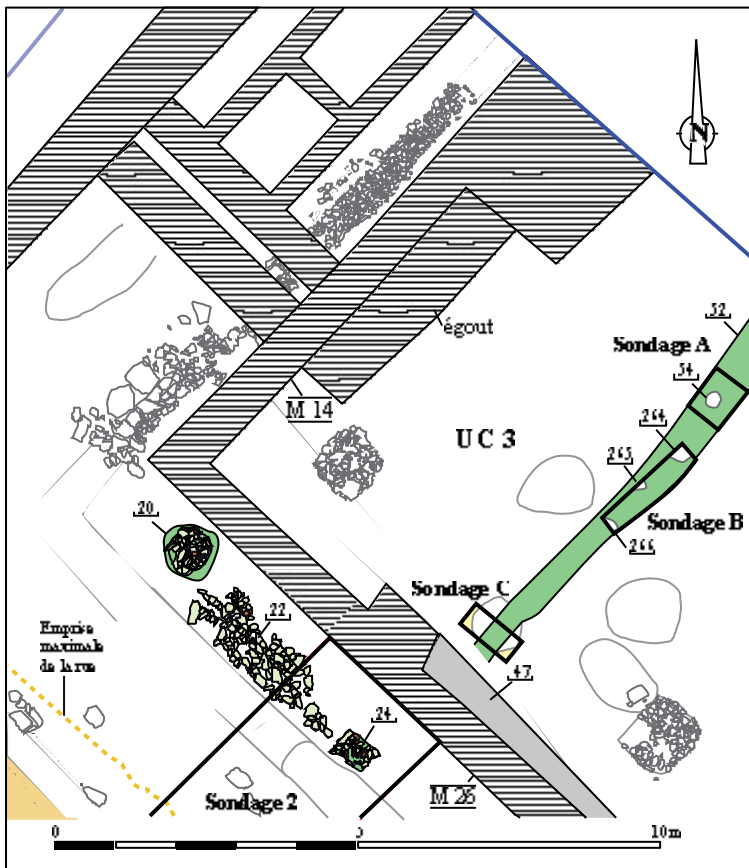
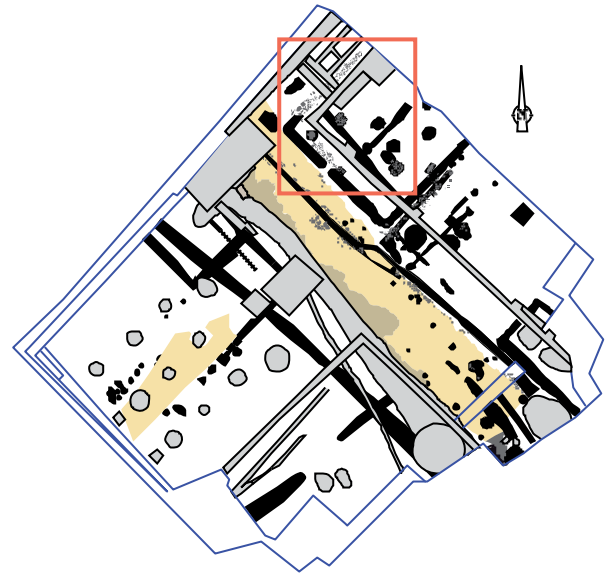


Fig. 17 : Plan de l'unité construite 3.

Le côté nord-est de l'UC 3 est fixé par la limite 52. Celle-ci offre un aspect singulièrement différent. Elle est matérialisée au sol par une tranchée, offrant une ouverture sous le décapage de 0,60 m. La fouille de celle-ci montre un creusement profond d'une trentaine de centimètres, au fond en cuvette et aux bords évasés. Plusieurs empreintes circulaires, désignant des trous de poteau, ont aussi été identifiées (US 54, 264, 265, 266, clichés 36 et 37). Une coupe longitudinale a permis de reconnaître un intervalle régulier de 0,75/0,80 m entre trois de ces éléments qui offrent un diamètre de 20 cm (sondage B, US 264 à 266). Par contre, l'écartement entre 264 et 54 est légèrement plus grand. Les profondeurs par rapport au fond de la tranchée 52 sont variables (8 à 15 cm), traduisant peut-être des rôles différents dans l'architecture de cet équipement.

En outre, le report de la mesure de 0,75/0,80 m depuis le TP 266 jusqu'au creusement 24 en façade autorise la restitution de 7 autres emplacements de piliers. Il est probable que des planches en bois s'intercalaient entre ceux-ci. Ces négatifs sont perceptibles seulement au niveau du terrain naturel. La tranchée 52 est en effet comblée par un remblai meuble et noir, contenant de nombreux tessons et des pierres (US 51 a). L'installation de ce dépôt pourrait être néanmoins contemporaine de l'apparition des piliers. On peut en effet se demander si l'US 51 a n'est pas un remblai perturbé lors de l'arrachage des poteaux, effaçant toute trace de la partie supérieure de leur négatif. La couche 51 b, qui tapisse le fond de la tranchée, semble en tout cas contemporaine de leur installation. Il s'agit d'un limon sableux gris orangé.

Le traitement des 2 limites conservées de l'UC 3 est assez surprenant. Peut-être illustre-t-il deux états de construction ou une mise en œuvre particulière en façade de la rue ? Quoi qu'il en soit, les fosses 20 et 24 semblent correspondre à des emplacements de piliers majeurs dans l'ossature de l'édifice. La fonction de la fosse 20 reste énigmatique, mais on observe qu'elle est positionnée au centre du dispositif de la façade présumée de l'UC 3.

Cliché 36 : Vue depuis le nord-est des empreintes 265 et 264 dans la coupe longitudinale de la tranchée 52 sondage B (R. Battais-Inrap, 04 11 2009 2034).



Cliché 37 : Vue depuis le sud-est du trou de poteau 54 au fond de la tranchée 52 sondage A (R. Battais-Inrap, 14 10 2009 1714).



Les éléments de datation proviennent surtout de la tranchée 52. Les creusements 20, 23 et 25 ont en effet fourni peu de mobilier, attribué avec prudence au Ier siècle. A l'inverse, l'US 51 a (comblement de la coupe longitudinale) réunit 87 tessons. Quatre sont postérieurs à l'Antiquité et proviennent sans doute du sommet de la tranchée. Ils illustrent, à l'image d'un gobelet en sigillée du milieu /deuxième moitié du IIe siècle considéré comme intrusif, l'érosion de la séquence archéologique. L'essentiel des marqueurs placent la formation du dépôt 51 a à la période augusto-tibérienne, (sigillée italique, gobelet type Beuvray, assiettes en *ferra nigra* Menez 22/27 et 40, vases bobines Menez 125 et 126, coupe Menez 103, amphore de Tarraconaise), voire claudienne d'après un gobelet Menez 148 en céramique grise-fine.

Le mobilier de l'US 51, qui provient du sondage 52 a, s'inscrit dans le même faisceau chronologique, et on observe de nouveau l'intrusion de 2 tessons modernes (*sigra* chapitre 3).

2.2.1.3.2 L'UC 4 (fig. 18)

Ce dernier bâtiment de l'îlot nord occupe l'emplacement de l'UC 3 et la zone non bâtie entre cette dernière et l'UC 2. Il forme un rectangle long de 13,5 m hors œuvre et large d'au moins 11 m, l'arrière de l'édifice n'étant pas connu (*supra* cliché 33). Deux plots maçonnés complètent le dispositif. L'UC 4 est très dégradée ; son pignon oriental et le mur de façade ont été démontés. Seul subsiste le soubassement maçonné du mur nord-ouest. Aucun sol ou remblai d'installation n'est associé à l'édifice.

Le pignon nord-est 251 était large à l'origine de 0,70 m en sous-œuvre. Sa tranchée de fondation (US 339) est assez profonde (0,60 à 0,70 m) et obéit au pendage du terrain (*supra* cliché 23 et fig. 15). Son fond se situe à une cote de 13,50 m au nord et à moins de 13,40 au sud du mur moderne 26. Dans ce secteur, il subsistait encore un reste d'une maçonnerie montée à sec de blocs de granite et reposant sur le rocher. A l'opposé, le mur 13, qui ferme la construction au nord-ouest, est mieux conservé tout en étant coupé par des maçonneries récentes (M. 15 et M. 18). Son radier, large à son arase de 0,50 m, est constitué de blocs de granite de petit module et montés à sec, hormis une portion d'environ 1,50 m de long et située à proximité de l'angle sud-ouest de l'UC 4. On observe à cet endroit un parement externe formé de pierres de 25 cm par 25 cm ou 20 cm par 25 cm. Cet aménagement est précédé de deux gros blocs grossièrement taillés (US 69, cliché 38). Tout semble évoquer un dispositif particulier, sans doute l'empreinte d'un seuil de porte autorisant l'accès à l'espace contigu à l'UC 4.

Au sud de ce passage, le mur 13 est entièrement démonté. Sa tranchée de

Cliché 38 : Vue de l'angle sud-ouest de l'UC 4 avec et de la partie parementée de M. 13 précédée de 2 blocs de granite (R. Ferrette-Inrap, 2310 2009 1836).



récupération (US 128) est comblée par un limon brun à noir qui renferme de nombreux charbons de bois, quelques fragments de céramiques ou de tuiles. Profonde de 0,40 m, sa base se trouve à une cote de 13,05 m.

Le mur 133 de la façade a été abordé seulement dans sa partie sud où il est récupéré (US 129, **cliché 39**) et à l'occasion du sondage 2. Bordée par l'empierrement 89 (état 4 de la rue), son empreinte avait été interprétée comme étant le bord nord de la chaussée antique au terme du diagnostic de 2007 (Ferrette 2007, p. 19, fossé 1012). La fouille a infirmé cette proposition et mis en exergue l'arrêt de sa tranchée de fondation, ou sinon la remontée brusque de celle-ci (*supra* **fig. 10**, US 134=216). A l'aplomb de la coupe du sondage 2, le fond de l'US 216 se trouve en effet à une altitude de 13,07 m puis le substrat remonte à une cote de 13,30 m sur une distance de 0,70 m. Ce creusement est suivi par une fosse allongée (US 138), aux bords verticaux, dont la largeur équivaut à celle de la tranchée de fondation du mur de façade (**cliché 40**). La base de cette fosse se trouve à une cote de 12,67 m, soit 0,40 m au-dessous du fond de la tranchée 134=216 à l'aplomb du sondage 2. Cette fosse se termine en plan quelques décimètres à l'est du sondage 2.

Le remplissage de la tranchée de fondation 134=216 est double. Sa partie la plus profonde est comblée par un limon brun très sableux (US 215). Il est surmonté par un remblai brun sombre contenant quelques pierres et tuiles (US 213, *supra* **fig. 10** sondage 2). Le comblement du creusement 138 est aussi constitué de 2 couches. Toute sa partie inférieure est scellée par un limon argileux brun clair et caillouteux. Le sommet est occupé par un limon brun sombre avec quelques pierres qui est la continuité de l'US 213 (**cliché 41**).

L'interprétation de ces aménagements est délicate, d'autant que l'étude du mur de façade de l'UC 4 s'est contentée de ces quelques observations. Elle peut trahir un substrat de piètre qualité qui a imposé ponctuellement la recherche de la roche saine afin d'assoir la construction sur des bases solides. On note en tout cas que ce dispositif rappelle l'agencement du mur de l'UC 3. On retiendra par conséquent la solution d'un traitement particulier de la façade de l'UC 4, dû à la nature du terrain ou à un aménagement particulier, et non pas la possibilité de creusements non synchrones ou de plusieurs états de construction.



Cliché 39 : Illustration de l'angle sud-ouest de l'UC 4 entièrement démonté. A l'arrière plan, la portion de M. 13 avec son parement externe (J. Cavanillas-Inrap, 23 10 1813).

Cliché 40 : Illustration depuis le sud-est de l'aspect de la tranchée 216 et du creusement 138. Sur la droite, les aménagements de l'UC 3 (M. Millet-Inrap, 27 10 2009 1870).



Cliché 41 : Illustration depuis le nord-ouest du comblement du creusement 138 (R. Battais-Inrap, 23 10 2009 1818).



L'intérieur de la construction est occupé par au moins 2 supports de pilier, conservés seulement en fondation (US 8 et 11). Le plot 11 est distant du mur 13 de 2,25 m (7,5 pieds) et de la façade de l'UC 4 de 3,25 m (11 pieds). Décrivant un carré de 1 m de côté, il est agencé à l'aide de blocs de granite montés à sec et de différents modules (**cliché 42**). Ces derniers sont installés dans une tranchée pleine (US 44).

Cliché 42 : Plot 11 depuis le sud-ouest (M. Millet-Inrap, 12 10 2009 1618).



Un écartement légèrement inférieur s'observe entre le support 8 et le mur oriental 251 (2 m). Ce dernier étant matérialisé seulement par le négatif de sa récupération, cet écart de 25 cm exprime certainement l'élargissement de la dimension initiale de sa tranchée d'accueil. L'intervalle avec le mur de façade apparaît par contre identique (3,25 m). Ses dimensions sont supérieures à celles du support 11 (1,10 m x 1,20 m). Cette différence est imputable à un arasement plus important de cette fondation. Le plot 8 est constitué de pierres de granite de modules variables et montées à sec. Une coupe montre qu'il présente encore une hauteur conservée de 0,65 m et qu'il est installé dans une tranchée pleine, creusée dans l'arène granitique, et dont les bords s'évasent au sommet (**cliché 43**).

Ces deux plots devaient accueillir un pilier en bois, participant à l'ossature de l'UC 4. La fouille n'a pas permis de retrouver d'autres exemples de support, mais on note tout de même l'existence d'une fosse au nord du massif 8. Celle-ci, qui n'a pas été fouillée, est distante de ce plot de 3,25 m, mesure comparable à celle relevée entre la maçonnerie 8 et la limite interne de la façade de l'UC 4. Elle pourrait matérialiser l'emplacement d'un troisième support, entièrement démonté. Un quatrième serait à rechercher à proximité du mur moderne 14. Les nombreuses perturbations et la présence d'un égout n'ont pas permis une lecture claire et de retrouver l'empreinte d'un tel aménagement.

Cliché 43 : Coupe depuis l'ouest du plot 8 (R. Battais-Inrap, 17 11 2009 2165).



Aucun matériel ne permet d'apprécier la période de construction de l'UC 4. Les quelques éléments découverts proviennent en effet des comblements des tranchées de récupération (US 130, 131, 135 et 253, *infra* 4.2.5).

2.2.1.3.4 Les aménagements rencontrés à l'emplacement des UC 3 et 4 (fig. 19)

Aucun des aménagements ne peut être associé avec certitude avec l'un des deux bâtiments, certains étant clairement antérieurs à ceux-ci. C'est le cas du fossé 375, dont l'orientation générale n'obéit pas à celle de la limite nord de la rue et des bâtiments qui l'environnent. Dégagé sur une distance de 8, il est détruit au nord-ouest par la maçonnerie récente 14. Au sud-est, on le perd au contact de la tranchée de fondation 47 du mur moderne 26. Il n'est toutefois pas présent à l'emplacement de la rue. Possédant un profil en cuvette, il offre une ouverture de 0,60 m sous le décapage pour une profondeur de 15 cm (cliché 44). Il est comblé par un limon argileux brun, contenant quelques tuiles et cailloux. Le mobilier ramassé souligne une condamnation intervenant dans le courant du règne de Tibère d'après une assiette en sigillée de type indéterminé et produite à Montans.

Cliché 44 : Coupe du fossé 375 depuis le nord-ouest (M. Millet-Inrap, 17 11 2009 269).

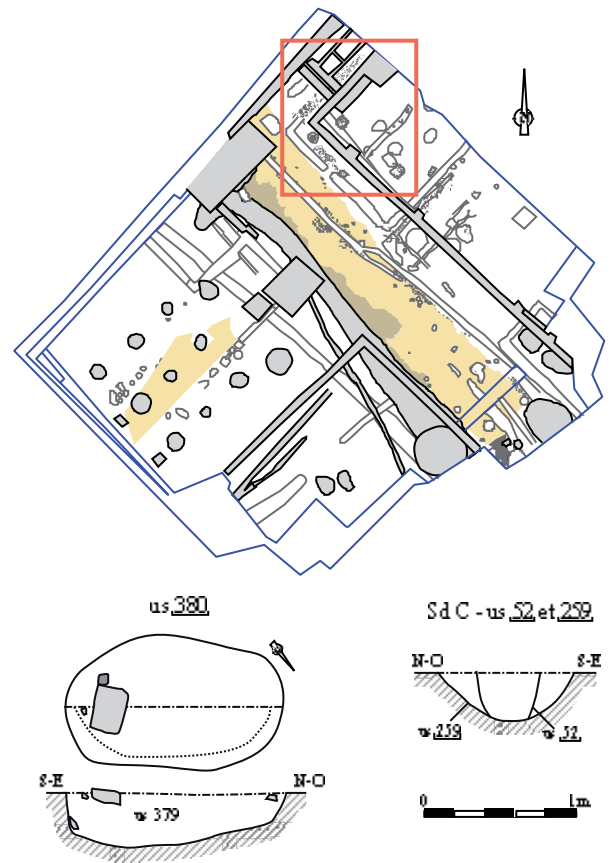
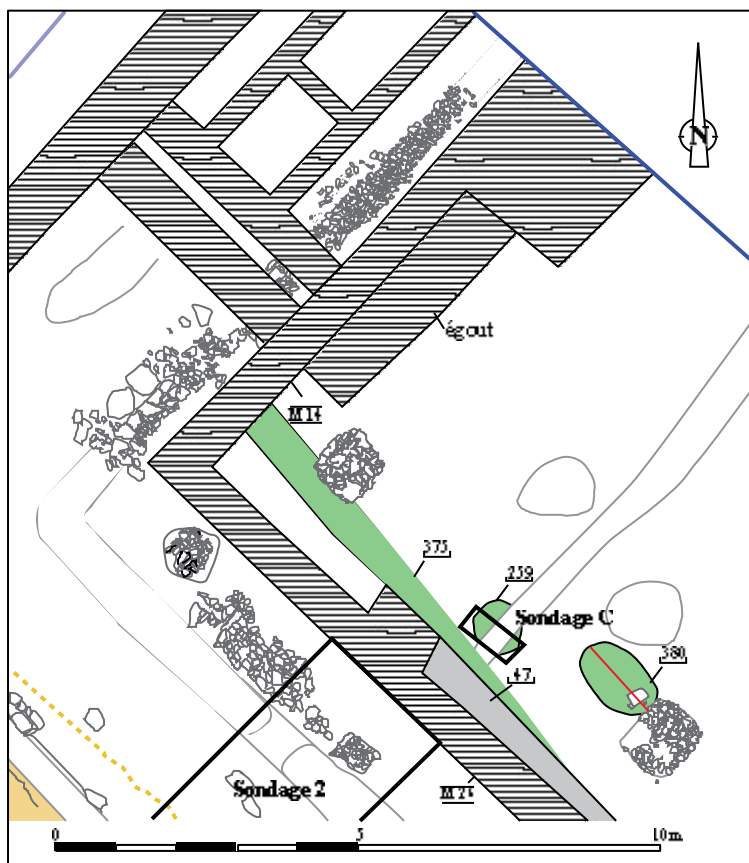


Fig. 19 : Aménagements rencontrés à l'emplacement des UC 3 et 4.

La relation entre le fossé 375 et la tranchée palissade 52 n'est pas résolue. Cette dernière coupe en outre la fosse 259. Mesurant 0,90 m par 0,60 m, elle comporte un profil en cuvette et une hauteur conservée de 0,30 m. Son comblement, un sédiment brun et caillouteux (US 258), livre quelques tessons qui n'apportent aucune information chronologique.

Une dernière fosse, l'US 380, jouxte le flanc ouest du plot 8 de l'UC 4. Elle affiche un plan ovale (1,45 m x 0,90 m), des bords réguliers et un fond incliné au sud-est (35 cm de profondeur au maximum). Son comblement est une terre très charbonneuse contenant de nombreux clous et de la céramique (US 379). L'élément le plus récent est un bol Drag. 37 en sigillée produit entre les années 140-190 ap. J.-C. et considéré comme intrusif. Le corpus désigne en effet l'époque tibérienne comme date probable de comblement de la fosse 380. On y recense notamment une sigillée italique, une coupelle Drag. 24/25 de Montans et un Ritt. 5 du pôle de Millau. Les amphores sont attestées par des panses de vaisseaux de Tarraconaise, la *terra nigra* par des coupes Menez 96 et un pot Menez 137.

Enfin, il convient de signaler des sols empierrés (US 34) ou en terre cuite et argile, qui ont parfois piégé de la céramique (US 58, 59). Conservés en lambeaux, ils ne peuvent être associés à aucune construction et le peu de tessons découverts dans l'US 58 ne fournit pas d'indication chronologique.

2.2.1.4 Le secteur au nord-ouest de la rue

Outre son exiguïté, cette zone de fouille, coincée entre les UC 3 et 4 et la fin du décapage, est fortement perturbée par des maçonneries ou des aménagements datés de la première moitié du XX^e siècle. Son étude s'est avérée néanmoins nécessaire afin d'essayer de retrouver et d'interpréter la continuité des vestiges découverts en janvier 2007. C'est dans cette perspective qu'ont été entrepris les sondages manuels 3 et 4 (fig. 20).

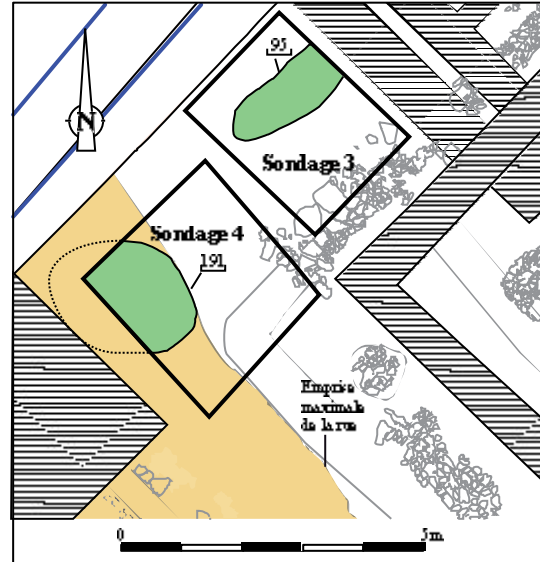


Fig. 20 : Localisation des sondages 3 et 4.

2.2.1.4.1 Le sondage 3 (fig. 21)

Cette excavation couvre une surface de 7 m². Elle concerne un secteur en retrait de la rue, entre le sondage 4 et les installations modernes qui ont entièrement détruit la séquence antique. Elle est limitée au sud-est par M. 13 de l'UC 4. Seule la coupe sud a été dessinée, la coupe ouest étant similaire (cliché 45).

Cliché 45 : Le sondage 3 en fin de fouille depuis le nord-est. Au centre le creusement 95 (J. Cavanillas-Inrap, 20 10 2009 1774).



L'aménagement le plus ancien est un creusement orienté nord-est/sud-ouest (US 95), à la perpendiculaire de l'axe viaire, et qui se termine avant la berne sud du sondage. Large de 0,70/0,80 m à l'ouverture, l'US 95 dispose d'un profil en cuvette dont la profondeur s'établit entre 12 et 30 cm (altitude fond du creusement : 13,09 m, **cliché 45**). Elle est comblée par un limon brun noir qui contient de nombreuses pierres de taille variable (US 94). Il n'est pas possible d'interpréter ce creusement, dégagé sur moins de 2 m, qui peut tout aussi bien correspondre à une fosse qu'à une extrémité de fossé. On constate en tout cas l'absence du fossé 375 à la hauteur du sondage 3 qui aurait dû l'intercepter. Peut-être ces deux aménagements entretiennent-ils des relations ? Ils peuvent ainsi borner des espaces et renvoyer à un découpage parcellaire.

Le mobilier de l'US 94 ne renseigne pas sur l'abandon de la structure. Il contient seulement 21 tessons de céramiques communes sombres ou claires qui se rapportent au Ier siècle de notre ère.

Le remblai 94 est directement recouvert par l'empierrement 64 formé d'éléments assez serrés et dont les interstices sont obturés par un limon brun-noir mêlé à de l'arène granitique. Cet empierrement se répartit en deux concentrations principales, séparées par une terre au faciès analogue au remplissage interstitiel (US 65, **cliché 46**).

Conservé principalement à l'emplacement du creusement 95, l'empierrement recouvre à l'aplomb de la coupe sud un dépôt limoneux chargé en charbons de bois et riches en mobilier (US 107). Cette couche se développe dans une cuvette correspondant sans doute à une fosse comblée à l'aide de rejets domestiques organiques, qui du fait de leur tassement, ont pu contribuer à une meilleure conservation de l'US 64 ou nécessiter la mise en place de celle-ci afin d'assainir le secteur. Quoi qu'il en soit, le mobilier contenu dans le dépotoir 107 place son installation entre les années 40-70 ap. J.-C. d'après une coupelle en sigillée Drag. 24/25 de Gaule du sud et des coupes Menez 75 ou 119 en *terra nigra*. Ce *terminus* est en accord avec celui de l'US 64 qui fournit quelques éléments attribuables à la seconde moitié du Ier siècle. L'US 65 n'apporte aucun complément et se réfère au Ier siècle de notre ère.

L'empierrement 64 est recouvert par une couche sableuse et faiblement limoneuse de couleur brune à grise (US 60). Cet apport, épais parfois d'une dizaine de centimètres est interprété, comme un remblai de nivellement. Il sert d'assise à une couche constituée d'arène granitique jaune et très compacte, à la surface altérée (US 19, altitude comprise entre 13,53 m et 13,64 m), qui évoque un niveau de sol. L'US 19 est coupée par un creusement profond d'une vingtaine de centimètres (US 117) et comblé d'une terre charbonneuse et noire (US 118). Un liseré de charbons s'observe au centre du remplissage. La nature de cette structure, mal délimitée en plan, demeure inconnue. Au sud-est, la couche 19 se poursuit jusqu'au contact d'un aménagement en pierres (US 69)

et repose alors directement sur le dépotoir 107. L'US 69 se compose quant à elle de deux blocs de granite posés à plat sur le paléosol brun et accolés contre la portion appareillée de M. 13 de l'UC 4. A titre de proposition, le soubassement d'un emmarchement est très plausible.

Cliché 46 : Empierrement 64 depuis le nord-est et après fouille de l'US 65. A gauche du cliché, l'aménagement 69 et le mur M. 13 de l'UC 4 (J. Cavanillas-Inrap, 19 10 2009 1718).

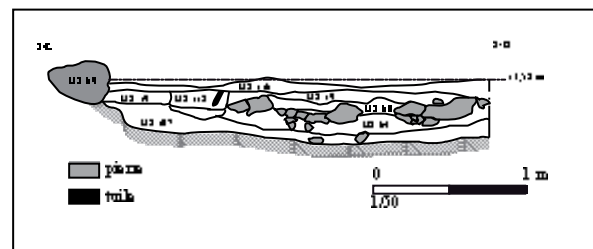


Fig. 21 : Coupe sud du sondage 3.

Les relations stratigraphiques observées amènent à penser que l'apparition du niveau 19, de l'US 69 et de l'UC 4 se produisent au même instant. Selon cette théorie, l'UC 4 serait bordée au nord-est par une aire particulière dont la nature ne peut être précisée. Il peut s'agir d'un sol d'habitat ou d'une cour en lien avec cet édifice, mais l'hypothèse d'une ruelle est aussi une possibilité. L'érosion de l'épiderme de l'US 19 et l'absence de dépôts d'utilisation ne permettent pas de trancher. D'après le mobilier recueilli dans le niveau d'apprêt 60 (47 morceaux), la réalisation de ces aménagements se déroule au cours du troisième quart du I^{er} siècle comme l'illustrent une assiette en sigillée Drag. 15 et un bol Drag. 29, tous deux issus des ateliers montanais. La couche d'arène 19 livre également quelques éléments qui concernent le I^{er} siècle : assiette estampillée POSTVM MI fabriquée à Montans durant l'intervalle 30-50 ap. J.-C., gobelet Menez 148 en *terra nigra*.

La couche sommitale qui clôt la séquence antique est une terre brune à grise renfermant des charbons de bois et quelques morceaux de céramique (US 116, 14 tessons). Ils s'inscrivent de nouveau dans le courant du I^{er} siècle : sigillée de Montans des années 40-70 ap. J.-C., coupe Menez 75 en *terra nigra*.

En conclusion, on retiendra de l'examen des données du sondage 3 l'existence de deux grandes séquences qui semblent concerner exclusivement le I^{er}, soulignant l'aspect raboté du site. La première est illustrée par deux creusements, aux plans incomplets, et peut-être non synchrones. La seconde marque l'aménagement d'une surface probable de circulation dans le courant de la seconde moitié du I^{er} siècle, voire sous les Flaviens, dont la nature et l'ampleur ne peuvent être restituées.

2.2.1.4.2 Le sondage 4 (fig. 22)

Cette fenêtre s'intercale entre la vignette précédente et une perturbation récente qui a détruit entièrement les niveaux de la chaussée. Son implantation ne concerne pas *a priori* la rue antique d'après le tracé du cariveau 92, mais plutôt les derniers états de circulation (état 4). Elle couvre une superficie de 8 m² et seules les coupes sud et ouest ont été relevées. Outre l'exiguïté de la surface fouillée qui nuit à une bonne compréhension des vestiges, une autre difficulté tient à l'existence d'un creusement (US 191) dans l'angle sud-ouest du sondage 4, creusement dont les contours se sont révélés assez tardivement (**cliché 47**). Or, son comblement primaire, sans doute très organique, s'est tassé, entraînant un affaissement des occupations postérieures et la conservation d'une séquence archéologique qui n'a pas été retrouvée aux abords. Cette séquence exprime la nécessité de recharges successives à l'emplacement de la fosse ou la disparition de dépôts à une échelle plus grande suite à l'érosion agressive qu'a connu le site. Il est évidemment difficile de trancher entre ces deux propositions. Sur un plan archéologique, cette réalité a entraîné ponctuellement des difficultés de lecture entre les différentes couches, certaines n'étant plus présentes que sous forme de lambeaux.

La fosse 191 entame le paléosol (US 224) et l'arène granitique. Elle n'a pas été abordée dans sa totalité en plan, mais l'amorce de sa fermeture se devine sur la coupe sud du sondage 4 (**cliché 48**). De forme circulaire avec quelques excroissances peu profondes, son diamètre est estimé à 2 m au niveau du substrat. Le fond de la fosse est tapissé par endroits par un limon très sableux et gris (US 190), qui peut signaler le début d'un colmatage naturel. Son comblement principal est d'origine anthropique et il s'agit d'un sédiment très sableux à dominante noire, renfermant énormément de déchets domestiques (US 189) et des poches d'arènes. Outre de nombreux charbons bois, on y recense plus de 1000 fragments de poteries, des clous, des boulettes de terre cuite rubéfiées et plusieurs cassons de tuiles ou briques. Les sigillées, originaires du Centre ou du Sud de la Gaule (pôle de Montans et de Millau) s'accordent pour fixer le comblement de la fosse 191 durant le deuxième tiers du I^{er} siècle. On y recense des assiettes Drag. 15, Drag. 17 et 18 et des coupelles de type indéterminé. Une autre catégorie des productions des ateliers de Montans est illustrée par un gobelet en parois fines et projection sablée Hofheim 22, daté des années 40-60 ap. J.-C. Il faut interpréter l'US 189 comme un dépotoir employé pour combler rapidement l'excavation, certainement très peu de temps après son creusement. Ce dernier doit répondre quant à lui à un besoin de d'arène pour la confection de sols par exemple.

Cliché 47 : Vue générale du sondage 4 depuis le sud-est. Au premier plan, le négatif du mur M. 13 de l'UC 4. A l'aplomb de la coupe sud, le négatif de la fosse 191 (J. Cavanillas-Inrap, 30 10 2009 1961).





Cliché 48 : Coupe sud du sondage 4. On devine sur la droite l'amorce de la fermeture de la fosse 191 (J. Cavanillas-Inrap, 30 10 2009 1964).

L'US 189 est recouverte par un apport de sable gris, contenant des charbons de bois et des pierres, plus nombreuses au centre présumé de la fosse, sans doute en raison d'un tassement plus important (US 182). Son sommet est aussi souligné de poches sableuses qui traduisent des infiltrations issues de l'US supérieure. D'après la coupe ouest, l'US 89 se poursuit en dehors de la fosse 191 avant d'être détruite par des aménagements plus récents. Malgré une différence de niveau, on propose d'associer l'US 182 à la couche 160 qui constitue la continuité de l'US 60 du sondage 3. Sa composition évoque d'ailleurs fortement cette dernière. La différence de couleur entre les dépôts 182 et 160 est sans doute le résultat de réactions chimiques complexes dues à des environnements différents. Un argument convaincant de l'équivalence entre les US 182 et 160=60 est fourni par le mobilier. La première contient un peu plus de 200 fragments de céramiques qui placent son installation entre 30 et 70 de notre ère, avec plusieurs pièces tibériennes en position résiduelle, et sans doute issues de l'US inférieure 189. La sigillée la plus récente est une coupelle Drag. 24/25 du Centre de la Gaule. Elle est associée entre autre avec des coupes Menez 75 ou des pots Menez 146, fréquents dans les assemblages bretons du milieu et du dernier tiers du Ier siècle. Cette proposition chronologique n'est pas en désaccord avec le *terminus post quem* délivré par la couche 60 (troisième quart du Ier siècle). Il est également assez proche du dépotier 189, suggérant peut-être un enchaînement rapide.

Au nord-ouest, l'US 160=60 surmonte un dépôt brun-gris hétérogène qui doit en fait regrouper plusieurs couches ou microcouches fouillées en un seul épisode (US 171). On constate ainsi sur la coupe ouest l'existence d'une poche de pierrailles (US 171 b), difficilement interprétable du fait des limites du sondage. Le faciès général de l'US 171, un limon sableux brun à noir, riche en charbons de bois, terre rubéfiée et fragments de céramique, rappelle en tout cas l'US 107 du sondage 3. Ces deux remblais partagent une même position stratigraphique et un mobilier s'inscrivant dans une fourchette chronologique

similaire, à l'exception de 2 fragments d'une coupelle en sigillée de type indéterminé de l'US 171 et produite dans les ateliers du Centre entre 140 et 170 ap. J.-C. Ces deux témoins, considérés comme intrusifs, illustrent les aménagements qu'a dû connaître ce secteur et qu'on perçoit seulement par bribes. Le reste de l'échantillon de l'US 171 (157 morceaux) couvre en effet les années 40 à 80 de notre ère d'après le corpus des sigillées, des *terra nigra* ou encore des amphores. On mentionnera plus particulièrement un bol moulé Drag. 29 de Montans et une assiette Drag. 15 de Millau fabriquée entre 40 et 70 ap. J.-C. L'US 171 s'interrompt ou est coupée par un aménagement plus récent (*xyfpa* US 155), à l'image du dépôt 160=60.

À l'emplacement de la fosse 191, l'US 182 est surmontée par un dépôt sableux beige, riche en arène granitique (US 181). Ce remblai est alors épais de près de 10 cm (US 181). Il n'est pas présent au sud-est du creusement, tandis que sur la coupe ouest, sa remontée au-delà des limites de celui-ci est à envisager. On perd de nouveau ce dépôt bien avant l'US 155.

Au nord-ouest de cette dernière, une couche composée de poches d'arène granitique compacte et de terre (US 154) recouvre l'US 160 associée à l'US 182. Épaisse de 8 cm environ, l'US 154 est la continuité de l'US 19 du sondage 3, qui présente exactement le même faciès. L'US 181 se distingue de ces deux dernières par une meilleure conservation, due à son scellement qui l'a préservée de toute érosion ou altération. Elle se retrouve d'ailleurs sous un aspect plus dégradé dans l'angle nord-est du sondage 4 (US 159), où elle apparaît à la même cote qu'un niveau de circulation postérieur et situé à l'emplacement de la fosse 191 (**cliché 49**, US 170). Le mobilier de l'US 181, assez hétérogène, admet une datation vague, à situer dans le courant du I^{er} siècle. Celui de la couche 159 n'est pas plus significatif ; on signalera juste des fragments d'une coupe en *terra nigra* Menez 75, fréquente à partir de 30/40 ap. J.-C.

Le toit de l'US 181 accueille un lit de blocs de granite posés à plat (US 175). Ce radier supporte un cailloutis (US 170), très dégradé, et présent à l'emplacement de la fosse 191. Ce niveau, qui comble les interstices entre les blocs de 175, est confectionné à l'aide d'arène granitique compactée, mêlée à un mortier maigre jaune pâle (altitude de 13,25 m). Quelques éléments du radier 175 affleurent par endroits, indiquant une usure du sommet du cailloutis (**cliché 49**). On note aussi une tâche rubéfiée avec quelques morceaux d'une céramique écrasée au sommet de 170. Il s'agit à nouveau d'une coupe Menez 175 en *terra nigra*.

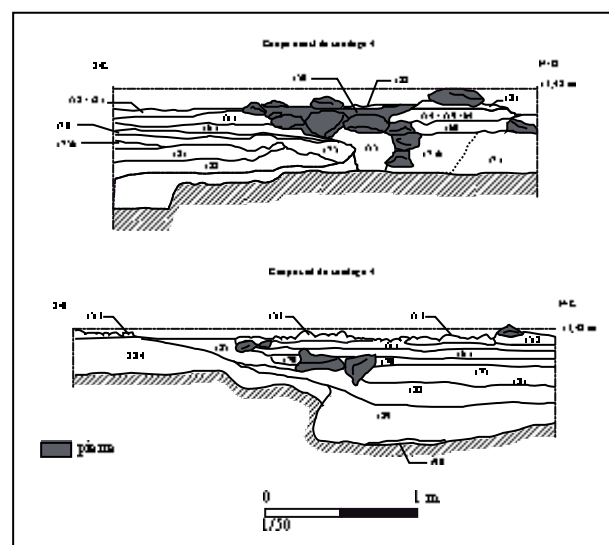


Fig. 22 : Coupe sud et ouest du sondage 4.

Cliché 49 : Illustration depuis le nord-ouest de la conservation du niveau de circulation 170. La tache jaune en avant de la mire correspond à l'US 159=154. Ces deux couches sont séparés par une terre brune US 162 (J. Cavanillas-Inrap, 28 10 2009 1884).



L'US 170 est contenue sur son flanc sud-est par des blocs assez volumineux, placés à l'aplomb du bord de la fosse 191. Au nord-ouest, le radier et le cailloutis 170 débordent légèrement des limites du creusement et s'arrêtent une cinquantaine de centimètres au-delà de celui-ci, à la hauteur de l'US 155. Cette dernière semble correspondre à un aménagement démonté qui aurait pu également contenir les US 160 et 154. L'hypothèse d'une limite construite légère, à l'image d'une sablière basse ou d'un solin est recevable. C'est du moins ce qu'inspire la coupe ouest du sondage 4, où l'on distingue après le démontage partiel de l'US 150 (cf *fig 4*) un effet de paroi manifeste (**cliché 50**). Cette proposition a le mérite d'éclairer les arrêts soudains de plusieurs couches de ce secteur.

Dans cette optique, la situation de la fosse 191 ne serait pas due au hasard. Elle peut matérialiser l'emplacement d'un aménagement dont la mise en œuvre aurait évolué au fil du temps. L'hypothèse d'un étagement des occupations est aussi envisageable d'après l'effet de paroi, justifiant l'absence de niveaux

Cliché 50 : Détail de la coupe ouest du sondage 4 avec un effet de paroi au centre du cliché (J. Cavanillas-Inrap, 03 11 2009 1985).



contemporains du cailloutis 170 au nord de la limite 155. Malheureusement, cette théorie souffre d'une observation trop partielle pour être assurée. Le cailloutis 170 et les couches antérieures 159 et 181 sont séparés par une bande brunâtre (US 162), pouvant correspondre à un creusement mal délimité et certainement bouleversé (US 163, *supra* **cliché 49**). Le mobilier de l'US 162 (17 fragments) n'apporte aucune aide car il se réfère une nouvelle fois au Ier siècle sans plus de précision. On retiendra au final la possibilité d'un aménagement particulier, très dégradé, dont les limites reprennent pratiquement celles de la fosse 191.

Le cailloutis 170 est ensuite recouvert par des apports de matériaux composés de pierres, mortier jaune, arène granitique et fragments de tuiles (US 161) sur

lesquels on a manifestement circulé comme l'atteste l'usure des principaux composants. Il s'agit par conséquent d'une recharge du niveau antérieur, rencontrée seulement à l'emplacement de la fosse 191. De nouveau, un fonctionnement avec la limite 401 est envisageable car l'US 161 n'est pas présente au nord-ouest de celle-ci. Son installation n'est pas antérieure aux Flaviens d'après un bol Drag. 37 en sigillée de La Graufesenque.

On observe ensuite la mise en place de deux nouveaux empièvements. Le premier, l'US 151, comprend de petits éléments (pierres, galets, tuiles fragmentées), noyés dans une terre noire. Ce niveau de circulation sommaire est coiffé par des rechapages ponctuels, rencontrés surtout dans la portion sud-est du sondage (US 153). Ils sont réalisés à l'aide de blocs de granite et des morceaux de tuiles et briques écrasées entre ces derniers. Au sud-ouest, l'US 151 est directement recouverte par une couche de terre dont l'extension demeure inconnue (US 152). Les niveaux 151 et 153 disparaissent progressivement au nord-ouest où ils sont détruits par l'installation de l'amas 150. Leur période d'installation souffre du manque de matériel datant. Le seul indice, mais non des moindres, est un as de Marc-Aurèle, émis à Rome entre décembre 176 et l'automne 177 (inv. monnaie n° 6). P.-A. Besombes constate une corrosion et un degré d'usure très faibles, signalant une perte rapide. Cette frappe fournit donc un jalon vers 180 ap. J.-C. concernant l'installation de l'US 151. Sur le plan stratigraphique, les dépôts 152 et 153 semblent constituer le prolongement de l'US 89 de l'état 4 de la rue.

La séquence archéologique se clôt avec l'installation de l'amas de pierres 150 (recharge ?). Composé de blocs hétérogènes, il adopte une forme plutôt circulaire et a connu une circulation d'après l'usure des faces sommitales (**cliché 51**). Des nappages de petits cailloux et fragments de tuiles (US 120) viennent combler les vides entre les blocs. Cet amas est mis en place après la destruction de l'éventuelle limite 401. Il pourrait aussi être postérieur à l'US 152 car on remarque sur la coupe ouest une couche terreuse, l'US 121, qui pourrait être la continuité de celle-ci. L'US 121 coiffe directement l'US 154 et aucun mobilier n'a été ramassé dans ces derniers aménagements.



Cliché 51 : Illustration depuis le sud-ouest de l'amas 150. A, droite le niveau de circulation 151 et la recharge 153 (26 10 2009 1841).

2.2.2 L'ilot sud

Les vestiges de cette partie de l'emprise sont beaucoup plus lacunaires et très perturbés par des aménagements modernes, à l'image de piliers en béton d'une construction établie dans la portion méridionale du site. L'angle sud-ouest du décapage est occupé par une succession de sols légers. Même si leur profondeur d'enfouissement a favorisé une meilleure préservation, il s'agit en fait de simples lambeaux, apparaissant souvent sur un même plan, difficilement cartographiables et qui ne sont pas associés à des constructions. A l'opposé,

l'angle sud-est n'a pas révélé de vestiges significatifs, hormis des segments de fossés. Le terrain naturel apparaît beaucoup plus haut et est directement recouvert par la terre végétale. La séquence antique est totalement détruite et seules quelques fosses de fruitiers ou des restes de murs d'une habitation récente ont été rencontrés.

La façade de la rue n'est pas mieux lotie. Seul le plan incomplet d'un édifice est à mentionner (UC 5). Très mal conservée, l'angle nord-est de cette dernière est percé par une cuve en béton tandis que ses murs sont souvent épierrés. Aucun sol n'est associé à cet édifice qui est en outre coupé par le fossé 104=193. Par contre, un second axe de circulation entretient une relation fonctionnelle avec le bâti (**cliché 52**).

Cliché 52 : La partie sud/sud-est de la fouille après le décapage (R. Ferrette-Inrap, 07 10 2009 1545).



2.2.2.1. Les fossés (fig. 23)

La plupart respectent globalement l'orientation de la rue et un seul tracé adopte un cheminement perpendiculaire à celle-ci. Aucun d'entre eux ne traverse l'emprise de la chaussée, soulignant qu'elle est déjà en fonction ou que son futur espace est déjà réservé à leur apparition. L'étude de ces creusements s'est restreinte à des sondages mécaniques afin de recueillir du mobilier ou de résoudre des questions de chronologie relative.

Un premier tracé adopte une direction sud-est nord-ouest, parallèle aux aménagements de la chaussée (US 294=US 391). Il croise sur son parcours le segment 397 qu'on perd à la hauteur de la limite 104=193. Dégagé sur 6 m de long, 397 devait fonctionner avec un creusement longeant la rue. Il présente au sud une terminaison et, dans son prolongement, se rencontre le fossé 396, reconnu sur une longueur de 4,5 m. Ces deux éléments semblent dessiner une entrée, mais en l'absence d'investigations plus poussées, ce simple constat ne peut être dépassé.

Le linéament 294 croise également le petit fossé 304 qui offre une orientation nord-ouest/sud-est avant de disparaître à l'emplacement de la cuve en béton 73. On suppose qu'il rejoint ensuite le tracé 104=193. A titre de proposition, il pourrait alors correspondre au creusement 206 abordé dans le sondage 2 (*supra* **fig. 10**). La réalisation du sondage C a démontré que le fossé 304 recoupe le tracé 294 (**cliché 53**). Le premier y présente une ouverture de 0,50 m pour une profondeur de 0,30 m. Il est comblé d'une terre brune et sombre livrant des matériaux antiques (US 357).

Le fossé 294 n'offre pas tout à fait le même profil à la hauteur des sondages B et C. Il est trapézoïdal à fond plat dans le B et beaucoup plus évasé dans le C. Son ouverture varie de 0,90 m à 1,20 m pour une profondeur de 0,50 à

Cliché 53 : Sondage C coupe sud-est. A droite le fossé 304, à gauche, le fossé 294 (R. Ferrette-Inrap, 13 11 2009 2140).



0,65 m. Il est comblé par une couche brune et argileuse contenant des pierres (US 296 et 358 a), voire franchement cencreuse (US 305 et 358 b et c). Ces derniers dépôts dénoncent *a priori* une condamnation rapide après une période de fonctionnement ouvert (**cliché 53**).

À la hauteur du sondage A, le fossé 294 possède une envergure de 1,30 m pour une profondeur de 0,40 m. Cette ouverture s'élève à 2 m dans le sondage D (US 391, profondeur de 0,70 m). Dans ces deux fenêtres s'observe sur le flanc sud du tracé une remontée en palier de l'arène granitique qui laisse à penser à deux phases distinctes de terrassement. Cette impression semble confirmer par le remplissage de la section 391 où le côté sud du creusement est occupé par une terre brune et sableuse (US 393 a). L'essentiel du comblement est un dépôt gris à noir, riche en charbons de bois, os brûlés et céramiques (US 393). Le sommet de cette section est scellé par une terre plus brunâtre, contenant aussi des morceaux de poteries (US 392). Ce comblement ne se démarque guère de celui enregistré à la hauteur du sondage A (US 295 a et b). Il affirme une condamnation rapide et volontaire du dernier état du fossé 294=391 à l'aide de rejets domestiques.

Le mobilier des différents sondages montre un comblement du tracé avant le milieu du I^{er} siècle de notre ère. Son abandon pourrait même intervenir dès l'époque augustéenne d'après la céramique recueillie dans l'US 295. L'objet le plus récent est une sigillée d'Argonne du Bas-Empire, considérée comme intrusive et découverte dans l'US 305. On recense dans l'US 295 un corpus représentatif du début du Haut-Empire avec notamment une paroi fine de type italique, un gobelet type « Beuvray » à décor de palmettes et le cortège classique des *terra nigra* (assiette Menez 22/27, coupe Menez 96, vase bobine Menez 125 ou 126). Le répertoire de la couche 358 (sondage C) traduit aussi un comblement intervenant au plus tard à la fin du règne de Tibère d'après la céramique fine ou quelques pièces en céramique commune évoquant des éléments laténiens tardifs. Le dépôt 392 (sondage D) renferme lui aussi un dépôt qui pourrait être augustéen ou sinon augusto-tibérien d'après la présence d'un pot en *terra nigra* Menez 137 : sigillée de type italique, gobelet type Beuvray, amphore espagnole Pascual 1 et céramique commune sombre non tournée. L'US 393 délivre une proposition similaire et on retiendra l'absence de toute sigillée gauloise ou de pièce franchement claudienne. L'essentiel de la céramique admet en effet une datation couvrant la fin du I^{er} siècle av. J.-C. et la première moitié du suivant. On recense un fragment d'une sigillée italique, des tessons d'amphores Pascual 1 ou encore des vases bobines en *terra nigra*. Hormis le tesson d'Argonne, les jalons les plus récents se résument à des panses d'une amphore à vin G.3/G.5 de Narbonnaise dans l'US 305.

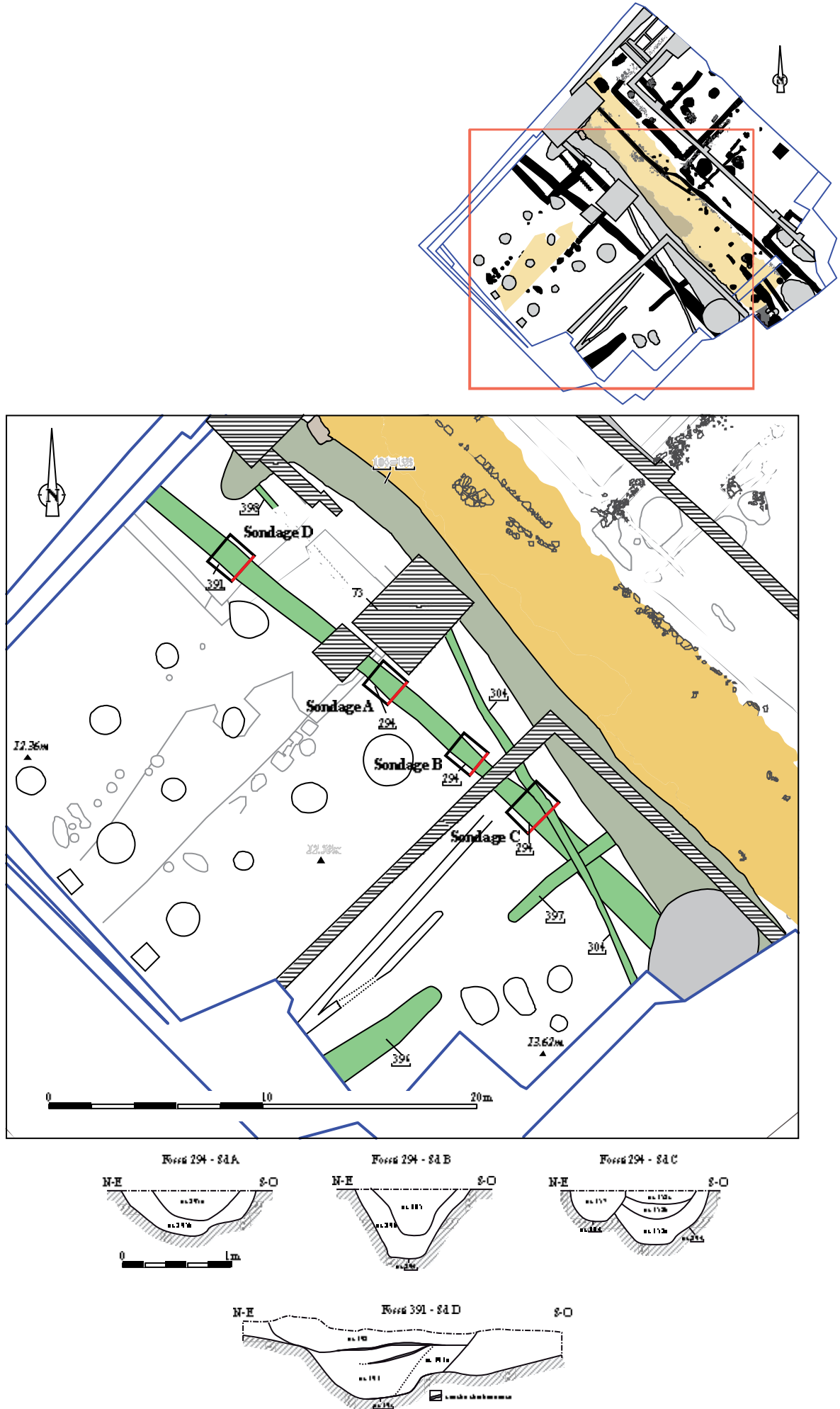


Fig. 23: Les fossés de l'îlot sud avec l'implantation des sondages.

La distinction avec le matériel issu du comblement du fossé 304 (US 357) n'est pas évidente car son corpus s'inscrit dans une ambiance chronologique assez proche. Le mobilier comporte un ensemble d'objets relatifs au début du Haut-Empire, peut-être à l'époque augustéenne d'après l'unique tesson de sigillée recueilli et de production italique. Il est associé à une assiette à bord oblique Menez 22-27 et une coupe carénée Menez 96 en *terra nigra*. La céramique de type «Beuvray» est représentée par 2 tessons, dont l'un à décor de palmettes, tandis que quelques fragments d'amphore à vin de Tarraconaise méritent d'être mentionnés.

Il n'est donc guère facile d'établir la succession chronologique entre les fossés 294=391 et 304. Le matériel découvert dans le second peut provenir du segment 294, aux endroits où les deux tracés se chevauchent. On retiendra au final comme argument probant la relation stratigraphique du sondage C pour affirmer l'antériorité du creusement 294=391.

Un dernier segment se rencontre au nord-ouest de la ligne 294=391 (US 398). Ce fossé, dégagé sur moins de 2 m de long, comporte une ouverture réduite et a largement été effacé par les aménagements postérieurs. Il semble néanmoins afficher une orientation conforme aux installations antiques parallèles à la rue.

2.2.2.2. L'unité construite 5 et l'axe de circulation 71

2.2.2.2.1 L'UC 5 (fig. 24)

Le dernier bâtiment identifié sur le site se développe dans la portion sud-ouest de la fouille et de nouveau son plan est incomplet. Il se prolongeait à l'origine dans la parcelle contiguë, diagnostiquée en 1993 et aujourd'hui lotie. L'UC 5 adopte une forme rectangulaire couvrant une surface de 13 m de long au minimum pour une largeur de 7,25 m. Elle est en retrait de la rue, laissant présager l'existence d'un trottoir, malheureusement détruit par le passage du fossé 104=193. Elle est fermée sur ce côté par le mur M. 142=198. Au sud-est, elle se termine avec la maçonnerie 72. La jonction entre cette dernière et le mur de façade a été détruite par des aménagements modernes (cuve en béton, US 73). Au sud-ouest, l'UC 5 s'achève avec le mur M. 145 dont le retour M. 149 se raccorde à l'axe M. 142=198. Ces trois éléments semblent désigner un secteur particulier au sein de la composition, sans doute l'amorce des pièces de vie (**cliché 54**). A l'inverse, l'espace entre M. 149 et M. 72 pourrait être largement ouvert, comme le prouvent la terminaison du second ou encore la mise en évidence de l'axe de circulation 71. Au sud-ouest du mur 145, aucun aménagement en dur n'a été rencontré. Cette zone correspondrait à un jardin ou à une cour intérieure. La découverte de nombreux lambeaux de sols en cailloutis ou en terre et fragments de tuiles, impossible à cartographier, ne s'oppose pas à cette proposition, bien au contraire.

L'état de conservation de l'UC 5 est déplorable. Aucun sol ou remblai de construction intérieur n'est conservé et il ne fait guère de doute que les cloisonnements les plus légers ont aussi disparu. Les maçonneries, ancrées profondément dans le sol, ont quant à elles été largement épierrees.



Cliché 54 : Vue depuis l'ouest des vestiges de l'UC 5 et de son implantation par rapport à l'axe antique (R. Ferrette-Inrap, 07 10 2009 1539).

A la hauteur du sondage 2, le mur M. 142 qui ferme la composition est totalement récupéré (US 122 et 123, *supra* fig. 10). Il n'en subsiste plus que son fantôme large de 0,75 m et profond de 0,45 m. Sa jonction avec M. 149 est aussi détruite. Quelques pierres, laissées par les pilleurs, tapissent encore le fond de la tranchée et constituent les seuls vestiges des soubassements. Le comblement de la récupération est composé d'un limon brun, parsemé de nombreux nodules de mortier jaune, laissant présager une construction soignée (US 123).

Le segment M. 198, qui prolonge le précédent, a subi de façon moins vigoureuse les assauts des pics des récupérateurs. On distingue encore un radier de pierres de granite, comportant parfois des traces de mortier de chaux jaune. L'arase du mur restait imperceptible à l'issue du décapage car elle était masquée par un dépôt terreux contenant quelques matériaux antiques (US 199), dépôt qui est la continuité de l'US 207 du sondage 2 (*supra* fig. 10). L'US 199 recouvre également le comblement 203 de cette partie du fossé 104=193. L'US 203 est une terre végétale comprenant de très nombreux blocs de granite, dont quelques

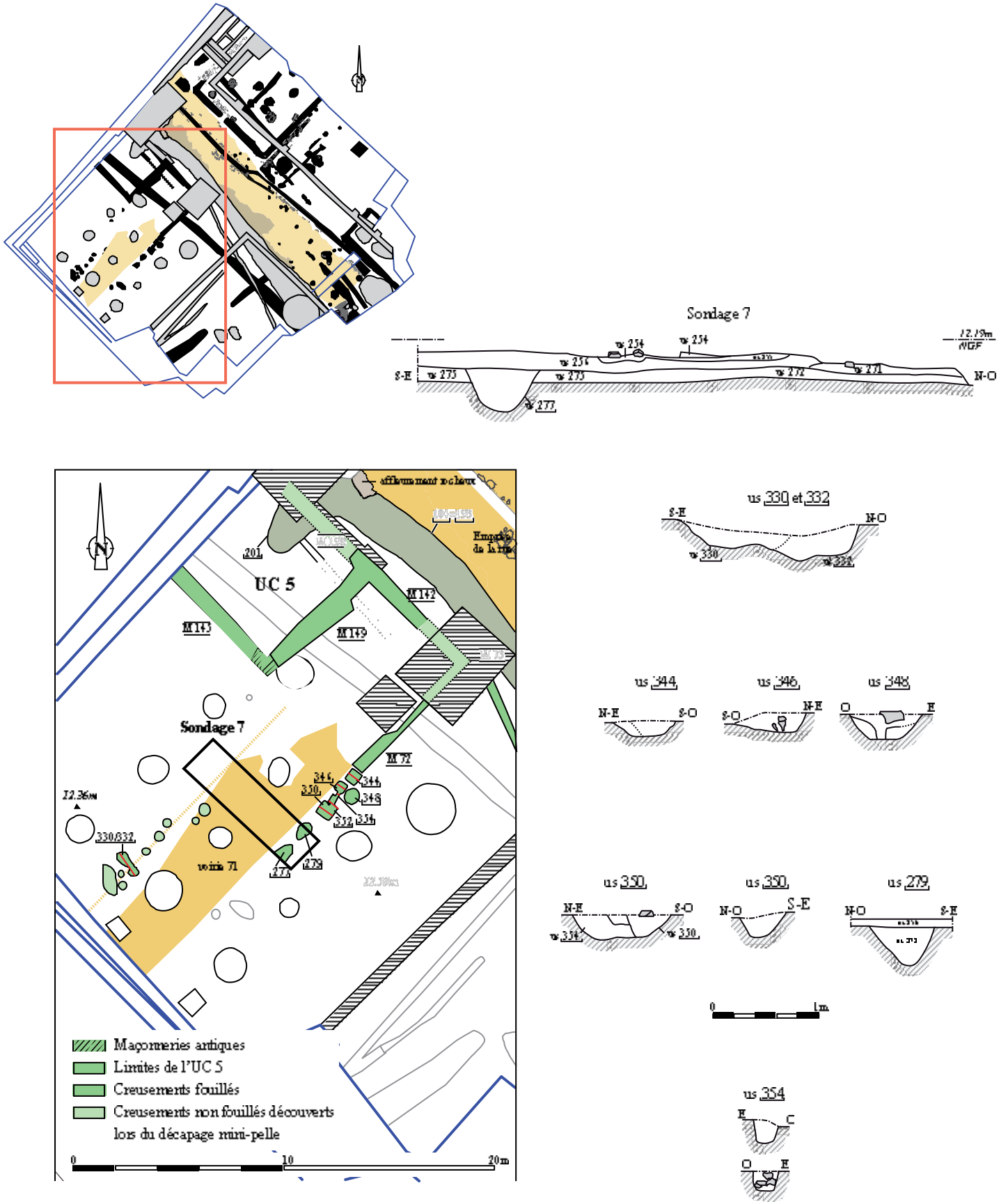


Fig. 24 : Plan des vestiges de l'UC 5 et des vestiges périphériques.

moellons, et plus rarement des tuiles. On rapproche ce dépôt superficiel de l'US 208b du sondage 2 (*supra*, **fig. 10**). L'enlèvement de l'US 199 a permis constater un infléchissement au sud-ouest du tracé du fossé 104=193 qui prend alors en écharpe la maçonnerie 198 de l'UC 5 (**cliché 55**). Ce changement soudain de direction peut se comprendre par l'existence d'un affleurement rocheux, déjà rencontré lors du diagnostic et interprété alors comme un bloc rejeté dans le fossé (Ferrette 2007, p. 19). Il peut aussi s'expliquer par la jonction du fossé 104=193 avec un retour nord-est/sud-ouest. Le remblai 199, s'étend en effet au sud du mur M. 198, à l'emplacement d'un creusement mal compris et interprété trop rapidement comme une fosse (US 201).

Quoi qu'il en soit, on retiendra de l'étude de ce secteur l'antériorité de la récupération du mur 198 par rapport à la réalisation du fossé 104=193, du moins à son état 3 dont le comblement est illustré par le remblai 203=208b (sondage 2). En outre, cette récupération peut procéder d'un épisode différent de celle de M. 142 puisqu'elle ne concerne pas le radier. Enfin, la multiplicité des pierres dans le comblement du fossé 104 souligne qu'elles sont issues d'un bâtiment proche, peut-être l'UC 5, dont les matériaux ont pu servir à la réalisation d'un talus.

Les murs 145 et 149 ont également souffert des entreprises de démantèlement. Seul le radier à sec du premier est conservé, ainsi que la jonction des deux maçonneries. Le radier de M. 145 est large de 0,70/0,75 m et surmonté d'une fondation appareillée dont il ne reste que deux assises. Elles sont constituées de pierres de granite équarries et liées au mortier de chaux de couleur crème, le blocage étant assuré par des déchets de taille ou des blocs informes (**cliché 56**). A son arase, cette fondation mesure seulement 0,65 m et une différence d'altitude de 0,70 m s'observe entre cette celle-ci et le sommet du radier encore en place. Même si la topographie a dû jouer un rôle dans la conception de l'édifice, tout laisse à penser à une construction puissamment ancrée dans le sol, sans doute soignée, et dont les élévations devaient faire 0,60 m de large.

Cliché 55 : Vue depuis le sud-ouest du mur M. 198 de l'UC 5 coupé par le fossé 104=193. A droite, l'affleurement rocheux qui a sans doute entraîné une déviation du tracé du fossé (R. Ferrette-Inrap, 30 10 2009 1936).



Cliché 56 : Détail depuis le sud-ouest de M. 145 et de sa tranchée de récupération 146 (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1827).



La tranchée de récupération du mur M. 149 n'a pas été fouillée mais on peut logiquement estimer que ce dernier devait disposer de caractéristiques identiques à M. 145. Sa portion centrale présente toutefois un élargissement sur son côté est qui n'est pas interprétée. Il peut correspondre à un élargissement du sommet de la tranchée de récupération ou à un aménagement particulier et démonté.

La dernière maçonnerie de l'UC 5, M. 72, constitue la limite orientale de l'édifice. Il s'agit d'une maçonnerie repérée sur une longueur de 4,50 m et qui à l'origine se raccorde sur M. 142. A l'opposé, M. 72 s'achève avant une série de creusements. Il est dérasé au niveau de son radier constitué de pierres de granite montées à sec dans une tranchée pleine. Au sommet se perçoivent quelques plages de mortier de chaux, derniers témoignages d'une fondation appareillée, tandis que sa terminaison se distingue par la mise en œuvre de pierres d'angle (**cliché 57**). M. 72 mesure 0,75 m de large à son arase, dimension conforme à celle du radier du mur M. 145.

Plusieurs structures en creux ont été mises en évidence dans le prolongement de cet équipement, sans qu'on puisse affirmer qu'elles fonctionnent avec ce

Cliché 57 : Mur 72 depuis le sud-est. En retrait, l'amorce de l'axe de circulation 71 (R. Ferrette-Inrap, 19 10 2009 1732).



dernier (**cliché 58**). Immédiatement après la terminaison de M. 72 s'observe un creusement quadrangulaire (US 344, 0,50 m x 0,55 m), profond de 15 cm, à fond plat et bords évasés. Il est suivi d'un enchevêtrement de fosses (US 346, 350, 352), elles-mêmes précédées au sud-est par une empreinte linéaire (US 354). Ces creusements offrent des dimensions variées et résumées dans le tableau 1. Ils sont plutôt quadrangulaires en plan et comportent des profondeurs voisines, n'excédant pas 20 cm. Les fosses quadrangulaires les plus grandes (US 346 et 352) encadrent la plus petite (US 350). Ces trois structures sont reliées entre elles par la tranchée 354. Cette dernière comporte un fond plat et des bords droits qui évoquent inmanquablement l'emplacement d'une sablière enterrée. Aucune relation chronologique claire ne se dégage de la fouille de ces installations. Les comblements sont assez proches et constitués de limons bruns à noirs avec quelques pierres et fragments de céramique. Ceux-ci n'apportent que peu d'informations chronologiques. On note toutefois un gobelet à parois fines du Centre de la Gaule de la période flavio-trajanne dans le remplissage de la fosse 350 (US 351).

Cliché 58 : Illustration des creusements existants dans le prolongement de M. 72 (R. Ferrette-Inrap, 13 11 2009 2134).



Creusement	Longueur en cm	Largeur en cm	Profondeur en cm
344	55	50	16
346	70	70	19
350	45	45	22
352	75	55	20
354	170	20/31	20

Tab. 1 : Caractéristiques dimensionnelles des fosses dans le prolongement de M. 72.

A cette série de creusements s'ajoute la fosse 348. Il s'agit d'un creusement circulaire de 0,70 m de diamètre et profond de 25 cm, disposant d'un profil en cuvette et d'un fond plat. Son comblement est un limon brun gris comportant de gros blocs de granite qui évoquent un système de calage (US 347). Un emplacement de poteau n'est donc pas à exclure. Le seul élément datant est un fragment d'une sigillée Drag. 35/36 de la Graufesenque fabriquée entre 60 et 120 ap. J.-C. Ce terminus rejoint celui du creusement 350.

L'ensemble de ces creusements est d'interprétation délicate. Une hypothèse propose d'y voir un système d'entrée complexe, contemporaine du mur M. 72. Cette théorie achoppe toutefois sur l'absence de limite claire et nette dans le prolongement de ces aménagements.

2.2.2.2 L'axe de circulation 71 (fig. 24)

Cet axe nord-ouest/sud-est, qu'il faut considérer comme secondaire, a été dégagé sur une distance de près de 15 m pour une largeur approchant les 4 m. Sa bordure occidentale est en grande partie artificielle et due à un décapage par bande, l'extrémité du godet ayant entamée le niveau de circulation. À l'inverse, le bord oriental apparaît fiable et semble bien situé dans le prolongement de la face interne du mur 72, ce qui conduit à envisager une relation fonctionnelle avec l'UC 5. Au nord-est, l'US 71 n'existe plus.

À l'issue du décapage, l'US 71 est apparue comme une chaussée sommaire

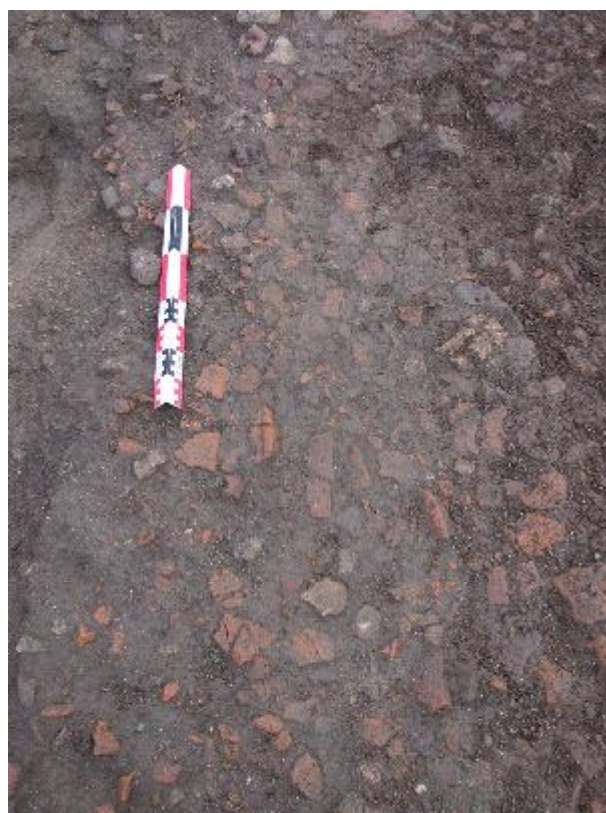
composée de pierres et de fragments de tuiles en réemploi. Ces éléments, souvent émoussés, sont jalonnés de plusieurs ornières plus ou moins marquées, attestant d'une circulation de charriots et non pas d'un simple niveau de cour (**cliché 59**). Elle était encore recouverte par place de dépôts terreux qui n'avaient pu être ôtés lors de la phase d'ouverture (US 70). Leur enlèvement a permis de récolter un petit lot de mobilier datable de la deuxième moitié du II^e siècle. Cet échantillon, dont l'essentiel provient en fait des derniers niveaux de circulation, tendrait à prouver que la chaussée 71 est encore utilisée à cette période.



Cliché 59 : Détail depuis le sud-ouest d'une partie de la chaussée 71 (R. Ferrette-Inrap, 19 10 2009 1735).

Aucune limite fossoyée ne contient cet aménagement dont l'étude s'est restreinte à un unique sondage manuel (sondage 7). Dans un second temps, l'intégralité du secteur a fait l'objet d'un nouveau décapage à l'aide d'une mini-pelle, afin de mettre en évidence des occupations antérieures (passes mécaniques 335 au nord du sondage 7 et 336 au sud), ce qui ne fut pas le cas. De façon générale, l'axe 71 est beaucoup moins bien structuré que la rue. Ne comportant aucun radier, il faut considérer sa mise en œuvre comme un étalement de matériaux au gré des besoins. Cet agencement peu soigné, destiné seulement à offrir une surface carrossable, confirme la théorie d'un axe secondaire qui a connu deux grands états de fonctionnement.

Ses ultimes recharges, qui ne sont pas forcément contemporaines, sont illustrées par l'US 254. Cette dernière, présente par nappes, est constituée de gros blocs de granite et de fragments de tuiles mêlés à un limon brun. Elle recouvre le niveau de circulation 255 formé à l'aide de cassons de tuiles posés à plat et associés à de petits cailloux (**cliché 60**).



Cliché 60 : Détail depuis le sud-ouest du niveau 255 (M. Millet-Inrap, 04 11 2009 2028).

La couche 255, est à l'image de l'US 254, installée sur un dépôt de terre, contenant quelques blocs de granite et des nodules de mortier (US 255). Ce remblai surmonte partiellement au nord-ouest un niveau de circulation composé d'un cailloutis de petites pierres damées et peu émoussées (US 271). L'extension de celui-ci demeure inconnue car il a été partiellement détruit lors du décapage. Quoi qu'il en soit, il montre que l'axe 71 a connu deux grandes séquences d'aménagements, la dernière se caractérisant par un rehaussement du niveau de circulation, avec l'apport du remblai 256 et l'installation de l'US 255. Compte tenu de la situation du cailloutis 271, une migration vers le sud-est de la seconde grande surface de circulation est également envisageable. L'US 271 et le remblai 256 repose sur le paléosol anthropisé (US 272=275) qui surmonte directement l'arène granitique naturelle. Deux creusements, contenant des pierres et tuiles en surface, existent dans l'axe de M. 72 et des aménagements qui se déploient dans sa continuité (US 277 et 279). Ils entament l'US 272=275 et leur contour reste diffus. Ils semblent afficher des plans assez ovalaires et des profondeurs allant de 0,35 à 0,40 m. Ils sont comblés par un limon brun gris et monotone (US 276 et 278). Quelques artefacts, n'apportant aucune indication chronologique, ont été recueillis dans l'US 278. On observe aussi que le creusement 279 semble répondre à la fosse 344 qui suit M. 72 de l'UC 5. Le second décapage mécanique n'a pas permis de retrouver des creusements similaires au sud du sondage 7. On reste finalement dubitatif sur ces deux structures.

Toutes les couches abordées dans le sondage 7 ont livré du mobilier, essentiellement céramique, et bien évidemment en position secondaire. L'US 272=275 fournit ainsi quelques indices se rapportant à la période tibérienne (gobelet type Beuvray, amphore italique Dressel 2/4). Le mobilier est trop peu nombreux dans l'US 271 (4 morceaux de commune sombre tournée) pour apprécier l'installation de l'axe 71. On retiendra donc une datation postérieure à Tibère, sans plus de précision. Le mobilier du remblai postérieur 256 (installation 2^{ème} état de la chaussée 71) n'est guère plus parlant puisque le *terminus post quem* se place après 40 de notre ère d'après un tesson de sigillée du groupe de Montans. Une coupe Drag. 24/25 du pôle de Millau est quant à elle une production des années 30-60 ap. J.-C. Le niveau de circulation 255, et

par extension le second grand état de l'axe 71, n'est pas antérieur au dernier tiers du I^{er} siècle d'après un gobelet en parois fines de Gaule centrale. Enfin, le mobilier des derniers empièvements (US 254) est surtout caractéristique du I^{er} siècle, à l'exception d'un Drag 37 en sigillée produit en Gaule du Centre durant l'intervalle 100-130 ap. J.-C.

Le décapage mécanique (US 335 et 336) de la chaussée 71 et des ses abords n'offrent guère plus d'indications ou de certitudes chronologiques compte tenu des circonstances des découvertes. On notera en premier lieu une rondelle de plomb du II^e siècle/première moitié du suivant dans l'US 336 (inv. m. ornaie n° 8). Elle est associée à de la céramique majoritairement du I^{er} siècle, mais on note tout de même un gobelet en céramique métallescente de Gaule centrale daté des années 140-240 ap. J.-C. La passe mécanique 335 a livré un mobilier hétérogène couvrant les I^{er} et II^e siècles de notre ère. D'une manière générale, on retiendra que ces différents dépôts permettent d'atteindre difficilement le début du III^e siècle.

2.2.2.3 Le secteur sud-ouest

Cette partie de la zone d'étude, délimitée par l'UC 5 et l'axe 71, ne s'est pas révélée très riche en vestiges et n'a fait l'objet que d'observations ponctuelles. On y remarque l'absence de tout édifice en dur ou de construction plus légère sur simple solin ou sablière basse. Ce secteur semble par conséquent n'avoir jamais accueilli une occupation dense ou à défaut des bâtiments. Une explication très plausible réside dans sa situation altimétrique car il se trouve en contrebas (moins de 12 m à l'angle sud-ouest de la fouille). De fait, en l'absence d'un aménagement en terrasse, ce secteur devait subir constamment les eaux de ruissellement et être peut-être propice à une installation pérenne. Il n'est cependant pas complètement inoccupé puisque des remblais de démolition (US 74, 76, 79) ou des niveaux de circulation (US 75 et 77) très diffus, dont les enchaînements étaient de lecture difficile, sont à signaler (**cliché 61**).



Cliché 61 : Exemple depuis l'ouest des dépôts anthropiques rencontrés dans le secteur sud-est de la fouille. On perçoit sur la droite du cliché en avant de la ficelle le cailloutis 77 (R. Ferrette-Inrap, 20 10 2009 1761).

Ces dépôts évoquent plutôt une cour. Les remblais de démolition devaient en effet avoir pour fonction d'assainir le terrain avant l'installation d'une surface de circulation. En outre, la nature du sol 77, fait de cailloux, fragments de tuiles ou de céramiques posés à plat s'accorde bien avec l'hypothèse d'une aire extérieure. On note enfin que ces dépôts obéissent au pendage naturel du terrain, aspect plus conforme à une cour qu'à un espace construit.

En comparaison des lots déjà évoqués, le mobilier revêt un caractère plus tardif. En effet, une panse à décor ondulé d'une amphore G. 12 figure dans le remblai de démolition 74, tandis qu'un mortier Curle 21 et un Drag 37 en sigillée ont été retrouvés dans l'US 76. La couche 79 a aussi livré une sigillée de type indéterminé datable des années 130-170. Ces quelques objets ont le mérite d'indiquer une occupation du secteur à l'aube du III^e siècle. Le numéraire se résume à une frappe de Vespasien rencontrée dans l'US 74 (inv. monnaie n°

4). Elle apparaît beaucoup plus ancienne que le contexte de découverte et ne fournit par conséquent aucun complément majeur.

À l'occasion d'un décapage à la mini-pelle, une série de trous de poteau ne dessinant pas de plan cohérent et trois fosses ont été découvertes au sud-ouest de l'US 71. Seules les fosses accolées 330 et 332 ont été fouillées par moitié. On signalera pour mémoire que l'élément le plus récent est un morceau de sigillée daté du milieu/deuxième moitié du III^e siècle (US 332).

The page features three vertical blue bars of equal height and width, spaced evenly across the page. The text 'III. Mobilier' is centered horizontally across the middle of these bars.

III. Mobilier

3.1 Le mobilier céramique

Laure Simon

Avec la collaboration de Richard Delage¹

3.1.1 Présentation par US du mobilier

US 1

La céramique pourrait se rapporter au I^{er} s., notamment du fait de la présence de *terra nigra* : assiettes Menez 7-11 et Menez 22-27, coupe carénée Menez 96. Plusieurs fragments de tuile de petite taille sont également attestés.

US 2

Les tessons recueillis dans ce niveau sont peu aisés à caractériser, étant relativement érodés, avec peu d'éléments de forme déterminants. Leurs caractéristiques permettent cependant de proposer une fourchette chronologique large touchant les II^e-IV^e s. Notons que la céramique fine la plus récente se rapporte à la deuxième moitié du II^e s. (Drag. 37 en sigillée du Centre, dans le style de PVGNVS et 2 tessons de forme indéterminée, de même provenance). La présence de sigillée de type italique, de sigillée du I^{er} s. de Montans, ainsi que de *terra nigra*, montre également l'hétérogénéité du mobilier.

US 3

La céramique la plus déterminante est représentée par des tessons de sigillée du Centre de la Gaule, datés du milieu/deuxième moitié du II^e s. (Déch. 72 et assiette de forme indéterminée) ainsi que de la deuxième moitié du II^e s./début du III^e s. (mortier Curle 21). Notons que ces tessons sont de petite taille, particulièrement érodés, à l'image du reste du lot. On signalera encore un fond de coupe en «*terra nigra tardive*», ornée d'un décor guilloché sur la panse. Ces quelques données, mènent à proposer une datation large, allant de la deuxième moitié du II^e s. au IV^e s. (avec des éléments résiduels, dont type Beuvray à décor de palmettes, «vase-bobine» en *terra nigra* du I^{er} s., panse d'amphore de Tarraconaise).

US 4

Le petit lot de céramique recueilli est hétérogène, associant des fragments antiques avec d'autres post-antiques, à savoir de la céramique commune moderne, ainsi que des tessons vernissés.

US 5

Le mobilier correspond à plusieurs périodes d'utilisation des lieux, depuis le I^{er} s. (sigillée de Montans, céramique sombre à décor d'épingle à cheveux, amphore Dr. 2-4 d'Italie), le II^e s. (sigillée du Centre de la Gaule), de la deuxième moitié du II^e s. au IV^e s. (céramique engobée brun, céramique commune sombre avec décor au brunissoir) à la période moderne, fin XV^e-XVI^e s. (cruche ventrue à goulot étroit en céramique commune).

US 6

La céramique recueillie est là aussi hétérogène, puisqu'elle se compose de fragments antiques (dont sigillée de la deuxième moitié du II^e s.) et d'autres plus récents (période moderne).

US 7

Un seul indice suggère de poser l'hypothèse d'une datation dans le dernier tiers du I^{er} s./premier tiers du II^e s. : 1 fragment de gobelet en paroi fine engobée du Centre de la Gaule. On note encore la présence d'un fond de vase ovoïde de type Beuvray et de *terra nigra*. Quelques tessons de céramique commune sont

¹ Remerciements à F. Labaune-Jean, pour son aide concernant les productions de la période moderne.

cependant «douteux» pour l'époque antique.

US 9

Ce niveau contient du mobilier mélangé des I^{er}, II^e et III^e s. : sigillé italique, sigillée du Sud Gaule du I^{er} s., sigillée du Centre Gaule de la deuxième moitié du II^e s., de la *terra nigra* du I^{er} s., de la «*terra nigra tardive*», de la céramique commune des II^e-III^e s. Notons par ailleurs la présence de céramique post-romaine, réalisée en pâte onctueuse et commune, ainsi que de la tuile mécarique contemporaine.

US 10

Le lot céramique comporte des éléments gallo-romains tout comme des éléments plus récents, notamment de la céramique moderne.

US 12

Le mobilier comprend quelques fragments de petite taille : de la céramique gallo-romaine ainsi que de la céramique moderne, mais aussi des petits fragments de tuile.

US 19

Un petit lot de céramique se rapporte au courant du I^{er} s., comme en attestent la sigillée (assiette montanaise estampillée POSTUMI, v. 30/50), la *terra nigra* (gobelet Menez 148) et les amphores (Dr. 2-4 italique).

US 21

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 23

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 25

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 29

Mobilier non déterminant.

US 30

Mobilier non déterminant.

US 31

Les éléments précisément datants font défaut dans ce niveau. On pourra toutefois citer la présence de «*terra nigra tardive*», avec 1 fragment de coupe carénée guillochée Menez 99, ainsi que des fragments de céramique commune sombre de profil élancé, dont des anses de pichets. Ces productions sont connues dans la région entre la deuxième moitié du II^e s. et le IV^e s.

US 35

Le mobilier le plus récent est représenté par 1 pied de bol moulé Drag. 37 en sigillée du Centre de la Gaule, daté du dernier tiers du II^e/premier tiers du III^e s. Il est associé à 1 tesson d'assiette de même provenance, daté du milieu/deuxième moitié du II^e s.

US 37

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 38

Mobilier non déterminant.

US 39

Le mobilier présent dans cette US se réfère au plus tôt au milieu/deuxième moitié du II^e s., comme l'indique en premier lieu 1 tesson de coupelle L044 en sigillée du Centre de la Gaule. Certains éléments au sein de la céramique associée confortent cette proposition, en particulier la céramique commune sombre, avec des pots à lèvre éversée, de profil plus ou moins étiré, dont l'un porte un décor de croisillons effectué au brunissoir, ainsi qu'un pichet avec une attache d'anse appliquée directement sur le bord. On trouve de telles productions dans la région, notamment issues de l'atelier de Surzur (Morbihan, Triste et Daré 2008), entre la deuxième moitié du II^e s. et le IV^e s. On notera également la présence de 2 tessons de céramique vernissée moderne.

US 48

Mobilier non déterminant.

US 50

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 51

Le mobilier peut être rapporté à la période fin I^{er} s. BC-milieu I^{er} s. AD, bien que 2 fragments de céramique commune moderne soient à signaler. On note la présence de *terra nigra* (coupes carénées), de céramique culinaire à engobe micacé, d'un grand conteneur en céramique non tournée, d'amphore de Tarraconaise (Pasc. 1).

US 51a

La céramique est caractéristique de la période (augusto-) tibérienne, voire claudienne : sigillée de type italique, type Beurway (pot ovoïde à décor guilloché), *terra nigra* (assiettes à bord oblique Menez 22/27 et à lèvre en crochet Menez 40/42, «vases-bobines» Menez 125 et 126, coupe carénée Menez 103), céramique grise mi-fine (gobelet Menez 148 guilloché), céramique culinaire à engobe micacé, amphore de Tarraconaise.

Notons que des éléments postérieurs sont aussi attestés : 1 gobelet en sigillée du Centre Gaule du milieu/deuxième moitié du II^e s. et des tessons de céramique commune moderne.

US 55

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 56

Mobilier non déterminant (avec céramique moderne).

US 58

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 60

Cet ensemble peut être daté du troisième quart du I^{er} s., notamment du fait de la présence de sigillée montanaise (assiette Drag 15 et bol Drag 29) et de céramique commune claire de production régionale en usage à cette période (écuelle à paroi verticale et bord triangulaire, petit pot globulaire). A noter encore, la présence d'un tesson qui pourrait être d'époque moderne.

US 61

I^{er} s. ?

US 63

Le mobilier est à dater à partir de la fin du II^e s./premier tiers du III^e s., du fait de la présence d'un gobelet en céramique métallescente du Centre de la Gaule, associé à un tesson de coupe guillochée en «*terra nigra tardive*».

US 64

Mobilier non déterminant (deuxième moitié du I^{er} s. ?).

US 65

Le mobilier se rapporte au courant du I^{er} s.

US 67

Nous pouvons seulement mentionner la présence d'un tesson de sigillée du Centre de la Gaule, daté des années 160/210.

US 70

Le mobilier date du courant du II^e s. et plus particulièrement de la deuxième moitié du siècle si l'on se réfère aux éléments les plus récents, à savoir des tessons de sigillée du Centre Gaule. On notera aussi la présence d'un gobelet en paroi fine engobée de même provenance. Le reste du mobilier consiste principalement en céramique commune, à pâte claire (dont 1 mortier) et à pâte sombre (pots).

US 74

La datation peut être proposée à partir de la deuxième moitié du II^e s., du fait de la présence de tessons de panse d'amphore G12 régionale (décor ondulé). Le reste du lot n'est pas déterminant.

US 76

Une proposition de datation concernant la deuxième moitié du II^e s./début du III^e s. peut être émise à l'appui de tessons de sigillée du Centre de la Gaule (mortier Curle 21 et bol moulé Drag. 37) et de pots en céramique commune sombre de profil étiré.

US 78

La plus grande part du mobilier relève de la période tibérienne, mais 1 tesson de bord de marmite moderne doit être signalé, ainsi qu'un boulet de charbon compacté.

Pour la période antique, le mobilier déterminant est représenté par la sigillée (coupelles Drag. 24/25 de Montans et de Millau), la *terra nigra* («vase-bobine» Menez 125, coupe campaniforme Menez 75, coupe carénée Menez 96), amphore de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 79

Nous pouvons seulement mentionner la présence d'un tesson de sigillée du Centre de la Gaule, daté des années 130/170.

US 81

Céramique moderne.

US 83

Mobilier non déterminant.

US 84

Céramique moderne.

US 85

Le petit lot de céramique recueilli se réfère à la «période augusto-tibérienne», notamment du fait de la présence d'une anse d'amphore Pasc. 1, ainsi que d'un vase de «type Besançon» d'un modèle parmi les récents du type.

US 87

Période moderne.

US 90

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 91

Le mobilier céramique peut être attribué au milieu du I^{er} s. (v. 40/60). On observe la présence d'assiettes Menez 7-11, de coupes Menez 66, 94, 95 et 96, associées notamment à 1 sigillée sud-gauloise datée des années 40-80, 1 gobelet de type Beuvray et à des fragments d'amphore Dr. 2-4 d'Italie, ainsi que d'amphore gauloise à pâte orangée et cœur gris (Gaule Lyonnaise).

US 94

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 96

Mobilier non déterminant.

US 98

Mobilier non déterminant.

US 100

L'élément datant le plus précis est représenté par 1 tesson d'assiette en sigillée de La Graufesenque, relatif à la période 60/120. Il est accompagné de tessons de *terra nigra*, de céramique commune claire et commune sombre, d'un petit pot en céramique grise mi-fine, et de 2 tessons résiduels d'amphore vinaire de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 106

La sigillée compte 2 représentants du Sud de la Gaule, 1 assiette Drag 15 de Montans et 1 coupelle Drag 24/25 dont la provenance précise ne peut être déterminée. La première est datable des années 40 à 70, tandis que la seconde serait des années 10 à 60. Les autres éléments céramiques s'accordent avec ceux-ci et suggèrent une datation centrée sur les décennies encadrant le milieu du I^{er} s. : type Beuvray (pâte orangée ou beige avec un décor guilloché), céramique grise mi-fine (pot à paroi guilloché), *terra nigra* (1 coupe hémisphérique assimilable au type Menez 59 et 1 coupe campariforme Menez 75), céramique commune claire et commune sombre, céramique non tournée, amphore à vin de Tarraconaise (Pasc. 1), à saumure de Bétique (Dr. 7/11) et à huile Bétique (Dr. 20).

US 107

La céramique fine est représentée par 1 coupelle Drag 24/25 du sud de la Gaule, dont la provenance précise ne peut être déterminée, qui correspond cependant aux productions des années 40/70. À la même période appartiennent quelques vases en *terra nigra* : coupe Menez 75, Menez 119, tandis qu'un fragment de «base-bobine» Menez 126 est probablement résiduel. La céramique culinaire recueillie dans ce niveau, commune claire, commune sombre et non tournée, ne fournit guère de précisions supplémentaires (cruches, jatte à bord rentrant, pots à lèvre plus ou moins éversée). Les amphores sont représentées par des tessons de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4), de Bétique (Dr. 20) et d'Italie (Dr. 2-4).

US 114

Seul est attesté 1 bord de coupe carénée Menez 99 en «*terra nigra* tardive», catégorie utilisée dans la région entre la deuxième moitié du II^e s. et le IV^e s.

US 116

Un petit lot de céramique comprend 1 tesson d'assiette en sigillée de Montans, présentant les caractéristiques techniques des productions datées des années 40 à 70. Il est accompagné d'une coupe Menez 75 en *terra nigra*, en usage à la même période, de céramique commune claire, commune sombre et non tournée, ainsi que d'un fragment d'amphore (Dr. 20 ?).

US 130

Les éléments céramiques caractéristiques sont liés aux productions de type Beuvray (pâte beige et paroi guillochée) et de *terra nigra* (coupe campaniforme Menez 75 et paroi de récipient guilloché). L'ensemble peut être proposé pour les années 30 à 60.

US 131

En l'absence de céramique fine importée, c'est la *terra nigra* qui fournit les repères chronologiques les plus précieux : coupe campaniforme Menez 75 et coupe hémisphérique Menez 66. Les autres fragments se rapportent à de la céramique culinaire : à engobe micacé, et commune sombre, tandis qu'on recense quelques fragments de commune claire liés vraisemblablement à des cruches. L'ensemble peut être daté, à titre d'hypothèse, des années 30 à 70.

US 135

Le mobilier céramique se rapporte au Bas-Empire, comme l'indiquent notamment les catégories de céramique sigillée d'Argonne (mortier et forme indéterminée) et de «*terra nigra tardive*» (coupe Menez 99). Des pots en céramique commune sombre à bord étiré confirment cette tendance, tandis que des éléments sont clairement résiduels : assiette Menez 22-27 et coupe Menez 64 en *terra nigra*. Un fragment d'amphore à huile Dr. 20 est encore attesté. Une datation concernant le IV^e s. peut donc être proposée.

US 137

Mobilier non déterminant.

US 141

La céramique se rapporte au I^{er} s., à partir des années 30/40, ainsi que l'indiquent en particulier des fragments de *terra nigra* (coupe Menez 75), de céramique commune claire (cruche Santrot 429/433), d'amphore à vin de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 147

Le mobilier de cette US montre un mélange d'éléments de différentes époques : coupe carénée en *terra nigra* Menez 96, assiette en sigillée du Sud de la Gaule du Service A, pichets en céramique commune sombre avec anse s'appliquant directement sur le bord, marquent notamment des moments différents du courant du Haut-Empire. Si adjoint un fragment de panse de céramique moderne.

US 155

La céramique comprend quelques éléments déterminants qui apparaissent dans les corpus régionaux au cours de la deuxième moitié du II^e s., perdurant au III^e s., mais aussi au IV^e s. On notera en particulier des fragments de coupes carénées guillochées Menez 99 en «*terra nigra tardive*», ainsi que, pour la céramique commune sombre, des fragments de pichets et de panse avec décor de croisillons au brunissoir.

US 156

Mobilier non déterminant.

US 157

Le mobilier comprend des indices datants s'étalant du I^{er} s. à la première moitié du III^e s. Toute la vaisselle fine importée provient du Centre de la Gaule : pour la sigillée, assiette Drag 15 du deuxième quart du I^{er} s., assiette de type indéterminé des années 130/170, mortier Curle 21 des années 140/190. Est également attesté un fragment de gobelet en céramique métallescente des années 140/240. On trouve aussi quelques fragments de *terra nigra*, de céramique à engobe rouge/orangé, de commune sombre et commune claire, ainsi qu'un fragment d'amphore à huile Dr. 20 de Bétique.

US 158

Le mobilier peut être daté globalement du I^{er} s., du fait de la présence de *terra nigra* et d'une anse d'amphore à vin italique Dr. 2-4.

US 159

La céramique se rapporte au courant du I^{er} s., à partir des années 30/40, ainsi que l'indiquent en particulier des fragments de *terra nigra* (coupe Menez 75).

US 161

L'indice céramique le plus précisément datant est représenté par 1 bol Drag. 37 en sigillée de La Graufesenque, daté des années 70/80. Il est associé à de la *terra nigra* et de la céramique culinaire, à pâte claire et à pâte sombre. Parmi eux, les éléments les plus déterminants sont 1 coupe hémisphérique assimilable au type Menez 59 et 1 coupe campariforme Menez 75 en *terra nigra*, que l'on rencontre dans la région des années 30/40 à 70/80. A noter également la présence de fragments d'amphore, de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4) et d'Italie (Dr. 2-4).

US 162

Le mobilier peut être daté globalement du I^{er} s., du fait notamment de la présence de *terra nigra* (coupe carénée Menez 96).

US 164

Le mobilier contenu dans cette US peut être daté des années 30/40 à 80. Il se compose de sigillées de Montans : assiette Drag. 15 (v. 20/60) et Drag. 19 (v. 10/40). Un fragment de céramique à paroi fine engobée pourvu d'un décor externe sablé peut avoir la même origine. Au sein de la céramique commune claire se remarque 1 bord de cruche à lèvre en amande de forme Santrot 429-433 et 2 fragments d'un vase régional à décor barbotiné (motifs de cercles et de côtes). On notera également la présence d'une coupe campariforme Menez 75 en *terra nigra*, d'une assiette à bord oblique Menez 22/27, ancienne dans ce contexte, de même que des fragments d'amphore à vin de Tarraconaise.

US 165

Le mobilier est peu déterminant, toutefois un tessou de panse de coupe carénée en *terra nigra* peut être mentionné.

US 166

Le mobilier peut être daté globalement du I^{er} s. à titre d'hypothèse, du fait notamment de la présence de *terra nigra* et de céramique non tournée.

US 168

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 170

Des fragments d'une coupe campariforme Menez 75 en *terra nigra* permettent de proposer une datation liée aux années 30/40 à 70/80.

US 171

La céramique présente dans ce niveau archéologique se rapporte majoritairement aux années 30/40 à 70/80. Toutefois, on signalera l'attestation de 2 fragments d'une coupelle en sigillée de type indéterminé, présentant les caractéristiques techniques des productions du Centre de la Gaule des années 140 à 170.

Les éléments déterminants au sein du mobilier du I^{er} s. sont liés aux catégories des sigillées, *terra nigra*, commune claire et amphore.

La sigillée est représentée par des fragments sud-Gaulois : de Montans, 1 coupelle indéterminée des années 10/60 avec estampille fragmentaire [---]E et 1 bol moulé Drag. 29 des années 30/60 ; de La Graufesenque, 1 assiette Drag. 15 des années 40/70.

La *terra nigra* est représentée par 3 coupes campaniformes Menez 75 et 1 coupe carénée de type indéterminé.

On note également la présence d'une cruche à engobe blanc caractérisée par une lèvre en gouttière surmontant un col vertical.

La céramique commune claire comprend notamment 1 petit pot ovoïde à lèvre oblique de production régionale, dont la paroi comporte un décor de cercles effectués à la barbotine. Les autres tessons de cette catégorie appartiennent manifestement à des cruches, bien qu'un fond d'écuelle à paroi verticale soit attesté, ainsi qu'un fragment de mortier.

La céramique commune sombre comprend majoritairement des pots à lèvre arrondie et éversée, ainsi qu'un couvercle à lèvre en crochet.

La céramique non tournée inclut notamment le bord éversé d'un grand vase de stockage.

Les amphores sont variées : tessons de Dr. 2-4 d'Italie, de Pasc. 1 ou Dr. 2-4 de Tarracornaise (dont 1 fragment d'anse de Pasc. 1 remployé en tant que polissoir), Dr. 20 de Bétique.

US 181

Le mobilier se rapporte au I^{er} s., avec des éléments de différentes périodes tout au long du siècle : assiette Menez 22-27 en *terra nigra*, assiette Menez 42 de même catégorie et, au sein de la céramique commune claire, 1 petit pot ovoïde de production régionale, dont la paroi comporte un décor de cercles effectués à la barbotine.

US 182

Les différents éléments datants de ce niveau archéologique suggèrent une datation allant des années 30 à 70/80, avec des artefacts tibériens résiduels.

La sigillée comprend des tessons de plusieurs origines : Italie (1 fragment indéterminé, v. -10/30), Sud de la Gaule-Montans (2 assiettes dont 1 Drag. 17 et 1 coupelle Drag. 27, tous tibériens), Centre de la Gaule (1 coupelle Drag. 24-25, v. 20/50). Du Centre de la Gaule provient également une assiette apode imitant les productions à enduit interne rouge pompéien.

Un fragment de céramique de type Beuvray à pâte orangée est également attesté.

La *terra nigra* est représentée par des fragments de coupe carénée Menez 96, de coupe campaniforme Menez 75, de pot ovoïde Menez 146.

La céramique commune claire comprend notamment des fragments d'un petit pot ovoïde de production régionale, dont la paroi comporte un décor de picots et de cercles effectués à la barbotine.

La céramique commune claire est représentée par plusieurs bords de pot à lèvre arrondie éversée et par quelques jattes à bord rentrant.

Les amphores comprennent des tessons d'Italie (Dr. 2-4) et de Tarracornaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 186

Un fragment d'une coupe carénée Menez 96 en *terra nigra* permet de proposer une datation liée au courant du I^{er} s.

US 188

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

U189

Les éléments déterminants de ce niveau archéologique suggèrent une datation allant des années 30/40 à 60.

Les sigillées sont de plusieurs origines, à savoir du Sud et du Centre de la Gaule. Elles se rattachent majoritairement aux productions du deuxième quart du I^{er} s. Au pôle méridional de Montans appartient une assiette Drag. 17, ainsi qu'une coupelle de type indéterminé, toutes deux tibériennes. Au pôle méridional de Millau-La Graufesenque peuvent être rattachés 2 assiettes Drag.

18 (v. 10/40 et v. 30/60), ainsi qu'une assiette Drag 15 (v. 20/50). Au Centre Gaule sont attribuées 2 coupelles dont le type précis ne peut être déterminé, 1 assiette et 1 vase indéterminé (tous v. 20/50).

Autre production importée des ateliers de Montans, un gobelet en paroi fine engobée et projection sablée de type Hofheim 22, daté des années 40/60.

Des fragments de panse de paroi fine de type Beuvray sont également attestés, l'un avec décor de palmettes, l'autre avec un décor guilloché.

La *terra nigra* comprend des formes d'assiettes (Menez 39, 40) et surtout de coupes, de types très variés (Menez 51, 64, 75, 96, 126). Les datations de ces productions concernent plusieurs générations : augusto-tibérienne (formes de taille moyenne Menez 64 et 126) et tibéro-claudienne (formes basses Menez 39, 40 et formes de taille moyenne Menez 51, 75), tandis que la coupe carénée Menez 96 est de datation large (jusqu'aux Flaviens).

La céramique à engobe blanc est représentée par des fragments de cruche à pâte beige, dont un bord avec lèvre en crochet et une anse plate à 2 sillons.

La céramique à engobe micacé est représentée, quant à elle, par 1 petit bord de pot à lèvre rainurée, l'enduction de mica étant limitée à la partie supérieure du récipient.

La céramique commune claire comprend des fragments de panse et de fond de cruches, une écuelle apode à paroi verticale, ainsi qu'un pot ovoïde à lèvre oblique de production régionale, dont la paroi comporte un décor de cercles effectués à la barbotine. Ajoutons que sont également attestés 2 bords de pots à lèvre rainurée, imitant les dernières productions «de type Besançon».

La céramique commune sombre comprend une majorité de pots, qui sont à lèvre arrondie éversée, ainsi que quelques formes de taille moyenne, jatte à profil en S, jatte à bord rentrant et marmite carénée.

La céramique non tournée est bien représentée dans ce niveau, avec plusieurs pots globulaires à lèvre arrondie, la partie supérieure de la panse et du bord étant caractéristique, avec un lustrage associé à une enduction de graphite. Deux récipients de grand module leur sont associés, de même qu'une jatte à bord rentrant.

Autre céramique non tournée : 1 petit pot à lèvre rainurée, dans la tradition des pots «de type Besançon».

Les amphores montrent plusieurs provenances : tessons de Dr. 2-4 d'Italie, Pasc. 1 ou Dr. 2-4 de Tarracornaise, H alt. 70 et Dr. 20 de Bétique.

US 192

Mobilier céramique non déterminant.

US 196

Le mobilier se compose de *terra nigra* (dont 1 coupe carénée de type Menez 96), de céramique commune à pâte claire (dont 1 paroi de dolium, vraisemblablement) et à pâte sombre (dont 1 pot à lèvre arrondie), enfin de céramique non tournée.

Une datation large concernant le I^{er} s. peut être proposée, vraisemblablement limitée à la période flavienne.

US 199, passe mécanique

La céramique permet de proposer une datation tournant autour des années 40 à 80, notamment du fait de la présence d'une assiette en sigillée de Montans (type indéterminé). Sont également attestés des fragments de céramique commune sombre et d'amphore à vin de Tarracornaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 204

Une datation concernant la deuxième moitié du I^{er} s. est posée à titre d'hypothèse (tessons de *terra nigra* et d'amphore gauloise G3-5).

US 219

Mobilier céramique non déterminant.

US 220

Le mobilier recueilli dans ce niveau présente une fragmentation importante, avec une forte proportion de tessons d'amphores, dont certains pris dans une gangue argilo-sableuse, que l'on constate aussi pour des tessons de céramique commune sombre. À l'évidence, ce mobilier a fait l'objet d'un remploi. À défaut d'éléments précisément datants, on proposera une datation concernant la période «augusto-tibérienne» : panse de *terra nigra*, lèvre de céramique de «type Besançon», panse d'amphores de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4), d'Italie (Dr. 2-4) et de Bétique (Dr. 20).

US 223

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 226

Une datation concernant la première moitié du I^{er} s. est posée à titre d'hypothèse (tessons de *terra nigra* et d'amphore de Tarraconaise).

US 227

La céramique présente dans ce niveau est hétérogène, avec des éléments datant de la période augusto-tibérienne (*terra nigra*: assiette Menez 31, coupe Menez 64 et «vase-bobine» Menez 125), jusqu'à des éléments caractéristiques de la deuxième moitié du II^e s. (sigillée du Centre de la Gaule, assiette indéterminée et bol Drag. 37).

US 230

La céramique se rapporte au I^{er} s., à partir des années 40/50, ainsi que l'indiquent en particulier des fragments de céramique commune claire (cruche Santrot 429/433), d'amphore à vin de Gaule Narbonnaise (G3-5).

US 233

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 240

Le seul élément datant dans ce petit lot est représenté par 1 gobelet en céramique métallescente du Centre de la Gaule (Lézoux), datable des années 190/260.

US 242

Le seul élément datant dans ce modeste ensemble est représenté par 1 tesson de bol moulé Drag. 37 en sigillée du Centre de la Gaule, datable des années 160/210.

US 244

Mobilier non déterminant.

US 246

Mobilier non déterminant.

US 250

Le mobilier de cette US montre un mélange d'éléments de différentes époques: de la *terra nigra* (I^{er} s.), de la sigillée du Centre de la Gaule (coupelle et gobelet du II^e s.) représentent notamment des éléments différents du Haut-Empire. Si adjoint 1 fragment de panse de céramique onctueuse et 1 autre de céramique moderne.

US 254

La constitution de ce niveau n'est pas antérieure au premier tiers du II^e s., du fait de la présence d'un bol moulé Drag. 37 du Centre de la Gaule (v. 100/130). Par conséquent, un certain nombre d'éléments sont à l'évidence résiduels: bol en sigillée moulée Drag. 29 de Montans (v. 30/60), amphore à vin de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4), *terra nigra* (tessons indéterminés).

US 255

La présence d'un bord de gobelet en paroi fine engobée du Centre de la Gaule permet de poser l'hypothèse d'une datation à situer au cours du dernier tiers du I^{er} s. Les éléments associés n'apportent pas d'indice supplémentaire, à l'exception de 2 coupes campaniformes Menez 75 en *terra nigra* et d'un tesson de panse de gobelet régional, portant un décor de côtes réalisées à la barbotine.

US 256

Le mobilier se rapporte au I^{er} s., à partir des années 40 comme en atteste un tesson de sigillée de Montans, dont la forme ne peut être déterminée, tandis qu'un tesson de coupelle Drag. 24-25 de La Graufesenque est daté des années 30 à 60. Les autres tessons de cette catégorie sont plus anciens, de la période augustéenne (italique) et tibérienne (Montans). C'est également le cas d'un bord d'amphore vinnaire Pasc. 1 de Tarraconaise.

US 258

Mobilier non déterminant.

US 263

Puits, cf. fichier à part.

US 267

Le seul élément précisément datant est 1 tesson d'assiette en sigillée du sud de la Gaule, caractéristique des productions tibériennes.

US 269

L'indice mobilier le plus récent est 1 tesson de sigillée moulée d'un bol Drag. 37 des années 140/190. D'autres tessons sont clairement résiduels (sigillée du I^{er} s., *terra nigra*, amphore italique).

US 271

Mobilier non déterminant.

US 272

Les rares indices déterminants se rapportent à la période tibérienne : paroi de vase de Type Beuvray à décor guilloché. Il est notamment associé 1 fragment d'amphore italique (Dr. 2-4).

US 275

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 278

Mobilier non déterminant.

US 280

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 281

Le mobilier céramique est attribuable aux années 40 à 70/80. En attestent notamment la sigillée, représentée par 1 coupelle Drag. 27 datable de 40/80, ainsi que la *terra nigra*, avec 1 assiette imitée de la forme Drag. 18 en sigillée, 3 coupes campaniformes Menez 75 (dont 1 archéologiquement complète) et 1 coupe carénée Menez 96. On notera également la présence d'un tesson de panse de gobelet régional à décor de picots, ainsi que des fragments d'amphore à vin italique (Dr. 2-4)

US 283

Mobilier non déterminant (avec 1 élément moderne ?).

US 285

Mobilier non déterminant.

US 290

Le petit lot de céramique recueilli se rapporte à la période tibérienne, au vu de certains éléments, en particulier de la céramique de type Beuvray (à décor de palmettes et de guillochis), de la céramique de «type Besançon».

US 291

Mobilier non déterminant (fin I^{er} s. BC-première moitié du I^{er} s. AD ?).

US 295

La céramique recueillie est caractéristique des productions de la période augustéenne.

Les céramiques fines importées sont représentées par le fond d'un vase à paroi fine augustéenne de type italique, ainsi qu'un vase de type Beuvray à décor de palmettes.

La *terra nigra* est bien attestée, avec 2 assiettes à bord oblique Menez 22-27, 1 assiette à bord équarri Menez 39 a, 2 coupes carénées à lèvre en bourrelet Menez 96, la carène d'une autre coupe et 2 portions de vases-bobines Menez 125 et 126.

La céramique grise mi-fine est attestée par 1 récipient fermé à anse appliquée sur le bord.

La céramique commune claire se limite à des tessons de panse.

La céramique commune sombre est absente, au profit peut-être de la céramique non tournée, représentée par des fragments de 2 vases fermés, le fond d'un pot et le bord d'un grand récipient assimilable à 1 dolium.

La céramique «de type Besançon» est représentée par 1 individu à lèvre courte marquée d'un sillon.

Les amphores sont attestées par 2 fragments de Dr. 20 (huile), 1 bord de Pasc. 1 et 1 tesson de panse de Tarraconaise (vin).

US 296

Mobilier non déterminant (fin I^{er} s. BC-première moitié du I^{er} s. AD ?).

US 298

Mobilier non déterminant (fin I^{er} s. BC-I^{er} s. AD ?).

US 305

Le comblement de ce fossé comprend du mobilier de différentes périodes de l'époque gallo-romaine. En témoigne notamment la sigillée, avec 1 fragment augustéen de type italique, associé à 1 fragment d'Argonne du IV^e s. Les éléments datants de la fin du I^{er} s. BC/première moitié du I^{er} s. AD prédominent cependant : «vases-bobines» en *terra nigra*, tessons d'amphore vinaire de Tarraconaise (dont 1 bord de Pasc. 1), céramique modelée à bord graphité. On note aussi 1 fragment de panse d'amphore vinaire G3-5 de Narbonnaise, ainsi que 2 fragments de céramique commune claire granuleuse.

US 328

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 333

Le seul élément chronologique déterminant est 1 tesson de sigillée daté du milieu/deuxième moitié du II^e s.

US 334

Ce niveau de remblai a livré du mobilier mélangé correspondant aux I^{er} et II^e s. : sigillée italique, sigillée du Centre de la Gaule, *terra nigra*, amphore de Tarraconaise. Le tesson le plus récent est daté du milieu/deuxième moitié du II^e s.

US 335

Ce niveau de décapage a lui aussi livré du mobilier mélangé correspondant aux I^{er} et II^e s., au sein duquel on mentionnera de la sigillée du Centre de la Gaule, du Centre-Ouest de la Gaule, 1 paroi fine engobée du Centre, de la *terra nigra*. L'élément le plus récent est daté de 130/170.

US 336

Les éléments déterminants sont attribuables au courant du I^{er} s. : assiettes en sigillée de la Graufesenque et du Centre Gaule de la deuxième moitié du I^{er} s., *terra nigra* (coupe carénée Menez 96), amphores de Tarraconaise (dont Pasc. 1), céramique non tournée. On notera cependant la présence d'un gobelet de forme indéterminé en céramique métallescente du Centre de la Gaule, daté des années 140/240.

US 338

Mobilier non déterminant (I^{er} s. ?).

US 340

Le matériel de ce niveau archéologique contient des éléments des I^{er} et II^e s., mais aussi d'époque contemporaine.

US 342

Mobilier non déterminant.

US 343

Mobilier non déterminant.

US 345

Mobilier non déterminant.

US 347

Le seul tesson parlant est représenté par 1 fragment d'assiette du service A en sigillée de La Graufesenque, daté des années 60/120.

US 349

Mobilier non déterminant.

US 351

Le seul tesson qui fournit des données chronologiques appartient à 1 gobelet en céramique à paroi fine engobée du Centre de la Gaule, daté à partir des années 60/70.

US 357

Le mobilier comporte un ensemble d'éléments relatifs à la période «augusto-tibérienne», probablement plus spécifiquement augustéenne d'après l'unique tesson de sigillée recueilli (assiette Col 2-1 de production italique, v. -20/20, avec graffiti fragmentaire V[--]). On notera également, pour la *terra nigra*, 1 assiette à bord oblique Menez 22-27 et 1 coupe carénée Menez 96. La céramique de type Beuvray est représentée par 2 tessons dont l'un à décor de palmettes, tandis que quelques fragments d'amphore vinaire de Tarraconaise peuvent également être mentionnés.

US 358

Le petit lot de céramique recueilli se rapporte à la période «augusto-tibérienne», limitée à titre d'hypothèse à l'époque augustéenne. On rencontre en effet de la *terra nigra*, dont 1 «vase-bobine» Menez 125, de la céramique tournée sombre de facture latérienne tardive, de la céramique modelée, 1 fragment d'amphore vinaire de Tarraconaise, ainsi qu'un bord de couvercle en céramique à engobe micacé.

US 363 décapage minipelle

Le lot de céramique se caractérise par la petite taille des tessons, qui se trouvent, de plus, pris dans une gangue de sédiment sableux oxydé. Cet ensemble peut être daté de la période «augusto-tibérienne», du fait de la présence de *terra nigra* associée à des fragments de céramique non tournée, ainsi que d'amphore vinaire de Tarraconaise.

US 364 nettoyage

Le mobilier le plus récent se réfère au milieu et à la deuxième moitié du II^e s. Entémoigne tout particulièrement la céramique sigillée, avec 1 bol Drag 37 du Centre Gaule (v. 140/190), associé à 1 assiette L025 de même origine (v. 130/170). Ils voisinent cependant avec des pièces plus anciennes : 1 coupelle Drag 27 du Centre de la Gaule (v. 60/90) et 1 assiette du service F du Sud de la Gaule (v. 90/140).

Les autres catégories céramiques attestées ne présentent guère d'éléments de forme déterminants pour la chronologie, si ce n'est 1 mortier à lèvre pendante en pâte claire et 1 fragment de panse à décor ondé, qui pourrait avoir appartenu à une amphore Gauloise 12. On notera également la présence de quelques fragments de *terra nigra*, en usage au cours du I^{er} s.

US 365

Ce niveau de remblai a livré 1 fragment de céramique moderne, dans un lot dominé par du mobilier datant du deuxième tiers du I^{er} s. : assiette Drag 15 en sigillée de Montans (v. 20/60) assiette Menez 16 en *terra nigra* (v. 40/70), tessons d'amphore d'Italie, de Tarraconaise et peut-être de Gaule.

US 370

Mobilier non déterminant.

US 371

Le lot de céramique peut être daté à titre d'hypothèse de la fin du I^{er} s. BC/ première moitié du I^{er} s. AD, du fait de la présence de *terra nigra* associée à des fragments d'amphore de Tarraconaise.

US 372

Ce petit lot peut être daté, sous réserves, du deuxième tiers du I^{er} s. Il comporte des assiettes en sigillée tibérienne de Montans, Drag 16 et Montans 1, 2 coupes campaniformes en *terra nigra* Menez 75, non antérieures aux années 30, 1 assiette à panse tronconique Menez 39, de datation principalement tibérienne, ainsi que des fragments de pot en céramique non tournée.

US 376

La céramique peut-être datée de la période tibérienne.

La sigillée comprend 2 individus, des assiettes de type indéterminé, l'une italique (v. -20/30), l'autre montanaise (v. 10/40).

La *terra nigra* est représentée par un «vase-bobine» Menez 126, que l'on rencontre dans les horizons augusto-tibériens de l'Ouest.

Signalons encore la présence d'un tesson de type Beuvray et 1 autre d'amphore de Tarraconaise (Pasc. 1 ou Dr. 2-4).

US 379

Le mobilier céramique recueilli se réfère à la période tibérienne, bien que soit également attesté 1 tesson de sigillée plus récent, 1 Drag 37 du Centre Gaule, daté des années 140/190. Dans cette catégorie, on recense 1 fragment d'assiette de tradition italique, de type Col8-2 daté v. -10/30, ainsi que 2 coupelles tibériennes du Sud de la Gaule, à savoir 1 Drag 24/25 de Montans et 1 Ritt. 5 de La Graufesenque.

La *terra nigra* est représentée par 2 coupes carénées Menez 96 et le bord d'un vase fermé à lèvre en gouttière de type Menez 148.

Les rares formes attestées en céramique commune sont 1 couvercle à lèvre simple en pâte claire et, pour les productions à pâte sombre, 1 pot à lèvre éversée et 1 coupe à collerette.

La céramique non tournée est représentée par des pots, où l'on distingue 1 individu de grand module et 1 plus petit, tandis qu'un bord de vase à lèvre moulurée incisée «de type Besançon» est également attesté.

Les amphores comptent 3 tessons de panse de Tarraconaise.

US 382

Mobilier non déterminant.

US 385

Des fragments de tuile canal sont les seuls éléments recueillis.

US 387

Puits, cf. fichier à part.

US 392

Ce niveau peut être attribué à la période «augusto-tibérienne», à titre d'hypothèse restreint à la période augustéenne. En témoigne tout particulièrement la céramique fine : sigillée de type italique (assiette Col2-1, v. -20/20), vase ovoïde de type Beuvray (décor guilloché). Ces éléments sont notamment associés à de la céramique non tournée (jatte à bord rentrant et pots), 1 tesson de céramique de tradition protohistorique (tournée, graffitée) et des amphores de Tarraconaise, dont 1 fragment d'anse d'amphore de Pasc. 1 qui recolle avec 1 autre contenu dans l'US 393. Un fragment d'amphore de Bétique est attribué à titre d'hypothèse au type H alt. 70. Les catégories de *ferra nigra*, céramique commune claire et commune sombre sont minoritaires, sans éléments de forme à l'exception d'un pot à épaulement mouluré et lèvre éversée en céramique commune sombre.

US 393

Le mobilier peut être daté de la période «augusto-tibérienne».

Une des caractéristiques principales de cette US est la bonne représentation des amphores, à savoir des amphores de Tarraconaise (dont des fragments de bord et d'anse de Pasc. 1, 1 fragment d'anse étant d'ailleurs commun avec l'US 392).

Un bord de gobelet de céramique de type Beuvray appartient à la vaisselle de table.

L'autre catégorie intéressante est la *ferra nigra*, avec 2 «vases-bobines» Menez 126, 1 assiette Menez 30 et 1 autre Menez 31, ainsi qu'un pot Menez 137.

US 394

Ce petit lot de mobilier contient des éléments de différentes périodes.

Pour le I^{er} s., signalons la catégorie de *ferra nigra*, avec 1 assiette Menez 22-27, 1 coupe carénée à lèvre en gouttière Menez 103, 1 «vase-bobine» à décor de baguettes Menez 126. Parmi la céramique commune sombre se distinguent des fragments caractéristiques de productions plus récentes, comme en a produites l'atelier de Surzur (Morbihan, Triste et Daré 2008) entre la deuxième moitié du II^e s. et le IV^e s. : pichet de profil élancé avec anse appliquée directement sur la lèvre, tessons de partie haute d'une panse de vase fermé à décor de lignes obliques au brunissoir.

US 395

Ce niveau est dénué de céramique fine, limitant la caractérisation chronologique à la «période augusto-tibérienne». La présence d'un bord d'amphore Pasc. 1 de fabrication gauloise (pâte orangée engobée de blanc) permet cependant d'exclure la période augustéenne. On notera également la présence d'un bord d'amphore Dr. 7/11, de tessons de panse d'amphore de Tarraconaise, d'un pied surélevé en *ferra nigra* pouvant avoir appartenu à un calice Menez 128 ou

une coupe Menez 124, d'une paroi à décor de baguette en *ferra nigra* pouvant résulter du bri d'un «vase- bobine» Menez 126

3.1.2 Le mobilier du puits 263

Le comblement de ce puits comprend 3 unités stratigraphiques, totalisant 1184 tessons de céramique : US 377 (0/-40 cm), US 378 (-40/-80 cm) et US 381 (-80/fond), celle-ci ayant livré la plus grande quantité de mobilier archéologique (1010 tessons).

La datation du comblement du puits peut être située à la fin de la période tiberienne, aux alentours des années 30/40. Mais une majorité d'éléments, parmi la sigillée et la *ferra nigra* notamment, peuvent être datés des années 10/30. On notera, également, la présence d'éléments encore plus anciens, relatifs à la période augustéenne.

Quelques collages entre individus présents au sein de plusieurs US du comblement ont été observés (US 377 et 381, US 378 et 381).

Il faut aussi souligner l'existence de quelques éléments intrusifs, notamment au sein de la catégorie sigillée : de la fin du I^{er} s. (1 NMI, US 378), de la fin du II^e-début du III^e s. (1 NMI, US 377). A noter encore, la présence d'un plomb de scellé du XX^e s. dans l'US 381 (*infra* 3.2 Le numéraire).

Parmi le mobilier associé, une monnaie est à signaler (US 381, monnaie d'Auguste, probablement un semis à l'autel de Lyon, RIC I2 246 ; 13-14 après J.-C.) (*infra* 3.2 Le numéraire).

Nous proposons ci-dessous un commentaire qui globalise les résultats des trois US de ce comblement (US 377, 378, 381, **tab .2**).

PCS	NE	% NE	NMI	% NMI
sigillée	59	5,0%	34	23,9%
FF non engobée	1	0,1%	1	0,7%
FF engobée	2	0,2%	2	1,4%
type Eborac	7	0,6%	2	1,4%
arr. noire	198	14,7%	34	23,4%
arr. eng. micacé	2	0,2%	2	1,4%
arr. eng. blanc	18	1,5%	2	1,4%
arr. eng. orange	10	0,8%	1	0,7%
arr. com. clair	240	20,3%	10	7,0%
arr. com. foncé	285	24,1%	25	17,6%
type Eborac	10	0,8%	2	1,4%
arr. non tournée	251	21,2%	17	12,0%
amphore	101	8,5%	8	5,6%
TOTAL	1184	100,0%	142	100,0%

Tab. 2 : Ventilation par catégorie céramique du mobilier du puits 263.

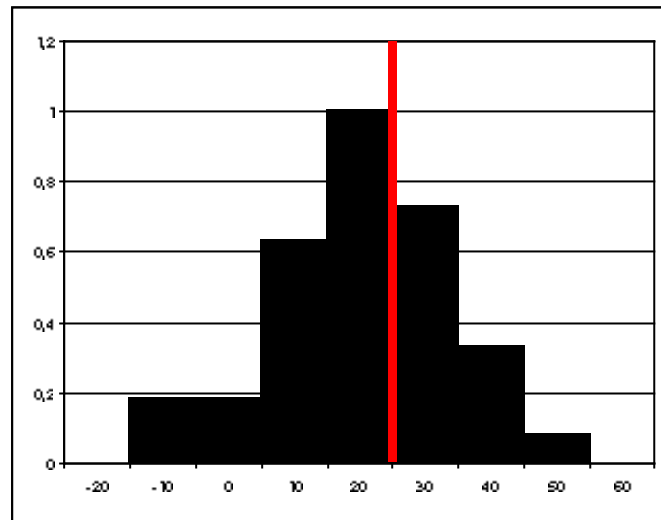
*La sigillée (Fig. 25)

Le comblement du puits a livré 59 fragments de sigillée, représentant un NMI pondéré de 34. Des différents niveaux archéologiques, l'US 381 est celle qui en comporte le plus avec 91% du corpus.

Deux sigillées sont intrusives (donc exclues de l'analyse), comme cela a été précisé en introduction. Leur présence au sein des niveaux supérieurs du puits ne remet aucunement en cause l'homogénéité du comblement et de la chronologie.

Chronologie

Le graphique ci-dessous présente une synthèse des données chronologiques assignées à chacun des vases identifiés. Il permet de mettre en évidence la période de plus forte présomption de datation des éléments, à savoir des années 10 aux années 30. Le TPQ quant à lui est défini par un fragment d'assiette/plat Drag. 15 du Sud de la Gaule, à savoir les années 30 (n°4). Compte-tenu de cette information et de l'homogénéité du lot, mais aussi des données relatives aux autres céramiques (notamment l'absence de parois fines engobées de deuxième génération (gobelets fermés du Centre de la Gaule ou d'Aquitaine), il est possible de proposer un comblement au cours des années 30/40.



La composition du corpus des sigillées est particulièrement diversifiée, puisque tous les centres de production majeurs diffusés dans l'Ouest de la Gaule au cours de la première moitié du I^{er} s. sont représentés (tab. 3). Les vaisseles les plus nombreuses sont celles du Sud de la Gaule, avec 40% des NMI. Elles peuvent être subdivisées, en proportions à peu près égales, en deux lots : celui originaire du pôle du Montans et celui de Millau-La Graufesenque.

En nombre d'occurrences viennent ensuite les vases italiques, avec 30% du corpus et en dernier lieu les sigillées du Centre de la Gaule, représentées par des vases lézoviens (20%).

Origine		NR	NMI
Italique		19	11
Sud Gaule	toutes origines	23	12
	Montans	12	7
	Millau-La Graufesenque	11	5
Centre Gaule - Lezoux		10	6
Indéterminée		5	3
Total		57	32

Tab. 3 : Ventilation en fonction des origines des récipients en sigillée.

Analyse des répertoires

Depuis plusieurs années, on sait que les sigillées de type italique (qu'elles soient originaires de la péninsule ou de Lyon) sont relativement courantes sur tous les sites majeurs de la façade atlantique, essentiellement au cours des deux dernières décennies avant notre ère et des deux premières après. Les données de cette étude le confirment largement, puisqu'elles constituent un des lots dominants dans cet ensemble des années 30/40, regroupant des mobiliers utilisés au cours des décennies précédentes.

Le répertoire se compose de formes d'assiettes/plats Co12 (Service I), Co18-2 (Service II, n°2) et Co19, mais aussi d'une coupelle de forme Co22-1 (Service II, n°6), ainsi qu'une coupe de forme R5.1.1. (équivalente au Drag 29, n°13), dont le registre haut est lisse, tandis que celui du bas aurait été moulé (l'état de conservation du vase ne permet pas de l'attester formellement).

Quatre estampilles peuvent être mentionnées.

Deux sont au nom d'ATEIVS :

-libellé ATEI dans un cartouche rectangulaire (n°6, proche de OCK 270-42 en raison des caractéristiques du vase qui correspondent plutôt à une production de la fin de l'époque augustéenne ou de la période tibérienne) ;

-libellé ATEI associé à un motif en grande partie effacé (n°9). La taille du cartouche, le tracé des lettres et les éléments encore visibles du motif final correspondent au modèle OCK 268-30, à savoir une estampille de l'officine d'ATEIVS de Pise.

Deux autres noms complètent ce lot :

-CRESTVS (n°8, libellé CRESTI, OCK 698-16), dont l'activité est liée aux officines de Pise ou de Lyon ;

-ZOILVS (n°5, libellé ZOIL, OCK 2544-24), attesté à Pise.

Le corpus des formes identifiées pour les sigillées du Sud de la Gaule comporte plus de coupelles que d'assiettes/plats. Les premières sont représentées par 2 exemplaires de Ritt. 5 précoces (équivalent des Co22-1, n°7), 2 exemplaires de coupelles Drag. 24/25 à bord guilloché avec et sans volute appliquée (n°10), ainsi que 2 individus bilobés Drag. 27 (n°11).

Les assiettes/plats correspondent à 2 formes : Drag. 19 (équivalent de Co12, n°1) et Drag. 15, la plus récente du lot (n°4).

Les sigillées du Centre de la Gaule sont représentées par 4 assiettes et 3 coupelles, dont 2 seulement peuvent être caractérisées, à savoir 1 assiette Drag. 17 (n°3) et 1 coupelle Ritt. 5 (n°12, avec estampille illisible).

*La céramique de type «Beuvray» (**Fig. 25**) est représentée par 1 fond de vase ovoïde (n°15) et 1 fragment de panse à décor de palmettes. Quelques autres tessons sont associés à cette catégorie céramique, peut-être de production régionale : 1 bord de pot ovoïde (n°14) et des fragments de panse.

*La céramique à paroi fine engobée (**Fig. 25**) comprend 2 individus, dont l'origine est indéterminée. L'un est 1 gobelet à pâte très claire (blanche à beige), représenté par son fond, la partie basse de la panse étant pourvue de séries de lignes guillochées (n°16). L'autre fragment correspond à une portion de panse de forme fermée (pâte beige-rosé, importation de Montans ?).

*La céramique à paroi fine non engobée compte 1 seul représentant. Il s'agit d'un fragment de paroi d'un récipient de forme indéterminée, vraisemblablement une production précoce, une importation méditerranéenne ou lyonnaise.

*La *terra nigra* (**Fig. 26**) comprend un corpus composé d'assiettes (n°17-25) et de formes de taille moyenne (n°26-39).

Plusieurs modèles d'assiettes ont été réalisés à l'imitation des productions sigillées de type italique : Menez 28 (n°17), Menez 31 (1 ex.) et 1 modèle non répertorié (n°18). On note aussi la présence d'une assiette à bord oblique Menez 22-27 (n°20).

Parmi les assiettes se trouvent également 2 individus à lèvre pendante Menez 30 (n°19, 21), 1 assiette tronconique à lèvre en bourrelet Menez 39, 1 individu à lèvre en crochet Menez 40 (n°25), 1 individu à bord plat Menez 7-11 (n°22), 2 autres à lèvre rentrante Menez 55 (n°23-24).

Les «vases-bobines» à décor de baguettes Menez 126 comportent plusieurs représentants (n°26-29). Les coupes hémisphériques à bord interne rainuré Menez 66 comprennent 5 individus (n°30-33). On dénombre 2 coupes larges à pied surélevé Menez 124, représentées par leur pied caractéristique (n°39).

Les coupes carénées à lèvre en bourrelet Menez 96 sont représentées par 4 individus (n°34-35). Les coupes campaniformes sont représentées par 3 individus Menez 75 (n°36-38).

Les formes fermées ne sont que ponctuellement attestées, avec 1 individu Menez 146 (n°40), 1 fragment de panse à décor de palmettes, à rapprocher vraisemblablement du type Menez 151, ainsi que quelques fragments de panse à décor de bandes guillochées superposées.

En définitive, il est clair que ce corpus est constitué de plusieurs générations de productions en *terra nigra*. Les productions augusto-tibériennes sont représentées par les types Menez 22-27, 28, 31, 66, 124, 126 et 151. D'autres sont en parties contemporaines puisqu'elles émergent au début de la période tibérienne : types Menez 30, 39 et 40. Enfin, une dernière série apparaît aux alentours des années 30 : types Menez 7-11, 55, 75, 146. On notera également la présence de quelques exemplaires de longue durée, de type Menez 96, attesté dans la région depuis la période augustéenne à flavienne. Ainsi, si la première génération de production apparaît quelque peu «ancienne» dans ce contexte, elle ne doit pas pour autant être considérée comme «résiduelle», d'autant plus

que l'on aboutit à la même constatation concernant le corpus de la céramique sigillée.

*Quelques fragments de panse de cruche à engobe orangé, ainsi que d'autres à engobe blanc, sont également attestés.

*La catégorie des vases revêtus d'un engobe micacé (**Fig. 27**) est limitée à 2 bords de formes fermées à lèvre incisée (l'engobe de l'un ayant disparu) (n°41-42).

*La céramique commune claire (**Fig. 27**) comprend principalement des fragments de cruche, à lèvre triangulaire moulurée (n°43-44), à lèvre en gouttière (n°45) et à lèvre en amande, de type Santrot 429-433. Sont également attestés 1 mortier à bandeau avec son déversoir (n°47) et 1 couvercle à bord incurvé (n°46).

*La céramique commune sombre (**Fig. 27**) comprend essentiellement des pots (n°53-64), présentant différents types de bord, majoritairement éversés. On recense également quelques jattes à bord rentrant (n°48-49), d'autres à profil en S (n°50-51), ainsi qu'une coupe hémisphérique de belle facture (n°52).

*Deux vases «de type Besançon» (**Fig. 28**) à bord court marqué par deux rainures présentent les caractéristiques des productions gallo-romaines, les plus récentes, de cette catégorie (n°65-66).

*La céramique non tournée (**Fig. 28**) est bien représentée dans ce niveau, presque exclusivement par des formes fermées, bien qu'une jatte soit aussi à signaler (n°67), à côté d'un fort contingent de pots (n°68-73) et de grands récipients assimilables à des doliums (n°74-75).

*Les amphores (**Fig. 29**) sont dominées par les importations vinaires hispaniques de Tarraconaise, majoritairement à pâte blanchâtre, mais aussi à pâte rosée ou orangée. Dans ce lot, les éléments formels identifiables appartiennent à des Pasc. 1 (n°77-81). Aux productions du sud de l'Espagne appartiennent des tessons de Dr. 20 et Halt. 70 (huile et vin). Les productions italiques sont représentées par des fragments de récipients à vin, Dr. 2-4 (n°82), mais aussi Dr. 1 (n°76), qui peut ne pas être résiduelle (Tène finale) puisque de telles productions ont pu être, par exemple, observées dans des niveaux augustéens en Ile de France (Mallet, Ségurier 2005).

Ce niveau de comblement a également livré des éléments de terre cuite architecturale (fragments de tuiles plates et tuiles canal), ainsi que plusieurs portions d'une plaque de foyer.

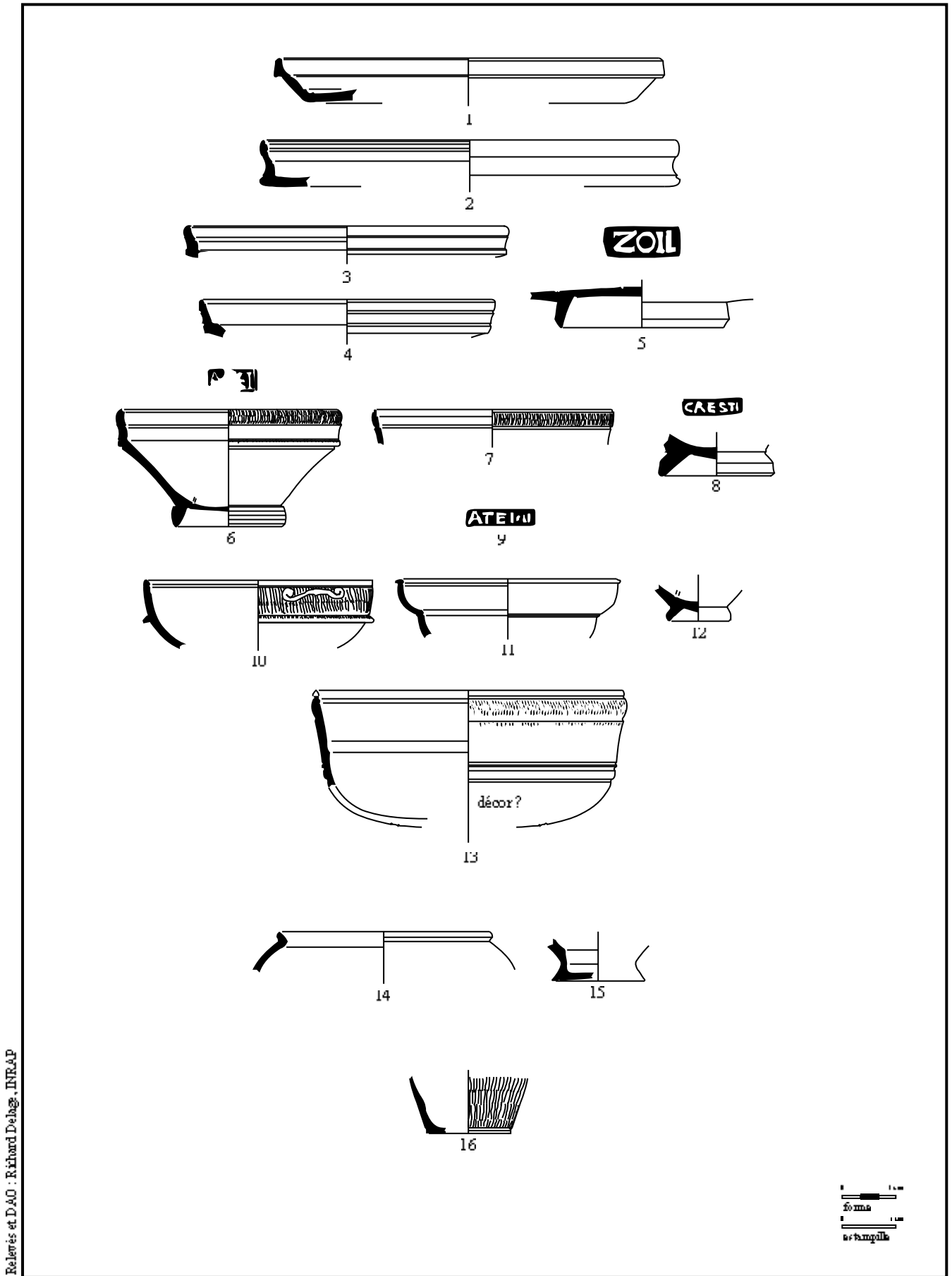


Fig. 25 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).

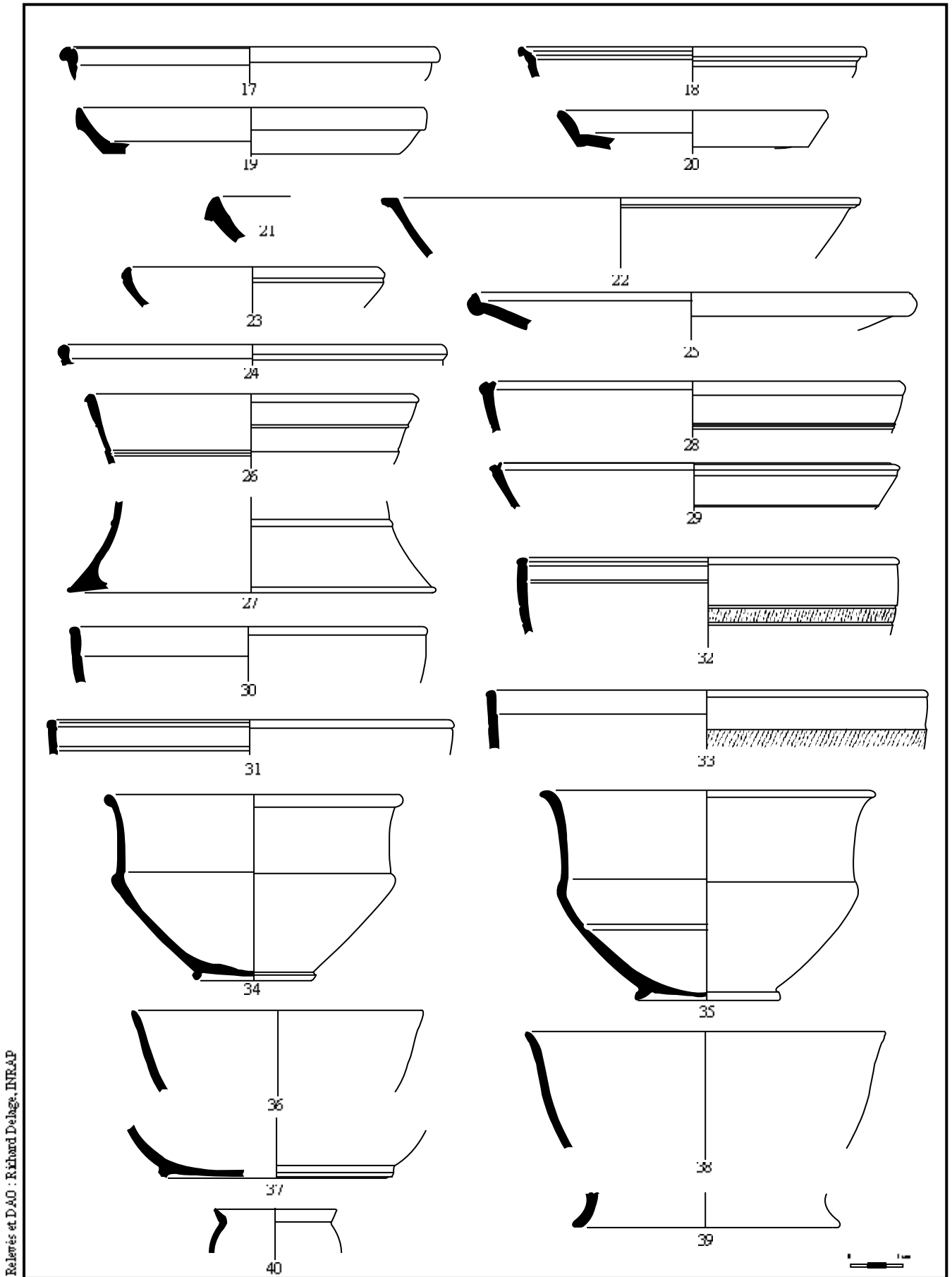


Fig. 26 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).

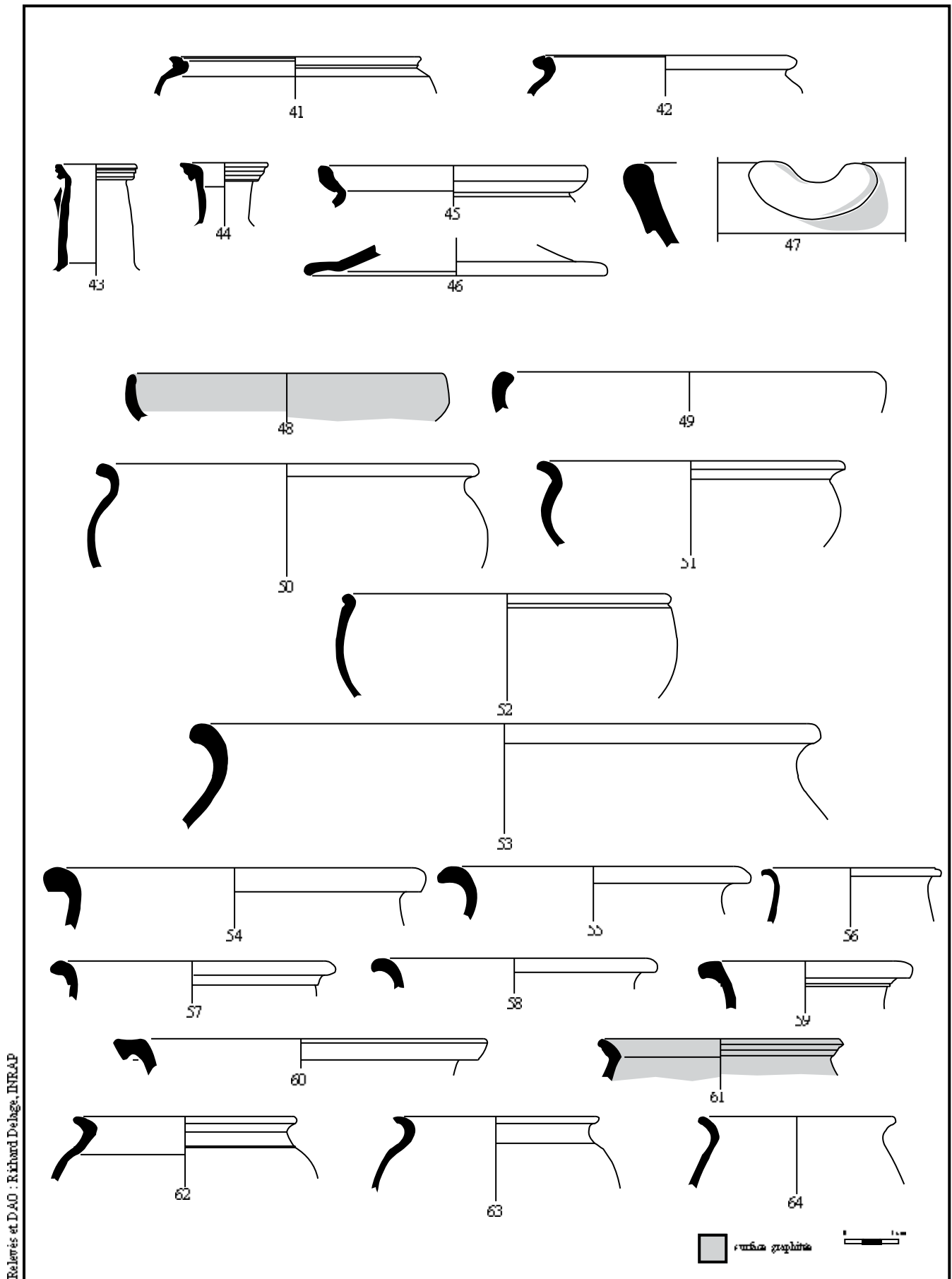


Fig. 27 : Vases (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).

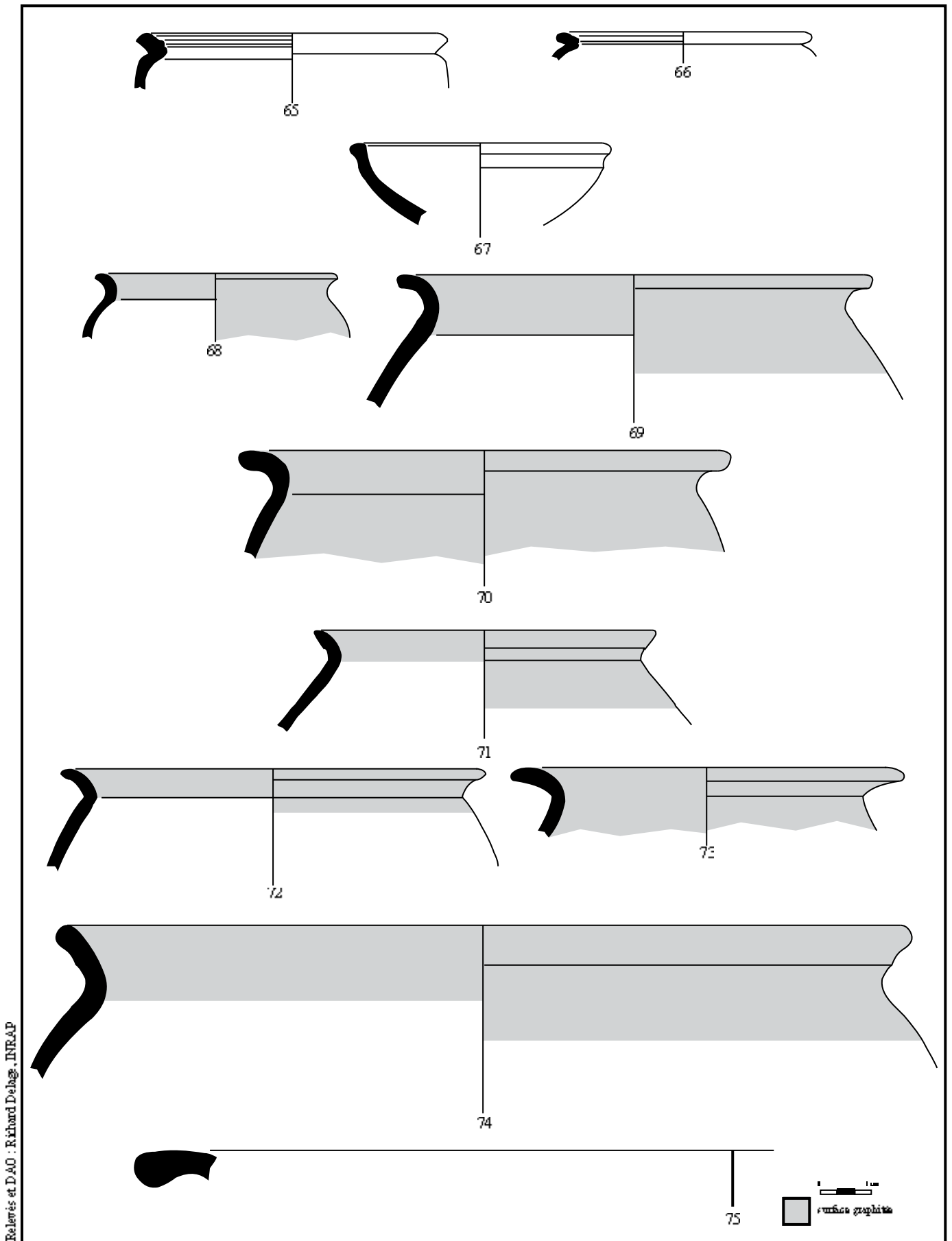


Fig. 28 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).

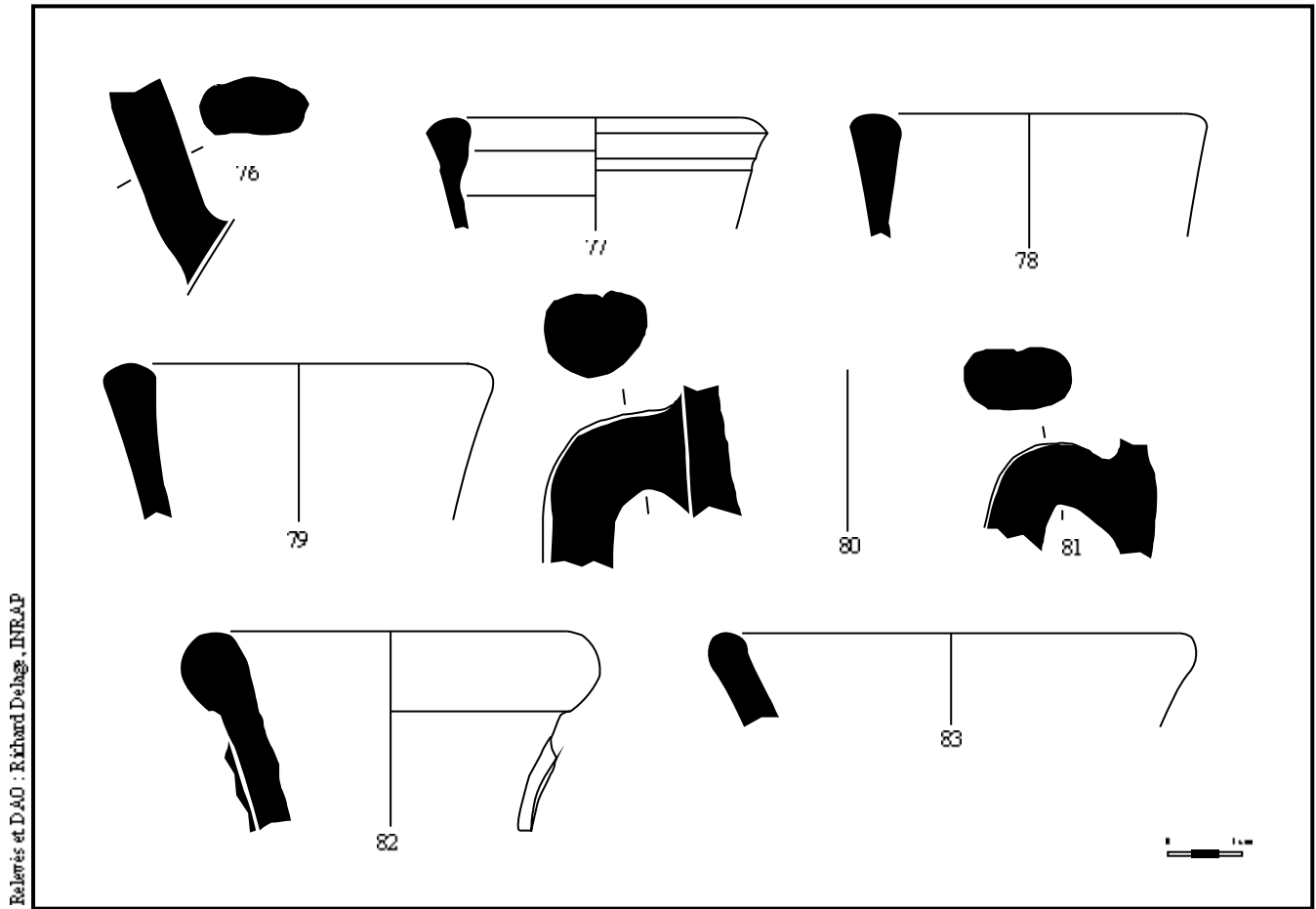
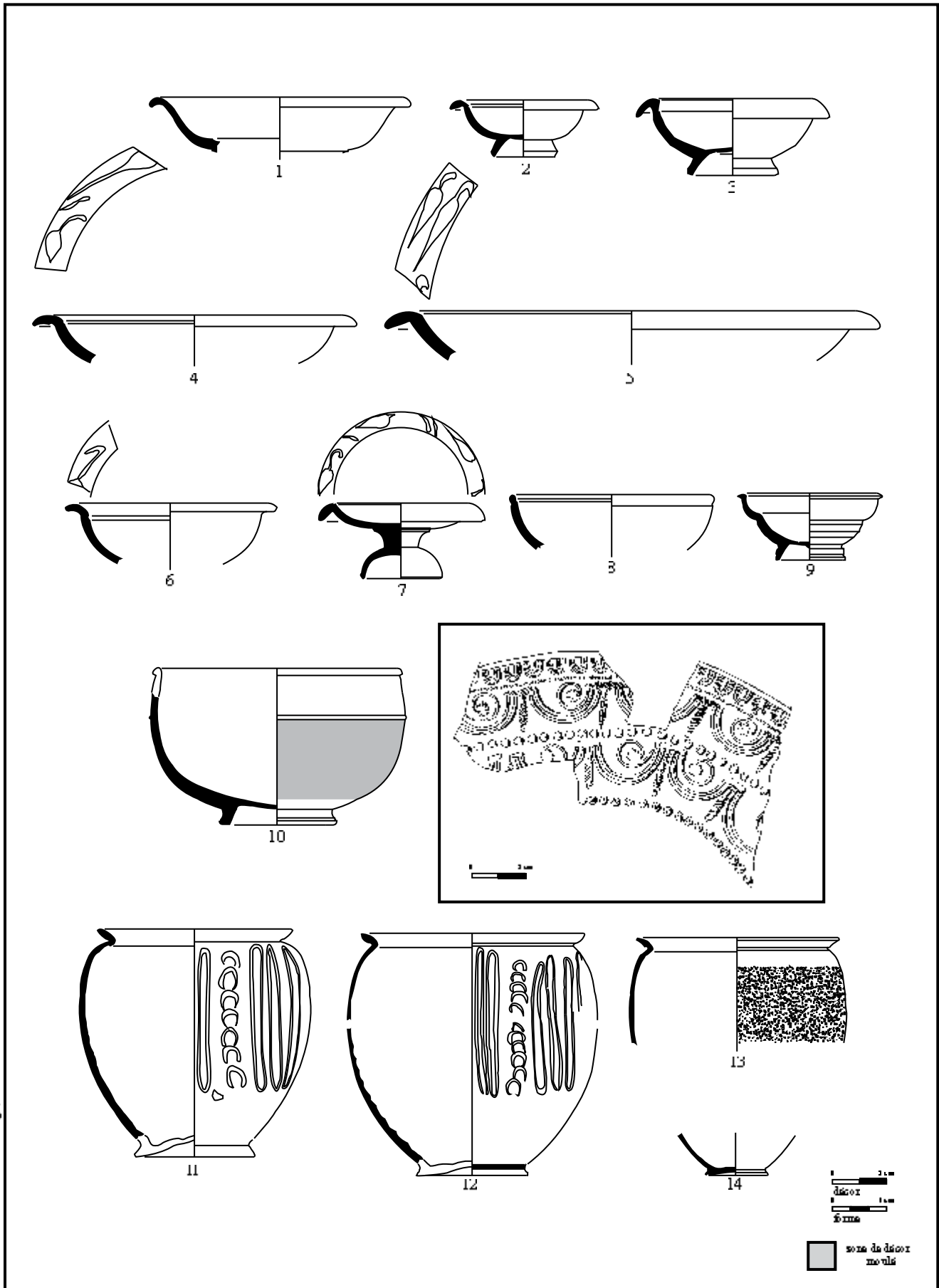


Fig. 29 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).



Réalisé et D.A.O. : Richard Delage, INRAP

Fig. 30 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).

3.1.3 Le mobilier du puits 387

Le comblement de ce puits comprend 3 unités stratigraphiques : US 388 (niveau supérieur), US 389 (niveau médian), US 390 (niveau inférieur). Le mobilier céramique recueilli, au total 1299 fragments, montre une répartition inégale : la plus grande part provenant des US 388 (721 NR) et 389 (524 NR), tandis que l'US 390 n'a livré que 54 tessons.

De nombreux collages ont été observés entre ces 3 US, impliquant une constitution contemporaine. Le mobilier est donc présenté ici dans sa globalité. La période de comblement définitive peut être proposée au début du II^e s., avec du matériel caractéristique des années 60/120. Ainsi, certains éléments peuvent paraître quelque peu « anciens » dans ce contexte, tandis que d'autres, relatifs à la première moitié du I^{er} s., sont manifestement résiduels.

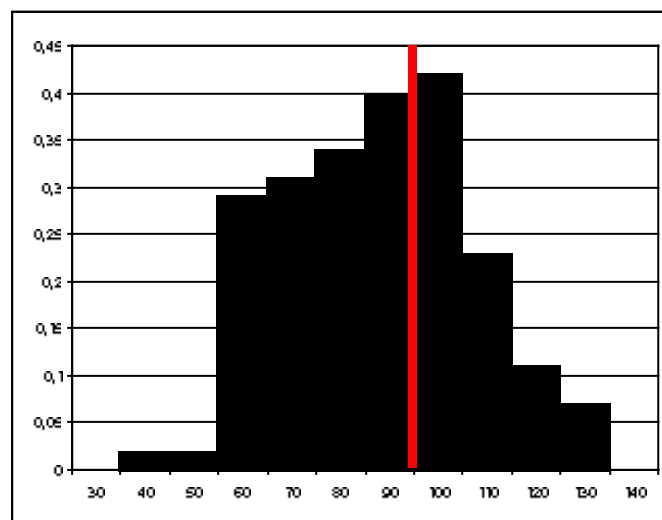
Le mobilier associé comprend notamment un fragment de pastille en alliage cuivreux (US 389), mais pas de monnaie.

US87	NR	% NR	NMI	% NMI
sigillée	43	3,3%	22	17,4%
FFangobes	82	6,3%	6	4,8%
plombifère	1	0,1%	1	0,8%
type Bonna	2	0,2%	1	0,8%
car. nigr.	111	8,5%	14	11,2%
car. ang. orange	32	2,5%	1	0,8%
CHRF	2	0,2%	1	0,8%
car. com. clair	395	30,3%	19	15,2%
car. gris mûre	1	0,1%	1	0,8%
car. com. sombre	441	33,9%	51	40,8%
car. non typés	4	0,3%	1	0,8%
amphore	187	14,4%	7	5,4%
TOTAL	1299	100,0%	123	100,0%

Tab. 4 : Ventilation par catégorie céramique du mobilier du puits 263.

*La sigillée (Fig. 30)

Le corpus de la céramique sigillée se compose de 43 NR pour 22 NMI (dont 3 vases dépourvus de bord et de fond). La confrontation des fourchettes chronologiques assignées aux différents vases perm et de proposer une datation relativement cohérente, à savoir au cours des deux premières décennies du II^e s. (TPQ : 100).



Les vaiselles proviennent à part à peu près égale du Sud et du Centre de la Gaule.

Celles des ateliers méridionaux sont majoritairement le fruit du travail des artisans Millau-La Graufesenque (6 NMI : n°1, 2), de Montans (2 NMI) ou de provenance indéterminée (2 NMI). Le répertoire est celui des services flaviens, avec 2 coupelles et 1 assiette du service A, mais aussi des pièces des services tardifs C (assiette Ve C2) et F (coupelle Ve F1). Une coupe Curle 11 complète la série des formes identifiées.

Les pièces du Centre de la Gaule sont représentées essentiellement par des productions à pâte siliceuse et vernis non grésé (9 NMI : n°4-10). Il s'agit là encore, majoritairement, de formes du service le plus populaire (Ve A), représenté par 3 assiettes et 3 coupelles, dont 1 plutôt rare sur piedestal (Ve A3, n°7). Parmi le vaisselier arverne se trouve également 1 vase moulé dont le décor peut être apparenté au style de SACER I (80-110), ainsi qu'une assiette Drag 18 et 1 coupelle Ritt. 8. Deux céramiques seulement présentent une pâte calcaire : 1 coupelle Ve A1 archéologiquement complète, vraisemblablement issue des ateliers de Martres-de-Veyre (n°3) et 1 assiette Lez. 43 de Lezoux, uniquement représentée par 1 fragment de panse. Les caractéristiques techniques de cette dernière (pâte orangée, homogène, micacée avec peu de nodules calcaires, vernis orangé luisant) en font une production typique des premières créations de la série diffusée à partir du tout début du II^e s.

Un bord de coupe (Drag 37 ou Lez. 8) présentant les caractéristiques techniques des sigillées du Centre-Ouest complète ce lot homogène.

*La céramique à paroi fine engobée (**Fig. 30**) est représentée par de grands gobelets produits dans le Centre de la Gaule, des années 60 au courant de la première moitié du II^e s. Ils comportent une paroi décorée : décor à la barbotine d'épingles à cheveux et de lunules (n°11-12), décor d'une projection de chamotte (n°13).

*La céramique à glaçure plombière (**Fig. 30**) compte 1 représentant, également issu du Centre de la Gaule, 1 fragment de fond de gobelet à revêtement jaun-vert (n°14). La plus grande fréquence de cette production se situe des années 40 à 80.

*De rares fragments de céramique de type « Beuvray » sont résiduels dans ce comblement.

*Les vases en *terra nigra* (**Fig. 31**) figurant dans ce comblement représentent les avant-dernières et dernières générations de vases réalisés dans cette production régionale. Il s'agit des coupes campaniformes Menez 75 (n°15-20), ainsi que des grands gobelets Menez 141 (n°23-24), les plus récents puisque leur datation est proposée pour les années 80/120, alors que les coupes associées sont en usage des années 30 à 70. On recense encore une grande coupe carénée Menez 96 (n°21), datée largement de la période augustéenne aux années 80, tandis qu'une autre coupe carénée, de type Menez 106 (n°22), appartient aux productions de la première moitié du I^{er} s.

*La céramique à engobe orangé (**Fig. 32**) concerne essentiellement des récipients à liquide. Un bord de cruche-amphore, à lèvre en corniche, peut être mentionné (n°25).

*Quelques fragments de céramique à enduit interne rouge pompéien sont à signaler.

*La céramique commune claire (**Fig. 32**) est majoritairement représentée par des cruches. Certaines présentent une lèvre en amande de type Santrot 429/433 (n°26-27), d'autres un goulot faiblement oblique mouluré (n°28-32), tandis qu'une dernière série est dans la mouvance des amphores Gauloise 5 (n°34-

36).

Quelques couvercles en cloche à bord simple (n°39-40), 1 jatte (n°41) et 1 mortier (n°42) apportent un peu de diversité à ce corpus. Notons encore la présence d'un conteneur à lèvre arrondie (n°38).

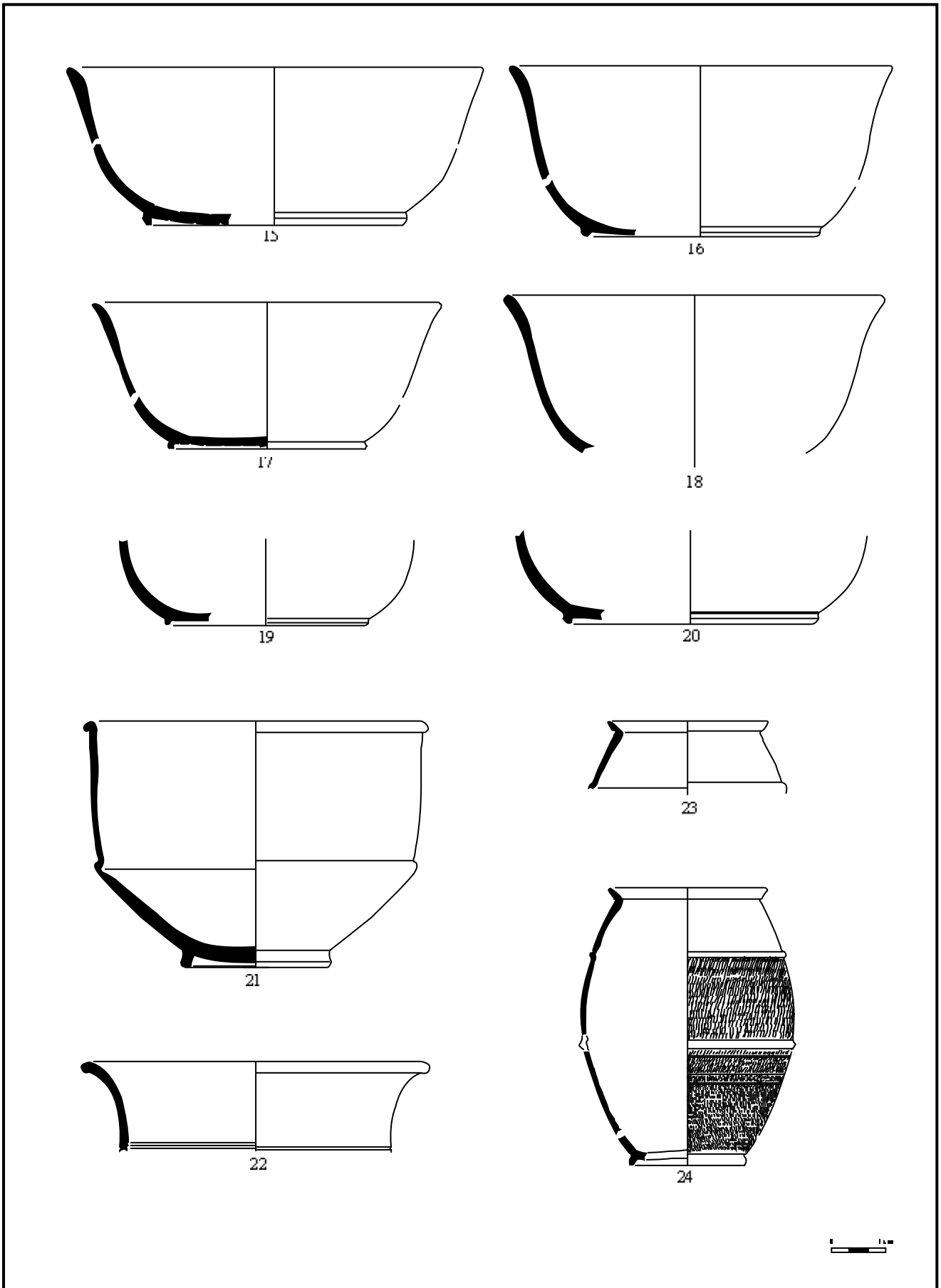
*La céramique grise mi-fine (**Fig. 33**) figure du fait de la présence, dans ce comblement, d'un pot à panse carénée (n°43).

*La céramique commune sombre (**Fig. 33-34**, n°44-65) possède la plus forte représentation dans ce dépotoir (40% des NMI). Elle concerne surtout des pots, bien que quelques formes de taille moyenne puissent être signalées (n°44). La plupart des pots présente une lèvre épaissie éversée, certains une lèvre équarrie (n°51-53), dont 1 individu pourvu d'une anse. Mentionnons encore 1 tesson de panse de gobelet de production régionale, dont la paroi présente des côtes réalisées à la barbotine.

*La céramique non tournée est seulement attestée par quelques fragments de panse.

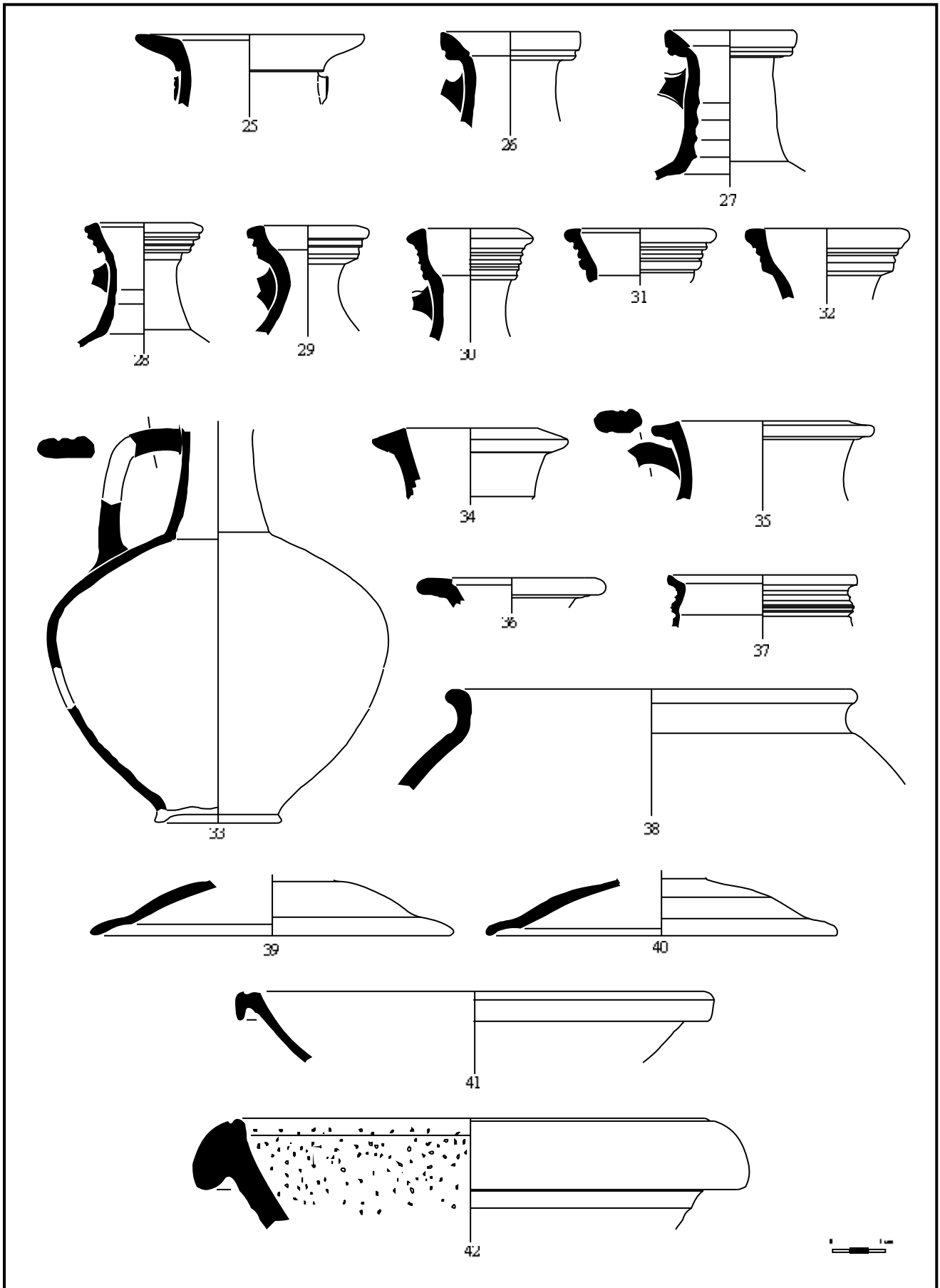
*Les amphores (**Fig. 34**) sont caractéristiques de plusieurs aires de production (avec 1 individu pour chaque type identifié) : d'Italie avec des amphores à vin Dr. 2/4 (n°66) et à alun de Lipari ; d'Espagne avec des conteneurs à vin Halt. 70, à huile Dr. 20 et ponctuellement à vin Pasc. 1 ; de Gaule avec des fragments d'amphores vinaires de Narbonnaise, de type G4 (n°67) et G3-5 (n°68). Il apparaît ainsi que quelques types sont anciens dans ce contexte, notamment les Pasc. 1 et Halt. 70. Il s'agit dans ces deux cas d'un petit nombre de tessons. Par ailleurs, un fragment d'anse de Dr. 2/4 montre un remploi en tant que polissoir. Les tessons d'amphores Dr. 2/4 sont en revanche bien représentés, de même que ceux de Dr. 20 et de G3-5. Ces dernières, apparues au début de la deuxième moitié du I^{er} s., constituent les éléments datants les plus récents de cette catégorie d'importations.

Ce niveau de comblement a également livré des éléments de terre cuite architecturale et de plaque de foyer.



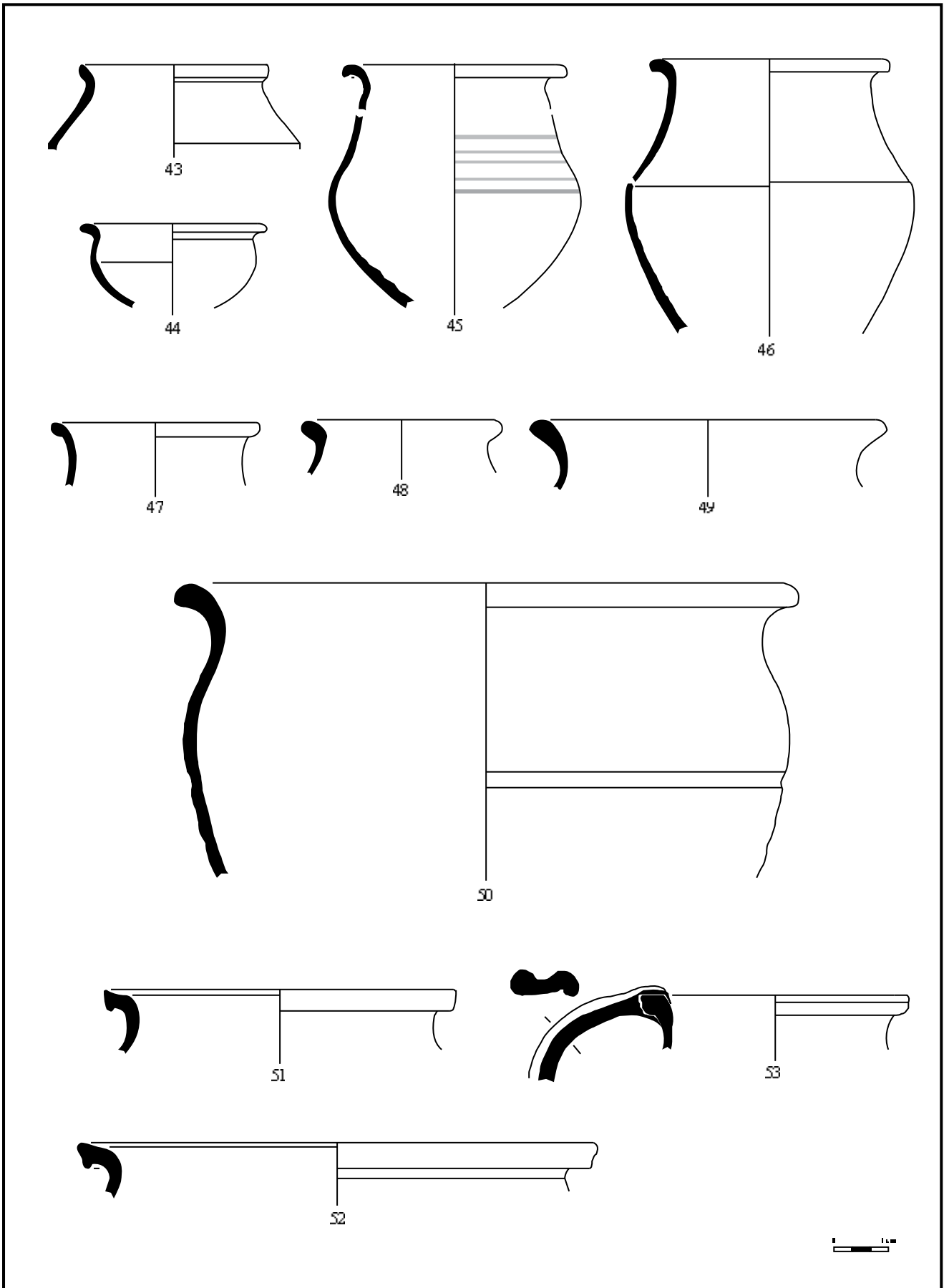
Relevés et DAO : Richard Delage, INRAP

Fig. 31 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).



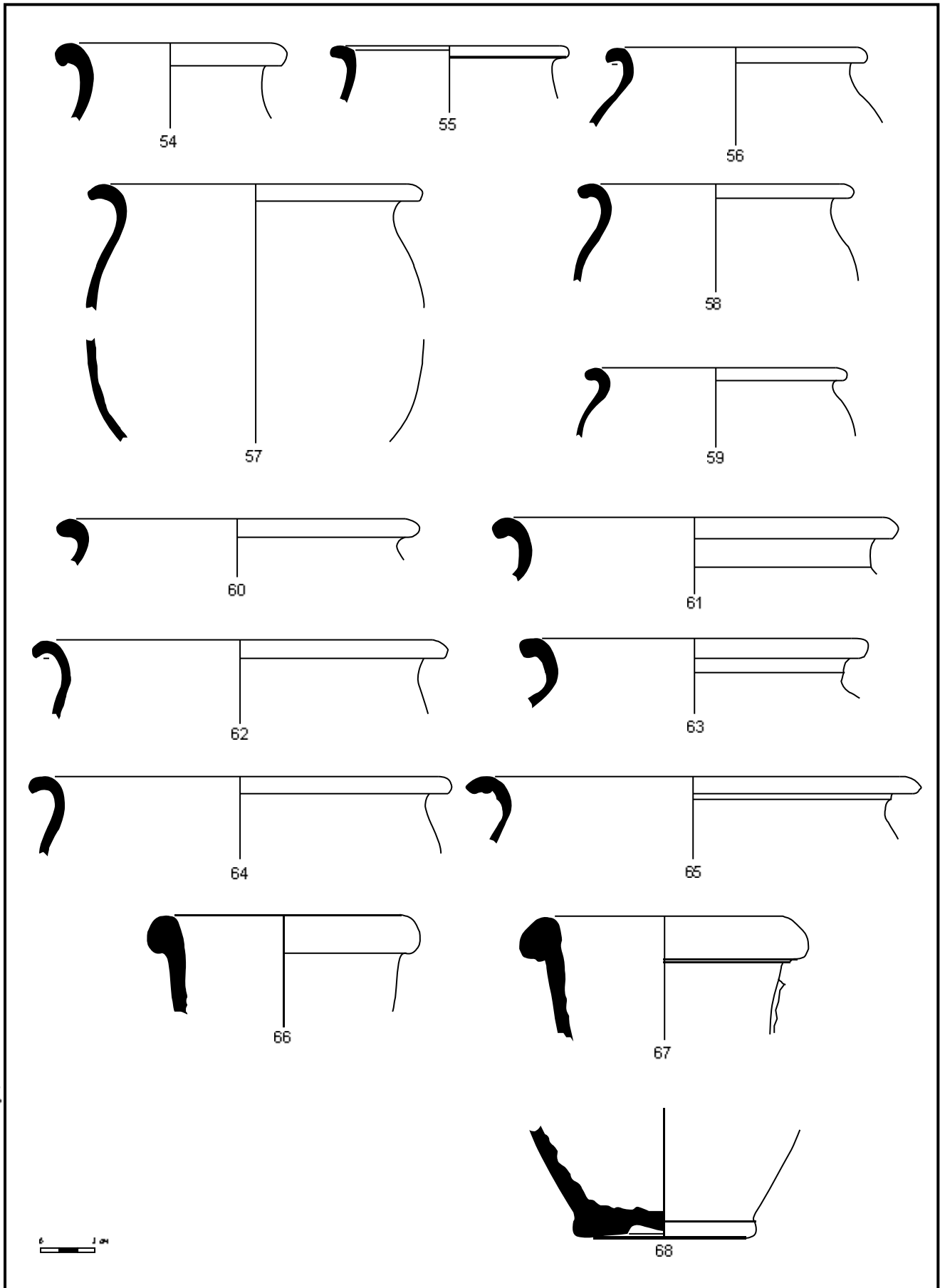
Relevés et DAO : Richard Delage, INRAP

Fig. 32 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).



Relevés et DAO : Richard Delage, INRAP

Fig. 33 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).



Relevés et DAO : Richard Delage, INRAP

Fig. 34 : Vannes (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h. Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).

3.2 Le numéraire

Paul-André Besombes (SRA Bretagne)

Poids des monnaies en grammes, orientation du coin de revers par rapport au cadran horaire, module du flan, du plus petit au plus grand, en millimètres.

Degré d'usure et de corrosion des monnaies d'après les classes établies par l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (*Bulletin ITMS*, 2, 1995, p. 1-25) :

U 0 indéterminé	C 0 indéterminé
U 1 non à peu usé	C 1 non à peu corrodé
U 2 légèrement usé	C 2 légèrement corrodé
U 3 usé	C 3 corrodé
U 4 fortement usé	C 4 fortement corrodé
U 5 fruste	C 5 entièrement corrodé.

3.2.1 Gaule.

1/
US 327.
Fragment de potin de type indéterminé.
(1,22 g).

3.2.2 Rome

2/
Fossé moderne (détecteur).
Auguste (27 avant J.-C. - 14 après J.-C.) ?
Semis ?
Tête à droite.
Illisible.
(2,05 g ; - ; 16/19 mm). U 5 ; C 5.
Pourrait être un semis à l'autel de Lyon, RIC I2 246 ; 13-14 après J.-C.

3/
US 381.
Auguste (27 avant J.-C. - 14 après J.-C.)
Semis.
Tête à droite.
L'autel de Lyon ?
(1,43 g ; - ; 16,3/17,5 mm). U 5 ; C 5.
Probablement un semis à l'autel de Lyon, RIC I2 246 ; 13-14 après J.-C.

4/
US 74.
Vespasien (69-79).
Sesterce.
Tête laurée à droite.
Illisible.
(18,54 g ; - ; 32/33 mm). U 5 ; C 3.

5/
 US 299.
 Antonin le Pieux (138-161).
Dupondius.
 Tête radiée à droite.
Salus debout à gauche, nourrissant un serpent qui s'élève d'un autel à gauche.
 (9,64 g ; 6 h. ; 24,3/24,6 mm. U 4 ; C 3.

6/
 US 151 (**fig. 35**).
 Marc Aurèle (161-180)
 As.
 M ANTONINVS AVG GERM [SAR]M TR P XXXI ; buste lauré à droite.
 FELICITATI / AVG P P / dans le champ ; au-dessus [IMP VIII] ; au-dessous
 COS III S C ; navire à gauche, avec un pilote levant le bras à l'avant, quatre
 rameurs et, à l'arrière, Neptune debout à droite, tenant un dauphin et un
 trident.
 (9,39 g ; 6 h. ; 25/26 mm. U 2 ; C 2.
 RIC III 1192, Rome, décembre 176-automne 177.
 7/
 US 2.
 II^e siècle.

Fig. 35 : Frappe de Vespasien découverte dans l'US 151 (R. Delage-Inrap).



As.
 Illisible.
 (7,80 g ; - ; 26,1/26,5 mm). U 5 ; C 5.
 (avec une tête de clou en fer).

8/
 II^e siècle-première moitié du III^e siècle.
 US 336.
 Rondelle de plomb. Module d'un as.
 (9,63 g. ; 27/28,5 mm).

9/
 US 355=135.
 Tétricus I (271-274).
 Imitation d'antoninien.
 Tête radiée à droite.
 Illisible.
 (0,68 g - ; 13,1/15 mm). U 3 ; C 3.
 Atelier local, années 280.

10/
 US 6, au-dessus du fossé bordier nord de la rue (US 86)
 Constantin Ier (307-337)
 As 4 au nom de Constance II César.
 [FL IVL CONSTAN]TIVS NOB C ; buste lauré et cuirassé à droite.

[GLORI]A [EXERCI]TVS // [TR] . P ; deux soldats de part et d' autre de deux enseignes.

(1,39 g ; 6 h. ; 14/16,4 mm). U 2 ; C 2.

RIC VII 540, Trèves, 332-333.

11/

US 89 Sondage mécanique, voie, niveau de terre, sous dernière recharge.

Fils de Constantin Ier.

Aes 4.

CONSTAN[] AVG ; buste lauré et cuirassé à droite.

[GLORIA EXERCITVS] Y//[PLG] ; deux soldats de part et d' autre d' une enseigne.

(1,13 g ; 12 h. ; 14,2/15,7 mm. U 2 ; C 1.

RIC VIII 20 à 25, Lyon, 337- avril 340.

3.2.3 Epoques médiévale et moderne

12/

US 97.

Duché de Bretagne, Jean III le Bon (1312-1341).

Denier (Nantes).

+ [IOHANNES D]VX ; écu écartelé de Bretagne et de Dreux.

[+ BRITANNIE] ; croix.

(0,45 g ; - ; 16 mm). U 3 ; C 3.

Yannick Jézéquel, *Les monnaies des Comtes et des Ducs de Bretagne. Xe au XVe siècle*, Paris, 1998, n° 87.

13/

US 283 (détecteur)

Duché de Bouillon, Frédéric-Maurice (1623-1652).

Double Tournois.

[F M DE]L TOUR DVC [DE BVILLON] ; tête nue à droite.

DOVB[LE DE]SEDA[N 16]42 ; petite tour fleur delisée, au-dessous trois lis. (trêfle).

(1,02 g ; 6 h. ; 18,3 mm. U 4 ; C 1.

Poey d' avant n° 6357 var.

3.2.4 Epoque contemporaine

14/

US 381.

Plomb de scellé.

(6,68 g.)

XXe siècle.

3.3 L'*Instrumentum*

Laure Simon et Charlène Pèle

3.3.1 Identification des fibules²

Laure Simon

Hors stratigraphie (détecteur)

Fibule fragmentaire (fig. 36)

Elle appartient au type 26, qui caractérise des fibules émaillées non circulaires, avec articulation à charnière.

Variante c : fibules symétriques ; cet exemplaire est vraisemblablement à classer dans la variante c4, «à base géométrique complexe», avec pied en bouton et appendices latéraux. On notera qu'il présente des affinités avec la variante c1, qui se caractérise cependant par un corps arqué, tandis que celui-ci est plat. Le décor se compose de quatre zones d'émail de teinte orangée³.

Ces fibules existent depuis l'ère néronienne aux II^e et III^e s. L'usage discret de l'émail sur l'exemplaire vannetais amène à le considérer comme une des productions les plus anciennes, à savoir du troisième quart du I^{er} s., avec des prolongements possibles jusqu'à la fin du I^{er} s.

On notera l'existence d'un exemplaire très similaire, avec toutefois une ornementation différente, parmi les découvertes de Plounéventer (Cotten 1985 : 136, 138, pl. 36, n° 328), où elle est datée, par ses caractéristiques techniques, de la fin I^{er}/début du II^e s.

US 107

Fibule fragmentaire à ressort bilatéral avec 4 spires et corde interne ; arc de section filiforme ronde.

Elle appartient au type 3b1, très courant en Gaule tout au long du I^{er} s., à partir des années 10/15.

Différentes variantes du type 3b1 ont été recensées sur divers sites gallo-romains de Bretagne (Cotten 1985 : 80, n° 70-116, Varnes, Quiberon, Arradon, Douarnenez, Saint-Jean-Trolimon, Quimper, Plounéventer, Rennes, Corseul).

US 227

Fibule fragmentaire très dégradée

Ressort à 10 spires, protégé par un couvre-ressort ; arc longiligne

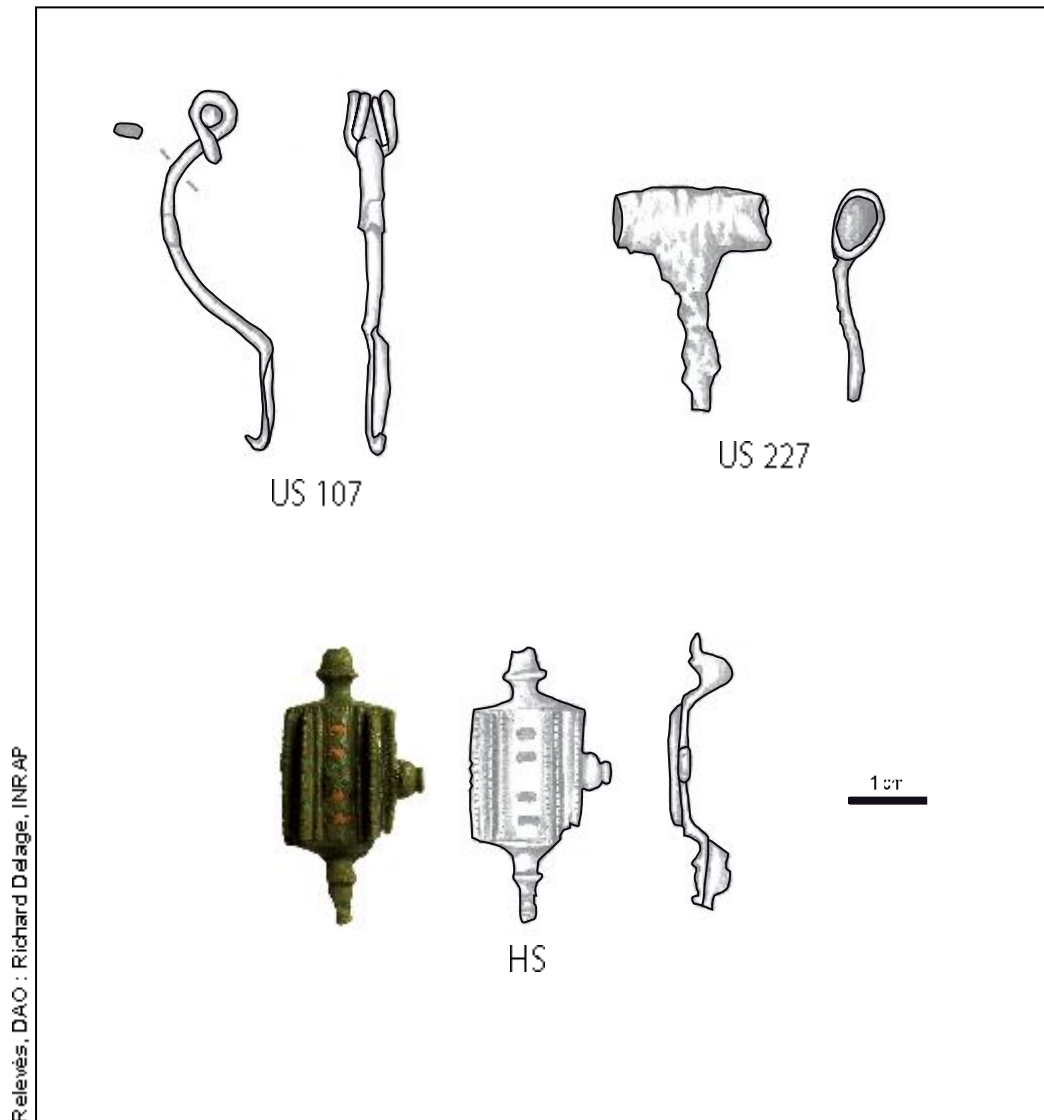
Son attribution la plus probable est le type 14, qui regroupe des fibules à arc non interrompu, avec un arc coudé à la tête, puis rectiligne jusqu'au pied. Cet exemplaire se rattache plus spécifiquement aux variantes 14b2 et b3, avec un arc de section épaisse.

Apparu dans le courant du règne d'Auguste, le type 14b est principalement connu du règne de Tibère à celui de Néron.

Des fibules de type 14b2 et b3 ont préalablement été signalés en Bretagne, sur des sites de Varnes, Plounéventer, Saint-Jean-Trolimon, Guissény, Rennes (Cotten 1985 : 99, n° 173-181).

² Les références typologiques et attributions chronologiques se fondent sur le travail de M. Feugère, *Les fibules en Gaule méridionale, de la Conquête à la fin du Ve s. ap. J.-C.* (Suppl. 12 à la *Rev. Arch. Narb.*), Paris 1985. Les comparaisons régionales s'appuient sur l'étude de J.-Y. Cotten, *Les fibules d'Armorique aux Âges du Fer et à l'époque romaine*, Mémoire d'histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Haute-Bretagne, Rennes, 1985 (inédit).

³ Des analyses ont été réalisées par le laboratoire Arc'Antique sur ces zones émaillées, *infra* 3.3.1.



Relevés, DAO : Richard Delage, INRAP

Fig. 36 : Fibules découvertes sur le site du parking de la rue des 4 Frères Créac'h.

3.3.2 Analyses par EDS (energy dispersive X-ray spectrometry) couplée au microscope électronique à balayage de l'IMN
Analyste et rédacteur : Charlène Pèle

Cliché 62 : Photographie de l'objet et de la zone de prélèvement (laboratoire Arc'Antique)



Type d'échantillon : prélèvement sur l'objet (**cliché 62**).

Description de l'échantillon :

Applique en base cuivre provenant de Vannes (56 ; rue des frères Créac'h). Le prélèvement a été réalisé au niveau de la surface de l'applique, dans les zones orangées. L'objectif de cette analyse est de déterminer la composition des substances orange. Hypothèse : Oxyde de Plomb ?

Analyses :

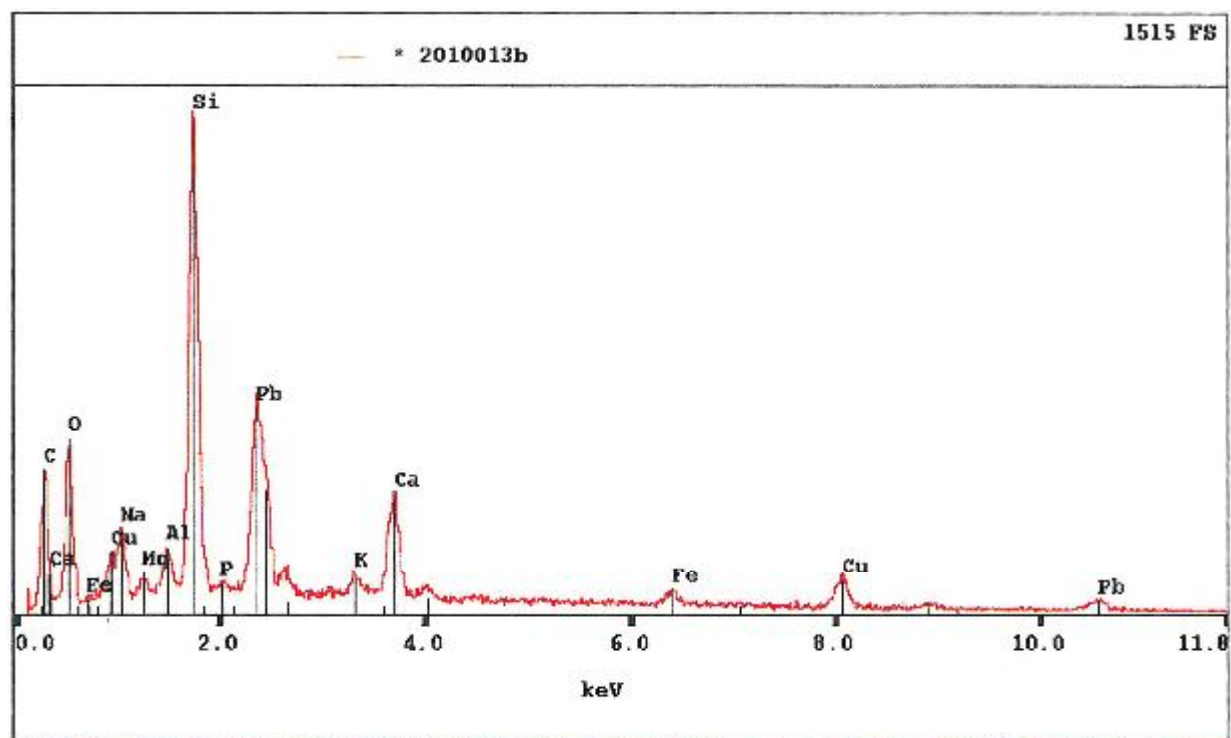
Fichiers :

- 2010013a (x800) : Analyse générale. Le silicium est élément dominant dans cette analyse. Les éléments Plomb et Cuivre sont, quant à eux, présents dans des proportions équivalentes (49%at Pb et 51%at Cu). Les autres éléments tels que le calcium, le sodium, l'aluminium, le potassium, ... sont caractéristiques des sédiments.
- 2010013b (x140 000) : Idem que précédemment.
- 2010013c (x300 000) : Idem que précédemment.

Type de Spectre obtenu :

Résultats :

Le silicium pourrait s'expliquer par la présence d'émail sur le prélèvement. Quant à la teinte orange de ce dernier, les analyses permettraient d'affirmer que ce prélèvement serait composé de cuivre que de plomb.



3.4. Inventaire et datation des récipients en verre

Laure Simon

US	Catégorie	Forme	Ref. typ.	Dat. typologique	NR	NM
38	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	2	2
38	récipient	gobelet	Is. 21 / AR 45	3 ^e Ier s. - m IIe s.	1	1
39	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	2	2
48	récipient	bol	AR 30.1	2 ^e Ier s. - fin Ier s. / déb. IIe s.	1	1
56	récipient	gobelet	1856 / AR 98	2 ^e IIe s. - IIIe s.	1	1
94	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
100	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
100	récipient	flacon	Is. 10 / AR 124	Ier s.	1	1
147	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
164	récipient	pot	AR 118/119	2 ^e Ier s. - IIe s.	2	1
171	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
171	récipient	gobelet	Is. 12 / AR 34	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
171	récipient	pot	AR 118/119	2 ^e Ier s. - IIe s.	1	1
288	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	1	1
388	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	2	1
389	récipient	coupe	Is. 3 / AR 2	fin Ier s. BC - fin Ier s. AD / déb. IIe s.	2	2
389	récipient	gobelet	Is. 21 / AR 45	3 ^e Ier s. - m IIe s.	2	1
389	récipient	gobelet	Is. 34 / AR 37	2 ^e Ier s. - IIe s.	2	2
389	récipient	pot	Is. 67 / AR 118	m Ier s. - IIe s.	1	1



IV. Elements de synthèse

Ce dernier volet a pour ambition de dresser un bilan de l'intervention, à partir des différentes études et analyses entreprises dans le cadre de la post-fouille. Il s'agit ici de considérer d'abord la rue et son évolution, avant d'élargir la réflexion aux occupations qui la jouxtent. Dans un second temps, les lignes de force du site du parking Créac'h seront replacées à l'échelle de la ville.

4.1 Evolution de la chaussée et premiers éléments comparatifs

4.1.1 Etat 1 : l'apparition de la chaussée (fig. 37)

L'analyse des données archéologiques a mis en exergue 4 états principaux, souvent dégradés. La rue est en outre installée sur un terrain disposant d'un pendage nord-est/sud-ouest et jalonné de dépressions naturelles.

Le premier grand épisode marque l'installation d'un cailloutis de galets de rivière rendu compact par la présence d'éléments ferreux qui en se corrodant ont fini par agglomérer l'ensemble. Ce niveau de circulation repose directement sur le sol naturel et son aménagement intervient après un défrichage de l'emprise de la chaussée. Il délimite une bande de roulement large d'au moins 5 m. Par comparaison, la chaussée nord-ouest/sud-est retrouvée rue Sainte-Catherine mesure 4 m, tandis que sa perpendiculaire offre une envergure de seulement 2,50 m (CAG 56, p. 371-372). Au 10 rue de la Tannerie, la chaussée nord-sud, créée au début de notre ère, mesure 2,5 m de large (Le Cloirec 1998, p. 155-156).

Au nord, aucune limite fossyée contenant le cailloutis n'a été identifiée. A l'opposé, un fossé très partiellement reconnu, car détruit par des aménagements plus récents, longe la rue (US 323). Sa direction présumée s'accorde avec celle d'une ornière repérée en amont l'axe viaire. Au final, si l'on considère que le cailloutis se développait jusqu'à la hauteur de la future limite nord et si l'on restitue un fossé de 0,50/0,60 m au sud, on obtient une emprise de 25/26 pieds. Ce chiffre est voisin de ceux observés sur les principaux axes des chefs-lieux bretons (Le Cloirec 2007, p. 40 mentionne des rues larges de 26/27 pieds), à l'exemple du *cardo* du 3-5 rue de Saint-Malo à Rennes (25 pieds de large initialement), où toutefois cette mesure concerne uniquement la bande de roulement (Le Cloirec 2008c, p. 257-258).

L'installation de ce cailloutis primitif aboutit à la création d'une aire de circulation affichant un pendage nord-est/sud-ouest, conforme à la topographie générale du site. Le niveau de circulation culmine à une cote de 14,45 m au sud-est pour se retrouver aux alentours de 13,20 m à l'extrémité nord-ouest, soit une pente à 3,4 %. Ce dénivelé peut éclairer l'absence de limite au nord, puisque l'eau devait ruisseler, d'après l'inclinaison du cailloutis, sur la chaussée avant d'être évacuée latéralement par le fossé sud. On ajoutera également que les états les plus anciens des rues de Vannes ne sont pas systématiquement bordés de creusements. C'est le cas rue Saint-Catherine (CAG 56, p. 371) ou encore sur le site de la rue de la Tannerie où il faut attendre la seconde moitié du I^{er} siècle pour voir apparaître un fossé sur le flanc est de la chaussée (Le Cloirec 1998, p. 161-162).

Le premier état de la voirie reste donc assez léger mais conforme à des exemples étudiés sur d'autres capitales bretonnes (Le Cloirec 2007, p. 42 ; Le Cloirec 2008b p. 322). Sur le site de Monterfil II à Corseul (22), l'état le plus ancien du *decumanus* est illustré par un cailloutis aménagé directement sur le terrain naturel après défrichage et enlèvement de la terre végétale (Kerébel 2001, p. 25). A Carhaix (29), les premiers états des trois chaussées abordées lors de la fouille du site du Centre hospitalier se définissent par un simple cailloutis damé, encadré dans le cas du *cardo* par deux fossés distants de 7,70 m (Le Cloirec 2008, p. 32). On peut également se référer au premier état du *decumanus* de la place Hoche à Rennes dont l'installation a nécessité un terrassement préparatoire du paléosol avant la mise en place d'un cailloutis de faible épaisseur (Pouille 2008, p. 167).

L'apparition de la rue du site des 4 Frères Créac'h est datable du tout début du Haut-Empire. La présence dans le niveau de circulation de morceaux d'amphores vinaires

espagnoles (Pascual 1), de *ferra nigra* ou de pots de « type Besançon », concourt à la situer durant l'époque augustéenne, même si ces objets sont des rejets secondaires. Il s'agirait alors de l'une des plus anciennes voies de Vannes, expliquant son aspect assez modeste. Sa création s'inscrit en effet à une période où la cité ne dispose pas encore des finances nécessaires à la réalisation de rues élaborées.

4.1.2 Etat 2 : mise en place d'une nouvelle chaussée (fig. 37)

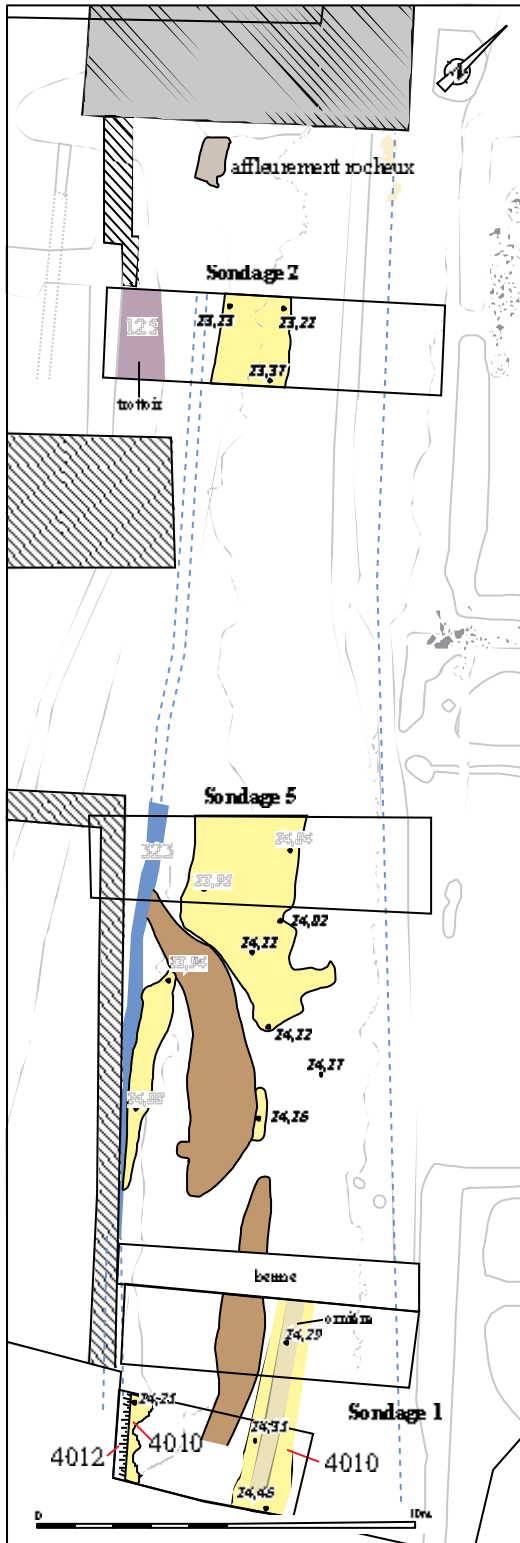
La seconde étape signale l'aménagement d'une chaussée beaucoup plus soignée et solide. Un remblai de nivellement est d'abord installé afin de gommer les irrégularités de l'ancienne surface de roulement, déformée par les attelages et sans doute usée. Cette entreprise est suivie par l'installation d'un radier, mis en évidence dans les 3 principaux sondages. Sa mise en œuvre gomme en partie le pendage antérieur. Le sommet du radier se positionne à 14,40 m au niveau du sondage 1 pour tomber à moins de 13,49 m dans le sondage 2, ce qui représente un dénivelé de seulement 2,5 %. On rappellera aussi que la fondation de ce second état est mieux structurée à l'emplacement d'une dépression à la hauteur du sondage 2. Des tassements ont pu se produire, augmentant l'amplitude du dénivelé et conduisant à plusieurs recharges. On observe également que le radier du sondage 1 tend à être bombé, ce qui devait être le cas des niveaux de circulation apposés par-dessus. Cela confirme le profil septentrional de la partie basse de la rue de l'état 2 (*infra* fig. 10).

Le sondage 1 a prouvé une apparition synchrone du radier et d'une première limite nord à la chaussée. Il s'agit d'un simple fossé dont le fond obéit au pendage du terrain, soulignant qu'il participe logiquement à l'évacuation des eaux de ruissellement. Son trait le plus significatif est son déportement vers l'ouest dans le tiers inférieur de la rue, déportement planifié dès sa création. On restitue par défaut une limite méridionale parallèle au segment oriental de ce dernier et située à la hauteur du fossé 104=193. La largeur restituée de la rue oscille dès lors entre 4,20 m et 6,50 m.

La voie adopte avec cette seconde étape un aspect digne d'un véritable cadre urbain. En effet, sa mise en œuvre est comparable à celles des chaussées majeures des capitales de cités bretonnes, caractérisées par un hérisson de pierres et de multiples recharges (Le Cloirec 2008b p. 323, Kerébel 2001, état 2, p. 25). A Vannes, un tel agencement concerne la voie nord-est/sud-ouest de la rue Sainte-Catherine réalisée lors des premières décennies du Haut-Empire (CAG 56 p. 371-372). La structure de l'axe du parking des 4 Frères Créac'h est aussi conforme au premier grand état observé par M. Le Clainche qui décrit un blocage de granite (US 4080) recouvert par un cailloutis homogène (US 4070, Le Clainche 1993). L'absence de mention du niveau de circulation primitif peut résulter de l'exiguïté du sondage ou de sa destruction à cet endroit. On note en tout cas que le premier état de la voirie repérée en 1993 repose sur une couche sableuse (US 4090) qui semble être la suite du remblai de nivellement identifié sur la fouille.

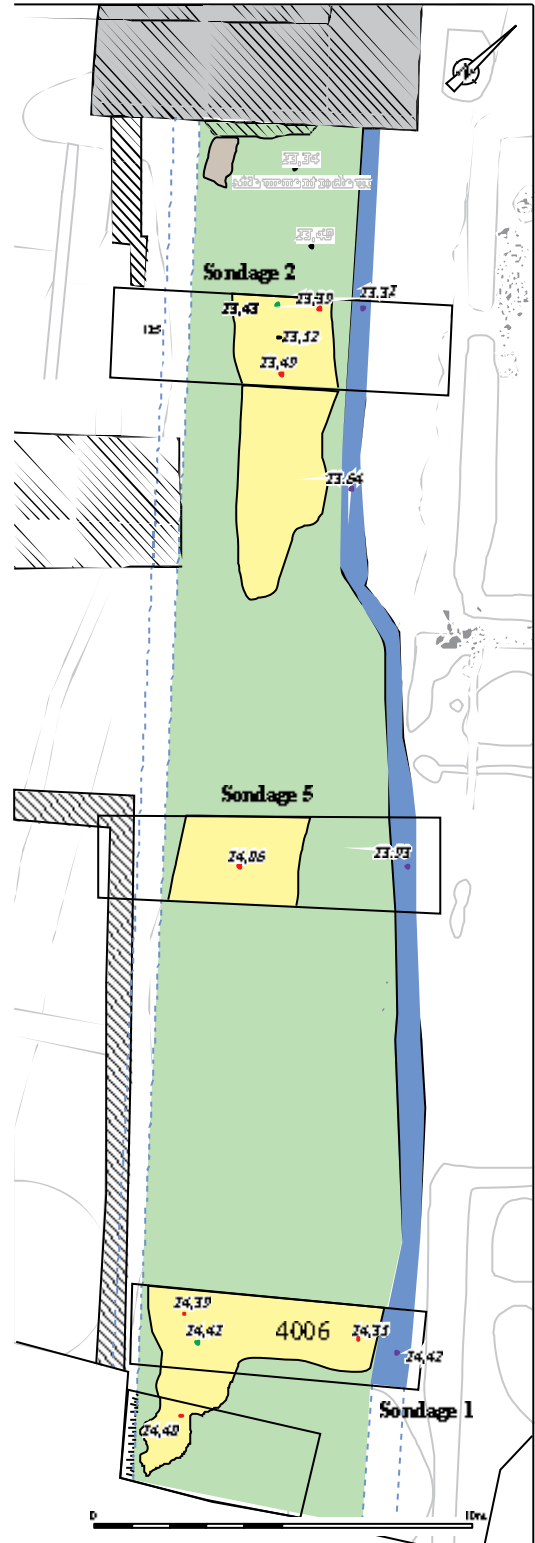
La réalisation de ce nouvel itinéraire ne peut pas être datée avec les éléments propres aux différents dépôts de cette période. Tout juste peut-on affirmer qu'elle prend place dans le courant du I^{er} siècle de notre ère. Elle signifie certainement un premier essor de la ville antique qui, disposant de richesses, s'étoffe de rues soignées et de monuments.

Rue état 1



- Structures antérieures à la rue
- Cailloutis conservé du 1er état
- Trottoir

Rue état 2



- Mur moderne
 - Radier retrouvé
 - Emprise supposée de la rue
 - Fossé
- 13,39 : altitude du radier
 13,36 : altitude du premier niveau de voie
 13,52 : altitude du dernier niveau de voie
 13,31 : altitude de fond de fossé

Fig. 37 : Restitution des états 1 et 2 de la rue.

4.1.3 Etat 3 : une réfection de la chaussée et l'apparition de nouveaux équipements (fig. 38)

L'état 3 signale une dernière grande réfection, surtout illustrée à la hauteur du sondage 2. L'importance de la pente et une continuité de l'utilisation de la rue n'ont en effet laissé que des bribes de ces installations en amont de cette vignette. On procède à l'étalement d'un remblai destiné à accueillir un nouvel hérisson de pierres au profil bombé (*supra* fig. 10, US 90). Ce dernier devait servir d'assise à un cailloutis de roulement, aujourd'hui disparu. Cette séquence confirme en tout cas les observations de 1993. Le second état de construction du sondage 4 se caractérise par un apport de remblai (US 4060), un empierrement de granite (US 4050) coiffé d'un cailloutis (US 4040). M. Le Clainche précise que cette séquence de construction est moins bien conservée ou présente un caractère plus sommaire dès son installation (Le Clainche 1993). Cette remarque s'accorde là encore avec nos données. Il est en outre extrêmement difficile de suivre le développement du radier 90 en raison des modifications apportées lors du dernier état. On se contentera donc d'estimer que la largeur de la bande de roulement reste inchangée ou sinon que sa migration est minimale. La limite fossoyée méridionale doit persister, tandis qu'un nouvel équipement apparaît à l'opposé. Il s'agit d'un cariveau qui remplace l'ancien fossé (sondage 2, *supra* fig. 10). On suit son parcours, depuis le bord ouest de la fouille jusqu'à la hauteur de l'UC 2. On estime par défaut qu'il se poursuivait à l'origine jusqu'à l'extrémité nord-est du décapage. A partir du sondage 5, des empierrements lâches, parfois installés sur le comblement du fossé, constituent les derniers vestiges de cet état. Ils marquent certainement l'épaulement du radier chargé de maintenir la cohésion de la chaussée. On remarque une différence d'altitude de près de 1 m entre l'empierrement nord-est et le radier du sondage 2, confirmant le maintien d'une pente conséquente.

La réalisation de ces travaux n'est pas bien calée sur le plan chronologique. Quelques tessons désignent timidement la fin du I^{er} siècle ou le début du suivant.

4.1.4 Etat 4 : la persistance de la rue après l'Antiquité ? (fig. 38)

Il ne signale plus d'aménagements de grande ampleur alors que l'utilisation de la rue se poursuit. On circule sur les empierrements antérieurs, entraînant la disparition progressive des cailloutis ou la formation de profondes ornières. En amont de la rue, les attelages finissent par rouler directement sur le radier de l'état 2 tandis qu'à l'opposé, on procède à des recharges ponctuelles de terre, de tuiles et surtout de pierres (sondage 2 US 89), qui viennent recouvrir l'ancien cariveau de l'état 3. Ces apports de matériaux se retrouvent aussi à l'ouest de l'UC 4, à la hauteur du sondage 4 (US 150, 152 et 153) et montrent des traces d'usures évidentes en lien avec le passage de charriots. Il s'agit donc d'un entretien sommaire, à l'aide de matériaux de démolition, d'une chaussée qui conserve une importance mais ne bénéficie plus d'une attention comparable aux états antérieurs. En outre, la cartographie des recharges dans sa partie basse montre à l'évidence que leur mise en œuvre s'accompagne d'un déplacement de l'axe de circulation qui tend à dévier au nord, frôlant l'UC 4. Dans la partie haute, des ornières assez profondes illustrent cette translation des trajectoires (**cliché 63**). On retrouve également une série d'entailles dans la partie centrale de la chaussée. Elles partagent en commun de n'être plus parallèles à l'ancienne limite nord. Par contre, leur direction s'accorde dorénavant avec la trajectoire du fossé 104=193 au sud. C'est donc sans doute à cette période qu'il faut situer l'apparition de son premier état, en remplacement de la limite primitive de la rue. Il est probable que le déplacement de la bande de roulement entraîne en retour la migration du fossé 104=193 qui finit par entamer de manière assez forte la structure antique de la voirie.

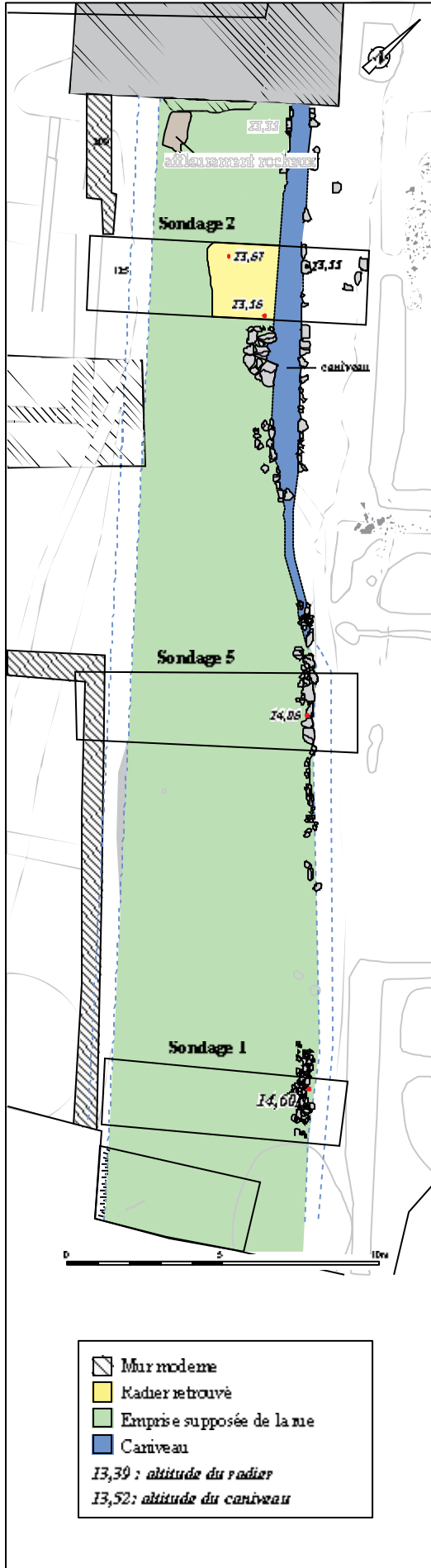
Ce nouvel épisode est de nouveau mal calé en chronologie absolue. Certains indices fournissent un repère à la fin du II^e siècle, voire au début du suivant. Il s'agit de fragments de céramique retrouvés en position secondaire dans le comblement d'ornières. L'as de Marc-Aurèle, découvert dans le sondage 4, constitue une indication précieuse puisqu'il a été perdu très rapidement. Malheureusement, il date sans doute la mise en place d'aménagements antérieurs à cet épisode et qui sont toujours en fonction. L'abandon définitif de la chaussée n'est pas plus clair. La découverte d'une monnaie du XI^e siècle dans l'empierrement 97 suggère une fréquentation tardive,

dépassant largement le cadre antique, et qui ne trouve aucun autre écho parmi le mobilier.



Cliché 63 : Sondage 1 depuis le nord-est. Illustration de la direction des principales ornières mises en évidence (R. Battais-Inrap, 19 10 2009 1928).

Rue état 3



Rue état 4

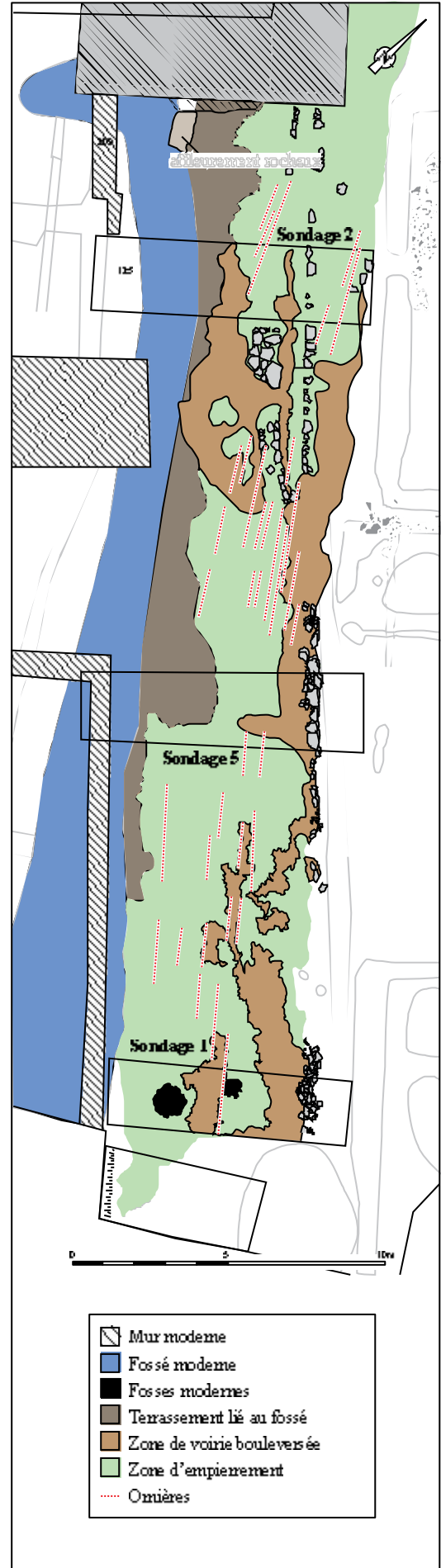


Fig. 38 : Restitution des états 3 et 4 de la rue.

4.2 Les occupations des îlots : Corrélation avec la rue

La fouille a bien mis en évidence l'établissement d'occupations le long de l'axe de circulation. Leur mise en perspective avec l'un des états de la rue décrits précédemment reste cependant un exercice complexe. Les difficultés prennent leur source dans l'arasement important des vestiges et dans un manque flagrant de jalons chronologiques. Lorsque ceux-ci sont présents, ils concernent principalement la première moitié du I^{er} siècle et de manière générale, la rareté des productions importées postérieures à l'époque flavienne est à relever. Dans ces conditions, il est impossible de proposer un phasage détaillé et l'on doit se contenter de définir des grandes tendances ou impulsions au sein desquelles les différents aménagements ont dû fonctionner de façon simultanée, mais ne sont pas apparus obligatoirement au même instant. En outre, associer le développement des occupations le long de la rue à l'un des états de celles-ci supposerait une évolution synchrone des domaines public et privé. Or, le rythme de mutation de la chaussée est sans doute indépendant dans ses grandes lignes de celui de l'espace privé, même s'il a pu exercer une certaine influence sur celui-ci. Par ailleurs, à l'intérieur même des îlots, les évolutions doivent s'opérer à des cadences différentes si le terrain est divisé en parcelles indépendantes.

Malgré cela, la confrontation des éléments disponibles permet d'envisager plusieurs pistes sérieuses avant d'évoquer la question de la disparition et le devenir du site après la période antique, également sujet à discussion.

4.2.1 Phase 1 - De l'époque augustéenne à la fin du règne de Tibère (fig. 39)

Les éléments mobiliers retrouvés dans le niveau de circulation le plus ancien de la chaussée permettent d'envisager sa création au tout début du Haut-Empire, vraisemblablement au cours de la période augustéenne. La rue est alors flanquée au sud d'un trottoir, représenté par un cailloutis dont les extensions demeurent inconnues.

Il existe dans l'îlot sud une limite fossoyée (US 294=391), certainement parallèle à la première chaussée, qui a connu deux phases de fonctionnement. Un premier fossé, assez petit, est remplacé par un creusement plus large et plus profond. Ce tracé correspond aux segments 4017 et 4018 découverts en 2007 (Ferrette 2007). Au nord de cette ligne, un fossé de faible largeur semble également relever de cette première phase (US 398). Reconnu de façon partielle et largement effacé par des aménagements postérieurs, il est la continuité du tracé 4016 du diagnostic. Ces deux linéaments semblent indiquer une faible colonisation du secteur au début de notre ère. Ils peuvent aussi désigner des repères fonciers liés à des espaces particuliers que l'emprise de la fouille ne permet pas d'appréhender.

Au nord de la rue, on rattache à cette première période le fossé 375 dont l'orientation n'obéit pas à celle imprimée ensuite par la rue. Il s'agit d'un tronçon dont le parcours n'est pas entièrement connu. Il ne rejoint pas le creusement 95 qui pourrait correspondre à une extrémité de fossé. On doit conclure sur une terminaison de 375 avant celui-ci. Aucune autre limite fossoyée n'existe dans l'îlot nord durant cette période.

Toujours dans ce quartier, quelques fosses, dont la répartition n'apporte que peu d'informations, sont rattachées à cette phase initiale. C'est le cas du puits 263. La présence d'un tel équipement et celle de plusieurs fosses, contrairement à l'îlot sud, peut indiquer une différence dans la nature des occupations et, pourquoi pas, le développement d'un premier noyau d'habitat. Cette théorie est soutenue par l'existence de deux fours, à la fonction inconnue, dont les abandons interviennent à la fin du règne de Tibère.

La plupart de ces creusements ont en effet en commun d'être comblés avant

le milieu du I^{er} siècle ou coupés par des structures de la phase suivante. C'est le cas en particulier du puits qui renferme bon nombre de sigillées italiques et quelques productions de la fin de l'époque tibérienne, associées à un probable semis à l'autel de Lyon (13-14 ap. J-C).

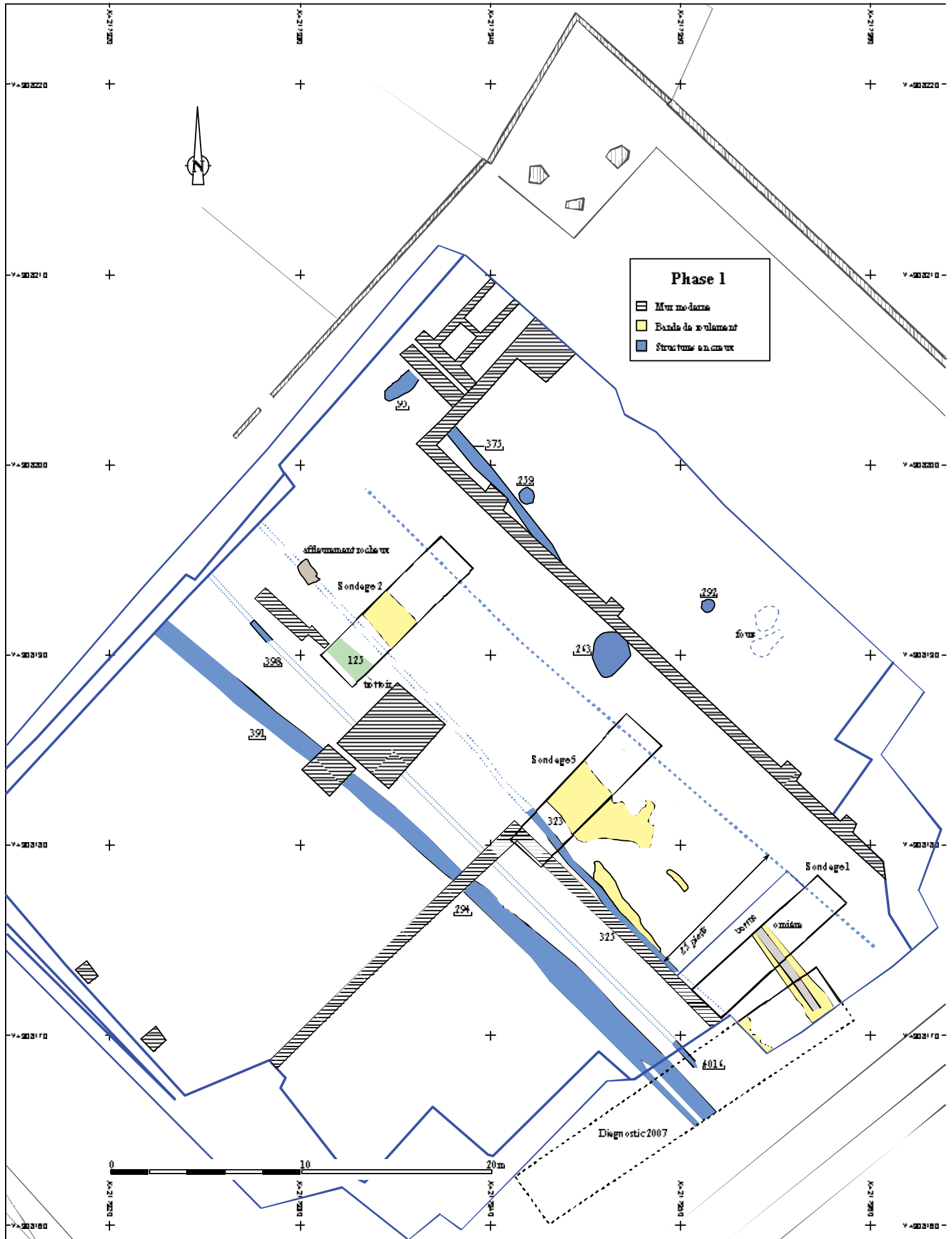


Fig. 39 : Plan des vestiges attribués à la phase 1.

4.2.2 Phase 2 - Le développement du bâti vers le milieu du premier siècle (fig. 40)

Ce deuxième épisode se caractérise, d'après les rares jalons chronologiques disponibles, par l'apparition d'au moins deux constructions au nord de la rue. On rattache à cette période l'UC 3, dont la création est datée essentiellement par le remblai d'installation de sa limite nord-est qui a livré quelques céramiques claudiennes. On ignore si cette limite désigne un pignon ou simplement une cloison interne, expliquant ainsi son traitement particulier. Son côté nord-ouest n'est quant à lui pas conservé et il faut sans doute restituer un accès depuis la rue. L'empierrement allongé, encadré de deux piliers, peut ainsi désigner un seuil d'environ 6,5 pieds. On terminera sur le sujet en soulignant que la fonction du bâtiment demeure inconnue. À l'est de cette construction, il faut signaler la fosse 380.

Le premier état de l'UC 2 est également rattaché à cette seconde phase d'après sa relation avec le puits 263. Il s'agit d'un bâti léger, reposant sur des sablières basses, renforcées parfois de poteaux, et dont les élévations étaient en matériaux périssables. Le plan de l'édifice est incomplet, même si une certaine organisation se devine. Une salle, délimitée par des sablières enterrées, forme un long couloir de 2,5 m de large hors tout, sans doute ouvert sur la rue. Au nord de celle-ci, une seconde pièce, illustrée seulement par des poteaux, est pressentie. L'étagement de ces deux espaces est possible, tout comme l'éventualité qu'ils ouvrent sur une cour intérieure dotée d'un puits. On rattache en effet à cette période l'US 287 dont la position n'apparaît pas fortuite. La fonction de l'UC 2 n'est pas établie. Malgré un plan largement incomplet, sa disposition générale peut rappeler certains habitats.

En limite nord-ouest de la fouille, la fosse 191, dont le comblement intervient entre 30 et 60 de notre ère, complète le panorama des occupations de l'îlot nord.

On suppose, d'après les évolutions ultérieures, que la chaussée initiale est toujours en fonction. Le non alignement des façades des deux bâtiments semblent aussi indiquer qu'il n'existe pas ou plus de délimitation claire de son emprise au nord.

Enfin, au sud de la voie, aucune évolution notable n'est perceptible et la persistance de la limite 398=4016 est envisagée par défaut.

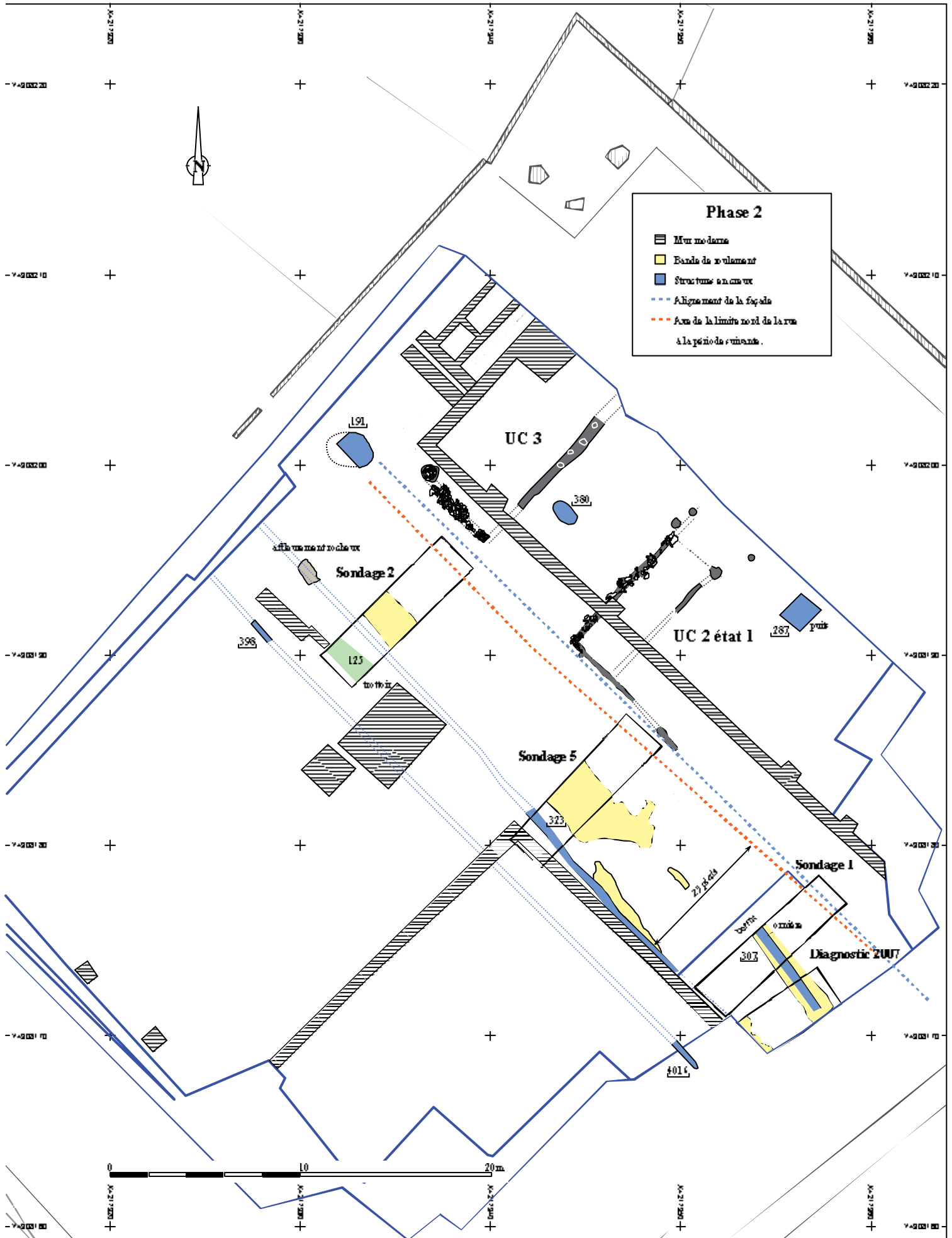


Fig. 40 : Plan des vestiges attribués à la phase 2.

4.2.3 Phase 3 - La seconde moitié du I^{er} siècle et le début du suivant (fig. 41)

Elle marque l'installation d'une nouvelle chaussée (état 2 de la rue) disposant dorénavant d'un cailloutis assis sur un hérisson de pierres. Elle est contenue au nord par un fossé qui se déporte de 1 m (mesure prise au centre du creusement) à l'approche de l'UC 4. Cette phase consacre aussi l'apparition de cet édifice. Il est même envisageable que sa construction précède de peu la mise en œuvre de la rue. Le fossé bordier de celle-ci cherche en effet manifestement à éviter un aménagement situé au devant du bâtiment. Il peut s'agir d'un trottoir ou d'un autre équipement, dont toute trace a disparu. Quoi qu'il en soit, cet aspect confère à l'UC 4 un statut à part au sein des constructions de l'îlot nord puisqu'il a pu influencer sur la largeur de la rue qui est du ressort du domaine public. L'UC 4 adopte un plan quadrangulaire et couvre *a priori* une surface beaucoup plus grande que l'UC 3. Elle est découpée intérieurement par des plots maçonnés servant de supports à des piliers. Deux exemples ont été retrouvés et un troisième est pressenti dans le quart nord-est. Un quatrième a vraisemblablement été détruit par un égout. L'UC 4 est la première construction sur le site à employer des maçonneries en fondation. Sa façade a pu aussi recevoir un traitement particulier, comme semble l'indiquer le creusement 216 (*supra* 2.2.1.3.2). On note aussi qu'elle se trouve 1 m environ en avant de celle de l'ancien édifice, mesure qui correspond au déport du fossé, renforçant l'impression que l'UC 4 est légèrement antérieure à l'installation de l'état 2 de la rue.

Une communication s'opère aussi avec le secteur à l'ouest de l'UC 4 (*supra* 2.2.1.4.1). À l'exception d'un hypothétique aménagement en bordure de la rue, à l'emplacement de l'ancienne fosse 191, cette zone semble vierge de toute construction. Une cour ou une place demeure plausible. L'apparition de l'UC 4 est fixée dans le courant de la seconde moitié du I^{er} siècle d'après justement les assemblages céramiques de ce secteur.

Les caractéristiques des soubassements et l'existence de piliers internes traduisent une conception assez massive qui devait accueillir une activité bien spécifique. Un plan comparable se retrouve sur le site de Monterfil II à Corseul où le bâtiment 16 de l'horizon III (fin I^{er}-début II siècle) comprend une grande halle divisée en trois nefs par des piliers dressés sur des plots maçonnés (Kérébel 2001, p. 36-37). Un bâtiment à supports internes est également signalé au 3-5 rue de Saint-Malo à Rennes (Le Cloirec 1998c, p. 273-274, ensemble 11). Ces ensembles sont interprétés comme des entrepôts de stockage ou en relation avec une activité commerciale (Le Cloirec 2008c, p. 279). On suppose que l'UC 2 n'est pas encore modifiée. L'espace entre celle-ci et le fossé de la rue peut matérialiser un trottoir dont la largeur apparaît irrégulière (de 1 à 1,5 m). L'UC 1 pourrait être réalisée dès cette période. Cet édifice semble venir après la réfection de la chaussée car il respecte son fossé bordier. On observe aussi un alignement de sa façade sur celle de l'UC 4 et l'absence d'espace piéton.

Il est impossible de préciser si des occupations se développent dans l'îlot sud. L'UC 5 ne semble pas encore construite et aucun autre aménagement n'a été décelé.

4.2.4 Phase 4 – Première moitié du deuxième siècle (fig. 42)

Cette période voit apparaître les derniers grands aménagements antiques identifiés sur le site du parking Créac'h, tandis que la rue fait l'objet d'une nouvelle réfection. Elle est dorénavant limitée au nord par un cariveau, au moins sur le tiers inférieur de son parcours. Dans l'îlot nord, l'UC 4 est conservée tandis que l'UC 1 est maintenant construite, si ce n'était pas le cas auparavant. Le premier état de l'UC 2 est détruit au profit d'une nouvelle construction qui doit reprendre exactement le même emplacement et utilise la pierre en soubassement. Cette apparition repose sur la date d'abandon du puits 287, fixée durant les premières décennies du II^e siècle et sur le rôle tenu dans l'architecture du nouveau bâtiment par la saignée 261=328. En effet, son alignement par rapport à la fin d'une section du cariveau semble plutôt désigner une conduite qu'une sablière enterrée. Dans cette optique, cette saignée ne peut fonctionner qu'avec l'état 3 de la chaussée. Son appartenance à l'UC 2 état 1 semble peu probable car cette proposition induirait une construction assez tardive de

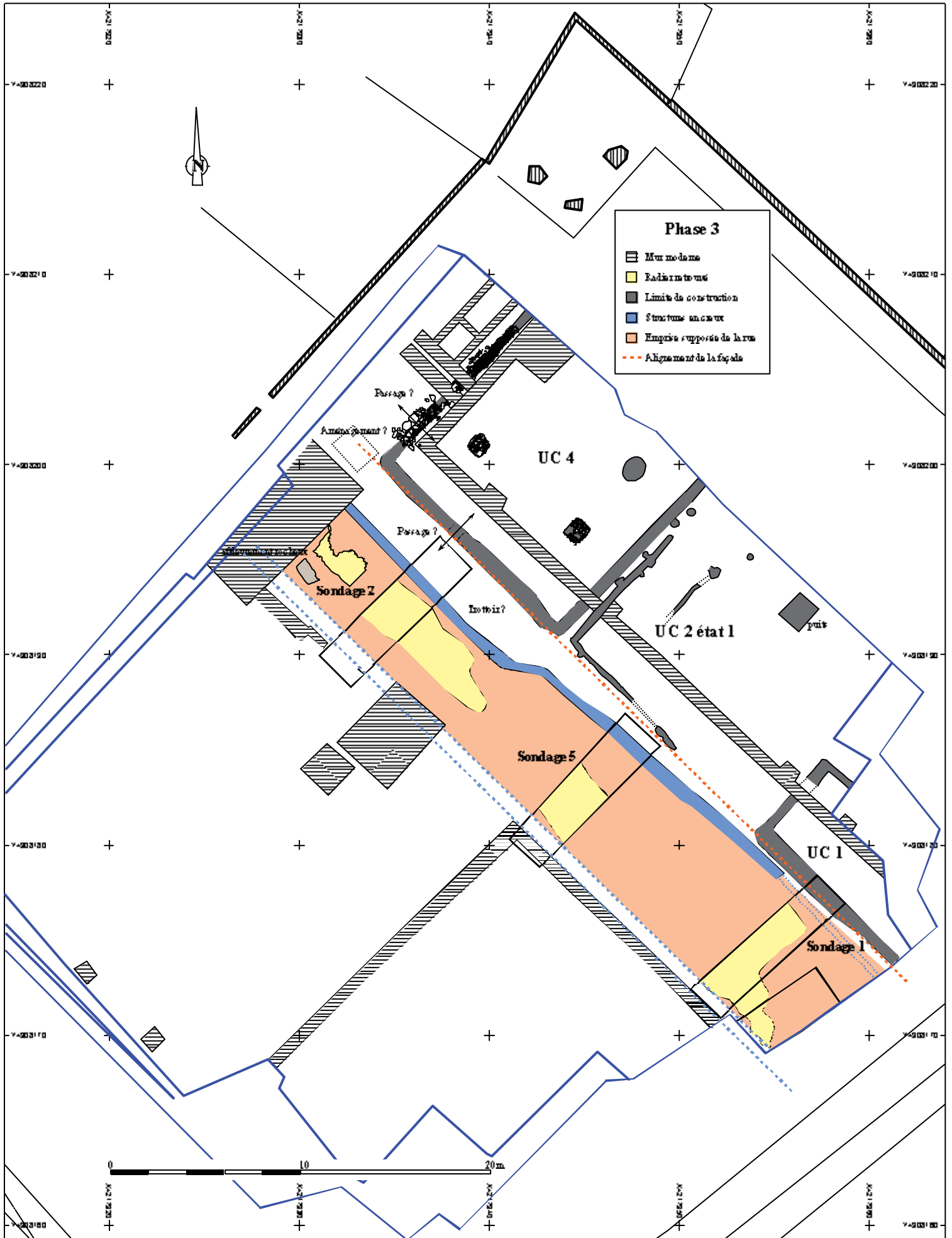


Fig. 41 : Plan des vestiges attribués à la phase 3.

celle-ci, que ne défend aucun argument.

La nouvelle bâtisse est très mal conservée, mais l'arrêt du pignon nord-ouest au même endroit que la limite antérieure argumente pour un plan à peu près identique. La principale nouveauté résiderait dans une hypothétique extension en direction de la voie, aboutissant à une façade en saillie par rapport aux édifices latéraux. Un autre argument invite toutefois à restituer une façade reprenant l'emplacement du premier état (*op.cit.* 4.3.2.3). En outre, un plot maçonné interne pourrait témoigner d'une fonction similaire ou sinon proche de celle de l'UC 4.

L'îlot sud voit l'apparition de l'UC 5. Largement méconnue, ses fondations parementées, assez larges, et liées au mortier de chaux désignent soit un édifice cossu, soit de nouveau un bâtiment à vocation économique et commercial. La deuxième hypothèse repose sur l'architecture de l'ensemble 11 du 3-5 rue de Saint-Malo qui met en œuvre de puissants soubassements alors que le pilier maçonné conservé traverse tous les dépôts antérieurs afin d'atteindre le terrain naturel (Le Cloirec 2008c, p. 273). L'emprise étudiée se décompose en deux espaces principaux, une salle fermée sur au moins trois côtés (espace A) et une zone largement ouverte au sud-ouest, faisant penser à une cour (espace B).

La liaison entre l'UC 5 et la rue n'est pas connue. D'après le positionnement du fossé sud de la chaussée (phase 1), il semblerait exister un espace inférieure à 1 m entre les deux aménagements, en supposant que ce fossé n'a pas bougé, ce qui ne peut être certifié. L'UC 5 et l'aire de circulation 71 apparaissent bien contemporaines. Le développement de la seconde semble contenu à l'est par un mur et des creusements mis en évidence dans son prolongement. L'absence de fermeture de l'espace B au sud-ouest est surtout l'argument le plus convaincant. L'axe 71 peut être considéré comme une ruelle interne et privée desservant l'UC 5. Dans cette optique, une porte assez large devait exister dans le mur longeant la rue. Un autre point de passage est suggéré par la série de fosses dans la continuité du mur fermant la composition au sud-est. Elles peuvent en effet matérialiser les fondations d'une porte, mais aucune limite physique n'a été remarquée à leur suite. L'arasement du site est une hypothèse à prendre en compte s'il s'agissait d'une sablière basse. On associe à l'UC 5 les limites 397 et 396 qui peuvent marquer un dernier point de passage d'environ 4,5 m, implanté en face des aménagements précédents. Cette association expliquerait l'absence de construction dans cette partie de l'îlot sud, l'ensemble pouvant dépendre d'une seule et même propriété.

La datation des aménagements de l'îlot sud repose sur peu d'éléments, issus des structures en creux ou de la ruelle. Son dernier niveau de circulation ne semble pas mis en place avant le dernier tiers du premier siècle d'après un gobelet en parois fines de Gaule centrale. Ce type de production et un Drag 36 figurent dans les comblements de certaines empreintes associées au mur 72. Il est donc possible que l'état le plus ancien de la ruelle 71 soit antérieur aux Flaviens, tout comme l'UC 5. Les indices sont cependant trop fragiles pour en faire la démonstration.

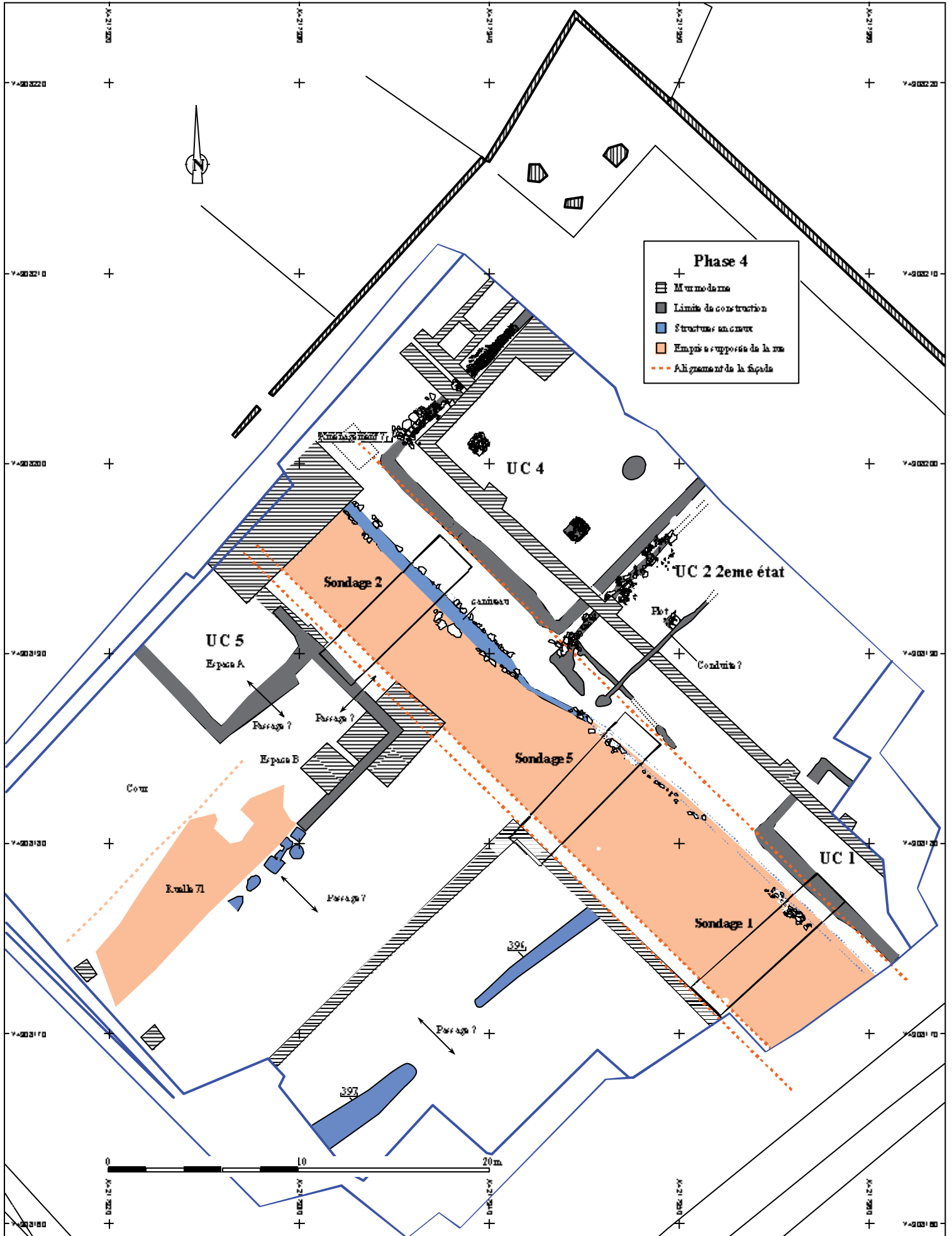


Fig. 42 : Plan des vestiges attribués à la phase 4.

4.2.5 Phase 5- L'abandon du site et le devenir de la rue (fig.43).

On ne perçoit plus après le milieu du II^e siècle la mise en œuvre de programmes de construction dans les deux quartiers ou une nouvelle grande réfection de la chaussée. Sans doute l'arasement des vestiges est-il pour beaucoup dans cette absence puisque quelques mobiliers, issus de dépôts remaniés de la rue, confirment une circulation dans le courant du II^e siècle-début du suivant. Les fosses 330 et 332 de l'îlot sud dénotent une certaine activité à cette même période. L'as de Marc-Aurèle de l'US 151, faiblement usé et corrodé, atteste aussi de l'aménagement d'un niveau de sol au sud-ouest de l'UC 4. Par la suite, les seuls grands signes d'activités concernent les démontages des bâtiments dont témoigne l'épierrement des maçonneries. Les soubassements de l'UC 5 sont ainsi presque totalement récupérés. Les auteurs sélectionnent soigneusement les matériaux, en extrayant les plus belles pierres, c'est-à-dire l'appareillage, et délaissent les radiers en vrac comme le montrent les exemples des murs 145 et 142 (tranchées de récupération 146 et 123). Les fantômes des murs sont ensuite comblés d'une terre noire riche en particules de mortier de chaux. La conservation de l'angle sud-est de l'espace B de l'UC 5 laisse par ailleurs transcrire que ces entreprises se sont déroulées en plusieurs étapes, au fil des besoins. Malheureusement, les éléments de datation autorisant à cerner ces destructions sont peu nombreux. Ils se cantonnent à quelques tessons découverts dans la tranchée 146 (récupération de M. 145) dont le comblement fourni quelques jalons hétérogènes (US 147) s'étagant de la seconde moitié du I^{er} siècle aux III-IV^e siècles. Le marqueur le plus récent est une panse d'une céramique moderne. On ignore s'il s'agit d'un élément intrusif ou si elle reflète la période durant laquelle se produit la récupération du mur. Dans l'îlot nord, l'UC 1 est entièrement démontée. La largeur de ses négatifs laisse en effet penser que ses soubassements étaient en dur. On ignore par contre s'il s'agissait de simples solins ou de maçonneries appareillées. La situation est différente avec l'UC 2 qui comportait des élévations en matériaux périssables reposant sur des radiers montés à sec. Le degré d'éventuelles récupérations reste inconnu, l'érosion ou le mode de construction ayant pu jouer un rôle dans la quasi-disparition de l'édifice.

L'architecture sans doute massive de l'UC 4 a suscité les appétits. Le mur de façade est entièrement démonté (US 129 et 134=216) et cela semble être aussi le cas du pignon nord-est d'après les deux sondages réalisés. Seul le côté opposé présente encore un radier en place (M. 13), à l'exception de son extrémité sud-ouest (US 128). Le mobilier découvert est de nouveau hétérogène. Les remplissages des tranchées 128 et 129 fournissent exclusivement des céramiques des années 30 à 70 de notre ère et résiduelles (US 130 et 131). Le comblement 250 de la tranchée de récupération du mur 251 associe des récipients des I^{er} et II^e siècles à des céramiques onctueuses ou modernes. L'US 135, qui remplit le creusement 134=216 du mur de façade, contient aussi des objets du I^{er} siècle, assemblés à des vases du Bas-Empire. Le répertoire de la sigillée réunit un mortier et une forme indéterminée de la région d'Argonne qui côtoient des pots en céramique commune de cette période et une coupe Menez 99 en *terra nigra* dite « tardive ». Une imitation d'Antonien de Tétricus a également été retrouvée (inv. monnaie n° 9). Si l'on fait abstraction des céramiques médiévales ou modernes, le démantèlement total ou partiel de l'UC 4 interviendrait par conséquent au plus tôt au IV^e siècle ap. J.-C. Cela rejoint le *terminus* supposé pour la destruction de l'UC 5, si là encore on écarte un fragment moderne. Ce sont évidemment des propositions qui n'excluent pas des démolitions plus récentes et non contemporaines. Le problème de la rue se pose différemment (fig. 43). S'il est assuré qu'aucuns travaux de grande envergure ne l'affectent, plusieurs indices montrent qu'elle est encore en fonction. Deux frappes de Constantin ont été récupérées sur son emprise. La première provient du nettoyage du fossé bordier nord, la seconde a été trouvée lors du décapage à la mini-pelle de la chaussée (inv. monnaies 10 et 11). La céramique issue du nettoyage qui a suivi le décapage n'apporte pas de complément avec des échantillons hétérogènes mêlant objets du Haut-Empire à des fragments modernes dans le tiers supérieur de la rue. Une continuité de son utilisation peut se justifier par des besoins occasionnels liés par exemple aux entreprises de récupération de matériaux. L'existence de niveaux de circulation sommaire au nord-ouest de l'UC 4, l'aspect de l'US 89 (état 4 de la chaussée) ou encore l'usure des bordures du caniveau de la phase antérieure

proouvent à l'évidence un maintien de sa fréquentation, accompagné d'un déportement progressif vers le nord des trajectoires. Ce point est confirmé par l'analyse des clichés redressés pris après le nettoyage des derniers niveaux de circulation. La partie centrale est entaillée de nombreuses ornières qui trahissent des directions nord-ouest/sud-est, beaucoup plus prononcées, et discordantes des orientations antiques. La principale de ces ornières a été en partie fouillée à la hauteur du sondage 1 (US 184, **cliché 64 supra fig. 10**) et c'est au contact de cette dernière que fut découverte une monnaie du XIV^e siècle.

La trajectoire du fossé 104=193 semble s'accorder avec l'orientation de ces ornières tardives. Son apparition et son développement ont donc manifestement accompagnés la poursuite de l'utilisation de l'ancien axe antique. Le déport progressif de celui-ci a pu entraîner une migration du tracé 104=193, expliquant son ouverture importante et les multiples séquences de terrassements qui finissent par entamer largement la structure de la chaussée gallo-romaine au sud-ouest.

Cliché 64 : Vue depuis le sud-est de la trajectoire déviante de l'ornière 184 par rapport aux aménagements antiques. Sur la gauche du cliché, on devine que le fossé 104=193 adopte une direction similaire (R. Ferrette-Inrap, inv. 08 10 2009 1564).



C'est sans doute à cette même période qu'il faut attribuer le fossé 304 qui coupe les limites antiques de la phase 1. Il correspond au segment 4019 repéré en 2007 (Ferrette 2007, p. 20). Son orientation n'est pas calquée sur les installations antiques mais se rapproche au contraire de celles des ornières tardives ou du fossé 104=193. La présence de nombreux tessons du début du Haut-Empire dans son comblement peut s'expliquer par les structures qu'ils traversent et qui justement sont comblées à cette période. On soulignera à cet égard l'absence de tout mobilier dans le tronçon dégagé en 2007.

Le déportement de l'axe de circulation antique renvoie l'image d'un cadre différent, n'appartenant plus au schéma urbain qui prévalait et dénonçant une période tardive. Un destin similaire affecte Corseul où les axes de circulation attribués au Bas-Empire finissent par couper à travers les anciens quartiers en ruine pour se diriger vers le nouveau point névralgique de l'occupation (Kérébel 2001, p. 235).

A Vannes, le changement d'orientation de la rue peut correspondre à la chaussée découverte par G. Le Cloirec en janvier 2007 dans des terrains contigus (parcelles AO, 554, 556, 317, 319 et 320). Un niveau de circulation, formé par un empiérement sommaire à la surface plus ou moins émoussée (US 1005/1006), est longé par un fossé (US 1009) orienté nord-ouest/sud-est (Le Cloirec 2007, p. 18). Cet empiérement repose sur une couche qualifiée de vaseuse et pouvant atteindre 20 cm d'épaisseur. Au sud-ouest du fossé, un deuxième lit compact et dense de cailloux a été observé (US 1007). Il est installé sur l'arène damée au préalable. D'après un sondage mécanique, le fossé 1009 comporte un profil évasé, une ouverture de 1,55 m et est

conservée sur une hauteur de 0,40 m. Son comblement réunit de nombreuses pierres et fragments de tuiles, noyés dans une terre brune (Le Cloirec 2007, p. 18), rappelant le remplissage du fossé 104=193. À l'inverse, le gabarit s'en éloigne très fortement et les deux creusements ne disposent d'ailleurs pas de directions similaires, trahissant deux structures différentes. Le fossé 104=193 aurait dû en outre être intercepté par le sondage 4 de 1993, ce qui ne fut pas le cas. Son changement de direction, au contact d'un affleurement rocheux, est une cause expliquant son absence dans cette fenêtre. Une autre solution envisage l'existence d'une limite parcellaire nord-est/sud-ouest entre cette vignette et la limite de la fouille du parking Créac'h, limite sur laquelle viendraient se greffer le fossé 104=1193 et celui repéré en janvier 2007 (fig. 43). À l'appui de cette hypothèse, une limite parcellaire séparant la zone de fouille et les terrains adjacents, figurent sur le cadastre de 1844 (fig. 45). Dans cette optique, la chaussée 1006 découverte par G. Le Cloirec peut correspondre au dernier état de la rue du site du parking Créac'h. La restitution de son emprise implique obligatoirement qu'elle coupe à travers l'UC 4. Aucune zone caillouteuse n'ayant été retrouvée à son emplacement, il faut sans doute réduire cette largeur ou considérer que la direction du dernier niveau de circulation s'infléchit sévèrement une fois ce bâtiment dépassé. Ces deux hypothèses sous-tendent dès lors un édifice encore en élévation et marquant toujours le paysage. L'empierrement 1007 peut alors signaler la chaussée antique initiale dont le bord nord aurait été en partie détruit par le fossé 1009.

L'empreinte de la voirie antique, tout en se décalant vers le nord, a donc dû persister assez longtemps tandis que l'environnement retourne peu à peu à l'état de champs. Aussi étrange que cela puisse paraître, la perte d'une frappe du duc Jean III Le Bon signale encore une fréquentation du secteur au XIV^e siècle. La rue est peut-être devenue un simple chemin creux. Les dernières traces repérées à son emplacement datent de l'époque moderne et annoncent sans doute sa disparition puisqu'il s'agit de fosses de plantation qui percent la chaussée. L'importance qu'a tenue cette voirie dans l'histoire vannetaise est encore inscrite dans le paysage puisque l'axe antique, relayé par le fossé 104=193, sépare la parcelle A0 555 des numéros A0 553 et A0 272. En outre, les murs des constructions des XIX^e et XX^e siècles respectent son emprise et s'implantent conformément à la trame urbaine gallo-romaine.

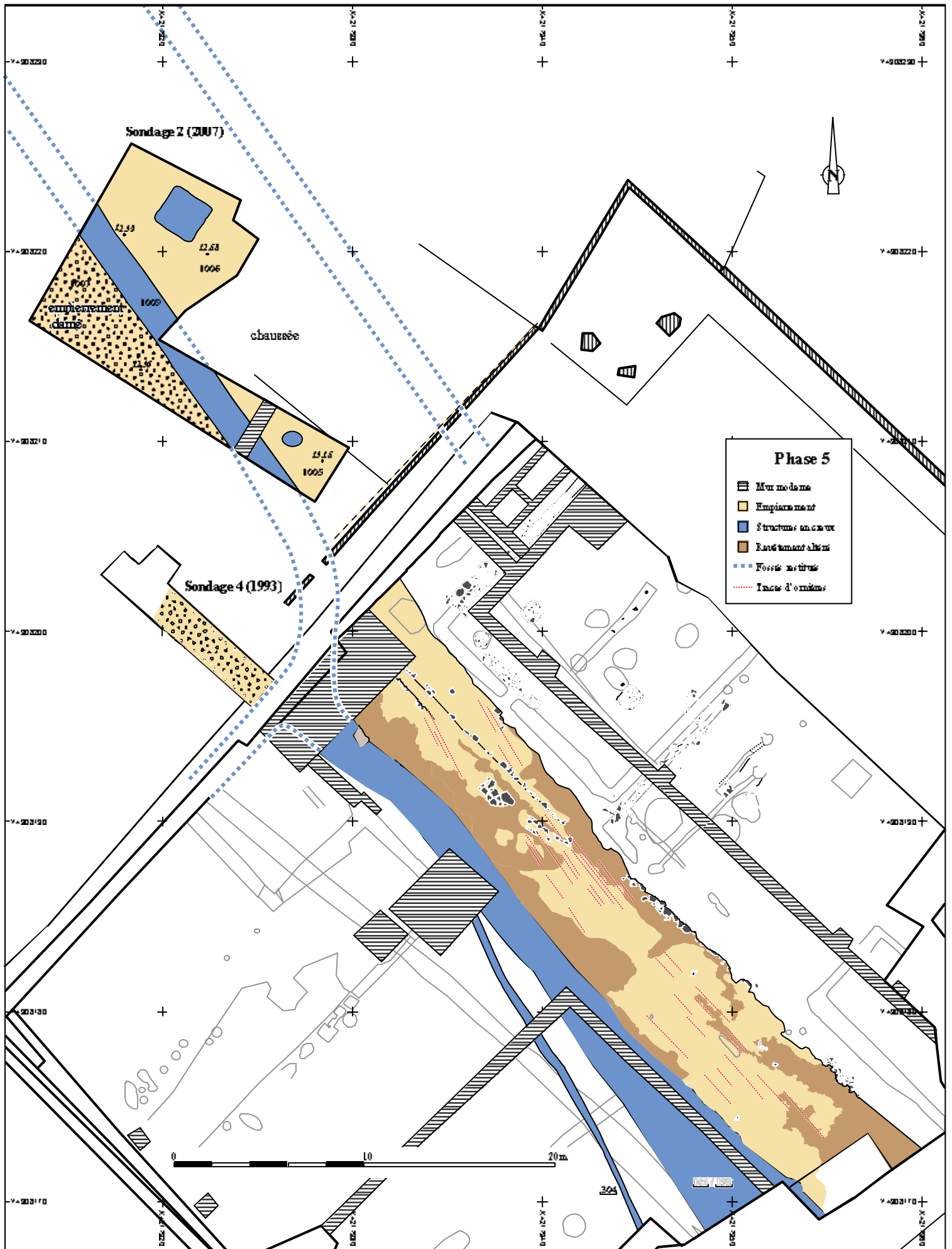


Fig. 43 : Plan des vestiges attribués à la phase 5 et correspondances avec les interventions antérieures.

4.3 L'apport de la fouille des 7, 9 et 11 rue des 4 Frères Créach' dans la connaissance de l'histoire de Vannes

Malgré un état d'arasement important et une vision forcément tronquée de l'occupation, les données sont suffisamment riches pour dresser un bilan de l'apport de cette étude en la replaçant dans une perspective plus large, le territoire de la ville antique de Vannes. Trois axes directeurs guident cette tentative : la place de la rue à l'époque antique, la nature des occupations des deux îlots et le devenir du secteur après la période gallo-romaine.

4.3.1 Une des rues majeures de la ville antique de Vannes

Il ne fait guère de doute que l'axe étudié est l'une des plus anciennes rues de la ville antique, mise en place dès la fondation de la ville d'après le mobilier. Sa structure originelle est en effet conforme aux premières chaussées des villes comme Carhaix ou Corseul (*supra* 4.1.1). Il n'existe pour l'heure pas d'autres points de comparaison sur Vannes. Même si le premier état de la chaussée de la rue de la Tannerie est un simple cailloutis, il recouvre une séquence antique attribuée à l'époque augustéenne. Les axes abordés rue Sainte-Catherine présentent déjà des hérissons de pierre et la voie secondaire sud-ouest/nord-est apparaît vers 30-40 ap. J.-C. (CAG 56, p. 372).

La situation de la rue du parking Créach' au sein de la ville antique, telle qu'elle est connue actuellement, renforce l'idée d'une création augustéenne. Le tronçon étudié se place en effet entre le secteur du futur *forum* et l'une des sorties pressenties de l'agglomération. Il y a même fort à parier que celui-ci se greffait sur la voie Vannes/Corseul ou en constitue le prolongement à l'intérieur du tissu urbain. Cette voie, dont le tracé n'a jamais été concerné par une intervention archéologique récente, est sensée aboutir au niveau de l'actuelle avenue de Saint-Symphorien (CAG 56, p. 344), dans le secteur où se dirige précisément la chaussée retrouvée à l'emplacement du site du parking de la rue des 4 Frères Créach' (**fig. 44**).

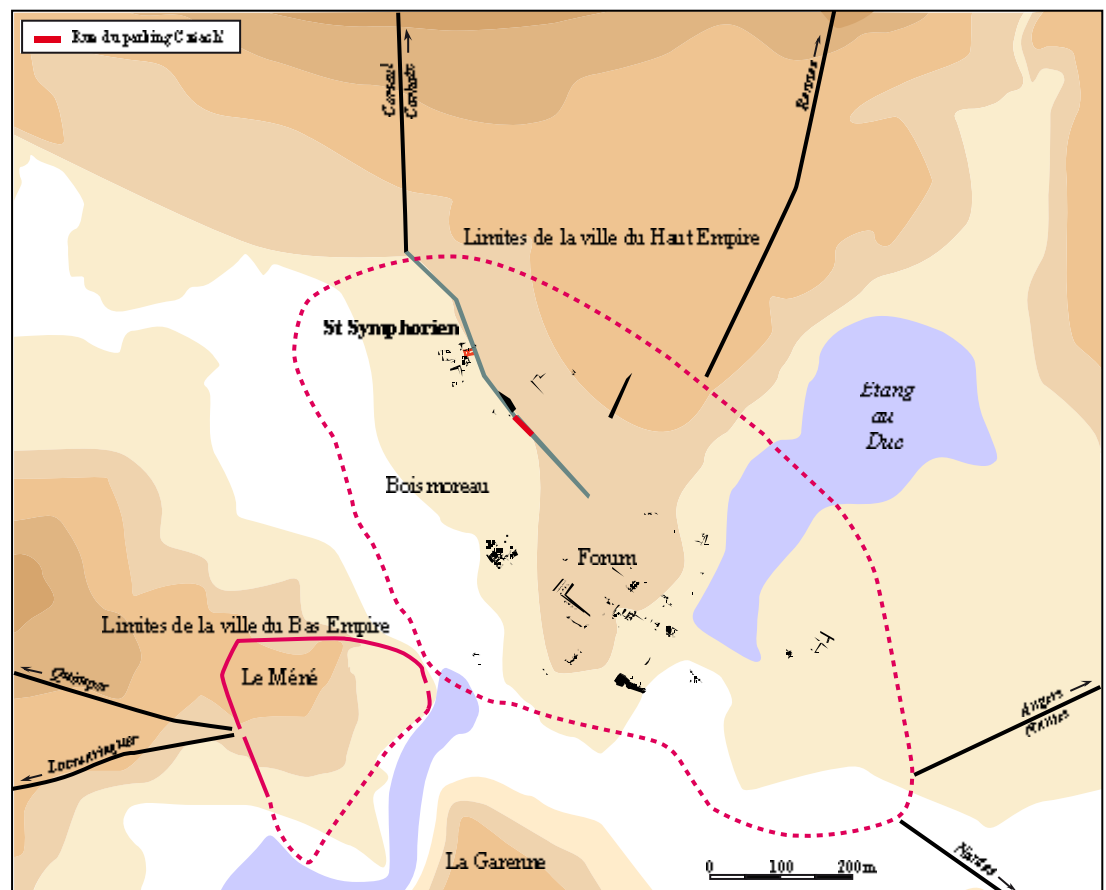


Fig. 44 : Localisation de la rue gallo-romaine à l'intérieur de la ville du Haut-Empire (fond de plan CERAM 2009, CAG 56, fig. 371).

L'implantation du bâti antique de Saint-Symphorien implique en outre un trajet se déportant au nord (**fig. 45**). Il n'est pas possible de déterminer précisément le lieu de ce changement, qui intervient de toute façon avant l'arrivée dans cet îlot d'habitat. L'orientation de l'angle de l'édifice découvert en novembre 1994 au 6 bis rue Olivier de Clisson (**fig. 45**, n° 2, Paudet-Locard 1994 ; CAG 56, p. 384) obéit à celle de l'axe viaire. Cela semble aussi le cas des vestiges repérés au sud-ouest de la fouille par L. Simon (**fig. 45**, n° 3, Simon 1998), à l'inverse des restes de construction étudiés en 1991 par A. Triste au 9 rue Audren de Kerdrél. Des murs mis au jour en 1842 entre cet ensemble et l'intervention offrent aussi une orientation légèrement différente, mais leur emplacement est restitué donc plus incertain (CAG 56, p. 379). L'évocation du parcours de la rue suggère au final, en tenant compte de l'intervention de janvier 2007 et des informations du sondage 4 de 1993, de placer une première inflexion au contact de la fouille de 2009 et des parcelles adjacentes. Le prolongement du fossé 1009 aboutirait en effet au caniveau de la phase 4 du site (*supra* **fig. 43**). On doit donc présumer que ce fossé remplace une limite plus ancienne et certainement antique, tandis que son fonctionnement doit être contemporain de la phase 5. Son absence sur la zone de fouille renforce l'idée d'une limite parcellaire sud-ouest/nord-est qui a échappé aux différentes interventions. Les axes du bâti de Saint-Symphorien et leur extrapolation plaident par ailleurs pour un second infléchissement du tracé, qui s'opérerait à la hauteur de la rue actuelle de Olivier de Clisson. Ces développements confirment d'une part les données des précédentes interventions, tout en confortant l'idée que le dernier état de la rue n'appartient pas à la période antique. On conclura sur le sujet en précisant que G. Le Cloirec avait déjà avancé une telle hypothèse à propos des empièvements 1005 et 1006 (Le Cloirec 2007).

L'orientation générale du tracé antique, au moins depuis la rue des 4 Frères Créac'h jusqu'au quartier de Saint-Symphorien, semble aussi clairement déterminé par la topographie naturelle de la colline de Boismoreau et suivre la courbe de niveaux des 15 m (**fig. 44**). La *domus* de Saint-Symphorien est d'ailleurs installée immédiatement au sud de celle-ci. La trame urbaine de Vannes pourrait donc tenir compte de ces contraintes et ne pas disposer d'un maillage strictement orthogonal dans certains secteurs. Cette remarque rejoint plusieurs observations antérieures qui ont mis en évidence, en particulier sur le site de Sainte-Catherine, des orientations divergentes de celles imprimées par le secteur du *forum*. Cet aspect invite par conséquent à modérer le qualificatif de périphérique qu'on attribue habituellement aux constructions de Saint-Symphorien.

Au sud-est, la rue traverse le cimetière actuel de Boismoreau. Elle croiserait alors un axe découvert à l'hiver 1899-1900 lors de l'extension du cimetière et supposé rallier Rennes (CAG 56, p. 385). Le tracé de la rue est ensuite fossilisé sur le cadastre de 1844, ainsi que sur des documents actuels (**fig. 45**). Il est matérialisé d'abord par une limite de parcelle à l'angle sud-est du cimetière, puis par un chemin et à nouveau une limite de propriété. Au-delà de celle-ci, le parcours de la rue n'est plus envisageable à partir du fond documentaire de 1844. Au final, depuis la fouille, on arrive à suivre le cheminement de cet itinéraire gallo-romain sur une distance supérieure à 200 m. Il passerait ainsi une trentaine de mètres au nord du complexe monumental et encadrerait avec celui-ci un îlot. La restitution de son parcours ne s'accorde pas pleinement avec les orientations de l'ensemble monumental mais on ignore si cette divergence est le résultat d'un déportement progressif au fil des siècles de cette ancienne limite ou si d'autres critères, à l'image de la topographie, sont à prendre en considération. Les constructions découvertes au nord-est de son tracé supposé n'obéissent en tout cas pas aux orientations du *forum*. On ajoutera pour finir que le cadastre napoléonien conserve deux limites remarquables au nord-est du site du parking des 4 Frères Créac'h, et qui sont parallèles à l'axe antique. L'écartement entre ces 3 éléments serait au maximum de 55 m. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater qu'une de ces limites s'achève sur le tracé présumé de la voie Vannes/Rennes. Sans vouloir y déceler l'emplacement d'anciennes voies de la ville antique, le document de 1844 semble avoir conservé de toute évidence la trace de nombreuses limites anciennes. On peut ainsi s'interroger sur l'origine de la rue des 4 Frères Créac'h et se demander si elle ne remonte pas à l'Antiquité.



Fig. 45 : Restitution de l'occupation de la phase 4 au sein de la ville antique et sur le fond cadastral de 1844 (SIG T. Lohro, SRA Bretagne)

4.3.2 Un secteur urbanisé ?

4.3.2.1 Les données du plan

L'un des enjeux de la fouille était de déterminer si le secteur étudié appartenait toujours au tissu urbain ou s'il ne se rattachait pas déjà à la périphérie de la ville antique. Le cheminement proposé de la rue au nord-ouest de la fouille amène déjà un premier élément de réponse. Le changement progressif de sa direction entre le chantier et le quartier de Saint-Symphorien conduit à situer la sortie de la Cité dans l'environnement de la rue Ollivier de Clisson. On retrouverait ici un schéma classique qui veut que l'orientation des grands axes de communication entre les *scivitates* n'obéit plus à la trame urbaine une fois les limites de la ville atteintes. Un exemple est attesté à propos de la rue n° 1 à la sortie est de *Forum Martis* (Kérébel 2001, p. 235). D'après cette proposition, le bâti de Saint-Symphorien serait bien en périphérie de la ville. Cette théorie est cependant battue en brèche par un déterminisme topographique, comme on la vu ci-dessus.

La mise en évidence de plusieurs plans de bâtiments fournit une deuxième source de renseignements. Manifestement, une grande partie de la façade de l'îlot nord a été lotie, un doute persistant à propos de l'extrémité nord-ouest du quartier. D'un autre côté, le diagnostic de janvier 2007 n'a pas révélé l'existence d'une quelconque construction dans le prolongement de la fouille. On ignore en outre si les édifices se développaient largement à l'intérieur ou si le centre de l'îlot était libre de tout bâtiment. Les vestiges environnants ne sont d'aucun secours car trop partiellement connus et éloignés.

Le secteur au sud n'a révélé qu'un plan partiel d'une construction, mais l'érosion a pu faire disparaître les témoins les plus fragiles. Toutefois, l'impression dominante est celle d'un îlot dont l'intérieur n'a pas connu une forte densité de construction. L'angle de la maçonnerie dégagé en 1994 peut appartenir au même îlot. La description qui en est faite (assises de 0,60 m de moellons liés au mortier de chaux et posés sur un radier) est d'ailleurs conforme à la mise en œuvre des soubassements de l'UC 5. Cependant, il ne semble pas s'agir du même bâtiment car ces équipements ne sont pas alignés sur un axe commun. Il faudrait dans le cas contraire envisager un plan ou une situation particulière, comme la présence d'un carrefour par exemple, qui imposerait un bâti en L.

On retiendra de l'examen du plan une occupation des deux façades de la rue, mais de façon peut-être discontinue, ce qui peut révéler un secteur déjà en marge du cœur de la ville. Cette hypothèse renvoie à la notion du faubourg et à une gestion particulière du sol où se développent notamment les cultures maraichères nécessaires à l'approvisionnement des villes (Arnaud 1998, p. 10).

4.3.2.2 La fonction du bâti

La vocation des édifices n'est pas assurée. On observe l'absence de véritable habitat à l'exception peut-être de l'UC 2-état 1. On propose d'assimiler le second état de cette construction et l'UC 4 à des halles ou des entrepôts sur la base de comparaisons avec des édifices de Corseul ou de Rennes. La fonction de l'UC 5 reste inconnue, mais il s'agit à n'en pas douter d'une construction imposante. Quant à l'UC 1 de l'îlot nord, son plan incomplet mais *a priori* simple pourrait relever d'une fonction économique au sens large. Une partie des activités se déroulant aux abords de la rue serait donc dédiée au commerce ou au stockage. Cet aspect peut éclairer le cheminement singulier de la limite nord de la rue, si un point de déchargement ou un simple trottoir, a été aménagé en façade de l'UC 4. La vocation des différents établissements installés le long de la rue serait alors en relation avec l'approvisionnement de la ville s'il s'agit de magasins. Leur présence traduirait la prospérité et l'essor de la Cité et n'aurait rien d'extraordinaire le long de l'une de ses rues principales qui faciliterait l'arrivée des denrées. L'édifice du 3, 5 rue de Saint-Malo est implanté le long d'une cardine située au cœur de l'agglomération antique (Le Cloirec 2008c, p. 279). Le bâtiment 16 de Monterfil II est installé en bordure de l'un des axes majeurs de Corseul/*Forum Martis* (Kérébel 2001). On citera aussi d'autres villes de Gaule, à l'image de Saint-Romain-en-Gal, de Beauvais, où les faubourgs accueillent des entrepôts (Bedon 1998, p. 5).

L'évolution de l'îlot nord semble par ailleurs révélatrice d'une extension progressive du bâti à partir d'un noyau central, qui pour Vannes doit se situer dans le secteur du futur *forum*. Les premières occupations, très diffuses, peut-être artisanales pour partie, cèdent petit à petit leur place à des constructions plus ou moins massives. Il s'agit là d'un phénomène bien connu sur Rennes (Pouille 2008, Chevet et al. à paraître) ou Corseul (Kerébel 2001), signe du développement économique des villes.

4.3.2.3 Un espace foncier mesuré (fig. 46)

Malgré un degré d'arasement important, des plans d'édifices incomplets et une méconnaissance de l'ampleur des quartiers, il est possible d'esquisser leur organisation. Les données les plus pertinentes sont toutefois à rechercher au nord de la rue.

La reconstruction de l'UC 2 au même emplacement est le premier point intéressant. Elle semble signifier que ce bâtiment ne peut s'étendre de part et d'autre son emprise d'origine, signalant des occupations latérales et sans doute des propriétés différentes. De fait, la façade de l'îlot semble regrouper au moins 3 parcelles à la phase 4, illustrées par les UC 1, 2b et 4. Les numéros 2b et 4 ne sont d'ailleurs pas mitoyennes, mais séparées par un petit espace d'une quarantaine de centimètres, interprété comme un *ambitus*. En se basant sur l'état de conservation et la largeur de son pignon nord-ouest, l'UC 4, la plus complète en plan, offre une largeur en façade hors œuvre de 45 pieds. Cette mesure est divisible en 4 sections de 11 pieds auxquels s'ajoute $\frac{1}{4}$ pied (1 palme). Dans le sens nord-sud, l'UC 4 pourrait être divisée en tronçons de 15 pieds. Cela aboutit à restituer un quadrillage régulateur comprenant au moins 12 rectangles de 11,25 pieds sur 15. Les plots maçonnés se trouvent alors à l'intersection de plusieurs éléments de cette grille, tandis que la limite orientale de l'UC 3 est implantée sur l'axe médian. Cet aspect laisse à penser qu'elle était aussi soumise à un tracé régulateur. Entre le mur de façade de l'UC 4 et le bord du cariveau existe un espace large de 9 pieds. Il n'est pas possible de restituer l'emprise totale de l'édifice, mais un rapport de 1/1 est plausible. L'organisation de l'UC 2, pourtant très dégradée, s'entrevoit également. On retrouve une mesure de 11,25 pieds entre son pignon nord-ouest et le centre du plot de l'état 2b. Ce dernier est par ailleurs distant de 15 pieds du côté externe de la façade du bâti, matérialisée par la sablière de l'état 1. De nouveau, l'édifice semble régir par ces deux mesures et il serait compris dans un ensemble de 4 rectangles théoriques qui autorisent à restituer deux autres plots maçonnés. L'emprise en façade de l'UC 2 serait donc identique à celle de l'UC 4. On ajoutera que la distance séparant le centre du plot conservé et la terminaison perçue sur le terrain du mur nord-ouest est de 11,25 pieds. Sans doute faut-il restituer des bases de piliers aujourd'hui disparues en retrait cette première ligne théorique afin d'assurer une cohésion architecturale à l'ensemble.

À l'opposé, il n'est pas possible de retrouver l'organisation de l'UC 1. On se contentera d'indiquer qu'elle semble s'intégrer hors œuvre dans un rectangle de 20 pieds. Au sud de la rue, les données de l'UC 5 sont toutes aussi lacunaires, même si sa conception doit répondre à un module de référence.

Quoi qu'il en soit, l'existence au nord de la rue de limites probables de propriétés et l'emploi d'un module référent confirme un cadre urbanisé, soumis à des pressions foncières et à des règles assez strictes. On retiendra en conclusion que les deux îlots abordés lors de l'intervention peuvent être considérés entre la frontière de l'espace urbanisé et la périphérie de la ville, illustrée par le quartier de Saint-Symphorien.

On précisera pour compléter le panorama de l'îlot nord que, compte tenu des conditions topographiques et du pendage du terrain, les façades des 3 édifices étaient disposées en légères terrasses, chaque bâtiment matérialisant l'emplacement de l'un de ces aménagements. À l'intérieur, les sols devaient reposer sur des remblais dont l'épaisseur était plus importante au contact des pignons occidentaux car on ne constate aucuns travaux de terrassements destinés à aplanir le terrain.

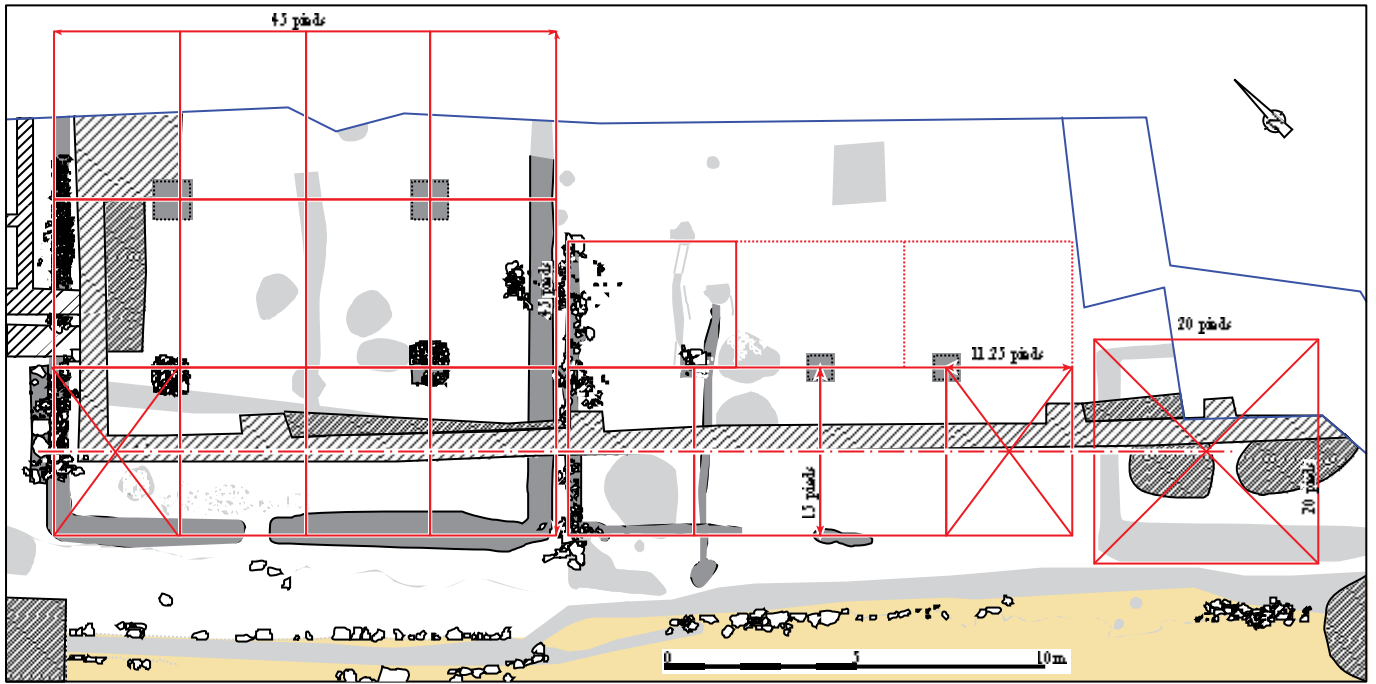


Fig. 46 : Tracé régulateur mis en évidence dans l'ilot nord.

4.4 Le devenir de la rue après l'époque gallo-romaine

Il s'agit dans ce dernier paragraphe de s'interroger sur les motivations qui ont conduit d'une part à la migration de la trajectoire de la rue, d'autre part à l'utilisation assez longue de son nouveau parcours. Son déplacement est clairement avéré par la fouille et vient confirmer une idée esquissée par G. Le Cloirec (Le Cloirec 2007).

Les causes de cette migration peuvent être multiples et sont inmanquablement à rechercher en périphérie de la fouille. On privilégiera deux pistes principales. La plus simple prend en compte l'abandon progressif du quartier Saint-Symphorien. Arrivant par la voie Vannes/Corseul, le voyageur gagnait d'abord ce secteur périurbain qu'il devait longer avant de pénétrer à l'intérieur de l'espace urbain en empruntant le trajet retrouvé à l'emplacement du parking de la rue des 4 Frères Créac'h. A la fin de la période antique, l'abandon et la ruine de ce secteur ont pu conduire à une simplification du cheminement initial qui évite dorénavant ce faubourg de l'ancienne ville gallo-romaine. La rue est conservée en raison de son importance puisqu'elle rejoint un itinéraire régional. Des exemples de modifications de parcours sont connus à Corseul. Au Bas-Empire, la route venant de l'est emprunte d'abord la rue n° 1 qui est l'une des artères principales de la ville antique, longeant notamment le complexe monumental découvert en 2002 et traversant le quartier de Monterfil II. Or, avant d'atteindre celui-ci, l'itinéraire dévie brusquement à la hauteur de la nécropole du Courtil-Saint-Antoine pour se diriger vers l'actuelle place de l'église. Ce changement de cap, qui ne serait pas antérieur au milieu du IV^e siècle, témoigne de l'abandon définitif de l'îlot sud de Monterfil II, traversé par ce nouveau parcours, et de l'émergence d'un nouveau centre au sein de l'agglomération (Kérébel 2001, p. 235-236).

Une autre hypothèse s'appuie sur la théorie de l'existence d'un lieu de culte chrétien très ancien dans le quartier même de Saint-Symphorien, dont le nom renvoie à un martyr décapité à Autun vers 180 ap. J.-C. Les débuts du christianisme à Vannes sont mal connus. La première mention d'un évêque, connue par le cartulaire de Quimperlé, concerne le Ve siècle en la personne de *Paternus*. Ce dernier est ordonné vers 463, à la faveur d'un concile réuni à Vannes (Giot et al. 2003). D'après certains historiens, *Paternus* ne serait toutefois pas le premier évêque car la réunion d'un concile suppose une communauté religieuse déjà organisée (Tonnerre 1994, p. 166-167). D'aucun ont donc voulu voir dans le vocable Saint-Symphorien ou dans certaines découvertes archéologiques l'illustration de la diffusion du christianisme dès le courant du IV^e siècle. C'est l'option retenue par Ph. Guigon lorsqu'ils traitent des églises suburbaines de Vannes, en particulier de la chapelle Saint-Symphorien (Guigon 2001, p. 23).

Cet édifice religieux se trouve au nord-ouest de l'intervention, dans le secteur de l'ancienne *domus* du quartier du même nom (fig. 47). L'édifice en lui-même n'est connu qu'à travers de rares mentions écrites et par une intervention effectuée par J. Lecornec en 1964. Dans un court article, il précise que la chapelle, certes désaffectée, était encore en élévation en 1963. Elle aurait été rasée l'année suivante et remplacée par un bâtiment administratif (Lecornec 1967, p. 199). Le plan publié montre que le bâtiment qu'il désigne comme la chapelle se compose de deux pièces carrées séparées par un mur remontant à l'époque gallo-romaine (Lecornec 1967, fig. 2, p. 202). De toute évidence, l'édifice religieux est installé à l'emplacement d'une construction antique. Lors de son intervention, plusieurs sépultures ont été retrouvées dans ce qu'il nomme le « cœur » ou « l'axe de la chapelle ». La plus remarquable est une tombe en coffre de granulite, qui trouverait des points de comparaison entre les XI^e et XIII^e siècles (CAG 56, p. 368). Le mobilier est peu révélateur et un *graffito*, retrouvé sur une céramique grise à pâte fine, est assimilé à un chrisme, interprétation remise en cause depuis (CAG 56, p. 368). La découverte de plusieurs tombes a conduit à envisager l'existence d'une nécropole du haut Moyen Âge autour de la chapelle (Guigon 2001, p. 23), même si les fouilles entreprises à sa périphérie et en particulier à l'ancienne école G. de Staël n'ont révélé aucune sépulture (CAG 56, p. 368). Ainsi, le rapport dressé par De Fréminville et Grégoire ne fait mention d'aucune découverte de ce genre, ce qui ne les exclut pas pour autant (De Fréminville et Grégoire 1858).

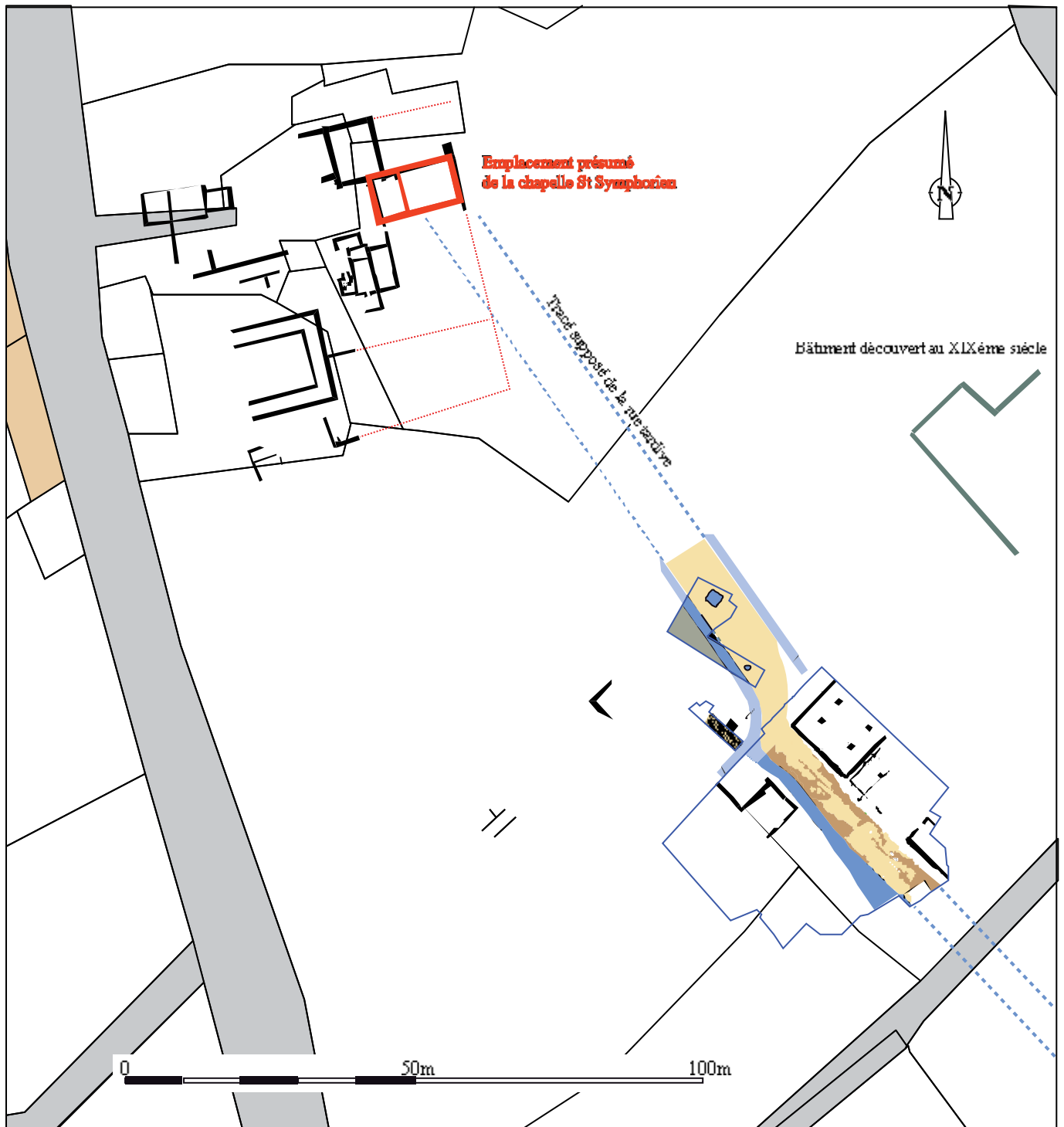


Fig. 47 : Restitution de la rue de la phase 5 (rue état 4) par rapport à l'implantation supposée de la chapelle Saint-Symphorien (SIG T. Lohro, SRA Bretagne).

En outre, la chapelle de Saint-Symphorien ne figure pas sur le cadastre de 1844, semblant trahir une destruction ancienne, contrairement à ce que laisse entrevoir le texte de J. Lecornec. De Fréminville et Grégoire, qui ont réalisés des fouilles en 1857, utilisent pourtant les locutions « près de l'ancienne chapelle » ou « entre le mur de l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien et les terrains ensemencés ». Ces deux emplois invitent à restituer un édifice déjà désaffecté, tout ou partie en ruine, mais qui reste visible aux yeux des rapporteurs. En effet, il semble difficile de comprendre autrement la seconde expression qui apporte une précision, certes vague, sur la localisation des fouilles. L'absence de mention de l'édifice sur le document de 1844 n'est par contre pas résolue.

On retiendra de ce rapide tour d'horizon l'existence dans l'environnement de la fouille d'un lieu de culte chrétien, associé sans doute à une petite nécropole. La consécration de ce lieu reste mal très mal datée, mais elle peut être ancienne d'après le vocable Saint-Symphorien. L'hypothèse d'une église paléo-chrétienne, installée dans un édifice antique reste séduisante, mais ne pourra jamais être prouvée.

Quoi qu'il en soit, si l'on se fie au plan dressé par J. Lecornec et à l'orientation du dernier état de la rue qui tient compte des sondages de 1993 et 2007, celle-ci prend manifestement la direction de l'emplacement supposé de la chapelle. Il est dès lors tentant d'envisager une relation entre ces deux éléments, la chapelle étant desservie par l'ancienne chaussée antique qui doit rejoindre un itinéraire menant à la ville close. L'édifice religieux est mentionné au Moyen Âge comme appartenant au prieuré de Saint-Jean-des-Prés, fondé en 1130, et son dernier état date du XV^e siècle (CAG 56, p. 368). Cette longévité pourrait expliquer l'utilisation de la rue jusqu'au cours du Moyen Âge. Après la désaffectation de la chapelle, la rue, qui devait ressembler alors à un chemin, perd de son importance et finit par disparaître du paysage, à l'inverse de quelques limites parcellaires dans son environnement.



V. Conclusion générale

5. Conclusion générale

La fouille effectuée à l'emplacement du parking de la rue des 4 Frères Créac'h apporte son lot d'informations sur l'histoire de la ville antique de Vannes, malgré un arasement important des vestiges. Elle aura tout d'abord permis de fixer la trajectoire de la voirie gallo-romaine, complétant les données du diagnostic tout en corrigeant certaines affirmations proposées en 2007. Bien que mal conservés, les 4 états de voirie démontrent l'essor progressif de la ville qui se dote au fil des décennies et de l'augmentation de sa richesse d'équipements dignes et classiques d'un cadre urbain, au moins jusqu'au début du II^e siècle (caniveau, installation d'une chaussée sur des radiers). Plus encore, cette rue apparaît clairement comme l'une des plus anciennes de la ville antique, créée lors de la fondation de la Cité car elle rejoint un itinéraire régional, la voie Corseul/Vannes. A l'instar des autres capitales bretonnes, les quartiers qui l'environnent s'urbanisent peu à peu et illustrent avec elle la croissance de la ville. A un paysage de champs ou d'installations sommaires, succèdent des constructions sur sablière basse, puis des édifices employant la pierre, au moins en fondation, tout en étant soumis à des règles métriques rigoureuses. Les plans de certains bâtiments, interprétés comme des halles ou des entrepôts, suggèrent par comparaison, un secteur à vocation de stockage ou économique prononcé au début du II^e siècle. Cette proposition s'accorde avec l'idée d'un quartier dit périphérique ou *suburbium*, dans lequel se côtoient des espaces bâtis et des secteurs vierges de constructions pouvant signaler des zones cultivées et réservées à l'approvisionnement des habitants.

Mais l'originalité du site réside sans conteste dans le devenir de la rue dont l'utilisation s'est perpétuée, avec un déplacement de la bande de circulation, bien après l'Antiquité. Il y a dans le cas présent une réalité concrète qui ne trouve que peu de comparaisons à ce jour en Bretagne. L'idée d'une continuité du fonctionnement de cet axe, qui finit par ressembler à un chemin entouré de champs, est peut être à mettre en relation avec l'apparition de la chapelle Saint-Symphorien et d'une communauté chrétienne. Aucune preuve ne pourra certainement plus jamais corroborer cette idée qui n'en reste pas moins séduisante. Elle peut expliquer la fossilisation du tracé de la voirie sur le plan cadastral du XIX^e siècle pour peu que cet axe ait généré un nouveau parcellaire, en partie hérité de l'Antiquité. Le déplacement de la ville antique à l'intérieur de l'enceinte du Bas-Empire n'aurait donc pas réussi à effacer complètement la trame antique. Le cadastre napoléonien semble d'ailleurs conserver un grand nombre de limites antiques fossilisées. Son étude serait donc à même d'orienter de futures recherches sur l'époque gallo-romaine et de contribuer à la connaissance de l'organisation du carroyage de *Darioritum*, en prenant en compte le problème de la topographie. Si la question de l'ancienneté de la rue des 4 Frères Créac'h se trouve aussi posée, on peut ainsi se demander si la fouille n'a pas effleuré un autre axe nord-est/sud-ouest, à l'emplacement des parcelles sondées en 1993 et en janvier 2007.

Enfin, l'une des questions à laquelle ne répond pas ce RFO, car les données sont trop lacunaires, concerne la conservation des vestiges scellés par un important remblai de terre végétale. Pourquoi ce quartier de Vannes est-il à ce point arasé ? Sommes-nous dans la situation de Corseul, où la ville antique redevenue à l'état de champs est petit à petit épierrée pour de multiples raisons ? Cette question est-elle liée au déplacement de la ville antique à l'intérieur des murailles qui n'aurait pas permis une fossilisation des vestiges antiques grâce à une superposition des strates chronologiques ? Cet aspect traduit-il un repli de la ville et la construction de l'enceinte du Bas-Empire exigeante en besoin de matériaux et engageant la destruction de bâtiments ? L'exemple de la Visitation à Rennes, où les murs en dur d'une *domus* sont encore en élévation au Moyen Age, alors qu'elle se situe en dehors de l'enceinte du Bas-Empire puis du Moyen Age, invite à la prudence (Chevet et al. à paraître). Il prouve

le maintien de l'empreinte de certaines constructions dans un paysage dont le cadre originel a depuis longtemps disparu. Les axes antiques de Vannes ont dû aussi contribuer aux récupérations, comme les techniques architecturales mises en œuvre ont pu conduire à la disparition progressive des occupations. Bref, si la fouille du site de la rue des 4 Frères Créac'h est source de nouvelles informations, elle montre tout les progrès qu'il reste à accomplir pour saisir l'histoire de la ville antique de Vannes.

Bibliographie

Arnaud 1998 : Arnaud (P.), *Les suburbia*, réalité juridique, réalité socio-économique, *Les Dossiers de l'Archéologie*, 237, 1998, p. 8-13.

Bedon 1998 : Bedon (R.), Les faubourgs des villes romaines de Gaule, *Les Dossiers de l'Archéologie*, 237, 1998, p. 2-7.

CAG 56 : *Carte archéologique du Morbihan*, Les Belles-Lettres, Paris, 2009, 445 p.

Chevet et al. à paraître : CHEVET (P.), FERRETTE (R.), POUILLE (D.) (dir.), Un quartier de Rennes du début du Ier siècle ap. J.-C. à la fin du Moyen Âge. Les fouilles du couvent de la Visitation (2004), à paraître.

Cotten 1985 : COTTEN (J.-Y.), *Les fibules d'Armorique aux Âges du Fer et à l'époque romaine*, Mémoire d'Histoire de l'Art et d'Archéologie, Université de Haute-Bretagne, Rennes, 1985.

Feugère 1985 : FEUGERE (M.), *Les fibules en Gaule méridionale, de la Conquête à la fin du Ve s. ap. J.-C.* (Suppl. 12 à la *Revue Archéologique. Narbonnaise*), Paris, 1985.

Ferrette 2007 : FERRETTE (R.), Vannes (56), 7, 9 et 11 rue des 4 frères Créach', RFO de diagnostic, Rennes, SRA Bretagne, 2007.

Feugère 1985 : FEUGERE (M.), *Les fibules en Gaule méridionale, de la Conquête à la fin du Ve s. ap. J.-C.* (Suppl. 12 à la *Rev. Arch. Narb.*), Paris 1985.

Frémerville et Grégoire 1858 : FREMINVILLE (Ch. De), GREGOIRE, Etablissement gallo-romain découvert en 1857 à Saint-Symphorien (près Vannes), *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1858, p. 67-73.

Giot et al. 2003 : GIOT (P.-R.), GUIGON (P.), MERDRIGNAC (B.), *Les premiers Bretons d'Armorique*, PUR, Rennes, 2003, 246 p.

Guigon 2001 : GUIGON (P.), L'archéologie du haut Moyen Âge dans le Vannetais, *Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, tome CXXVII, 2001, p. 19-46

Kerebel 2001 : KEREBEL (H.) (dir.), *Corseul (Côtes-d'Armor), un quartier de la ville antique*, MSH, Paris, 2001, (DAF, 88).

Le Clainche 1993 : LE CLAINCHE (M.), Vannes, *Centre de Gestion, Obis rue Olivier de Clisson 56 260. 076*, D.F.S. de sondages, Rennes, SRA de Bretagne, 1993.

Le Cloirec 1998 : LE CLOIREC (G.) De la

naissance à l'oubli d'un quartier de Vannes (Morbihan) : les résultats d'une fouille de sauvetage au 10, rue de la Tannerie, *RAQ*, 15, 1998, p. 151-171.

Le Cloirec 2007 : LE CLOIREC (G.), La voirie des chefs-lieux de la Bretagne romaine. Réflexions à partir d'exemples fouillés récemment, *Armorica*, 1, p. 39-54.

Le Cloirec 2008 : LE CLOIREC (G.) (dir.), *La domus du centre hospitalier. Contribution à l'histoire de Vorgium, chef-lieu de la cité des Osismes*, Documents archéologiques, 2, PUR, Rennes, 2008.

Le Cloirec 2008b : LE CLOIREC (G.), La voirie des chefs-lieux gallo-romains de la péninsule armoricaine, in BALLEST (P.), DIEUDONNE-GLAD (N.), SALLIOU (C.) (dir.), *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement et devenir de l'Orient méditerranéen à la Gaule*, Actes du colloque de Poitiers, 7-9 septembre 2006, PUR, Rennes, 2008, p. 321-325.

Le Cloirec 2008c : LE CLOIREC (G.), La fouille du 3-5 rue de Saint-Malo, in POUILLE (D.) (dir.), *Rennes Antique*, PUR, Rennes, 2008, p. 251-287.

Lecornec 1967 : LECORNEC (J.), Un site gallo-romain de Vannes : Saint-Symphorien, *Annales de Bretagne*, tome 74, n° 1, 1967, p. 199-209.

Menez (Y.), 1985 : MENEZ (Y.), Les céramiques fumigées de l'Ouest de la Gaule, *Cahiers de Quimper antique*, 2, Quimper, 1985.

Maligorne 2006 : MALIGORNE (Y.), L'architecture romaine dans l'Ouest de la Gaule, PUR, Rennes, 2006, 229 p.

Paulet-Locard 1994 : PAULET-LOCARD (M.-A.), Vannes, *Obis rue Olivier de Clisson « Centre de Gestion ». Observations faites en novembre 1994 lors des travaux de creusement du parking souterrain*, Rennes, SRA de Bretagne, 1994.

Pouille 2008 : POUILLE (D.) (dir.), *Rennes antique*, PUR, Rennes, 2008, 438 p.

Tonnerre 1994 : TONNERRE (N.-Y.), Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIIIe à la fin du XIIIe siècle, Presses de l'Université d'Angers, 1994, 626 p.

Triste et Daré 2008 : TRISTE (A.), DARE (S.), L'atelier de potiers gallo-romain de Lascoms à Surzur (Morbihan), *Bulletin et Mémoires de la Société Polymathique du Morbihan*, Tome CXXXIV, 2008, p. 7-43.

Vannes 1992 : *Quand Vannes s'appelait Larioviton*, Catalogue d'exposition,

La Colne - Musées de Vannes, juin 1992-décembre 1993.



Inventaire technique

Vannes, 7-11, rue des 4 Frères Créac'h, fouille 2009 INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE

US	Catégorie	NR	NMI
1	terra nigra	3	3
1	commune claire	10	1
1	commune sombre	3	1
2	sigillée	6	5
2	terra nigra	13	1
2	commune claire	16	2
2	commune sombre	54	13
2	amphore	2	2
3	sigillée	3	3
3	type Beuvray	1	1
3	terra nigra	1	1
3	terra nigra ou grise fine tardive	11	3
3	grise fine tardive	7	2
3	commune claire	14	1
3	commune sombre	36	9
3	amphore	3	2
4	terra nigra	2	1
4	commune sombre	10	2
4	cér. post GR	3	2
5	sigillée	4	4
5	terra nigra	7	2
5	engobe blanc	1	1
5	engobe orange/rouge	1	1
5	CEIRP	1	1
5	commune claire	8	2
5	commune sombre	32	10
5	amphore	2	2
5	cér. post GR	5	2
6	sigillée	1	1
6	commune claire	6	1
6	commune sombre	7	1
6	amphore	1	1
6	cér. post GR	5	1
7	paroi fine engobée	1	1
7	type Beuvray	1	1
7	terra nigra	2	1
7	commune claire	6	1
7	commune sombre	10	4
7	cér. post GR ?	3	1
9	sigillée	5	5
9	cér. fine indét.	11	1
9	grise fine tardive	2	2
9	engobe blanc	4	1
9	CEIRP	1	1
9	commune claire	16	1
9	commune sombre	45	6
9	cér. non tournée	7	1
9	amphore	1	1
9	cér. post GR	5	1
10	terra nigra	4	2
10	engobe blanc	1	1
10	commune claire	2	1
10	commune sombre	5	1
10	cér. non tournée	2	1
10	amphore	1	1
10	cér. post GR	5	1
12	grise fine tardive	1	1
12	engobe blanc	1	1
12	commune sombre	3	1
12	cér. post GR	1	1
19	sigillée	1	1

19	terra nigra	2	2
19	grise mi-fine	1	1
19	commune claire	3	1
19	commune sombre	12	3
19	amphore	2	1
21	terra nigra	1	1
21	engobe micacé	1	1
21	commune sombre	3	2
21	cér. non tournée	3	1
23	paroi fine non engobée	1	1
23	terra nigra	4	2
23	commune claire	1	1
23	commune sombre	11	2
25	terra nigra	1	1
25	engobe micacé	1	1
25	CEIRP	1	1
25	commune sombre	1	1
25	cér. non tournée	1	1
29	commune claire	1	1
29	cér. non tournée	1	1
30	commune sombre	9	3
31	grise fine tardive	2	1
31	commune claire	6	2
31	commune sombre	24	10
31	cér. non tournée	1	1
35	sigillée	2	2
35	grise mi-fine	1	1
35	engobe orange/rouge	1	1
35	commune claire	4	3
35	commune sombre	14	2
37	terra nigra	2	1
37	commune claire	6	1
37	commune sombre	3	1
37	amphore	2	1
38	terra nigra	5	2
38	grise mi-fine	1	1
38	commune sombre	39	4
39	sigillée	1	1
39	terra nigra	16	3
39	commune claire	35	4
39	commune sombre	97	17
39	amphore	8	2
39	cér. post GR	2	1
48	engobe blanc	1	1
48	commune claire	2	1
48	commune sombre	1	1
50	terra nigra	11	1
50	engobe blanc	1	1
50	commune claire	2	1
50	commune sombre	3	1
50	cér. non tournée	7	1
51	sigillée	2	2
51	terra nigra	8	1
51	engobe micacé	1	1
51	engobe blanc	1	1
51	commune claire	18	2
51	commune sombre	5	1
51	cér. non tournée	17	2
51	amphore	1	1
51	cér. post GR	2	1
U51a	sigillée	2	2
U51a	type Beuvray	3	1
U51a	terra nigra	16	16
U51a	grise mi-fine	12	1
U51a	engobe micacé	1	1
U51a	engobe blanc	5	1

051a	commune claire	9	1
051a	commune sombre	4	1
051a	cér. non tournée	29	2
051a	amphore	2	1
051a	cér. post GR	4	1
55	terra nigra	2	1
55	commune claire	6	1
55	commune sombre	11	1
55	cér. non tournée	2	1
56	terra nigra	1	1
56	engobe orange/rouge	1	1
56	commune claire	2	1
56	commune sombre	11	1
56	amphore	1	1
56	cér. post GR	1	1
58	commune claire	1	1
58	commune sombre	1	1
60	sigillée	2	2
60	terra nigra	6	3
60	commune claire	13	4
60	commune sombre	16	3
60	cér. non tournée	4	1
60	amphore	5	1
60	cér. post GR	1	1
61	sigillée	1	1
61	engobe orange/rouge	2	1
61	commune claire	9	1
61	commune sombre	4	1
63	sigillée	2	2
63	metallescente	1	1
63	terra nigra	1	1
63	grise fine tardive	1	1
63	commune sombre	7	2
64	terra nigra	9	1
64	commune claire	7	3
64	commune sombre	13	2
64	cér. non tournée	1	1
65	terra nigra	8	2
65	commune claire	8	1
65	commune sombre	12	2
65	type Besançon	1	1
67	sigillée	1	1
67	commune claire	2	1
67	commune sombre	1	1
70	sigillée	5	3
70	paroi fine engobée	3	1
70	terra nigra	4	2
70	engobe blanc	1	1
70	commune claire	39	4
70	commune sombre	57	12
70	cér. non tournée	5	1
70	amphore	9	1
74	terra nigra	3	1
74	commune claire	24	3
74	commune sombre	34	3
74	amphore	4	2
76	sigillée	2	2
76	commune claire	5	1
76	commune sombre	8	2
78	sigillée	2	2
78	terra nigra	30	5
78	grise mi-fine	1	1
78	commune claire	32	2
78	commune sombre	16	5
78	cér. non tournée	37	2
78	amphore	4	2

78	cér. post GR	2	2
79	sigillée	1	1
79	terra nigra	1	1
79	commune claire	11	2
79	commune sombre	19	4
79	amphore	1	1
81	cér. post GR	4	1
83	terra nigra	2	1
83	commune claire	2	1
83	commune sombre	9	1
84	terra nigra	6	1
84	commune claire	4	1
84	commune sombre	16	2
84	type Besançon	1	1
84	cér. non tournée	7	1
84	cér. post GR	5	2
85	commune claire	2	1
85	commune sombre	3	1
85	type Besançon	2	1
85	amphore	2	1
87	commune sombre	18	1
87	cér. post GR	15	2
90	terra nigra	1	1
90	commune claire	1	1
90	commune sombre	2	1
91	sigillée	1	1
91	paroi fine engobée	1	1
91	type Beauvray	1	1
91	terra nigra	37	12
91	engobe blanc	3	1
91	commune claire	17	6
91	commune sombre	92	5
91	cér. non tournée	32	3
91	amphore	5	3
94	terra nigra	3	2
94	commune claire	3	1
94	commune sombre	18	1
96	commune sombre	2	1
98	commune sombre	3	1
100	sigillée	1	1
100	terra nigra	5	2
100	grise mi-fine	1	1
100	commune claire	5	1
100	commune sombre	17	1
100	amphore	2	1
106	sigillée	3	2
106	type Beauvray	4	2
106	terra nigra	12	2
106	grise mi-fine	2	1
106	engobe blanc	1	1
106	commune claire	9	1
106	commune sombre	21	2
106	cér. non tournée	2	1
106	amphore	4	3
107	sigillée	1	1
107	terra nigra	6	3
107	engobe blanc	2	1
107	engobe orange/rouge	1	1
107	commune claire	16	1
107	commune sombre	56	6
107	cér. non tournée	13	2
107	amphore	4	4
114	grise fine tardive	1	1
116	sigillée	1	1
116	terra nigra	1	1
116	commune claire	3	1

116	commune sombre	5	1
116	cér. non tournée	3	1
116	amphore	1	1
130	type Beuvray	1	1
130	terra nigra	4	1
130	commune claire	2	1
130	commune sombre	7	1
131	terra nigra	9	4
131	engobe micacé	1	1
131	commune claire	7	1
131	commune sombre	9	1
135	sigillée	2	2
135	terra nigra	4	2
135	grise fine tardive	1	1
135	engobe blanc	1	1
135	commune claire	2	1
135	commune sombre	15	3
135	amphore	1	1
137	commune sombre	3	1
141	terra nigra	3	3
141	engobe blanc	1	1
141	commune claire	4	1
141	commune sombre	23	7
141	amphore	2	1
147	sigillée	2	1
147	terra nigra	3	2
147	grise mi-fine	1	1
147	engobe blanc	1	1
147	commune claire	7	3
147	commune sombre	26	5
147	cér. non tournée	1	1
147	cér. post GR	1	1
155	terra nigra	2	1
155	grise fine tardive	2	2
155	engobe blanc	1	1
155	commune claire	2	1
155	commune sombre	15	4
156	commune sombre	5	1
157	sigillée	3	3
157	metallescente	1	0
157	terra nigra	4	1
157	engobe orange/rouge	1	1
157	commune claire	1	1
157	commune sombre	7	3
157	cér. non tournée	1	1
157	amphore	1	1
158	terra nigra	4	1
158	commune claire	1	1
158	cér. non tournée	1	1
158	amphore	1	1
159	terra nigra	6	3
159	commune claire	2	1
159	commune sombre	6	2
161	sigillée	2	1
161	terra nigra	23	2
161	commune claire	13	
161	commune sombre	36	3
161	cér. non tournée	1	1
161	amphore	3	3
162	terra nigra	5	1
162	commune claire	2	1
162	commune sombre	9	1
162	cér. non tournée	1	1
164	sigillée	2	2
164	paroi fine engobée	1	1
164	terra nigra	14	3

164	engobe orange/rouge	1	1
164	commune claire	16	2
164	commune sombre	45	10
164	cér. non tournée	10	1
164	amphore	2	1
165	terra nigra	2	1
165	commune claire	19	2
166	terra nigra	1	1
166	cér. non tournée	2	1
168	terra nigra	1	1
168	commune sombre	5	2
170	terra nigra	6	1
170	commune sombre	2	1
171	sigillée	5	4
171	terra nigra	22	4
171	engobe blanc	4	2
171	commune claire	33	3
171	commune sombre	71	9
171	cér. non tournée	10	2
171	amphore	12	4
181	terra nigra	3	3
181	commune claire	4	1
181	commune sombre	16	1
181	cér. non tournée	1	1
182	sigillée	5	5
182	type Beuvray	1	1
182	terra nigra	28	8
182	engobe blanc	1	1
182	engobe orange/rouge	1	1
182	CEIRP	1	1
182	commune claire	38	2
182	commune sombre	112	16
182	cér. non tournée	13	3
182	amphore	4	3
186	terra nigra	1	1
186	commune claire	2	1
186	commune sombre	11	1
186	cér. non tournée	1	1
188	terra nigra	1	1
188	commune claire	2	1
188	commune sombre	2	1
189	sigillée	12	9
189	paroi fine engobée	1	1
189	type Beuvray	2	1
189	terra nigra	78	14
189	engobe micacé	1	1
189	engobe blanc	6	1
189	engobe orange/rouge	3	1
189	commune claire	678	13
189	commune sombre	117	10
189	type Besançon	1	1
189	cér. non tournée	94	18
189	amphore	31	5
192	commune claire	1	1
192	commune sombre	2	1
196	terra nigra	2	1
196	commune claire	2	2
196	commune sombre	8	1
196	cér. non tournée	2	1
199	sigillée	1	1
199	commune sombre	1	1
199	amphore	2	1
204	sigillée	1	1
204	terra nigra	5	1
204	commune claire	3	1
204	commune sombre	10	1

204	cér. non tournée	4	1
204	amphore	1	1
219	commune claire	1	1
219	commune sombre	4	2
220	terra nigra	1	1
220	commune sombre	2	1
220	type Besançon	1	1
220	amphore	52	3
223	terra nigra	5	1
223	commune claire	2	1
223	commune sombre	3	1
226	terra nigra	1	1
226	commune claire	4	1
226	amphore	1	1
227	sigillée	3	3
227	type Beauvray	1	1
227	terra nigra	23	6
227	engobe blanc	1	1
227	commune claire	17	1
227	commune sombre	21	3
227	amphore	2	2
230	sigillée	1	1
230	terra nigra	4	1
230	commune claire	4	1
230	commune sombre	10	1
230	cér. non tournée	4	4
230	amphore	2	1
233	terra nigra	3	1
233	commune claire	2	1
233	commune sombre	2	1
240	metallescente	3	0
240	commune claire	5	1
240	commune sombre	1	1
242	sigillée	1	1
242	commune claire	1	1
242	commune sombre	2	1
244	commune claire	1	1
244	commune sombre	3	1
246	commune sombre	8	1
250	sigillée	2	2
250	terra nigra	3	1
250	commune claire	10	1
250	commune sombre	36	8
250	ondueuse	1	1
250	vernissée	1	1
254	sigillée	2	2
254	terra nigra	7	1
254	commune claire	7	1
254	commune sombre	25	1
254	amphore	7	4
255	paroi fine engobée	1	1
255	terra nigra	13	3
255	commune claire	11	2
255	commune sombre	28	3
255	cér. non tournée	7	2
256	sigillée	5	3
256	terra nigra	1	1
256	commune claire	4	1
256	commune sombre	6	1
256	cér. non tournée	6	2
256	amphore	1	1
258	commune sombre	5	4
258	cér. non tournée	6	1
258	amphore	3	1
267	sigillée	1	1
267	commune claire	4	1

267	commune sombre	3	1
267	cér. non tournée	1	1
269	sigillée	2	2
269	terra nigra	3	2
269	CEIRP	1	1
269	commune claire	9	3
269	commune sombre	5	3
269	cér. non tournée	2	1
269	amphore	1	1
271	commune sombre	4	1
272	type Beuvray	2	1
272	terra nigra	3	1
272	commune claire	1	1
272	commune sombre	7	1
272	cér. non tournée	3	1
272	amphore	1	1
275	terra nigra	3	1
275	commune sombre	1	1
278	commune claire	1	1
278	commune sombre	1	1
278	cér. non tournée	1	1
280	terra nigra	2	1
280	commune sombre	9	1
281	sigillée	1	1
281	terra nigra	26	5
281	commune claire	15	2
281	commune sombre	74	7
281	cér. non tournée	3	1
281	amphore	5	2
283	terra nigra	1	1
283	commune sombre	6	1
283	cér. non tournée	2	1
283	cér. post GR ?	1	1
285	commune sombre	2	1
290	type Beuvray	3	1
290	terra nigra	8	1
290	engobe blanc	4	1
290	commune sombre	6	2
290	type Besançon	7	1
290	cér. non tournée	6	1
291	commune sombre	1	1
291	type Besançon	1	1
295	paroi fine non engobée	3	1
295	type Beuvray	1	1
295	terra nigra	20	9
295	grise mi-fine	2	1
295	engobe blanc	1	1
295	commune claire	5	1
295	type Besançon	1	1
295	cér. non tournée	23	1
295	amphore	4	3
296	cér. non tournée	3	1
298	terra nigra	1	1
298	engobe micacé	1	1
298	cér. non tournée	1	1
305	sigillée	2	2
305	terra nigra	14	3
305	commune claire	10	1
305	commune sombre	10	4
305	cér. non tournée	20	5
305	amphore	10	2
328	terra nigra	2	1
328	commune claire	2	2
328	commune sombre	12	4
328	cér. non tournée	2	1
333	sigillée	1	1

333	terra nigra	2	1
333	commune claire	3	1
333	commune sombre	19	2
333	cér. non tournée	2	1
334	sigillée	3	3
334	terra nigra	1	1
334	commune claire	7	1
334	commune sombre	10	1
334	cér. non tournée	1	1
334	amphore	2	2
335	sigillée	6	2
335	paroi fine engobée	1	1
335	terra nigra	5	1
335	commune claire	18	3
335	commune sombre	25	2
335	cér. non tournée	3	1
335	amphore	5	2
336	sigillée	2	2
336	metallescente	1	0
336	terra nigra	5	2
336	commune claire	34	3
336	cér. non tournée	12	1
336	amphore	9	4
338	terra nigra	1	1
338	commune claire	1	1
338	commune sombre	5	1
338	cér. non tournée	1	1
340	sigillée	1	1
340	terra nigra	1	1
340	commune claire	8	1
340	commune sombre	1	1
340	amphore	2	1
340	cér. post GR	1	1
342	terra nigra	1	1
342	commune sombre	1	1
343	commune claire	1	1
343	commune sombre	5	1
345	commune sombre	1	1
345	amphore	2	1
347	sigillée	1	1
347	commune claire	2	1
347	commune sombre	6	1
347	cér. non tournée	3	1
349	commune claire	1	1
349	amphore	1	1
351	paroi fine engobée	2	1
351	commune claire	1	1
351	commune sombre	2	1
357	sigillée	2	1
357	type Beuvray	2	1
357	terra nigra	6	2
357	commune claire	3	1
357	commune sombre	10	2
357	cér. non tournée	6	2
357	amphore	4	1
358	terra nigra	4	2
358	engobe micace	1	1
358	commune sombre	2	1
358	cér. non tournée	3	1
358	black burnished	1	1
363	terra nigra	13	1
363	cér. non tournée	9	1
363	amphore	3	1
364	sigillée	4	4
364	terra nigra	5	1
364	engobe blanc	1	1

364	commune claire	31	4
364	commune sombre	30	5
364	cér. non tournée	2	1
364	amphore	9	3
365	sigillée	1	1
365	terra nigra	5	1
365	commune sombre	10	1
365	amphore	4	3
365	cér. post GR	1	1
370	commune sombre	3	1
370	amphore	1	1
371	terra nigra	2	1
371	commune claire	1	1
371	commune sombre	5	3
371	amphore	1	1
372	sigillée	2	2
372	terra nigra	7	3
372	commune claire	3	1
372	commune sombre	7	1
372	cér. non tournée	3	1
376	sigillée	2	2
376	type Beuvray	1	1
376	terra nigra	5	1
376	grise mi-fine	2	1
376	engobe blanc	1	1
376	commune claire	14	1
376	commune sombre	5	1
376	cér. non tournée	4	1
376	amphore	1	1
377	sigillée	4	2
377	terra nigra	10	3
377	commune claire	10	0
377	commune sombre	27	0
377	cér. non tournée	7	0
377	amphore	4	1
378	sigillée	1	1
378	terra nigra	2	2
378	commune claire	72	1
378	commune sombre	36	1
378	amphore	1	0
379	sigillée	19	4
379	terra nigra	8	4
379	engobe orange/rouge	2	1
379	commune claire	10	1
379	commune sombre	16	3
379	type Besançon	1	1
379	cér. non tournée	19	2
379	amphore	3	1
381	sigillée	54	31
381	paroi fine non engobée	1	1
381	paroi fine engobée	2	2
381	type Beuvray	7	2
381	terra nigra	186	31
381	engobe micacé	2	2
381	engobe blanc	18	2
381	engobe orange/rouge	10	1
381	commune claire	158	9
381	commune sombre	222	24
381	type Besançon	10	2
381	cér. non tournée	244	17
381	amphore	96	7
382	commune claire	1	1
382	commune sombre	1	1
388	sigillée	20	13
388	plombitère	1	1
388	paroi fine engobée	10	2

388	terra nigra	56	11
388	grise mi-fine	1	1
388	engobe orange/rouge	17	1
388	CEIRP	1	0
388	commune claire	270	15
388	commune sombre	212	26
388	amphore	133	5
389	sigillée	23	9
389	paroi fine engobée	72	4
389	type Beuvray	2	1
389	terra nigra	47	1
389	engobe orange/rouge	15	0
389	CEIRP	1	1
389	commune claire	113	3
389	commune sombre	197	22
389	cer. non tournée	4	1
389	amphore	50	2
390	terra nigra	8	2
390	commune claire	10	1
390	commune sombre	32	3
390	amphore	4	0
392	sigillée	3	1
392	type Beuvray	1	1
392	terra nigra	5	1
392	commune claire	5	1
392	commune sombre	4	1
392	cer. non tournée	37	3
392	tradition proto	1	1
392	amphore	21	2
393	type Beuvray	1	1
393	terra nigra	13	6
393	engobe blanc	1	1
393	commune claire	5	1
393	commune sombre	14	2
393	cer. non tournée	26	1
393	amphore	22	4
394	terra nigra	5	4
394	commune claire	2	1
394	commune sombre	13	3
394	cer. non tournée	2	1
395	terra nigra	3	1
395	engobe blanc	1	1
395	commune claire	2	1
395	commune sombre	2	1
395	cer. non tournée	4	1
395	amphore	9	2

Vannes, 7-11, rue des 4 Frères Créac'h, fouille 2009
INVENTAIRE DU MOBILIER NON CERAMIQUE

IIS	Matière	Identif	NR	NMI
1	verre	réceptient	3	2
2	métal-alliage	monnaie	2	2
2	verre	réceptient	4	2
3	verre	indét	1	1
3	verre	perle ?	1	1
3	verre	réceptient	1	1
5	verre	réceptient	2	1
6	métal-alliage	monnaie	1	1
6	métal-alliage	monnaie	1	1
9	verre	réceptient	2	1
12	terre cuite archit.	tuile	14	1
38	verre	réceptient	5	5
39	verre	réceptient	2	2
48	verre	réceptient	1	1
56	verre	réceptient	1	1
74	métal-alliage	monnaie	1	1
78	charbon	boulet compacté	1	1
78	métal-alliage	monnaie ?	1	1
78	métal-alliage	monnaie	1	1
87	terre cuite archit.	tuile retaillée en rondelle	1	1
94	verre	réceptient	1	1
97	métal-alliage	monnaie		
100	verre	réceptient	2	2
107	métal-alliage	fibule	1	1
130	verre	réceptient	1	1
147	verre	réceptient	1	1
151	métal-alliage	monnaie	1	1
158	métal-alliage	monnaie	1	1
164	verre	réceptient	3	2
168	verre	réceptient	1	1
170	verre	réceptient	1	1
171	verre	réceptient	5	4
182	verre	réceptient	5	2
189	verre	réceptient	3	1
208	métal-alliage	monnaie	1	1
227	métal-alliage	fibule	1	1
227	verre	réceptient	2	1
254	verre	réceptient	1	1
267	terre cuite archit.	tuile	6	1
278	verre	réceptient	1	1
281	verre	réceptient	1	1
283	métal-alliage	monnaie	1	1
288	verre	réceptient	1	1
299	métal-alliage	monnaie	1	1
305	verre	réceptient	1	1
327	métal-alliage	monnaie	1	1
328	verre	réceptient	1	1
336	métal-alliage	rondelle de plomb	1	1
355	métal-alliage	monnaie	1	1
381	verre	réceptient	1	1
385	terre cuite archit.	tuile	2	1
386	terre cuite archit.	tuile	33	2

388	verre	récipient	10	3
389	verre	récipient	24	8
-IS	métal-alliage	applique	1	1
-IS	métal-alliage	fibule géométrique émaillée	1	1
-IS	métal-alliage	pince	1	1
381	métal-alliage	monnaie	1	1
381	métal-plomb	jeton	1	1
381	terre cuite archit	tuile	8	2
381	terre cuite archit	tuile	8	2
389	métal-alliage	monnaie ?	1	1
389	métal-alliage	monnaie	1	1
389	terre cuite archit	tuile	9	2
390	terre cuite	plaque de foyer	14	1

- Fig. 1 :** Résultat du diagnostic de 2007 et interprétation du trajet de la rue. -----
- Fig. 2 :** Localisation de la fouille et des principaux vestiges antiques périphériques sur le cadastre.
- Fig. 3 :** Aspects techniques du décapage.
- Fig. 4 :** Cartographie des principales perturbations.
- Fig. 5 :** Implantation des sondages de la rue.
- Fig. 6 :** Assemblages des différentes photographies redressées de la rue.
- Fig. 7 :** Evolution de la rue à la hauteur du sondage 2.
- Fig. 8 :** Evolution de la rue à la hauteur du sondage 5.
- Fig. 9 :** Evolution de la rue à la hauteur du sondage 1.
- Fig. 10 :** Coupes stratigraphiques détaillées des sondages 2, 3 et 1.
- Fig. 11 :** Creusements repérés à l'emplacement de la rue.
- Fig. 12 :** Diagramme stratigraphique de la rue.
- Fig. 13 :** Plan de l'unité construite 1.
- Fig. 14 :** Plan du premier état de l'unité construite 2.
- Fig. 15 :** Plan du deuxième état de l'unité construite 2.
- Fig. 16 :** Aménagements à l'emplacement de l'UC 2.
- Fig. 17 :** Plan de l'unité construite 3.
- Fig. 18 :** Plan de l'unité construite 4.
- Fig. 19 :** Aménagements rencontrés à l'emplacement des UC 3 et 4.
- Fig. 20 :** Localisation des sondages 3 et 4.
- Fig. 21 :** Coupe sud du sondage 3.
- Fig. 22 :** Coupe sud et ouest du sondage 4.
- Fig. 23 :** Les fossés de l'îlot sud avec l'implantation des sondages.
- Fig. 24 :** Plan des vestiges de l'UC 5 et des vestiges périphériques.
- Fig. 25 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).
- Fig. 26 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).
- Fig. 27 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).
- Fig. 28 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).
- Fig. 29 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 263 (US 377, 378 et 381).
- Fig. 30 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).
- Fig. 31 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).
- Fig. 32 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).
- Fig. 33 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).
- Fig. 34 :** Vaures (56) - Parking 7, 9, 11 rue des quatre Frères Créac'h Céramiques gallo-romaines. Puits 387 (US 388, 389 et 390).
- Fig. 35 :** Frappe de Vespasien découverte dans l'US 151 (R. Delage-Inrap).
- Fig. 36 :** Fibules découvertes sur le site du parking de la rue des 4 Frères Créac'h.
- Fig. 37 :** Restitution des états 1 et 2 de la rue.
- Fig. 38 :** Restitution des états 3 et 4 de la rue.
- Fig. 39 :** Plan des vestiges attribués à la phase 1.
- Fig. 40 :** Plan des vestiges attribués à la phase 2.
- Fig. 41 :** Plan des vestiges attribués à la phase 3.
- Fig. 42 :** Plan des vestiges attribués à la phase 4.
- Fig. 43 :** Plan des vestiges attribués à la phase 5 et cornes pondantes avec les interventions antérieures.
- Fig. 44 :** Localisation de la rue gallo-romaine à l'intérieur de la ville du Haut-Empire (fond de plan CERAM 2009, CAG 56, fig. 371).
- Fig. 45 :** Restitution de l'occupation de la phase 4 au sein de la ville antique et sur le fond cadastral de 1844 (SIG T. Lohmo, SRA Bretagne).
- Fig. 46 :** Tracé régulateur mis en évidence dans l'îlot nord.
- Fig. 47 :** Restitution de la rue de la phase 5 (rue état 4) par rapport à l'implantation supposée de la chapelle Saint-Symphorien (SIG T. Lohmo, SRA Bretagne).

Liste des clichés

- Cliché 1 :** Vue générale de la stratigraphie recouvrant les vestiges antiques. On distingue nettement dans la coupe une longrine en béton (R. Ferrette-Inrap, inv. 24 04 2009 1523).
- Cliché 2 :** Illustration de la séquence terreuse recouvrant les vestiges antiques et recoupée par les aménagements récents (R. Ferrette-Inrap, inv. 24 09 2009 1528).
- Cliché 3 :** Vue depuis le sud-ouest de la rue après un premier nettoyage de sa surface. On perçoit bien son emprise jalonnée d'ouïères. Au centre de la photo, la cuve qui a coupé la relation entre les deux axes de circulation (R. Ferrette-Inrap, inv. 07 10 2009 1538).
- Cliché 4 :** Sondage 2 - Vue depuis le sud-est du niveau de circulation initial (US 363) de la rue (M. Millet-Inrap, inv. 16 11 2009 2145).
- Cliché 5 :** Sondage 2 - Vue depuis le sud-est du radier 194 installé au-dessus du remblai de nivellement 361 (M. Millet-Inrap, inv. 29 10 2009 1915).
- Cliché 6 :** Sondage 2 - Illustration depuis le nord-est du niveau de circulation 103. Sous la terre, le comblement de la limite nord de la rue (M. Millet-Inrap, inv. 20 10 2009 1793).
- Cliché 7 :** Illustration de la séquence stratigraphique finale de la portion sud de la rue en 2007. On reconnaît le cailloutis 103 (= US 1006 du diagnostic) surmonté par les niveaux terreux 102 et 101 qui sont scellés par l'US 90 (= US 1010 du diagnostic) (R. Ferrette-Inrap).
- Cliché 8 :** Etat de la portion nord-ouest de la rue avant le début de la fouille du sondage 2. On perçoit bien les bordures du caniveau 92. Elles sont recouvertes, à l'instar de son comblement, par le niveau de pierres 89 qui se prolonge au nord-ouest. A gauche du cliché la bande terreuse désigne l'US 208a du fossé 104. L'impression dominante est celle d'un déportement des trajectoires de circulation (R. Ferrette-Inrap, inv. US 10 2009 1580).
- Cliché 9 :** Le sondage 2 en cours de fouille et son environnement depuis le nord. Au centre de la fenêtre le cailloutis 103 bordé au sud par le large fossé 104. Après le fossé se devine un niveau de cailloutis blanc (US 125). On perçoit également bien l'empiètement 89 qui se prolonge au nord-ouest du caniveau 92 délimité par de gros blocs de granite (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1832).
- Cliché 10 :** Sondage 2 - Illustration depuis le nord-ouest du lambeau de cailloutis 125 coupé à sa gauche par le fossé 104. A l'opposé la tranchée de récupération 123 d'une maçonnerie de l'UC 5. Au centre, le boueulet jaune est un aménagement récent lié au mur 209 enlevé lors du décapage (M. Millet-Inrap, inv. 21 10 1810).
- Cliché 11 :** Sondage 3 - Illustration depuis le nord-ouest du niveau de circulation 220 installé sur le substrat. On remarque sa disjonction soudaine sur la gauche du cliché, à partir d'une probable trace d'attelage (US 400) (C. Bélanger-Inrap, inv. 03 11 2009 1988).
- Cliché 12 :** Sondage 5 - Illustration depuis le nord-ouest du fossé 197/205 et de la bordure 218b. Au centre du cliché la couche 221 (R. Battais-Inrap, 02 11 2009 1977).
- Cliché 13 :** Sondage 5 - Illustration depuis le nord-ouest du remplissage sommital du fossé 193 dont le flanc nord est recouvert notamment par les US 223 et 218. Le fossé est lui-même coupé sur sa droite par la maçonnerie 323 (C. Bélanger-Inrap, 29 10 2009 1909).
- Cliché 14 :** Sondage 5 depuis le sud-est en fin de fouille. Au premier plan se devine le contour de la tranchée de diagnostic de 2007 (R. Battais-Inrap, 28 10 2009

- 1895).
- Cliché 15** : Sondage 5 - Vue depuis le sud-est du cailloutis 179 et de l'affleurement rocheux. Le creusement circulaire à sa gauche correspond à une fosse médiévale (4005) fouillée lors du diagnostic de 2007 (R. Ferrette-Inrap, 08 10 2009 1566).
- Cliché 16** : Sondage 1 – Détail de la portion nord du radier 115 en bordure du fossé 86 montrant son agencement et son pendage. On devine entre certaines pierres un cailloutis jaunâtre, dernier témoin d'un niveau de circulation disparu. Le creusement circulaire au premier plan est une fosse datant de l'époque moderne (US 88). (R. Battais – Inrap, 10 10 2009 1748).
- Cliché 17** : Sondage – 6 Jonction depuis le nord-ouest du carreau 229 et du fossé 234 après enlèvement de l'US 227. A l'arrière plan se devine le fossé 197/210 du sondage 5 (M. Millet-Inrap, 03 11 2009 1995).
- Cliché 18** : Illustration depuis le nord-ouest de l'état de conservation de la chaussée de l'état 2 (radier 194 et niveaux de circulation afférents). La coupe au premier plan correspond à la limite du sondage 2 (L. Aubry-Inrap, inv. 12 11 2009 1286).
- Cliché 19** : Illustration en plan et depuis le nord de la fosse 82 qui perce le cailloutis 114 et le radier 115 (R. Ferrette-Inrap 12 10 2008 1588).
- Cliché 20** : Sondage 5 – Creusements 241, 243 et 245 depuis le sud-ouest (C. Bélanger-Inrap, 05 11 2009 2006).
- Cliché 21** : Vue depuis le nord-est de la sablière 337, de son anêt et des trous de poteau qui l'encadrent. A droite se devine le négatif du mur 251 de l'UC 4 (M. Millet-Inrap, 18 11 2009 2195).
- Cliché 22** : Illustration depuis le nord-est de la partie méridionale des fondations en épi du mur 30 de l'UC 2. On devine sur son flanc ouest l'emplacement probable d'un poteau. A droite, le négatif du mur 251 de l'UC 4. A l'arrière plan, le sondage 6 (R. Ferrette-Inrap, 03 11 2009 2004).
- Cliché 23** : Coupe sud-ouest des sablières 337 et de la fondation 30 installée dans la couche 334. A droite, le négatif du mur 251 de l'UC 4 (J. Pientas-Ferrera-Inrap, 12 11 2009 2107).
- Cliché 24** : Détail depuis le sud-ouest de la saignée 261 (R. Ferrette-Inrap, 05 11 2009 2055).
- Cliché 25** : Illustration depuis le nord des creusements observés entre les sablières 286 et la saignée 329 (C. Bélanger-Inrap, inv. 09 11 2009 2071).
- Cliché 26** : Illustration depuis l'est du puits 263 et de son environnement. On devine au nord une couronne sableuse liée à sa mise en œuvre (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 2180).
- Cliché 27** : Illustration depuis le sud-ouest de l'aspect en plan du puits 263 au niveau de la roche en place (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 1772).
- Cliché 28** : Vue depuis l'ouest du puits 263 en cours de fouille. On devine à l'aplomb du jalon deux encoches dans la paroi (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 2179).
- Cliché 29** : Illustration en fin de fouille du puits 387 depuis l'ouest (R. Ferrette-Inrap, 17 11 2009 2172).
- Cliché 30** : Le four 367 depuis le nord-ouest (R. Battais-Inrap, 10 11 2009 2084).
- Cliché 31** : La fosse 262 depuis le sud-est. A sa gauche, la saignée 329 (C. Bélanger-Inrap, 13 11 2009 2137).
- Cliché 32** : Détail depuis le sud-ouest du lambeau de cailloutis 370=371 (C. Bélanger-Inrap, 16 11 2009 2159).
- Cliché 33** : Illustration depuis le nord-ouest de l'emprise au sol des vestiges conservés des UC 3 (en vert) et 4. Au premier plan le sondage 3 (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1834).
- Cliché 34** : Vue depuis le nord-ouest de la fosse circulaire 20 et du creusement allongé 22. A l'arrière plan, la structure 24 (P. Cochenel-Inrap, 13 10 2009 1667).
- Cliché 35** : Illustration depuis le sud-ouest de la terminaison de la fosse 22 et du négatif de la fosse 24. Les creusements au premier plan appartiennent à l'UC 4 (M. Millet-Inrap, 27 10 2009).
- Cliché 36** : Vue depuis le nord-est des empreintes 265 et 264 dans la coupe longitudinale de la tranchée S2 sondage B (R. Battais-Inrap, 04 11 2009 2034).
- Cliché 37** : Vue depuis le sud-est du trou de poteau 54 au fond de la tranchée S2 sondage A (R. Battais-Inrap, 14 10 2009 1714).
- Cliché 38** : Vue de l'angle sud-ouest de l'UC 4 avec et de la partie parementé de M. 13 précédée de 2 blocs de granite (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1836).
- Cliché 39** : Illustration de l'angle sud-ouest de l'UC 4 entièrement démonté. A l'arrière plan, la portion de M. 13 avec son parement externe (J. Cavanillas-Inrap, 23 10 2009 1813).
- Cliché 40** : Illustration depuis le sud-est de l'aspect de la tranchée 216 et du creusement 138. Sur la droite, les aménagements de l'UC 3 (M. Millet-Inrap, 27 10 2009 1870).
- Cliché 41** : Illustration depuis le nord-ouest du comblement du creusement 138 (R. Battais-Inrap, 23 10 2009 1818).
- Cliché 42** : Plot 11 depuis le sud-ouest (M. Millet-Inrap, 12 10 2009 1618).
- Cliché 43** : Coupe depuis l'ouest du plot 8 (R. Battais-Inrap, 17 11 2009 2165).
- Cliché 44** : Coupe du fossé 375 depuis le nord-ouest (M. Millet-Inrap, 17 11 2009 269).
- Cliché 45** : Le sondage 3 en fin de fouille depuis le nord-est. Au centre le creusement 95 (J. Cavanillas-Inrap, 20 10 2009 1774).
- Cliché 46** : Empiement 64 depuis le nord-est et après fouille de l'US 65. A gauche du cliché, l'aménagement 69 et le mur M. 13 de l'UC 4 (J. Cavanillas-Inrap, 19 10 2009 1718).
- Cliché 47** : Vue générale du sondage 4 depuis le sud-est. Au premier plan, le négatif du mur M. 13 de l'UC 4. A l'aplomb de la coupe sud, le négatif de la fosse 191 (J. Cavanillas-Inrap, 13 10 2009 1644).
- Cliché 48** : Coupe sud du sondage 4. On devine sur la droite l'amorce de la fermeture de la fosse 191 (J. Cavanillas-Inrap, 30 10 2009 1964).
- Cliché 49** : Illustration depuis le nord-ouest de la conservation du niveau de circulation 170. La tache jaune en avant de la mire correspond à l'US 159=154. Ces deux couches sont séparés par une terre brune US 162 (J. Cavanillas-Inrap, 28 10 2009 1884).
- Cliché 50** : Détail de la coupe ouest du sondage 4 avec un effet de paroi au centre du cliché (J. Cavanillas-Inrap, 03 11 2009 1985).
- Cliché 51** : Illustration depuis le sud-ouest de l'amas 150. A, droite le niveau de circulation 151 et la recharge 153.
- Cliché 52** : La partie sud/sud-est de la fouille après le décapage (R. Ferrette-Inrap, 07 10 2009 1545).
- Cliché 53** : Sondage C coupe sud-est. A droite le fossé 304, à gauche, le fossé 294 (R. Ferrette-Inrap, 13 11 2009 2140).
- Cliché 54** : Vue depuis l'ouest des vestiges de l'UC 5 et de son implantation par rapport à l'axe antique (R. Ferrette-Inrap, 07 10 2009 1539).
- Cliché 55** : Vue depuis le sud-ouest du mur M. 198 de l'UC 5 coupé par le fossé 104=193. A droite, l'affleurement rocheux qui a sans doute entraîné une déviation du tracé du fossé (R. Ferrette-Inrap, 30 10 2009 1936).
- Cliché 56** : Détail depuis le sud-ouest de M. 145 et de sa tranchée de récupération 146 (R. Ferrette-Inrap, 23 10 2009 1827).
- Cliché 57** : Mur 72 depuis le sud-est. En retrait, l'amorce de l'axe de circulation 71 (R. Ferrette-Inrap, 19 10 2009 1732).
- Cliché 58** : Illustration des creusements existants dans le prolongement de M. 72 (R. Ferrette-Inrap, 13 11 2009 2134).
- Cliché 59** : Détail depuis le sud-ouest d'une partie de la chaussée 71 (R. Ferrette-Inrap, 19 10 2009 1735).
- Cliché 60** : Détail depuis le sud-ouest du niveau 255 (M. Millet-Inrap, 04 11 2009 2028).
- Cliché 61** : Exemple depuis l'ouest des dépôts anthropiques rencontrés dans le secteur sud-est de la fouille. On perçoit sur la droite du cliché en avant de la ficelle le cailloutis 77 (R. Ferrette-Inrap, 10 10 2009 1761).
- Cliché 62** : Photographie de l'objet et de la zone de prélèvement (laboratoire Arc'antique).
- Cliché 63** : Sondage 1 depuis le nord-est. Illustration de la direction des principales ornières mises en évidence (R. Battais-Inrap, 19 10 2009 1928).
- Cliché 64** : Vue depuis le sud-est de la trajectoire déviante de l'ornière 184 par rapport aux aménagements antiques. Sur la gauche du cliché, on devine que le fossé 104=193 adopte une direction similaire (R. Ferrette-Inrap, inv. 08 10 2009 1564).

Chronologie

Antiquité,
Moyen-Age,
Moderne.

Sujets et thèmes

Voirie,
Urbanisme,
Structures urbaines,
Fosses.

La fouille préventive de la rue des 4 Frères Créac'h concerne le secteur nord-ouest de la ville antique de Vannes/Darioritvm, chef-lieu de Cité des Vénètes. L'opération s'inscrit entre le complexe monumental identifié au forum et le quartier de Saint-Symphorien, présumé appartenir à la périphérie de l'agglomération gallo-romaine. D'une superficie de 1650 m², la fouille concerne l'une des principales rues de la ville antique. Cette artère relie le quartier situé au nord du forum à celui de Saint-Symphorien puis rencontre, à la sortie de l'agglomération, la voie Vannes/Corseul. L'étude d'un segment, dégagé sur près de 40 m, a révélé 4 états principaux. Le premier, sans doute contemporain de la création de la ville, se signale par un simple cailloutis installé sur le terrain naturel. Le deuxième état marque la mise en œuvre d'un radier de granite surmonté d'une série cailloutis de circulation délimités par des fossés latéraux. Le troisième se traduit par un programme global de réfection avec la création d'une nouvelle fondation et l'apparition de caniveaux, sans doute dans le courant de la seconde moitié du II^e siècle. La dernière séquence illustre une continuité de l'utilisation de l'axe de circulation, dont l'entretien est désormais sommaire. Cette fréquentation s'accompagne d'une migration progressive en direction du nord-ouest de la bande de roulement et de la mise en place d'un nouveau réseau parcellaire. Il est en effet assuré que cet état dépasse largement l'Antiquité et concerne aussi le Moyen Age. La découverte d'une monnaie du XIV^e siècle du duché de Bretagne dans l'une des dernières recharges constitue un élément en faveur de cette proposition.

La longévité de l'axe antique, qui doit finir par ressembler à un chemin creux, s'explique sans doute par son importance puisqu'il permet de rejoindre un itinéraire régional dont le tracé a pu persister après la période gallo-romaine. L'existence au nord-ouest de la fouille d'une chapelle dédiée à Saint-Symphorien, détruite en 1964, et d'une petite nécropole pourrait aussi avoir joué un rôle dans sa conservation.

Les façades des deux îlots comportaient des vestiges de constructions très arasées. Une occupation dès la période augustéenne est envisagée à partir du mobilier, notamment un lot de céramiques découvert dans un puits. Les aménagements sont diffus et se limitent à des creusements. Peu à peu, le quartier va s'urbaniser et voit apparaître plusieurs constructions à soubassements maçonnés ou sur sablières basses. Au milieu II^e siècle, l'îlot au nord de la rue semble ainsi occuper par une série de halles ou d'entrepôts à vocation économique. Ces bâtiments sont finalement détruits dans le courant du Bas-Empire.

Inrap Grand-Ouest

37 rue du Bignon CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr